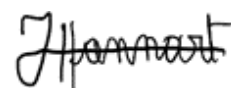


Faculté de philosophie, arts et lettres

La Belgique et son Roi face à la Guerre franco-allemande : neutres intimidés ou diplomates avisés ?

Auteur : Jérôme Hannart
Promotrice : Laurence Van Ypersele
Année académique 2025 - 2026
Master 120 en Histoire – Finalité communication de l'histoire

Le 2 mai 2026, HANNART Jérôme



« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »¹

¹ <https://uclouvain.be/fr/facultes/espo/psad/6-plagiat.html>, consulté le 07/05/24 à 15h58.

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2025-2026 SESSION : Juin**NOM : HANNART****PRÉNOM : Jérôme****TITRE DU MÉMOIRE : *La Belgique et son Roi face à la Guerre franco-allemande : neutres intimidés ou diplomates avisés ?*****PROMOTEUR : Mme la Professeure Laurence VAN YPERSELE****ABSTRACT DU MÉMOIRE :**

À l'été 1870 éclatait un conflit appelé à conditionner une partie du XX^e siècle : la Guerre franco-allemande. En marge de cet affrontement, l'État belge sut se maintenir à l'écart. Ce mémoire se propose, au travers d'une analyse qualitative et comparative des lettres des ministres et des ambassadeurs en fonction à l'époque, confrontée à l'historiographie récente, de proposer une fresque historique aussi complète que possible sur cet épisode de l'histoire belge. Il vise également à mettre en lumière le rôle du roi dans ce conflit ainsi que son influence sur la politique de défense nationale dans les années qui suivirent. Le gouvernement parvint ainsi à s'adapter aux exigences allemandes, notamment en matière de transit des blessés, tout en faisant preuve de fermeté sur d'autres points, tels que la liberté de la presse. Parallèlement, le roi intervint auprès des Britanniques afin de garantir leur soutien, quitte à se montrer pressant. Léopold II ne fut ainsi pas le monarque le plus avisé, suscitant parfois l'exaspération de ses interlocuteurs par ses insistance sur la neutralité belge. Toutefois, son dynamisme et sa capacité à s'entourer de personnes compétentes lui permirent d'obtenir de brillants succès diplomatiques, tels que la signature des traités de neutralité. Enfin, il se montra visionnaire en percevant les menaces futures pesant sur la Belgique et la nécessité de moderniser sa défense, condition essentielle à la victoire de 1918.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma reconnaissance

à Mme la Professeure Laurence VAN YPERSELE pour ses précieux conseils ;

à mes chers parents pour m'avoir soutenu du début jusqu'à la fin ;

à ma compagne, Maurine Vanbellinghen, pour sa joie inépuisable ;

à M. le Professeur Jean-Michel DUFAYS pour avoir été mon maître en Histoire ;

à mes frères d'armes du 8^e d'Eugénie pour avoir rendu ma passion plus vivante que jamais.

LE 8^e TOUJOURS EN AVANT !!!

Table des matières

1	INTRODUCTION	1
1.1	État de l'art	2
1.2	Présentation des sources	12
1.2.1	Les archives du Palais royal : le Cabinet du Roi	12
1.2.1.1	Histoire du Cabinet du Roi	12
1.2.1.2	Contenu	13
1.2.2	Les archives du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire : le fonds P.E.F. Chazal	14
1.2.2.1	Histoire du fonds P.E.F. Chazal	14
1.2.2.2	Contenu	15
1.2.3	Les archives du ministère des Affaires étrangères : la Correspondance politique reliée (1830-1934)	15
1.2.3.1	Histoire	15
1.2.3.2	Contenu	17
1.2.4	Les Archives royales de Windsor : <i>the Correspondence about the Franco/German War</i>	17
1.2.4.1	Histoire des Archives royales de Windsor	17
1.2.4.2	Contenu	18
1.2.5	<i>The Letters of Queen Victoria, Second serie</i> , volume II	19
1.2.5.1	Histoire de The Letters of Queen Victoria	19
1.2.5.2	Contenu	19
1.2.6	La Bibliothèque nationale du Royaume-Uni : <i>the Gladstone Papers</i>	19
1.2.6.1	Histoire de la Bibliothèque nationale du Royaume-Uni	19
1.2.6.2	Contenu	20
1.2.7	Le Public Record Office	20
1.2.7.1	Histoire du Public Record Office	20
1.2.7.2	Contenu	20
1.3	Méthodologie	21
2	LA BELGIQUE DE 1870 EN QUELQUES CONCEPTS	23
2.1	La neutralité perpétuelle ou comment fonder un État-tampon	23
2.2	Le Roi des Belges, un monarque qui règne... mais qui ne gouverne pas	27

2.3	La guerre, une affaire royale ?	29
2.4	Léopold II, portrait d'« un géant dans un entresol »	32
2.5	<i>Quid</i> de d'Anethan ?	36
3	LA BELGIQUE EN 1870-71 OU QUAND LA NEUTRALITÉ VACILLE	40
3.1	La menace française (1851-1865)	40
3.2	Léopold II et la lutte politique pour la défense du pays (1865-1870)	43
3.3	Les crises luxembourgeoises et des chemins de fer belges (1867/1869), la Belgique au cœur des ambitions franco-prussiennes	45
3.4	Quel(s) moyen(s) pour sauvegarder la patrie ? Atouts, difficultés et résistances	47
4	LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE DE 1870-71, UN JEU D'ÉQUILIBRISTE POUR LE ROI ET SON GOUVERNEMENT	53
4.1	« Un chiffon rouge agité devant le taureau français »	53
4.2	Léopold II comme médiateur	55
4.3	La mobilisation et les garanties de neutralité	59
4.3.1	La mobilisation	59
4.3.2	La réassurance de la neutralité belge et l'allié britannique	61
4.3.3	Le plan Benedetti et les traités de neutralité	66
4.4	La guerre dans les provinces limitrophes	76
4.5	L'armée belge en mouvement	78
4.5.1	Les désastres aux frontières et la tentation de la percée belge	78
4.5.2	Le chemin de croix belge de l'Empereur	82
4.6	D'une menace à une autre	84
4.6.1	Désenchantement	84
4.6.2	Assauts médiatiques des Prussiens et remise en question de la neutralité belge	86
4.6.3	Menaces allemandes et ambiguïtés britanniques	91
4.6.4	Vers la fin de la guerre	100
4.7	L'armistice et la démobilisation de l'armée belge	101

4.8	Le Roi et la Commune	106
5	LE « MIRACLE DE 1870 » SE RENOUVELLERA-T-IL ? LES LEÇONS DE LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE POUR LE ROI ET LA BELGIQUE (1871-1881)	108
5.1.1	La question militaire (1870-1873), un bras de fer entre Léopold II et Charles Woeste	109
5.1.2	De l'ambition de moderniser l'armée à l'édification de la « ceinture de fer » meusienne	113
5.1.3	L'Alerte de 1875	118
6	CONCLUSION	120
7	BIBLIOGRAPHIE	128
7.1	Sources	128
7.2	Travaux-sources	131
7.3	Travaux	132
	ANNEXES	141

1 Introduction

19 juillet 1870. Cela fait maintenant quatre décennies que le Royaume de Belgique a été fondé, quatre décennies de paix et de prospérité pour cet État que bon nombre d'hommes politiques ne considéraient jusqu'alors que comme une parenthèse dans l'histoire européenne (Talleyrand ne disait-il pas : « Cette Belgique ne sera jamais un pays, cela ne peut tenir... »¹). En fait, « cette Belgique » s'est maintenue contre vents et marées et a survécu à la disparition de son premier souverain, le roi des Belges Léopold I^{er}, le 10 décembre 1865.

Or, par cette chaude journée d'été, la guerre éclate brusquement aux portes de la jeune nation belge et de son nouveau monarque, Léopold II. Le Second Empire français, face à l'affront représenté par la dépêche d'Ems, se décide à entrer en conflit avec la Confédération de l'Allemagne du Nord, et ce faisant avec toute l'Allemagne. Au milieu de ces deux titans européens, la petite Belgique. La tentation de violer sa neutralité est alors grande, tant du côté de l'état-major français que dans le camp allemand.

Cet épisode de l'histoire de la Belgique, que l'on peut parfois s'imaginer comme un long fleuve tranquille jusqu'au fracas de la Première Guerre mondiale, est aujourd'hui méconnu, une note de bas de page dans un conflit qui fut lui-même largement occulté par la victoire pyrrhique obtenue par nos soldats, aux côtés de ceux des Alliés, lors de la Grande Guerre. En tant que passionné du premier conflit franco-allemand, dont je pratique la reconstitution en tant que soldat de première classe au sein du 8^e d'Eugénie, j'avais pris part, il y a deux ans, à un travail de groupe² pour le cours d'« Introduction aux relations internationales : théories et systèmes (LPOLS1320) » intitulé *La Guerre franco-allemande de 1870-71. Une analyse des relations internationales lors de la Crise de juillet 1870*, travail que j'ai décidé de poursuivre en prenant le point de vue de la Belgique. Outre ce thème, j'éprouve un vif intérêt pour l'action des monarques européens du XIX^e siècle, notamment Léopold II. Dans l'imaginaire collectif, le nom du deuxième roi des Belges est quasi exclusivement rattaché à la thématique coloniale. Or, tant en rapport avec mon attrait pour la guerre de 1870 que dans un souci de « justice » historique, il me semblait intéressant de faire la lumière sur l'action du roi des Belges au cours de ce conflit qui éclata au début de son règne.

¹ DELPÉRÉE Francis, « La Belgique existe-t-elle ? » dans *Pouvoirs. Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°136, 2011, pp. 9-19.

² Réalisé avec mes camarades, et amis, Elliot Vermeulen, Louis Censier et Enzo Dodille.

Il est dès lors intrigant de se pencher sur les réactions et les mesures prises par cet acteur discret d'une guerre elle-même oubliée³ aujourd'hui. C'était la première fois, depuis la campagne des Dix-Jours de 1832, que le royaume était confronté à une menace militaire directe. Comment le gouvernement d'alors avait-il réagi ? Étions-nous prêts ? Avions-nous des garanties solides de préserver notre indépendance ? Et qu'en est-il du rôle de Léopold II durant cette demi-année de guerre à nos frontières ? Quelle a été son influence dans le conflit ? Son action a-t-elle été déterminante ? Les liens dynastiques du roi des Belges a-t-elle eu son importance ? Et quel impact cette guerre franco-allemande a-t-elle eu sur ce roi qui s'éteignit à la veille de la Grande Guerre, en 1909 ?

L'ensemble de ces questions a été rassemblé en une seule, une question qui servira de fil rouge au sein du présent travail :

« Comment l'action diplomatique du roi Léopold II et de son gouvernement a-t-elle sauvé la neutralité belge devant la guerre de 1870 et comment cette expérience a-t-elle influencé la défense du pays en prévision du prochain conflit ? »

1.1 État de l'art

Le point de vue belge lors du conflit franco-allemand a suscité le questionnement dès le lendemain de la guerre, mais de manière généralement indirecte, distincte et fragmentée. En outre, l'historiographie entourant la Belgique dans ce conflit est relativement lacunaire, et pour cause : il s'agit d'un conflit étranger, bien que limitrophe, dans lequel le Royaume n'a pas été impliqué directement ; il est donc logique que la mémoire des populations soit marquée dans une moindre mesure, sans compter le traumatisme que furent les deux guerres mondiales qui eurent tôt fait d'éclipser le rôle de la Belgique dans le premier conflit franco-allemand. La grande majorité des ouvrages concernant directement la Belgique et son rôle dans cette guerre sont sortis durant les trois décennies suivant la fin du conflit et traitent, comme dit précédemment, le sujet de manière indirecte, généralement en l'inscrivant dans un thème plus global, le plus récurrent étant la neutralité.

Dans un premier temps, la thématique de la neutralité s'inscrit dans une tendance plus large, celle de dénoncer l'attitude belliqueuse de la Prusse envers la Belgique durant le conflit. À ce titre, nous pouvons citer en exemple le livre de Siegfried Weiss, *La guerre de 1870 et la neutralité de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, de la Suisse, l'Autriche, l'Italie et*

³ Pour reprendre l'expression de François Roth dans son livre *La guerre de 1870*, Paris, éditions Fayard, 1990.

l'Angleterre (1871). Weiss est un auteur frôlant l'anonymat, aucune information à son sujet ne nous étant parvenue si ce n'est qu'il s'agissait d'un juriste allemand né en 1822, probablement spécialisé dans le droit international, notamment celui des neutres, si l'on s'en réfère à ses autres ouvrages tels que le *Code du droit maritime international tel qu'il existe chez les nations en temps de paix et en temps de guerre depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours selon l'école historique* (1858) et *La diplomatie et les principes des États neutres basés sur le droit naturel des gens et le droit privé* (1865). Dans son ouvrage de 1871, il analyse la situation de notre pays d'un point de vue du droit international des neutres, tout en critiquant, bien qu'il soit allemand, la politique de Bismarck à l'égard de ceux-ci. En effet, Weiss laisse transparaître tout au long de son opuscule ses opinions libérales, son opposition au recours à la guerre pour unifier l'Allemagne ainsi qu'à la doctrine de son chancelier, laquelle pouvant se résumer à sa maxime *Macht geht über Recht* (« La force prime sur le droit »), qui ne peut que conduire la nation allemande à sa perte.

Autre réquisitoire contre l'Allemagne : en novembre 1870 est publiée une brochure d'une trentaine de pages intitulée *L'Allemagne et la Belgique pendant et après la guerre de 1870*. Bien qu'anonyme⁴, celle-ci est attribuée à Émile Banning (1836-1898), alors directeur général du service d'archives du ministère des Affaires étrangères belges et en voie de devenir, avec Brialmont, l'un des proches de Léopold II. Dans cet écrit, Banning bat en brèche les accusations de germanophobie dont le royaume se serait prétendument rendu coupable après la défaite française de Sedan. Il en distingue trois : la Belgique aurait maltraité les ressortissants allemands fuyant la France pour le royaume, les blessés allemands en Belgique auraient été les victimes d'injures de la part de la population belge et la presse belge aurait été pro-française ou, du moins, antiallemande.

Banning démonte chacun de ces points, niant en bloc le premier, expliquant le second par la présence importante de réfugiés français et justifiant le dernier en expliquant que la presse belge est entièrement libre de ses paroles. Le reste de l'opuscule cherche quant à lui à montrer que la Belgique a exercé une stricte neutralité et a fait preuve d'une certaine humanité envers les blessés des divers belligérants. La brochure laisse transparaître une angoisse que l'archiviste exprimait déjà dans deux de ses mémoires, écrits à partir de 1866 mais seulement publiés en

⁴ Émile Banning admettra, *a posteriori*, en être l'auteur. STENGERS Jean, *Textes inédits d'Émile Banning*, Bruxelles, Académie royale des sciences coloniales, 1955, pp 28-29.

1919 et 1927, le premier par Pierre Nothomb⁵ intitulé *La Belgique et les traités de 1815* et le second par Alfred De Ridder⁶, *Les Origines et les phases de la neutralité belge*. Il y relate les différentes crises internationales auxquelles fut mêlé le jeune État, mettant en jeu sa neutralité, ainsi que sa crainte de voir la Belgique démantelée entre ses voisins, d'où son ralliement jusqu'à la fin de sa vie à la politique de défense nationale de Léopold II et de Brialmont.

Toujours en 1870, l'historien belge Théodore Juste (1818-1888) s'inscrit à son tour dans la dynamique de réquisitoire initiée par Banning, mais à sa différence, c'est la France qu'il vise spécifiquement dans son ouvrage, *Napoléon III et la Belgique. Le traité secret d'après des documents nouveaux*, ouvrage qu'il complète l'année suivante avec *M. de Bismarck et Napoléon III à propos des provinces belges et rhénanes*, où c'est aux deux hommes d'État qu'il s'attaque directement, ce qui constitue une première. Le travail de Juste diffère également de celui de Banning dans le sens où il se concentre moins sur le respect, ou non, de la neutralité belge que sur les tractations secrètes entre la France et la Prusse concernant la Belgique et le Luxembourg, survenues au lendemain de la bataille de Sadowa (3 juillet 1866), à savoir le plan Benedetti que Bismarck partagea avec Nothomb quelque temps avant de le faire publier dans le *Times* le 25 juillet 1870.

Cette thématique du réquisitoire devait se conclure vingt ans après la guerre avec Charles Woeste (1837-1922), ancien ministre de la Justice catholique du gouvernement Malou II, qui publia à son tour un ouvrage pointant directement la France, *La neutralité belge. La Belgique et la France* (1891). Il y développe en première partie les relations entre la France et la Belgique tout au long de l'histoire de cette dernière et l'image de "prédateur" que le Second Empire a pu incarner aux yeux des Belges, faisant ainsi écho au discours de Banning dans sa brochure consacrée à l'Allemagne. Dans la seconde partie de son ouvrage, Woeste réalise un bilan de la défense belge qui prit réellement son essor à partir des années 1880 et met non seulement en garde contre le « talisman de la neutralité » qui laisserait la Belgique sans défense, mais également contre les publicistes français qui, tout au long de la période de la Revanche, poursuivirent le dessein de « séparer le roi de la nation et, par ce moyen, de les affaiblir tous les deux⁷ », accusant Léopold II de collusion secrète avec l'Allemagne. Néanmoins, comme

⁵ Descendant de Jean-Baptiste Nothomb, Pierre Nothomb (1887-1967) fut un écrivain, un homme politique et une figure importante du nationalisme belge de l'entre-deux-guerres, souhaitant par exemple le retour du Limbourg néerlandais et du Grand-duché de Luxembourg dans le giron belge, idée qu'il partageait avec Émile Banning.

⁶ Directeur général des archives des Affaires étrangères belges, point commun avec Émile Banning, Alfred De Ridder (1865-1933) se fit le spécialiste de l'histoire de la diplomatie belge et de ses traités ainsi que des relations, alors très tumultueuses, que la Belgique entretenait avec l'Allemagne.

⁷ WOESTE Charles, *La neutralité belge. La Belgique et la France*, Bruxelles, société belge de librairie, 1891, p.84.

l'attestent ses mémoires, Woeste, même s'il fut convaincu par la guerre de la nécessité de renforcer l'appareil militaire belge, s'opposa personnellement à Léopold II sur la question du service militaire obligatoire⁸.

La mise en cause de la neutralité belge par les puissances belligérantes et la politique des « pourboires », voici donc les deux grandes thématiques qui composèrent l'historiographie de l'aspect belge de ce conflit jusqu'à la première décennie du XX^e siècle, une historiographie qui reste, rappelons-le, majoritairement et naturellement franco-allemande et dont l'histoire diplomatique s'efface au profit de l'histoire militaire.

En août 1914, l'Allemagne violera toutefois les neutralités belgo-luxembourgeoises, dommages collatéraux du nouveau conflit franco-allemand qui vient d'éclater. La sombre prédiction du roi Carol I^{er} de Roumanie en 1909 s'est ainsi réalisée : le « miracle de 1870 » ne s'est pas reproduit⁹. Cette brutale dissipation de l'idée de la « neutralité protectrice du royaume » fait ressurgir parmi les cercles d'historiens et de diplomates le souvenir du « miracle de 1870 ». Outre l'exemple des mémoires précités de Banning publiés en 1919 et 1927, Georges Sorel apporte sa contribution à l'historiographie du premier conflit franco-allemand à l'occasion du décès de l'ancien chancelier du *Reich*, Theobald von Bethmann Hollweg, tristement célèbre pour avoir qualifié la neutralité belge de « chiffon de papier ». Hasard de l'histoire, l'article sort également l'année du cinquantenaire du premier conflit franco-allemand. Figure importante du syndicalisme révolutionnaire, Georges Sorel (1847-1922) s'intéresse vers la fin de sa vie aux relations internationales et à la sécurité des petits États neutres tels que la Suisse et la Belgique. Il écrit ainsi en 1921 « La neutralité belge en théorie et en réalité »¹⁰ où il compare les situations de 1870 et 1914, les intentions respectives de l'Allemagne et de la France ainsi que la nécessité pour les petits États neutres, comme la Suisse qu'il compare à la Belgique, de se fortifier. Sa conclusion est que la neutralité se réduit

⁸ « Mais la guerre franco-allemande, les dangers qu'avait couru notre territoire, la mise sur le pied de guerre de notre armée, tout cela avait produit un certain revirement dans l'opinion, et l'on admit, assez généralement, qu'il ne pouvait plus être question de réductions ; on inclina même à croire que l'expérience qui était en train de se faire pourrait justifier certaines améliorations dans l'organisation de l'armée ». Et « Je discernai clairement les périls dont cette pression de l'élément militaire, soutenu par le Roi, menaçait le parti conservateur et je résolus de travailler à le conjurer ». WOESTE Charles, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique*, t.1, Bruxelles, éditions Albert Dewit, 1927, pp.101-103.

⁹ « Croyez-moi, le « miracle de 1870 » qui mit la Belgique à l'abri de l'invasion ne se renouvellera pas ». Carol I^{er} de Roumanie au ministre de Belgique Eugène Beyens, 1909. CROKAERT Paul, *L'immortel mêlée. Essai sur l'épopée militaire belge (1914)*, Paris, éditions Perrin et C^{ie}, 5^e éditions, 1919, p.19.

¹⁰ Écrits contenus dans un manuscrit de 16 feuillets conservé à la Bibliothèque publique et universitaire, Ville de Genève, Ms. fr. 1360/III/2. SOREL George et PRAT Michel, « La neutralité belge en théorie et en réalité (1921) » dans *Mil neuf cents. Revue d'Histoire intellectuelle*, n°23, 2005.

effectivement à un chiffon de papier si elle n'est pas soutenue par la puissance de canons, les murs de forteresses et de puissants alliés plutôt que par le pacifisme, qu'il considère comme naïf et bourgeois.

Cette vision marxiste d'un « pacifisme bourgeois » qui se réfugierait derrière les traités pour ne pas se défendre lui-même est partagée par l'autre extrême politique, en la personne de l'abbé Édouard « Fleury » De Lannoy (1876-1950). Catholique, comme sa fonction l'indique, et nationaliste, il est le premier des auteurs cités jusqu'à présent à ne pas avoir été contemporain de la guerre de 1870. Cela ne l'empêchera pas de se livrer, soixante-cinq ans après le premier conflit franco-allemand et presque dix ans après le début du second, après une exposition autour du plan Benedetti, à une critique acerbe de ceux qui déclarèrent que la neutralité sauva la Belgique en 1870, dans son article « La neutralité belge et la guerre de 1870 » du numéro 32 de la *Revue catholique des idées et des faits* du 30 octobre 1925. La particularité de cet auteur est d'attribuer ce « miracle » avant tout au fait que ni les Français ni les Allemands n'avaient intérêt à violer notre neutralité (« Ce n'est pas la place qui nous manque », déclara le duc de Grammont), ce qui n'était pas le cas au mois d'août 1914. Toujours selon De Lannoy, même s'il convient de ne pas balayer d'un revers de la main le principe de la neutralité, qui constitue le fondement même de la Belgique, la sacralisation de celle-ci a mis le royaume en danger, et ce dernier doit désormais s'armer et s'entourer d'alliés.

Jusqu'à présent, seule la question de la neutralité et des sous-thèmes y afférents semble avoir eu grâce aux yeux des historiens et des diplomates. Or, en 1957, Robert Demoulin (1911-2008), historien contemporanéiste belge, spécialiste de la Belgique du XIX^e siècle, publie dans le tome 122 du *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* un article intitulé « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 »¹¹. Ce dernier devient rapidement indispensable à la bonne compréhension de l'action gouvernementale, et surtout royale, belge durant ce conflit, puisqu'il révèle presque une nonantaine de lettres échangées entre les membres des gouvernements français, belge et britannique, essentiellement leurs Affaires étrangères, ainsi que des membres des familles royales des nations respectives tout au long de la guerre. Il s'agit donc ici non pas d'une analyse du premier conflit franco-allemand, mais plutôt d'une compilation de sources accompagnées de références d'ouvrages et de notices biographiques à destination des historiens cherchant à travailler sur le sujet.

¹¹ Ce dernier découlant d'un précédent travail publié l'année précédente intitulé « Rapport sur une mission dans les archives anglaises » toujours dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*.

En 1959, un demi-siècle après la disparition de Léopold II, le vicomte Charles Terlinden (1878-1972) fait paraître « Le rôle des Rois des Belges dans la défense nationale » dans le numéro 20 de la *Revue internationale d'Histoire militaire*. Historien nationaliste et catholique, il est un fervent défenseur de l'institution royale. La parution de cet article n'est pas neutre. Fervent monarchiste dans une Belgique encore marquée par la Question royale qui s'est terminée voilà huit ans, il s'agit de réaffirmer ici le rôle militaire historique du roi des Belges à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, alors que le monde vient d'entrer dans la Guerre froide. Dans sa partie consacrée à Léopold II, il met en avant sa lutte contre ses gouvernements pour l'amélioration de l'appareil militaire belge, mettant essentiellement l'accent sur l'augmentation de l'effectif de l'armée belge, nécessaire afin d'être en mesure de « détruire le rapport des forces »¹² dans le cas d'un nouveau conflit franco-allemand où la Belgique serait de nouveau menacée d'implication, de même que sur la modernisation de son armement qui, selon le vicomte, constitue la véritable source du « miracle de 1870 ». Terlinden marche ainsi sur les pas du comte Louis de Lichtervelde (1889-1959) qui, presque trente ans plus tôt, dans son *Léopold II* (1926), dépeignait le Roi-Bâtisseur comme un homme d'État, un homme de caractère au-dessus des partis, la différence avec le vicomte étant que de Lichtervelde se concentre quasi exclusivement sur la vie politique du second roi des Belges au travers de nombreuses lettres qu'il a retranscrites dans son ouvrage.

Cette contribution ouvre la porte à quatre décennies de publications sur le rôle militaire passé et présent du Roi des Belges. Ainsi, cette nouvelle thématique est reprise par Nadine Lubelski-Bernard, alors assistante de recherche au Centre de Sociologie de la Guerre à l'U.L.B., dans les *Actes du colloque d'Histoire militaire belge (1830-1980)*, colloque tenu au Musée royal de l'Armée de Bruxelles les 26-28 mars 1980, où Lubelski-Bernard décrit les résistances partisans auxquelles Léopold II dut faire face pour moderniser l'armée belge ainsi que la problématique du commandement militaire du Roi qui se posait déjà sous le Roi-Bâtisseur. Autres contributions susceptibles de compléter celle citée, *Le danger de la guerre et la neutralité belge* de Robert Devleeshouwer, professeur à l'U.L.B., qui explique en quoi la neutralité et sa sacralisation ont pour risque de désarmer, d'endormir les craintes de la classe politique belge face au danger, alors imminent (ce que Philippe Raxhon nomme « l'inertie de

¹² TERLINDEN Charles, « Le rôle des Rois des Belges dans la défense nationale » dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, n°20, 1959, p.581.

la paix¹³ »), d'un conflit, ainsi que celles de Philippe Sunou, alors licencié en Histoire à l'Université de Liège, et du général Émile Wanty (1895-1986), *Rôle social de l'armée belge et Le milieu militaire belge de 1830 à 1945* qui dressent un portrait complet de l'armée belge sous Léopold II, ses qualités et ses manquements. Sept ans plus tard, le baron Albert Crahay (1903-1991), lieutenant-général et professeur à l'École royale militaire, se replaçait dans la même lignée pro-monarchie que Terlinden dans *Le Roi et la défense du pays de 1831 à nos jours* (1987), où il met en lumière dans son chapitre sur Léopold II le raisonnement qui a conduit à l'érection et à l'amélioration des forts de la Meuse et d'Anvers (à savoir le refus pour la bourgeoisie de donner ses fils dans un service personnel) et où, s'appuyant sur les travaux antérieurs comme Lichtervelde, Banning, De Lannoy, etc., il fait la part belle à Léopold II qu'il présente comme un monarque visionnaire face à un Parlement aveugle.

Dans les années 80-90, Jean Stengers (1922-2002) semble être le premier à vouloir lier monarchie, neutralité et relations étrangères, notamment à l'approche du cent-cinquantième anniversaire de la monarchie, dans *Opinion publique et politique extérieure en Europe. 1870-1915*, un colloque qui s'est tenu à Rome les 13 et 16 février 1980. En 1992, il approfondit le rôle du roi dans la politique belge dans son célèbre ouvrage *L'Action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence. Essai de typologie des modes d'action du Roi*, où il développe en profondeur tous les pouvoirs permis par la Constitution aux Rois des Belges. Il aborde ces pouvoirs monarque après monarque et notamment la problématique relative au rôle militaire du souverain de Léopold I^{er} à Léopold III. Il consacre par ailleurs un ouvrage à la situation de ce dernier et à la politique des gouvernements Pierlot III et IV, *Aux origines de la Question royale. Léopold III et le gouvernement : les deux politiques belges* (1980), dans lequel il expose les limites du pouvoir militaire du roi des Belges. En 2002, il coécrit avec Éliane Gubin, historienne de la Belgique contemporaine et notamment de la question sociale et linguistique, le deuxième volume de son *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, intitulé *Le grand siècle de la nationalité belge. De 1830 à 1918*. Il y revient sur la menace française qui se fait de plus en plus pressante à partir de 1860, mais n'évoque en aucun cas, chose regrettable, le conflit franco-allemand.

¹³ RAXHON Philippe, « Léopold II, un roi déterminé face à la guerre franco-allemande de 1870 » dans DUJARDIN Vincent, ROSOUX Valérie et DE WILDE Tanguy (dir.), *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, éditions Racine, 2009, p.118.

D'autres thématiques sont abordées en cette fin de millénaire, telles que la place de la Belgique dans l'ordre européen, notamment au travers de sa neutralité, comme dans l'ouvrage de Thomas Daniel, *The guarantee of Belgian independence and neutrality in European diplomacy, 1830's-1930's* (1983), qui offre une perspective exclusivement britannique de la période, notamment sur le sujet, jugé sensible par les élites d'outre-Manche, des garanties de neutralité de l'État belge, ou dans l'article de Christophe Verneuil, docteur et maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Picardie (Amiens), auteur d'une thèse sur la géopolitique de la Belgique au XIX^e et début XX^e siècle¹⁴ et d'un article publié en 1997 dans le numéro 90 de *Relations internationales*, « La Belgique et l'ordre européen au XIX^e siècle », qui peut être considéré comme une synthèse de sa thèse et qui analyse les rapports diplomatiques entre la Belgique et ses voisins européens, notamment comment le royaume s'est retrouvé malgré lui embarqué dans le *Kulturkampf* bismarckien contre l'Église et comment la menace française s'est transformée en menace allemande.

Les vingt premières années du XXI^e siècle constituent une période particulièrement faste pour les écrits concernant la Belgique et la période concernée. En effet, cette dernière concentre bon nombre d'anniversaires, centenaires, cent-cinquantièmes et bicenténaires, tant pour la France que pour la Belgique. Ainsi, Léopold II a fait l'objet de deux biographies complètes sorties en 2007 et 2009 à l'approche du centenaire de sa mort. On citera tout d'abord celle de l'historien contemporanéiste Matthieu Longue *Léopold II. Une vie à pas de géant*, où l'on peut découvrir toutes les facettes de ce roi des Belges à travers ses voyages, les grands problèmes sociaux de l'époque, ses peines, etc., ainsi que sous l'angle de la défense du pays qui est le sujet d'un important chapitre. Dans la seconde biographie, collective, de Vincent Dujardin, Valérie Rosoux et Tanguy de Wilde, *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation*, Philippe Raxhon, professeur d'histoire contemporaine et de critique historique à l'université de Liège, consacre un chapitre à la guerre de 1870, dressant un tableau relativement complet de l'attitude du Roi-Bâtisseur durant ce conflit, faisant même de ce dernier, à raison, un instant fondateur pour le jeune roi, tandis que Francis Balace se concentre sur le renforcement de l'appareil militaire belge, notamment les fortifications entre ce conflit et la Première Guerre mondiale, et sur le fait que même après le premier conflit franco-allemand, les Français resteront une menace aux yeux de Léopold II, au même titre que les Allemands.

¹⁴ VERNEUIL Christophe, *La Belgique entre la France et l'Allemagne de 1830 à 1914 : diplomatie et stratégie*, Université de Paris 4, 1997, thèse en Histoire contemporaine.

Le centenaire de la Grande Guerre donne aussi l'occasion de revenir sur les épisodes militaires de la Belgique, notamment au travers des travaux de Christophe Bechet, qui analyse le rôle de « barrière », d'État-tampon, joué par le Royaume en 1870 et 1914. À ce sujet, nous pouvons citer deux de ses travaux parus en 2012 et 2013. Tout d'abord sa thèse de doctorat intitulée *Traverser la Belgique ? De l'Indépendance au Plan Schlieffen (1839-1905)*, publiée au sein de l'université de Liège, dans laquelle il développe le point de vue belge de la guerre de 1870, les mouvements de l'armée belge durant le conflit, les visions stratégiques du Plat Pays et des puissances qui l'entourent ainsi que la stratégie ferroviaire de l'État belge tout au long de la crise. Ensuite un article publié en 2013 « La Meuse comme « Barrière » ? Regards croisés sur une frontière stratégique entre la France et l'Allemagne (1870-1914) » dans le tome 91 de la *Revue belge de philologie et d'Histoire*, qu'il consacre entièrement à la fortification de la Meuse avant et à la suite du conflit franco-allemand et à la nécessité de celle-ci à une époque où, pour citer Banning, l'Allemagne poussait vers la Meuse autant que la France poussait vers le Rhin en son temps. De son côté, Cédric Istasse, dans « Namur durant la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Blessés, prisonniers et réfugiés au lendemain de la bataille de Sedan », paru dans les *Cahiers de Sambre et Meuse* en 2013, nous offre un point de vue plus précis de ce conflit en prenant le parti de laisser la parole aux localités belges qui durent faire face à un afflux de blessés et de prisonniers durant les premières semaines de la guerre. Ainsi, il nous renseigne, via les articles de la presse belge de l'époque (*l'Indépendance belge*, le *Moniteur belge*, *l'Étoile belge*, *l'Ami de l'ordre* et *l'Organe de Namur*) et franco-allemande (le *Temps*, le *Kölnische Zeitung* (journal de Cologne)), sur la conduite de l'armée belge auprès des populations locales, le rôle humanitaire que vont jouer la ville de Namur et ses environs, sur les populations namuroises qui se tiennent très informées de l'évolution du conflit mais aussi, et nous touchons là à un aspect important de ce travail, sur le transit des blessés et le rapport à la neutralité.

Des mémoires sur la période sont également parus, comme en 2002, à l'occasion du 150^e anniversaire de la prise de pouvoir de Napoléon III. Guillaume Boulat replaçait alors la Belgique dans la stratégie diplomatique de l'empereur dans *France et Belgique dans la politique des compensations à l'époque de Napoléon III*, tandis que Gilles Vogt, à l'approche du 150^e anniversaire de la guerre franco-allemande, rédigeait quant à lui sa volumineuse thèse¹⁵ sur les divers États neutres durant ce conflit, *Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871) ? : diplomatie et dynamique d'opinions dans les États de Suisse, de Belgique et du*

¹⁵ Gilles Vogt est aujourd'hui professeur d'histoire contemporaine à l'université de Strasbourg.

Danemark (2018). On peut d'ailleurs déplorer qu'il n'ait pas consacré une seule ligne à la Belgique dans son ouvrage écrit en collaboration avec Nicolas Bourguinat, spécialiste de l'histoire de l'Europe au XIX^e siècle, *La guerre franco-allemande de 1870. Une histoire globale* (2020).

Enfin, il est intéressant de noter la sortie en 2022, alors que la royauté vient de souffler sa 190^e bougie l'année précédente, du livre du sénateur honoraire François Roelants du Vivier sur son ancêtre, Jean-Baptiste Nothomb, intitulé *Un pays convoité. Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881) et la construction de la Belgique*, qui nous offre un point de vue alors totalement marginal sur la période, celui des hommes politiques autres que le Roi, point de vue d'autant plus intéressant qu'il s'agit ici d'un des pères fondateurs de la Belgique et de l'ambassadeur belge à Berlin durant la guerre franco-allemande. En se basant sur la correspondance de Nothomb, l'auteur relate les années passées par ce dernier à Berlin lors de la crise luxembourgeoise, comment il arrangea le mariage entre le comte de Flandre et Marie de Hohenzollern, sa vision de la guerre de 1870 où il était personnellement impliqué (son gendre combattait dans l'armée allemande), sa paternité des traités de neutralité des 9 et 11 août sanctifiant l'intégrité du territoire belge et sa satisfaction de voir l'Empire français enfin remis à sa place. Peut-être cela pave-t-il la voie à une nouvelle historiographie centrée sur les hommes de l'ombre que sont les ambassadeurs.

Nous pouvons dès lors nous demander ce que pourrait apporter un nouveau travail sur la Belgique et la guerre de 1870. Comme son titre l'indique, le présent mémoire a pour objectif de s'inscrire dans la lignée des travaux portant sur la personne du roi durant cette crise, mais cette fois-ci en se concentrant sur l'aspect diplomatique, sur le rôle du souverain dans les négociations intervenues avant, pendant et après la guerre franco-allemande, le tout en relation avec l'action de son gouvernement. En effet, les précédents ouvrages portant sur Léopold II se focalisent généralement soit sur la Belgique de manière générale, soit sur le monarque, mais d'un point de vue strictement militaire, qui plus est en laissant l'impression qu'il était l'acteur unique de ces événements, ce qui est faux, Nothomb, Beyens, le comte de Flandre, Jules Devaux ayant chacun joué la partition qui était la leur.

Le présent mémoire aspire également à une autre rupture, celle de l'utilisation des sources. Il reposera ainsi en grande partie sur les archives de Léopold II (contrairement aux travaux de Terlinden ou Crahay) et sur des travaux-sources comme ceux de Banning ou de Théodore Juste, sources qui seront mises en relation avec la recherche récente. Enfin, ce

mémoire a pour ambition de rafraîchir cette historiographie dont certains travaux datent du XIX^e siècle (et sont devenus des travaux-sources), et de connecter entre elles les différentes thématiques abordées de manière distincte tout au long du XX^e siècle, tout en tentant d'y apporter la vision du Roi et des hommes politiques alors en poste.

L'analyse qualitative des rapports militaires et de la correspondance entre les ministères des Affaires étrangères et le Cabinet du Roi devrait nous offrir les clés de la compréhension de cette période méconnue de la Belgique et nous permettra de mesurer l'influence du second roi des Belges et de son gouvernement sur les événements diplomatiques de la guerre de 1870-71, ou du moins sur le maintien de la neutralité belge, mais également de comprendre l'impact direct de ce conflit sur le roi, la population belge et la classe politique ainsi que les leçons que ces derniers ont pu en tirer durant la décennie qui suivit ce conflit, sûrs et certains qu'ils étaient de l'inviolabilité du Royaume jusqu'au premier conflit mondial.

1.2 Présentation des sources

Afin de mener à bien ce travail, il a été nécessaire de recourir aux archives du Palais royal. Parmi ces dernières, ce sont celles du cabinet du roi Léopold II qui ont présenté le plus d'intérêt. Un avantage non négligeable de ces sources est qu'elles sont entièrement rédigées en français (les lois linguistiques n'existant pas encore) ou du moins en anglais en ce qui concerne la correspondance britannique.

1.2.1 Les archives du Palais royal : le Cabinet du Roi

1.2.1.1 Histoire du Cabinet du Roi

Conservé de manière intégrale depuis 1963 dans le Service des Archives du Palais royal, au sein même de ce dernier, le Cabinet du Roi fut, jusqu'au XXI^e siècle, l'un des quatre départements de la Maison du Roi avec la Maison Militaire, la Liste Civile et le Grand Maréchal de la Cour. Sa mission était d'assister le souverain dans son rôle de chef du pouvoir exécutif et de rouage du pouvoir législatif. Il assistait le Roi dans les aspects politiques et institutionnels de sa fonction et lui tenait conseil dans l'exercice de sa haute magistrature d'influence.

Le Cabinet du Roi se trouve ainsi au cœur de tous les dossiers importants de politique nationale et internationale, afin d'en informer au mieux le chef de l'État ; il conserve des contacts permanents avec le chef du Cabinet (ancien terme pour désigner le Premier ministre belge jusqu'en 1918) et les principaux membres du gouvernement, se tient au courant des travaux parlementaires, et assiste le chef de l'État lors des crises politiques ainsi que lors de la

formation, ou de la démission, des gouvernements. Il est également en contact constant, pour le Roi, avec tous les acteurs intervenants directement ou indirectement dans la vie de l'État, comme les autorités publiques, les acteurs économiques et sociaux, les leaders d'opinion et la société civile, notamment.

Durant la période où interviennent les événements concernés par ce travail, le Cabinet est dirigé depuis 1840 par Jules van Praet, Ministre de la Maison du Roi. Celui-ci est secondé par Jules Devaux, chef de cabinet du Roi, ainsi que par deux Secrétaires du Roi, le comte Paul de Borchgrave d'Altena et le baron H. d'Anethan. Le Cabinet du Roi se compose en outre d'un nombre limité de collaborateurs, recrutés auprès des ministères des Affaires étrangères et de la Guerre.

1.2.1.2 Contenu

En ce qui concerne leur contenu, les archives du Cabinet du roi Léopold II abordent de nombreux aspects de l'histoire de la Belgique de 1865 à 1909.

Le Cabinet étant en premier lieu chargé des questions politiques et administratives et de la liaison avec le gouvernement et le monde politique, la correspondance avec les ministres y occupe une place de choix. Les affaires militaires y sont également traitées, malgré l'existence de la Maison Militaire du Roi. Ces documents militaires sont relativement denses et techniques : organisation de l'armée belge, renseignements militaires relatifs à des pays étrangers, équipement, armement, casernes, mobilisation, recrutement, fortifications et manœuvres.

Ces archives deviennent particulièrement dignes d'intérêt dès lors qu'elles portent sur l'étude des relations internationales de la Belgique. On y trouve ainsi une importante correspondance, sous forme de lettres manuscrites ou de télégrammes, avec des chefs d'État étrangers, des familles royales, mais également avec des diplomates belges à l'étranger. Un dossier complet concerne d'ailleurs directement la guerre franco-allemande de 1870. Les dossiers afférents aux relations avec des pays étrangers figurent parmi les plus volumineux, surtout ceux concernant la France et la Grande-Bretagne.

On y trouve également la correspondance du souverain avec des particuliers, tant belges qu'étrangers.¹⁶

¹⁶ *Inventaire du Cabinet du Roi, règne de Léopold II*, inventaire n°114, pp.11-13.

Au sein de ce fonds d'archives, c'est le sous-dossier « Guerre franco-allemande de 1870 » du dossier « Affaires anciennes et récentes » qui sera exploité, mais également le dossier « Affaires étrangères – Relations avec d'autres pays » où les pièces relatives à l'Empire français, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, au Royaume de Prusse, au Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi à l'Empire d'Autriche-Hongrie semblent prometteuses. Enfin, les dossiers « Correspondance avec des chefs d'État et des familles royales (Belgique et étranger) », « Correspondance avec des ministres » et « Télégrammes échangés avec des chefs d'État, souverains et princes étrangers » les compléteront.

1.2.2 Les archives du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire : le fonds P.E.F. Chazal

1.2.2.1 Histoire du fonds P.E.F. Chazal

Le fonds est divisé entre originaux et photocopies. Les originaux des archives du baron et lieutenant-général de l'armée belge Pierre Emmanuel Félix Chazal (P.E.F. Chazal) ont été acquis en deux temps par l'État belge. Une première partie fut offerte en 1947 au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire par les petits-enfants du lieutenant-général, à savoir le baron Felix Chazal et sa sœur la baronne Marguerite du Ferrier du Châtelet et une seconde, composée de plusieurs portefeuilles, fut cédée dix ans plus tard par Jules Garsou. Une partie des originaux, composée de documents protocolaires, fut néanmoins offerte au musée de la Dynastie par le vicomte Terlinden.

Concernant les photocopies, elles proviennent, en majeure partie, des archives de la baronne du Sart de Molenbaix, petite-fille du lieutenant-général P.E.F. Chazal et du fils de celle-ci, le baron André van den Branden de Reeth. Ces personnes avaient autorisé le notaire Staessens, de Knokke, à prêter ces archives au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire afin qu'elles y soient photocopiées.

Le fonds est malgré tout très fragmentaire, la famille Chazal ayant en effet détruit « inconsidérément » (selon le mot de Jules Garsou) une grande partie de ces archives en août 1914. Ainsi, la documentation concernant les passages de Chazal au ministère de la Guerre (1847-1850 et 1859-1866) a entièrement disparu.

Il est à noter que des papiers de P.E.F. Chazal se trouvent également dans le fonds « Présence militaire belge à l'étranger », sous le chapitre Mexique. Le fils de P.E.F. Chazal, le

capitaine Jules Ernest Chazal, fit en effet partie de l'expédition des volontaires belges au Mexique et tomba au combat de Tacambaro le 11 avril 1865.

Le fonds P.E.F. Chazal fut inventorié en 1980 par Marie-Anne Paridaens, chercheuse au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire.

1.2.2.2 Contenu

Comme dit précédemment, il ne faut pas attendre du fonds qu'il fournisse un quelconque document de Chazal relatif à ses années au ministère de la Guerre. En revanche, le fonds apporte des éléments précieux sur divers aspects de la défense nationale, particulièrement sur les fortifications d'Antwerpen et celles de la Meuse. Il recèle également une correspondance relativement riche appartenant à la famille royale.

Le fonds contient également la correspondance que Chazal entretenait avec d'autres militaires, qu'ils soient belges, comme Brialmont, ou français, comme le maréchal de Canrobert, mais également avec des hommes politiques comme de Brouckère, Frère-Orban ou bien même Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères de Napoléon III de 1852 à 1855 et de 1862 à 1866.

Mais c'est essentiellement le chapitre IV « Mobilisation de l'armée belge en 1870 » (F.3.86-F.3.91) qui sera le plus pertinent pour ce travail, et plus particulièrement la correspondance de Jules Devaux à P.E.F. Chazal (IV.8-IV.35) qui nous renseigne sur les rapports entre Léopold II (Devaux étant le porte-parole de ce dernier) et le militaire, et l'implication du monarque sur les événements à la frontière franco-belge.¹⁷

1.2.3 Les archives du ministère des Affaires étrangères : la Correspondance politique reliée (1830-1934)

1.2.3.1 Histoire

Le 18 novembre 1830, soit un peu plus d'un mois après la déclaration d'indépendance de la Belgique, le « Comité diplomatique » voit le jour. Il est présidé par Van de Weyer, membre du gouvernement provisoire, et se compose de quatre membres, tous issus du Congrès national : les comtes de Celles et d'Arschot, ainsi que MM. Destriv(e)aux et Nothomb. La mission de ce

¹⁷ PARIDAENS Marie-Anne, *Inventaire du fonds d'archive « P.E.F Chazal » (inventaire n°4)*, Bruxelles, Musée royal de l'Armée, 1980, p.1.

comité, qui s'installe rue des Quatre-Bras à Bruxelles, était d'ouvrir des canaux diplomatiques entre le nouvel État et l'étranger.

Le 25 février 1831, dix-huit jours après la promulgation de la Constitution, il est remplacé par le « ministère des Affaires étrangères » avec à sa tête, en guise de premier « ministre », Sylvain Van de Weyer, du 26 février 1831 au 27 mars 1831, lequel est secondé par Jean-Baptiste Nothomb qui occupe le premier le poste de Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, du 1^{er} mars 1831 jusqu'au 12 janvier 1837. L'organigramme du ministère est alors simple, ne se composant que des services « Politique », « Commerce extérieur » et « Chancellerie » (ces services prendront avec le temps la dénomination de « Directions générales »), services qui verront leurs missions s'affiner tout au long du siècle.

En 1934, il adopte officiellement le nom de « ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur ». En 1997, le ministère déménage¹⁸ au bâtiment Egmont I, rue des Petits Carmes, avant d'entamer en l'an 2000 la réforme « Copernic » qui transforme en profondeur son organigramme. Ainsi, à côté des Directions générales « Affaires européennes », « Affaires multilatérales et Mondialisation », « Coopération au Développement », « Affaires bilatérales », « Affaires consulaires » et « Affaires juridiques », apparaissent des « Directions d'encadrement » – dont celle « Technologie de l'Information et de la Communication ». Il change également une nouvelle fois de nom, devenant le « Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement » et son Secrétaire général devenant le Président du Comité de Direction.

La mission de ce service public est d'assurer la promotion et la défense des intérêts du royaume au-delà de ses frontières via la gestion de la politique étrangère, de la diplomatie ou bien encore du commerce extérieur. Il a dès lors accumulé une quantité conséquente d'archives, lesquelles remplissaient en 2023 non moins de seize kilomètres de rayonnage : dix d'archives coloniales et africaines, quatre d'archives diplomatiques et deux consacrées à la coopération au développement¹⁹.

¹⁸ Au cours de ses presque deux cents ans d'existence, il dut par deux fois émigrer avec le reste du gouvernement, une première fois à Sainte-Adresse, au sein de l'immeuble Dufayel, du 13 octobre 1914 au mois de novembre 1918, et une seconde fois à Londres, au 103 Eaton Square, du 23 octobre 1940 au 26 septembre 1944.

¹⁹ <https://diplomatie.belgium.be/fr/archives/patrimoine/archives-diplomatiques>

1.2.3.2 Contenu

Parmi ces archives, ce sont les archives diplomatiques qui retiennent notre attention, plus précisément la « Correspondance politique reliée » qui fut réalisée entre 1875 et 1914 sous l'impulsion du directeur général du ministère des Affaires étrangères, et premier directeur des archives du département, Émile Banning, qui compila cette importante correspondance en neuf cents volumes²⁰. Parmi ces derniers, ce sont les deux consacrés à la neutralité belge durant la guerre de 1870-71 qui nous intéressent²¹.

Le premier se consacre exclusivement à la neutralité du royaume de juillet 1870 à avril 1871, tandis que le second s'intéresse à la neutralité des Pays-Bas (juillet 1870-avril 1871 ; novembre 1871), de la Suisse (juillet 1870-août 1871) ainsi qu'à celles des autres États (juillet-octobre 1872 ; juin 1871). Chacun des deux volumes compte un peu moins de trois cents documents, allant du télégramme d'un ambassadeur à la lettre d'un ministre en passant par des articles de journaux, des brochures politiques, des mémorandums ou des circulaires et des déclarations officielles.

1.2.4 Les Archives royales de Windsor : *the Correspondence about the Franco/German War*

1.2.4.1 Histoire des Archives royales de Windsor

Les Archives royales furent créées en 1914, au début du règne de George V, dans la Tour Ronde du château de Windsor et conservent depuis la correspondance de la monarchie britannique depuis le règne de George III (1760-1820). Il n'existait jusqu'alors aucune centralisation des archives : celles-ci étaient conservées dans des malles, des armoires et les réserves des différentes résidences royales, sans archiviste désigné pour les gérer. La fondation des Archives royales par George V devint une nécessité après le règne de la reine Victoria, cette dernière ayant accumulé au cours de ses soixante-trois années sur le trône une vaste collection de correspondance officielle et privée qui nécessitait dès lors un lieu de conservation permanent.

Les premières démarches en vue de leur création furent entreprises peu après la mort de la reine Victoria, en 1901, par son héritier, Édouard VII. Celui-ci nomma Lord Esher comme premier conservateur des Archives royales. En 1912, George V annonça leur création, le

²⁰ Après 1934, la correspondance politique n'a plus fait l'objet d'une reliure.

²¹ La Correspondance politique reliée (1830-1934) fit l'objet d'un inventaire sobrement intitulé *Correspondance politique reliée (1830-1934)*, dont la dernière mise à jour remonte au 29 mai 2024. Les volumes sur la Guerre de 1870 y sont classés dans le premier chapitre, « Dossiers individuels », au point quatre sous le titre de « 4. Guerre de 1870-1871. », « 4.1. Neutralité. » pour ceux qui furent utilisés.

regroupement de toutes les archives et l'aménagement de la Tour Ronde, qui put accueillir les premiers documents en 1914.²²

1.2.4.2 Contenu

Au sein de ces archives contenant les documents et correspondances de plus de deux siècles de monarchie britannique, c'est le fonds consacré à la reine Victoria qui suscite notre intérêt. Archivé sous l'intitulé de *Victorian Papers, Main Series*, avec pour référence « VIC/MAIN/A-L, N-S », au sein de la collection du même nom, ce fonds rassemble l'ensemble de la documentation écrite de la reine de 1833 (bien que son règne ne commence qu'en 1837) jusqu'à sa mort en 1901, même s'il contient des documents datant de 1910 (année de la mort de son fils, le roi Édouard VII), de juillet 1913 et de juin 1954. La monarque, mais également son mari, le prince Albert, y aborde divers sujets comme les affaires gouvernementales, intérieures, étrangères et ecclésiastiques ainsi que l'armée, la marine, la famille royale, la maison royale, les résidences royales, les fonctions et les visites. Le fonds comprend en outre les journaux de Nassau Senior et les documents du baron Stockmar. En tout et pour tout, ce sont près de neuf cent cinquante dossiers, cent cinq volumes, une boîte à livres, deux documents imprimés et trois boîtes de microfilms qui constituent le fonds.

Au sein dudit fonds, seuls les documents concernant la guerre franco-allemande nous importent. Ceux-ci sont enregistrés sous le libellé de *Correspondence about Germany, the Franco-German War, Austria, Schleswig-Holstein and Switzerland*, et sont répartis en cent six dossiers dont six nous intéressent, *Correspondence about the Franco/German War*, rédigés en anglais de mars 1870 à mai 1871 (VIC/MAIN/I/63-68).²³

Les documents utilisés sont majoritairement issus des dossiers n° 64, 65 et 66 de la série I (et sont donc référencés de la manière suivante : Archives royales de Windsor, I. 64, suivi du numéro de la pièce entre parenthèses), mais d'autres séries ont également été utilisées, comme le dossier n°17 de la série E et le dossier n°4 de la série Q.

²² <https://www.royal.uk/the-royal-archives>, consulté le 14 novembre 2025 à 01h14.

²³ <https://gpp.royalcollection.org.uk/Record.aspx?src=CalmView.Catalog&id=VICMAIN%2f9%2f2>, consulté le 25 novembre 2025 à 17h01.

1.2.5 *The Letters of Queen Victoria, Second serie, volume II*

1.2.5.1 *Histoire de The Letters of Queen Victoria*

En 1907, l'universitaire Arthur Christopher Benson et le vicomte Esher, Reginald Brett, publient les trois premiers volumes de *The Letters of Queen Victoria*, une compilation de la correspondance entretenue par la souveraine de Grande-Bretagne et d'Irlande au cours de ses six décennies de règne. Les volumes publiés forment alors une première série qui couvre la période allant de 1837, année du couronnement de Victoria, à 1861, année de la mort du prince Albert.

Ces volumes sont suivis en 1926 et 1928 par une seconde série, également en trois tomes, qui couvre la période entre 1862 et 1885, année de la démission du Premier ministre Gladstone. Elle est publiée cette fois-ci par l'éditeur Georges Earle Buckle.

Enfin, une dernière série, toujours en trois volumes, éditée entre 1930 et 1932, conclut le règne de Victoria en couvrant la période 1886-1901.

1.2.5.2 *Contenu*

The Letters of Queen Victoria rassemble l'immense correspondance que la reine a entretenue avec ses ministres, les souverains étrangers de son temps ainsi que sa famille, dont les rois des Belges. Dans le cas présent, c'est le second volume de la seconde série qui nous intéresse, et plus précisément la correspondance s'étalant d'avril 1870 au mois de mai 1871.

1.2.6 La Bibliothèque nationale du Royaume-Uni : *the Gladstone Papers*

1.2.6.1 *Histoire de la Bibliothèque nationale du Royaume-Uni*

Fondée le 1^{er} juillet 1973 sous le règne de la reine Élisabeth II et située à Londres, la *British Library* est la plus grande bibliothèque du monde. Elle recense non moins de deux cents millions de documents, dont quatorze millions de livres, les plus anciens, remontant à la fin du III^e millénaire avant Jésus-Christ, ayant été acquis depuis le XVIII^e siècle. La fondation de la bibliothèque fait suite au *British Library Act* de 1972 qui la sépara du Musée d'Histoire britannique (*British Museum*), datant quant à lui de 1753. Les deux institutions continuèrent néanmoins à partager le même bâtiment jusqu'en 1997, date à laquelle la bibliothèque déménagea dans son propre bâtiment près de la gare Saint-Pancras, toujours à Londres.²⁴

²⁴ https://en.wikipedia.org/wiki/British_Library et https://en.wikipedia.org/wiki/British_Library, consultés le 25 novembre 2025 à 17h54.

1.2.6.2 Contenu

Au sein de ces millions de documents, une minuscule partie nous concerne : les papiers de Gladstone. Il s'agit, pour être précis, de la correspondance du Premier ministre William Ewart Gladstone, alors en poste depuis 1868, qui dirigea le Royaume-Uni durant la période de la guerre franco-allemande (son prédécesseur était Benjamin Disraeli). Ces documents ont été transférés dans les *Additionnal manuscripts*, la plus grande des collections du *British Museum*, puis de la *British Library*, laquelle fut débutée en 1756. Cette collection est divisée en sous-ensembles, dont celui qui nous intéresse, le « Add MS 44086-44835 », qui contient les documents de Gladstone. Parmi ceux-ci se trouvent l'Add MS 44427 et l'Add MS 44428 qui contiennent la correspondance entre le Premier ministre et Léopold II durant la guerre franco-allemande (aux folios (f) 239-245 pour l'Add MS 44427 et 21 à 24 pour l'Add MS 44428).²⁵

1.2.7 Le Public Record Office

1.2.7.1 Histoire du Public Record Office

Dépositaire des archives du Royaume-Uni de 1838 à 2003, le *Public Record Office* (P.R.O.) fut fondé en 1838 à la suite du *Public Record Office Act* afin de centraliser les archives du royaume et de mieux les conserver. Il est géré par le *Master of Rolls*, troisième juge le plus important du royaume après le Président de la Cour suprême du Royaume-Uni et le lord juge en chef, avec pour mission ultime la conservation des documents susceptibles d'être émis par les différentes institutions publiques de l'État britannique ainsi que de l'Angleterre et du pays de Galles. En avril 2003, il fut décidé de fusionner cette institution avec la *Historical Manuscripts Commission*, l'*Office of Public Sector Information* (O.P.S.I.) et le *His Majesty's Stationery Office* (H.M.S.O.) afin de former les Archives nationales du Royaume-Uni, de l'Angleterre et du pays de Galles.²⁶

1.2.7.2 Contenu

Ces archives sont réparties en une multitude de thèmes : les documents gouvernementaux, comme les actes du Parlement, les archives judiciaires, comme les registres de cours de justice, les archives coloniales, les relations des dominions et des colonies avec la métropole, ou bien encore les registres d'immigration.

²⁵<https://web.archive.org/web/20180818082111/http://www.bl.uk/reshelp/findhelprestype/manuscripts/ongoingcollections.html#additional>, consulté le 25 novembre 2025 à 18h02.

²⁶https://en.wikipedia.org/wiki/Public_Record_Office#Merger_with_the_Historical_Manuscripts_Commission, consulté le 25 novembre 2025 à 18h31.

Dans ce travail, ce sont essentiellement les archives diplomatiques et militaires qui vont être mises à profit car elles contiennent les correspondances entretenues par les ministres du gouvernement britannique avec leurs subalternes ou avec des monarques étrangers, comme Granville, *Foreign Secretary*, par rapport à Lumley, ambassadeur britannique à Bruxelles, ou par rapport à Léopold II.

Le sujet de ce travail portant sur le premier conflit franco-allemand, ce sont les documents n° 83 et n°108 contenus dans les dossiers n°29 de la série n°30 (ils sont référencés selon la manière suivante : PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 108) qui seront utilisés ainsi que certains documents provenant du *Foreign Office* mais archivés au *Public Record Office* (ils sont référencés de la manière suivante : PUBLIC RECORD OFFICE, *F. O.*, 123/140 confidential n°47).

D'autres sources restent intéressantes à explorer, notamment le fonds Goffinet, du nom d'Adrien Goffinet, gestionnaire des archives royales de l'époque et de ses fils jumeaux et hommes de confiance de Léopold II, Constant et Auguste, mais également le fonds « 1870-1871 » qui fut également inventorié par Marie-Anne Paridaens.

1.3 Méthodologie

Plusieurs étapes ont été nécessaires à la réalisation de ce mémoire d'histoire politique et diplomatique. En premier lieu, circonscrire les diverses thématiques : la guerre franco-allemande (1870-1871), la Belgique et le Second Empire (1852-1870), le règne de Léopold II (1865-1909), la diplomatie et la politique belges de la fin du XIX^e siècle ainsi que leurs acteurs, à savoir le ministre des Affaires étrangères/chef de Cabinet Jules-Joseph d'Anethan, les ambassadeurs belges au sein des puissances belligérantes ou observatrices, comme Nothomb, Beyens et Beaulieu et leurs homologues étrangers, ainsi que la position des chefs d'État étrangers et de leurs gouvernements par rapport à la Belgique, à savoir Victoria et Gladstone, Napoléon III et Émile Ollivier, Guillaume I^{er} et Bismarck.

Une fois les divers thèmes établis, il a dès lors été possible de se lancer dans la lecture et l'établissement d'une bibliographie. Celle-ci s'est construite par la lecture d'ouvrages tout d'abord généraux, comme *La grande défaite* (2015) d'Alain Gouttman ou bien encore *Léopold II. Une vie à pas de géant* (2007), de Matthieu Longue, et ensuite plus précis, comme la contribution de Philippe Raxhon, « Léopold II, un roi déterminé face à la guerre franco-allemande de 1870 » dans *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation* (2009), pour finalement s'étendre à des ouvrages étrangers comme celui de Thomas Daniel,

The guarantee of Belgian independence and neutrality in European diplomacy, 1830's-1930's (1983).

Tout au long de ces lectures, les différentes sources ont été soigneusement consignées.

Il s'agissait majoritairement de lettres et de télégrammes utilisés par ces auteurs, qui sont venus compléter les missives recueillies lors de fréquentes visites à diverses archives. Celles du Palais royal de Bruxelles, dont l'archiviste, Baudouin D'hoore, a généreusement accepté de nous ouvrir les portes, ou celles du musée de l'Armée, pour la consultation du fonds Pierre Emmanuel Chazal, qui nous renseigne sur la conduite de l'armée d'observation et les événements survenus le long de la frontière franco-belge ou encore celles du S.P.F. Affaires étrangères, toujours au sein de la capitale, qui a permis la lecture de la correspondance politique de l'époque. Concernant les sources étrangères, notamment celles de Windsor, le travail de compilation de Robert Demoulin s'est révélé capital, puisqu'il a permis de rendre accessibles des documents situés de l'autre côté de la Manche. L'examen de ces documents s'est toutefois rapidement heurté à un obstacle inattendu : la graphie de leur auteur. En effet, si certains documents, tels les lettres de Jean-Baptiste Nothomb, demeuraient tout à fait lisibles, d'autres se sont avérés impossibles à déchiffrer, soit parce qu'ils avaient sans doute été rédigés à la va-vite (comme l'attestent les télégrammes de Jules Devaux, réalisés à l'aide d'un épais crayon bleu), d'autres le sont par le style d'écriture de leur émetteur.

Tel est particulièrement le cas de la correspondance du roi Léopold II : l'écriture particulière du second roi des Belges l'a rendue en grande partie inexploitable. La promotrice de ce travail, Mme la professeure Laurence Van Ypersele, a alors suggéré de solliciter le concours de Pierre-Luc Plasman, historien belge de l'État indépendant du Congo, qui est parvenu à traduire ce que l'avocat Wiener appelait « les hiéroglyphes royaux ». Son emploi du temps ne permettant pas un soutien continu, il a recommandé la lecture de la retranscription de la lettre du souverain à Van Eetvelde du 16 juin 1897, conservée dans les Archives africaines, afin de la comparer avec l'original en vue de réaliser un « dictionnaire léopoldien ». Malheureusement, et malgré plusieurs tentatives, la réalisation d'un tel dictionnaire s'est révélée impossible, l'écriture de Léopold II s'étant considérablement modifiée en plus d'un quart de siècle, à moins qu'il n'ait adapté sa graphie à son correspondant.

Bien heureusement, les lettres de son chef de cabinet, Jules Devaux, par qui passaient une partie de ses volontés, ainsi que celles de ses ministres ou de son frère, étaient parfaitement compréhensibles. De surcroît, le travail de compilation de Robert Demoulin, de même que les

nombreuses lettres retranscrites par Louis de Lichtervelde dans son *Léopold II*, ont permis de rendre accessible un large échantillon de la correspondance royale.

Une fois bibliographies et sources lues et rassemblées, un travail de critique classique a pu être amorcé. Les diverses sources ont été confrontées les unes aux autres, ainsi qu'aux travaux déjà effectués, afin de dresser un tableau aussi fidèle que possible des événements et des réactions suscitées par ces derniers, chaque nouvel élément repéré par la suite étant décortiqué, analysé et inséré afin de compléter au maximum cette fresque politique méconnue que fut en Belgique la guerre de 1870.

2 La Belgique de 1870 en quelques concepts

Ce mémoire se concentrant sur le gouvernement et la diplomatie belge de cette deuxième moitié du XIX^e siècle, il est nécessaire, pour ne pas dire essentiel, de saisir parfaitement l'organisation politique de la Belgique, notamment le triangle « Parlement-monarque-gouvernement », le duo « Roi des Belges-ministre de l'Armée » ainsi que la signification de la neutralité telle qu'on l'entendait à la veille de ce premier conflit franco-allemand, les origines de celle-ci en Belgique et son utilité. Il est en outre intéressant de dresser un portrait du souverain qu'était Léopold II ainsi que de se remettre dans le contexte de cette époque.

2.1 La neutralité perpétuelle ou comment fonder un État-tampon

Le 4 octobre 1830, sept jours après avoir bouté les Néerlandais hors de son territoire, la Belgique, qui n'était pas encore un royaume et possédait l'intégralité du Limbourg et du Luxembourg, déclarait son indépendance vis-à-vis du royaume uni des Pays-Bas. Bien qu'en violation avec l'esprit de Metternich qui souhaitait l'écrasement de toute velléité indépendantiste en Europe, le nouvel État fut reconnu et son indépendance garantie par les cinq Grandes Puissances (à savoir le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, la France, la Prusse, l'Autriche et la Russie) à la condition qu'il reste dans un état de « neutralité perpétuelle », état qui fut entériné le 20 janvier 1831 dans le protocole n°11 de la Conférence de Londres, réitéré avec l'article 9 du traité des XVIII articles du 26 juin de la même année, mais refusé par les Néerlandais. Cette condition était toujours présente dans le traité des XXVII articles du 15 novembre 1831, mais à nouveau refusée par les Pays-Bas. Elle fut définitivement admise dans le traité des XXIV articles du 19 avril 1839 (article 7), enfin ratifié par les Néerlandais.

La neutralisation de la Belgique découlait de la volonté des Britanniques d'empêcher que la France, ou bien la Prusse, n'annexe ce riche territoire, densément peuplé et en plein essor industriel, ce qui aurait bouleversé l'équilibre européen occidental. Qui plus est, le grand nombre de forteresses à la frontière franco-belge était considéré soit comme de futures têtes de pont de la France en vue d'une nouvelle expansion de ses rivaux sur le Rhin, soit comme une menace pour celle-ci à sa frontière nord, d'où la nécessité de transformer le nouvel État belge en un « État-tampon », pour reprendre les mots de Bismarck, ou de « coussin-amortisseur » pour reprendre ceux de Léopold II²⁷.

Mais qu'entend-on par neutralité ? Mario Bettati définit la neutralité comme « la politique adoptée par un État qui reste à l'écart d'une guerre affectant deux ou plusieurs États en s'abstenant d'y participer, que ce soit directement en prenant part aux hostilités ou indirectement en assistant l'un ou l'autre des belligérants²⁸ ». Il y a lieu de bien distinguer cette notion de celles d'isolationnisme, de non-alignement et de non-belligérance :

- L'isolationnisme consiste à refuser, ou du moins à réduire au minimum, toute intervention, politique, militaire ou économique, dans les affaires internationales, le meilleur exemple étant les États-Unis d'Amérique d'avant la Grande Guerre²⁹. Le Royaume-Uni, surtout sous la magistrature de Benjamin Disraeli à partir de 1874, était d'ailleurs réputé se trouver dans une phase isolationniste appelée *the Splendid isolation*, ne sortant de celui-ci qu'en cas de nécessité comme lors de la guerre de Crimée en 1853.
- Le non-alignement est une notion qui date essentiellement de la guerre froide. Il consiste en un refus de s'inscrire dans un bloc militaire ou politique où prédomine une puissance, comme ce fut le cas de l'Inde ou de la Yougoslavie entre l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie³⁰.
- La non-belligérance, enfin, consiste à ne pas intervenir directement dans un conflit en cours mais à soutenir le ou les belligérant(s) en lui (leur) vendant ou fournissant des armes, voire en permettant l'envoi non officiel de militaires. Ce fut le cas des forces de l'Axe et des démocraties durant la guerre d'Espagne en 1936 qui fournirent aux

²⁷ DANIEL Thomas. H, *The guarantee of Belgian independence and neutrality in European diplomacy, 1830's-1930's*, Kingston, éditions D.H Thomas publishing, 1983, p.193.

²⁸ BETTATI Mario, *Le Droit de la guerre*, Paris, éditions Odile Jacob, (Hors collection), 2016, pp.288-294.

²⁹ WILLIAMS William Appleman, *The Tragedy of American Diplomacy*, New-York, edition W.W Norton & Company 2009.

³⁰ WILLETTS Peter, *The Non-Aligned Movement: The Origins of a Third World Alliance*, Londre/New-York, edition Continuum International Publishing Group Ltd., 1981.

Franquistes et aux Républicains hommes et matériel sans pour autant entrer officiellement dans le conflit³¹.

Mais la grande différence entre ces notions et la neutralité, c'est que, contrairement à cette dernière, aucune ne jouit d'un statut juridique, ni du moins n'est codifiée et reconnue pareillement par tous. La notion de neutralité, quant à elle, n'est gravée dans le marbre qu'à partir de 1907, avec la Convention de La Haye, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elle ne constitue pas une posture parfaitement reconnue en 1870. Ainsi, les États reconnaissent une jurisprudence internationale en matière des droits des États neutres durant un conflit armé, jurisprudence qui date de l'Antiquité gréco-romaine. De manière générale, cette dernière garantit, en théorie, trois droits aux pays neutres :

- 1) « les puissances belligérantes n'ont pas le droit de forcer une puissance neutre à faire prisonniers de guerre les soldats de leur ennemi qui s'échappent de leur pouvoir sur un territoire neutre, pour sauver leur vie et leur liberté » ;
- 2) « les neutres sont libres ainsi que leurs biens » ;
- 3) « le commerce entre le neutre et le belligérant est également entièrement libre. »

Concernant ce dernier droit, il est tout de même fortement recommandé, mais pas obligatoire, pour le pays neutre, de s'abstenir de fournir armes et munitions aux belligérants.³²

Une dernière nuance est à apporter au concept de neutralité. Lors de la signature du traité de Londres de 1839, un vingt-cinquième article fut rajouté à titre de clause additionnelle. Celui-ci stipulait que la neutralité perpétuelle, imposée à la Belgique par l'article 7, était mise sous la garantie des puissances signataires qui s'engageaient collectivement à la défendre militairement en cas de besoin (concept de garanties collectives). En outre, aucun article du traité n'imposait à la Belgique de démanteler ses forteresses et de réduire au simple maintien de l'ordre ses forces armées, ce qui permettait une neutralité armée³³. La situation était bien différente au Grand-duché de Luxembourg, auquel le traité de 1867 imposait également une neutralité perpétuelle, elle aussi garantie par les puissances signataires (c'est-à-dire qu'elles s'engageaient à ne pas violer la neutralité luxembourgeoise), mais sans obligation d'intervenir pour la défendre en cas de violation. En outre, le Luxembourg s'est vu contraint, lui, de démanteler ses fortifications et

³¹ PAYNE Stanley, *Franco and Hitler. Spain, Germany and World War II*, Yale, Yale University Press, 2008.

³² WEISS Siegfried, *La guerre de 1870 et la neutralité de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, de la Suisse, l'Autriche, l'Italie et l'Angleterre*, Bruxelles, éditions CH. et A. Vanderauwera, 1871, p.4.

³³ MAURY Jean-Pierre, *Traité de Londres, 1839*, Digithèque MJP, 2008. <https://mjp.univ-perp.fr/constit/be1839.htm#1> consulté le 21 octobre 2025 à 14h01.

de limiter sa force armée au maintien de l'ordre, empêchant toute riposte un tant soit peu efficace en cas d'agression³⁴.

Mais si cette neutralité a permis aux Belges de se doter d'un État, ainsi que théoriquement de puissants protecteurs, elle a considérablement réduit sa marge de manœuvre diplomatique. Comme l'explique Robert Devleeshouwer, professeur à l'université libre de Bruxelles, la neutralité empêche le royaume de rejoindre une alliance qui irait dans ses intérêts³⁵, voire pire la projetterait dans une alliance contraire aux siens. En outre, la Belgique se trouve dorénavant à la merci des réactions des grandes puissances en cas de violation de sa neutralité, car rien, si ce n'est l'honneur ne contraint les signataires à aider les Belges. Lord Palmerston ne disait-il pas à Disraeli, le 8 juin 1855, quand celui-ci lui avait proposé de neutraliser les provinces danubiennes, que « L'histoire du monde montre que, lorsqu'une querelle surgit et qu'une nation belligérante croit utile de faire traverser par son armée un territoire neutre, les déclarations de neutralité ne sont pas très religieusement respectées »³⁶ ?

Enfin, la neutralité et la garantie d'indépendance « ramollissent » l'esprit des militaires et des politiques sur la question de la défense du pays : les premiers s'opposent à une plus grande modernisation de l'armée, s'estimant suffisamment protégés par les forts de la Meuse et d'Anvers, alors que les seconds sont convaincus que les États signataires de la neutralité belge respecteront leurs engagements de ne pas entrer en Belgique ou de soutenir celle-ci si besoin est.³⁷

³⁴ TRAUSCH Gilbert, « La Première Guerre mondiale, heure de vérité pour la neutralité luxembourgeoise. Un statut précaire » dans *Neutralität*, juin 2006, p.29. Et DANIEL Thomas. H, *The guarantee of Belgian independence and neutrality in European diplomacy, 1830's-1930's*, Kingston, éditions D.H Thomas publishing, 1983, pp.198-209.

³⁵ Un parfait exemple de cela se trouve dans un échange entre Jean-Baptiste Nothomb et Jules-Joseph d'Anethan daté du 4 août 1870. Le n° 212 de l'*Indépendance belge* avait affirmé, à tort, que le comte de Bylandt, ambassadeur des Pays-Bas auprès de la Confédération de l'Allemagne du Nord, aurait déclaré à Hermann von Thile, premier secrétaire aux Affaires étrangères de la Confédération, que les Pays-Bas allaient entreprendre des démarches pour forger une alliance avec la Belgique et ainsi mieux assurer leurs neutralités respectives, ce que le comte démentira. Nothomb rappellera alors que sa neutralité empêche la Belgique de tisser quelque alliance que ce soit, que cela soit à titre offensif ou défensif. La Belgique est en revanche libre de s'entendre *officieusement* avec ledit État étranger afin d'organiser une défense commune sans pour autant signer de traité. ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales (Neutralité)*, vol.1, A 3210, n° 101, lettre du 4 août 1870 de Nothomb à d'Anethan.

³⁶ SOREL George et PRAT Michel, « La neutralité belge en théorie et en réalité (1921) » dans *Mil neuf cents. Revue d'Histoire intellectuelle*, n°23, 2005.

³⁷ DEVLEESHOUWER Robert, « Le danger de guerre et la neutralité belge (1910-1914) » dans JACOBS E.A. (dir.), *Actes du colloque d'Histoire militaire belge (1830-1980)*, Bruxelles, Musée royal de l'Armée, 26-28 mars 1980, pp.285-289.

2.2 Le Roi des Belges, un monarque qui règne... mais qui ne gouverne pas

On ne peut saisir le rôle joué par Léopold II dans la défense nationale et dans la préparation de celle-ci au conflit futur sans comprendre la place qu'occupe le souverain dans l'horlogerie politique belge de la deuxième moitié du XIX^e, place qui n'a d'ailleurs pratiquement pas bougé depuis maintenant presque deux cents ans.

La Belgique est, depuis sa fondation en 1830 jusqu'à aujourd'hui, une monarchie parlementaire, constitutionnelle et héréditaire. Le monarque y est Roi *des Belges*, et non *de Belgique*, le souverain n'obtenant pas son pouvoir par la tradition ou par droit divin mais des mains de la Nation via ses Chambres représentatives devant lesquelles il prête serment³⁸, faisant de la Belgique une monarchie constitutionnelle. Ainsi, le pouvoir politique n'est pas exercé directement par le Roi, mais par le Parlement et le Sénat qui détiennent le pouvoir législatif. L'élection du Parlement conditionne la composition du gouvernement, alors appelé « cabinet », lequel détient le pouvoir exécutif. À la tête du cabinet, on ne trouve pas encore de Premier Ministre, cette appellation n'apparaissant officiellement qu'en 1918, mais le « chef du Cabinet », qui peut d'ailleurs cumuler plusieurs portefeuilles ministériels. Ainsi, le baron Jules-Joseph d'Anethan, qui était le chef de cabinet en juillet 1870, était également le ministre des Affaires étrangères. Le Roi des Belges, lui, est officiellement le chef du pouvoir exécutif en tant que chef de l'État, mais ne dispose que de rares pouvoirs accordés par la Constitution du Royaume et qui nécessitent dans leur immense majorité le « contreseing ministériel »³⁹, c'est-à-dire la signature d'un ministre qui prend sur lui la responsabilité des actes du souverain, ce dernier étant selon l'article 88 de la Constitution « inviolable »⁴⁰, et irresponsable⁴¹.

La Constitution, et son esprit, ne confèrent un pouvoir personnel au Roi des Belges que dans deux seuls cas : pour la nomination et la révocation des ministres (art. 96⁴²) et pour la

³⁸ Article 91 de la Constitution du 7 février 1831, anciennement le 80 (« Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire »).

³⁹ Article 106 de la Constitution du 25 février 1831, anciennement le 64.

⁴⁰ Article 88 de la Constitution du 7 février 1831, anciennement le 63.

⁴¹ Comme ne manquera pas de le rappeler Granville à Ponsonby dans sa lettre du 28 septembre 1870 en réponse aux insistantes du roi des Belges. ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (25).

⁴² Anciennement article 65.

dissolution des Chambres (art. 46⁴³), ces deux actes pouvant s'accomplir de la propre volonté du monarque, sans contreséing ministériel.

Hormis ces pouvoirs, dits de décision, attribués au Roi par la Constitution, le chef de l'État ne peut intervenir de manière active dans les affaires du pays, malgré quelques tentatives vaines de Léopold II, comme en 1891 où il chercha à introduire le « référendum royal », qui aurait permis au roi de soumettre au suffrage des Belges une proposition de loi, émise par lui, court-circuitant ainsi la démocratie parlementaire. Mais cela ne signifie pas pour autant que le roi des Belges est un spectateur, un être passif donc, de la vie politique de son pays. Au contraire, la véritable « action du Roi » repose sur l'influence que ce dernier est amené à développer sur les acteurs politiques de la Nation au cours d'un règne pouvant s'avérer long (Léopold II a le plus long règne de l'histoire de la Belgique avec, au jour près, quarante-quatre années de royauté, le second étant celui du roi Baudouin avec quarante-deux années).

Cette influence peut s'exercer, pour reprendre la typologie de Jean Stengers⁴⁴ :

- auprès de ses ministres ; c'est à propos de ses relations avec ses ministres que l'on emploie toute une série de termes classiques, qui traduisent ce qu'il lui est permis de faire : conseiller, encourager, recommander, avertir, mettre en garde [le Roi préside également le Conseil des ministres] ;
- auprès de parlementaires, l'intervention du Roi pouvant aller jusqu'à essayer de les guider dans leurs votes ;
- auprès de personnalités diverses, venues de tous les horizons, y compris de personnalités étrangères, auxquelles le Roi s'adresse pour qu'elles interviennent, dans le sens qu'il désire, dans des problèmes de la vie intérieure belge ;
- auprès de l'opinion publique, que le Roi touche par exemple par ses discours

On peut également ajouter l'influence que le Roi des Belges est susceptible d'exercer sur les têtes couronnées d'Europe grâce à son arbre généalogique complexe (Léopold II n'est-il pas membre de la famille des Saxe-Cobourg-Gotha par son père, le petit-fils du roi des Français par sa mère, cousin de la reine Victoria du Royaume-Uni, beau-frère de la sœur du cousin du roi de Prusse par son frère, lié aux millénaires Habsbourg-Lorraine d'Autriche par

⁴³ Anciennement article 71.

⁴⁴ STENGERS Jean, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence. Essai de typologie des modes d'action du Roi*, Bruxelles, éditions Duculot, 1992, p.37.

son épouse ?) Une « diplomatie des trônes », parallèle à celle, officielle, du gouvernement, qui s'avérera déterminante dans la sauvegarde du pays face au danger franco-allemand.

Afin d'agir au mieux et de rester en contact avec les affaires courantes traversant la politique belge et le pays, le Roi est secondé par le département du Cabinet du Roi qui fait, en résumé, la liaison entre le monde politique et le souverain. Cet important organe de l'institution royale est expliqué plus en détail dans la présentation des sources constituant ce travail. Le souverain peut également faire appel au « Conseil de la Couronne », un organe consultatif s'inspirant du *Privy Council* (Conseil privé de Sa Majesté) des souverains britanniques présidé par le monarque et rassemblant les ministres en exercice et les ministres d'État⁴⁵, et servant à conseiller le Roi lors des grandes crises. Ce conseil fut convoqué pour la première fois le 15 juillet 1870, alors que le Roi venait de dissoudre les Chambres en pleine crise de juillet, et ne sera rappelé une nouvelle fois que le 2 août 1914 lors de l'ultimatum de l'Allemagne à la Belgique.

Un autre pouvoir, « acquis par la coutume », pour reprendre l'expression de Jean Stengers, était le « droit de discuter le programme de la majorité nouvelle, de l'amender au besoin, d'établir entre la royauté et le groupe appelé au pouvoir un véritable contrat où, bien souvent, les concessions faites à l'esprit de parti étaient stipulées payables en garanties données aux grands intérêts permanents dont le Roi s'était particulièrement institué le gardien. »⁴⁶ C'est grâce à ce pouvoir, obtenu par son père, que Léopold II sut faire avancer la question militaire à la suite des élections du 14 juin 1870.

Mais malgré un cadre relativement bien défini, la Constitution belge est suffisamment ambiguë pour que l'interprétation de certains articles donne au Roi des Belges des pouvoirs, certes exceptionnels, dans des domaines bien précis. Et l'un d'eux n'est autre que la Guerre.

2.3 La guerre, une affaire royale ?

Les rapports du Roi des Belges aux affaires militaires furent de tous temps complexes, tant à l'époque de Léopold I^{er} qu'à celle de son arrière-petit-fils Léopold III. L'origine de cette

⁴⁵ Titre honorifique décerné par le Roi, sous le contreseing du Premier ministre, à des personnalités politiques. Ils ne disposent d'aucun droit de vote mais peuvent être consultés par le Roi à sa demande et s'exprimer lors des Conseils de la Couronne.

⁴⁶ LICHTERVELDE Louis de, *Léopold II*, Louvain, éditions Rex, date inconnue, p.92.

complexité provient de deux articles de la Constitution, le cent-sixième, et la première section du cent-soixante-septième⁴⁷, datés du 7 février 1831 :

- Article 106 de la Constitution belge (titre III *Des pouvoirs*) : « Aucun acte du Roi ne peut avoir d'effet, s'il n'est contresigné par un ministre, qui, par cela seul, s'en rend responsable. » Cet article fait de la Belgique une monarchie parlementaire.
- Article 167 §1^{er}, deuxième paragraphe, de la Constitution belge (titre IV *Des relations internationales*) : « Le Roi commande les forces de terre et de mer [...] »

Dans son ouvrage *Aux origines de la question royale. Léopold III et son gouvernement. Les deux politiques belges de 1940* (1980), Jean Stengers explique :

« Ceci n'est pas seulement une règle de droit, mais indique aussi implicitement l'esprit dans lequel les pouvoirs du Roi doivent s'exercer : toute décision étant signée conjointement par le souverain politiquement irresponsable et le ministre, seul responsable, il est évident que dans la prise de décision, c'est l'homme responsable qui doit avoir normalement le plus de poids ».⁴⁸

Or, tout comme son père, Léopold II considérait la Guerre, au même titre que les Affaires étrangères durant le conflit franco-allemand, comme relevant du « domaine réservé » du monarque et que le ministre en charge n'était qu'un exécutant de sa volonté, l'excluant donc de la solidarité ministérielle⁴⁹. Il n'était d'ailleurs pas rare que, « tiraillé » entre le roi et le gouvernement, le ministre de la Guerre fût contraint à la démission, comme ce fut le cas du général Chazal en 1866 (la guerre austro-prussienne battait alors son plein), partisan avec Léopold II de la fortification de la rive gauche de l'Escaut et donc en opposition avec l'austérité demandée par le ministre des Finances d'alors, Walthère Frère-Orban (gouvernement Rogier II). La démission du général Henri Guillaume, ministre de la Guerre en fonction durant la guerre franco-allemande, en 1872 (gouvernement Malou), constitue un autre exemple des mésententes entre le gouvernement, le ministre de la Guerre et le roi.

⁴⁷ Anciennement numéroté jusqu'au 18 mai 1993 article 68.

⁴⁸ STENGERS Jean, *Aux origines de la question royale. Léopold III et son gouvernement. Les deux politiques belges de 1940*, Gembloux, éditions Duculot, 1980, p.22.

⁴⁹ DE RIDDER Alfred, « Léopold I^{er} et la France au lendemain du coup d'État du 2 décembre » dans *Les relations franco-belges de 1830 à 1934* (Metz, 15-16 novembre 1974), p.60.

L'origine de cette mésentente constitutionnelle entre la personne du Roi et ses ministres remonte à 1852. Léopold I^{er}, qui avait vingt ans plus tôt commandé les armées belges durant la campagne des Dix-Jours face aux Néerlandais, se plaignait déjà que le contreseing ministériel portait préjudice à ce qu'il considérait comme une prérogative royale, jugeant la responsabilité ministérielle inapplicable. Il estimait en effet que le terme « commandement » était personnel par essence et que « la nature des événements de guerre, pour lesquels était fait ce commandement, ne permettait pas de l'entendre autrement. »⁵⁰ C'est en se fondant sur cette argumentation et sur l'exemple de son père que Léopold II qu'il justifia sa prise de commandement de l'armée durant le conflit franco-allemand, ce qui ne manqua pas d'exaspérer le général Chazal, face à l'ignorance complète du monarque dans la gestion d'une armée en campagne.

Cette vision de la guerre comme « domaine personnel » du souverain devait se heurter à l'opposition ministérielle, tant celle de Frère-Orban sous le règne de Léopold II que de celle de de Broqueville peu avant et à la fin de la Grande Guerre, sous le règne d'Albert I^{er}, comme le souligne Henri Haag dans sa biographie du chef de Cabinet⁵¹.

Léopold I^{er} en son temps, mais également Jules Devaux (1828-1886)⁵², chef du Cabinet de Léopold II, avaient songé, pour en finir avec cette pomme de discorde, à nommer un civil au poste de ministre de la Guerre au lieu d'un militaire, et à créer la charge d'un chef ayant pour fonction de diriger l'état-major. Pour Devaux, cette mesure aurait pu être aisément adoptée par les Chambres face à la menace de la guerre en 1870⁵³, mais cette occasion ne fut pas saisie, exposant ainsi le pays au talent, ou à l'incompétence, du monarque en cas d'invasion... et à la responsabilité de celui-ci, et donc de la monarchie, en cas de défaite. Pour Matthieu Longue, dans sa biographie du Roi-Bâisseur, *Léopold II. Une vie à pas de géant* (2007), cette vision anticonstitutionnelle⁵⁴ qu'avait le roi de son rôle militaire faisait de Léopold II quelque'un « d'en

⁵⁰ Une lignée de juristes, III Mathieu N. J. I. Leclerc (1796-1889), Bruxelles, Hayez, 1942, p.379, cité par *ibid*, p. 63, note 214.

⁵¹ HAAG Henri, *op.cit.*, t.1 pp.78-79/158-159 et *ibid.*, t.2, pp.653-654.

⁵² Diplomate de carrière, Jules Devaux est fait ministre résident belge en 1853, chef du cabinet du Roi et ministre résident belge, il devint le secrétaire du duc de Brabant en 1858 avant de succéder à son oncle en 1866 au poste de chef de cabinet du roi Léopold II, avec qui il noua une forte relation.

⁵³ Jules Devaux avait proposé cette solution dans une lettre au ministre d'Autriche à Bruxelles, le comte Chotek (Chotek à Andrassy, 10 juin 1879, M.A.E., A.E.V. 1875-1879, dépêche n°12B dans LUBELSKI-BERNARD Nadine, « Léopold II et la défense de la Belgique », dans JACOBS E.A. (dir.), *Actes du colloque d'Histoire militaire belge (1830-1980) (Bruxelles, 26-28 mars 1980)*, p.226.).

⁵⁴ Paradoxal quand on sait que, comme son père, il fut réputé de son vivant pour avoir été un monarque « essentiellement constitutionnel ».

retard car, dans sa jeunesse, il bénéficia d'une éducation imprégnée de traditions et de concepts idéologiques hérités de l'Ancien Régime induisant une haute opinion de la fonction royale, peu propice à la totale acceptation du parlementarisme ainsi que de la démocratisation, aussi lente fut-elle, de la société et des institutions de la Belgique ».⁵⁵

2.4 Léopold II, portrait d'« un géant dans un entresol⁵⁶ »

Personnage incontournable de la vie politique belge de la seconde moitié du XIX^e siècle, Léopold II est un personnage singulier dont on se doit de décrire la personnalité si l'on veut parfaitement saisir ses actions tout au long de son règne. Néanmoins, dans un souci de rester pertinent par rapport au thème de ce travail, ne seront pas abordées ici les actions et œuvres du roi post-1881, ni ses ambitions coloniales, le portrait ci-présent se concentrant exclusivement sur sa politique intérieure, militaire et extérieure.

Léopold Louis-Philippe Marie Victor de Saxe-Cobourg-Gotha naît le 9 avril 1835 au Palais royal de Bruxelles de Louise d'Orléans, fille du roi des Français Louis-Philippe, et de Léopold I^{er}, alors roi des Belges depuis quatre ans. En 1837 vient au monde son frère cadet, Philippe, futur comte de Flandre et père du futur roi Albert I^{er}, suivi en 1840 Charlotte, future impératrice du Mexique au destin tragique.

Élevé sans amour par son père, il perd sa mère à l'âge de quinze ans. Il reçoit une éducation royale rigoureuse et se retrouve rapidement dévoré par une soif d'horizons nouveaux, ce qui le poussera à se lancer en solitaire dans l'aventure coloniale à partir de 1885. Il aime la géographie et surtout la politique à laquelle l'initie son père, mais ce dernier ne prend pas la peine de faire de même pour les affaires militaires, peut-être à cause de la volonté du duc de Brabant de se laisser pousser la barbe⁵⁷ (alors interdite dans l'armée belge) pour masquer son long nez, de sa jambe boiteuse (qui le fait ressembler à Talleyrand) et de ses idées expansionnistes (il élabore dans les années 1850 un plan d'invasion des Pays-Bas qui n'aura pas de suite à cause des propres visées expansionnistes françaises).

⁵⁵ LONGUE Matthieu, *Léopold II. Une vie à pas de géant*, Paris, éditions Gallimard (Les racines de l'histoire), 2007, p.183.

⁵⁶ ROEGIERs Patricks, *La spectaculaire histoire des rois des Belges*, Paris, éditions Perrin (Tempus), 2007, p.118.

⁵⁷ Léopold II cherche alors à imiter ses impériaux contemporains : « Il taille son imposante barbe en rectangle comme le font les grands d'Europe de son époque notamment les empereurs Guillaume II (Allemagne), Nicolas II (Russie) et François-Joseph (Autriche-Hongrie) ». DUMONT Georges-Henri, *Léopold II*, Paris, éditions Fayard, 1990, p.209.

Concernant sa personnalité, Alphonse Vandenpeereboom, alors ministre de la Guerre, la décrit en 1866 comme suit :

*Peu à peu le Roi se révèle et se dessine, ses intentions sont excellentes, j'en suis convaincu ; il a du talent, du tact, du jugement ; il a beaucoup vu, il sait beaucoup de choses, mais c'est, je pense, un malin ; il est retors, rusé, je n'ose pas dire fourbe ; il dissimule sa pensée, plaide le faux pour soustraire ses pensées intimes à son contradicteur.*⁵⁸

Le jeune fils du *Kronprinz*, qui n'est pas encore devenu le *Kaiser* Guillaume II, décrit quant à lui le monarque en 1878 comme ayant une *personnalité remarquable et imposante qu'on n'oubliait pas facilement [...] [et qui] fait l'impression d'être un homme franchement cynique et dédaigneux.*⁵⁹

Mais c'est certainement Vincent Dujardin, professeur d'histoire contemporaine à l'université catholique de Louvain et spécialiste de la monarchie belge, qui décrit le mieux le roi Léopold II, du moins dans ses jeunes années. Sa correspondance personnelle, alors qu'il n'était que duc de Brabant, révèle un futur roi « intelligent, original, rusé, autoritaire, très conscient de son rang social, égoïste, vaniteux, peu discipliné, intéressé très tôt par la politique extérieure, passionné par les affaires, les finances et les projets urbanistiques ». ⁶⁰ « Original », pour ne pas dire parfois hors-sol, en opposition avec la sagesse de son père et la subtilité de son frère, à en croire la reine Victoria⁶¹. Il faut dire que Léopold II a une personnalité « de rêveur », couchant sur le papier mille et un projets dont certains dépassent l'entendement de l'époque⁶².

À ces traits, nous pouvons ajouter, et cela peut paraître étonnant, un certain détachement pour la chose militaire qui n'aura pas évolué depuis son enfance, faisant de ce monarque l'un des moins militaristes de son temps pour Francis Balace, spécialiste belge de l'époque contemporaine et des affaires royales⁶³. Dans sa contribution à l'ouvrage *Léopold II. Entre génie et gêne*, il cite Ludwig Bauer :

⁵⁸ VANDENPEEREBOOM Alphonse, *La fin d'un règne : notes et souvenirs*, Bruxelles, 1931, pp.29-31.

⁵⁹ DAYE Pierre, *Léopold II*, Paris, éditions Arthème Fayard et Cie, 1934, p.584.

⁶⁰ WITTE Els, « Nouvelles contributions à l'étude de la politique extérieure et coloniale de Léopold II » dans DUJARDIN Vincent, ROSOUX Valérie et DE WILDE Tanguy (dir.), *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation*, op.cit., pp.374-375.

⁶¹ STENGERS Jean *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence. Essai de typologie des modes d'action du Roi*, op.cit., pp.272-273.

⁶² Établir des colonies belges au Japon, unir la Chine au Raj britannique, mettre un prince anglais sur le trône de Constantinople, etc.

⁶³ BALACE Francis, « *Krieg im sicht* (1904-1908). Le mythe d'un roi Francophile » dans *ibid.*, p.128.

« C'était un homme aussi peu militaire que possible, que le métier de soldat n'intéressait pas le moins du monde, qui s'ennuyait aux manœuvres, ne comprenant rien à la stratégie et considérant les chiffres des dividendes et des bilans comme beaucoup plus importants que les guerres. Par tempérament, ce généralissime ne pouvait voir dans la guerre qu'une affaire et, à ses yeux, une affaire était une chose qui devait rapporter un bénéfice. Il connaissait assez son métier de Roi et l'histoire pour célébrer l'héroïsme avec de brillantes qualités d'orateur, mais pour lui, l'homme de la ruse et de la persuasion, les militaires n'étaient qu'un mal nécessaire ».⁶⁴

En 1855, à l'occasion de l'Exposition universelle, il séjourne trois semaines à Paris où il rencontre l'empereur des Français Napoléon III. « Le sphinx et le renard », deux hommes ayant en commun un regard tourné vers l'avenir, qui ont à cœur l'intérêt national mais que l'égo, la soif d'expansion ainsi que le goût du secret et de la duperie éloignent⁶⁵. *L'empereur Napoléon est un conspirateur, il trame toujours quelque chose, rentre souvent ses projets sans les oublier tout à fait et pour les mieux reprendre. Écrira-t-il à sa cousine, la reine Victoria du Royaume-Uni, le 4 août 1870*⁶⁶.

En 1865, Léopold I^{er} décède après trente-quatre ans de règne. Le 17 décembre, à 35 ans, le duc de Brabant devient le deuxième roi des Belges, mais le premier à l'être de naissance. Il est aussi le plus grand de la dynastie royale, avec son mètre nonante-cinq, et celui dont le règne est le plus long : quarante-quatre années jour pour jour ! Il en est également le plus détesté : un sondage réalisé à l'occasion des 175 ans de la monarchie le place en effet parmi les trois Belges les plus haïs de tous les temps, la faute au peu de cas qu'il faisait de sa popularité et de son image publique, des frasques de sa vie intime et à sa responsabilité dans les mauvais traitements infligés aux indigènes au sein de sa colonie durant la période de l'État indépendant du Congo.

Il est également l'un des souverains belges à s'être le plus impliqué dans la politique intérieure du pays, faisant et défaisant les gouvernements, mettant tout son poids dans le vote

⁶⁴ BAUER Ludwig, *Léopold le mal aimé, roi des Belges*, Paris, éditions Albin Michel, 1935, p.228. Sa barbe, contraire aux usages militaires, et le port de son uniforme usé et démodé de lieutenant-général de l'armée belge en témoignent également.

⁶⁵ Léopold II garde rancune envers l'empereur des Français d'avoir fait saisir le 23 janvier 1852 tous les biens de la Maison d'Orléans et donc les 3 millions de francs offerts en dot par sa mère, lesquels devaient revenir à lui - même ainsi qu'à ses frères et sœurs (il cherchera en octobre 1855 à récupérer une partie de ce patrimoine auprès de Napoléon III, en vain). Napoléon III, lui, a pris ombrage qu'un prince d'un pays mineur comme la Belgique ait pu, contrairement à lui, s'unir avec une princesse autrichienne. NZEZA KABU ZEX-KONGO Jean-Pierre, *Léopold II. Le plus grand chef d'État de l'histoire du Congo*, Paris, éditions L'Harmattan (Études africaines), 2018, p.26. Et EMERSON Barbara, *Léopold II. Le royaume et l'empire*, Paris/Gembloux, éditions Duculot, 1980, p.26.

⁶⁶ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q.4 (8).

de telle loi ou de tels subsides. Néanmoins, s'il fera de l'armée et de la politique étrangère son domaine réservé lors des événements de 1870, il ne poursuivra pas la « Grande politique » de son père. En effet, Jean Stengers nous explique que Léopold I^{er} usait de son influence diplomatique dans deux domaines : la politique étrangère du pays, quand il ne la dirigeait pas tout simplement, et la « Grande Politique », celle des correspondances privées entre les grands du continent, où il gagne son surnom de « Nestor de l'Europe »⁶⁷. Bien qu'il continue à suivre avec attention les grandes affaires européennes, Léopold II ne s'en mêlera pas, exception faite de la crise de 1870, où il fera jouer son carnet d'adresses entre les souverains de France, de Prusse et de Grande-Bretagne, sans compter les ambassadeurs et autres ministres des Affaires étrangères afin de sauvegarder la neutralité belge.⁶⁸

Toutefois, l'action du roi est tout autre à l'intérieur du pays. Hormis son œuvre urbanistique que nous n'aborderons pas ici, nous pouvons citer l'exemple de la crise luxembourgeoise, dont nous reparlerons plus bas. En 1866-67, le roi des Pays-Bas Guillaume III songe à vendre le Grand-Duché de Luxembourg dont il est également le souverain. Si Napoléon III décide de sauter sur l'occasion pour agrandir son empire, Léopold II n'est pas en reste, le Luxembourg ayant été arraché à la Belgique en 1839 à la suite du traité de Londres (traité dit des vingt-quatre articles). Sans en référer au gouvernement, il va mettre en œuvre une politique personnelle afin de récupérer le Grand-Duché pour le compte de la Belgique.

En 1866, il charge le baron Beaulieu (1805-1872)⁶⁹, alors ministre belge à La Haye, de présenter les propositions belges à la famille royale néerlandaise. L'année suivante, Léopold II convainc la reine Victoria d'appuyer la position belge et d'en parler à son ministre des Affaires étrangères. À la suite de la crise luxembourgeoise, le Grand-Duché devient indépendant, ce qui n'empêche pas Léopold II de demander à son ministre de « remettre sur le tapis » le rachat du Luxembourg tout en finançant un journal arlonais afin qu'il fasse germer de part et d'autre de la frontière l'idée d'un retour des Luxembourgeois à la mère-patrie, en vain.

⁶⁷ VIAENE Vincent (dir.), *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} et Léopold II*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin (Fonds d'Archives Goffinet), 1997, p.151. Roi de Pylos, Nestor est un personnage de la mythologie grecque, notamment de l'*Illiad*e et l'*Odyssée* d'Homère, où il est décrit comme un vieux sage auprès de qui les héros viennent prendre conseil.

⁶⁸ STENGERS Jean, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence. Essai de typologie des modes d'action du Roi*, op.cit., pp.259-273.

⁶⁹ Baron Napoléon-Alcindor Beaulieu, lieutenant-colonel de l'armée belge et diplomate chevronné des cours germaniques et scandinaves. Il est nommé à l'ambassade de Londres en 1869.

Si le souverain cherche à ce point à cacher ses initiatives personnelles à son gouvernement, y compris à son ministre des Affaires étrangères, au point d'inventer un prétexte aux déplacements de Beaulieu, c'est que celui-ci est divisé sur la question : d'un côté, Charles Rogier, ancien de 1830, souhaite ardemment le retour du Luxembourg à la Belgique ; de l'autre, Frère-Orban juge que le coût financier de l'annexion de ce territoire (notamment celui du démantèlement⁷⁰ de la forteresse de Luxembourg, alors la meilleure d'Europe) ainsi que les complications diplomatiques que cela entraînerait ne valent pas le coup.⁷¹

Cet exemple, même s'il se solde par un échec, montre tout l'esprit d'initiative du deuxième roi des Belges, un esprit qu'il ne fera que développer après la guerre franco-allemande, d'une part en se lançant dans la colonisation du bassin du Congo, et d'autre part en entrant dans la lutte parlementaire afin de doter la Belgique d'un appareil militaire solide. Ce dernier lui a en effet fait cruellement défaut durant ce conflit évité de peu, ce qui ne doit en aucun cas se reproduire lors du prochain conflit européen.

2.5 *Quid de d'Anethan ?*

Bien que ce travail se concentre quasi exclusivement sur la personne de Léopold II, l'on ne saurait omettre de mentionner le rôle du chef du gouvernement belge en cette période troublée.

Le baron Jules-Joseph d'Anethan (1803-1888) fut l'une des figures majeures de la politique belge du milieu du XIX^e siècle. Avocat membre du parti catholique, il fut nommé plusieurs fois ministre⁷² sous le règne de Léopold I^{er} avant d'être appelé au pouvoir le 29 juin 1870 à la suite de la victoire électorale de son parti quinze jours plus tôt. Au cours de sa nomination, Léopold II profita de la nouvelle position, alors chancelante, des Catholiques, pour négocier avec lui un pacte ministériel⁷³. Cette tradition politique, nullement inscrite dans la Constitution, était héritée de son père et octroyait au souverain le droit de discuter du programme du gouvernement et de l'amender, le tout sous forme de contrat offrant des garanties de la part du Roi. La

⁷⁰ Le démantèlement des fortifications luxembourgeoises s'étalera jusqu'en 1883. En 1870, même si les travaux ont déjà entamé la forteresse, cette dernière reste parfaitement opérationnelle.

⁷¹ STENGERS Jean, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence. Essai de typologie des modes d'action du Roi*, op.cit., pp.278-279.

⁷² Il est nommé deux fois ministre par intérim, une première fois à l'Intérieur en juin-juillet 1845 et une seconde à la Guerre en février-mars 1846 le tout en étant en parallèle ministre de la Justice de 1843 à 1847.

⁷³ LICHTERVELDE Louis de, op.cit., pp.95-97.

nomination de Jules-Joseph d'Anethan au poste de chef de cabinet dépendait ainsi du respect des points suivants :

- Sur l'armée : pas de débat public sur la question militaire conduisant à une réduction du budget de l'armée, pas de mutilations des forts d'Anvers et de Termonde, et exécution de ce qui a été annoncé aux chambres. En échange, le Roi concède l'examen d'économies sur le budget militaire durant le Conseil des ministres (même si elles étaient selon lui impossibles vu l'état de faiblesse dans lequel se trouvait déjà l'armée selon lui) et des modifications des infrastructures du fort en faveur des travaux maritimes.
- Sur le Trésor : *l'administration nouvelle s'impose la plus stricte économie dans l'emploi des deniers de l'État tout en se gardant scrupuleusement de désorganiser aucun des services publics établis. Elle étudiera avec soin le meilleur parti à tirer de l'accroissement constant et progressif de nos richesses au double point de vue de certains dégrèvements portant sur les objets d'alimentation populaire et de l'extension de ces travaux d'utilité générale qui entrent pour une si large part dans la prospérité et la richesse du pays.*
- Sur le système électoral : Léopold II accepte une réforme électorale du cens mais exige le droit d'examiner les propositions concrètes que soumettrait le gouvernement. En échange, le roi des Belges accepte de dissoudre les Chambres afin de permettre l'émergence d'une majorité plus forte pour les Catholiques.

Outre son poste de chef de cabinet, Jules-Joseph d'Anethan fut également en charge du ministère des Affaires étrangères.

Bien qu'étant constamment tenu de rendre des comptes à Léopold II, qui s'arrogea un grand contrôle sur la Guerre et les Affaires étrangères, d'Anethan opta pour une politique discrète à l'égard de la crise que représentait la guerre franco-allemande, tranchant en cela totalement avec la posture de son souverain, ne s'adressant d'ailleurs qu'à ses ambassadeurs. Par exemple, par l'intermédiaire de son ambassadeur, il demanda au gouvernement britannique à quel moment la Belgique devrait commencer à s'armer.⁷⁴ Cette politique extérieure modérée de d'Anethan tient peut-être également au fait que les Britanniques avaient demandé au gouvernement belge de n'intervenir dans les affaires étrangères qu'en cas de nécessité absolue,

⁷⁴ ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1, n°12, lettre du 12 juillet 1870 de Beaulieu à d'Anethan. Voir également l'annexe B dans ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1.

le temps que l'orage passe⁷⁵. Le lendemain de cette demande, le chef de cabinet adressa aux agents diplomatiques une circulaire leur rappelant le rôle historique de la neutralité⁷⁶ pour la Belgique, que celle-ci fut parfaitement appliquée durant toutes les crises traversées par l'Europe (crise égyptienne de 1840, Printemps des peuples de 1848, guerre de Crimée de 1853, guerre austro-prussienne de 1866 et crise luxembourgeoise de 1867)⁷⁷, et qu'une fois encore, la Belgique assumerait ce rôle qui lui fut confié par l'Europe, dont les chemins seraient gardés par ses armées.⁷⁸ Il réitéra cette circulaire le 8 août, en profitant pour les informer du résultat heureux des élections du 2 pour la majorité catholique. En outre, il partage sa satisfaction du discours du Roi, lequel fut largement applaudi.⁷⁹

Seul instant de crise qu'il eut à gérer, l'incident dit du viaduc de Blandain. Le 15 juillet 1870, jour de la mobilisation de l'armée belge, une mauvaise interprétation des ordres donne lieu à la destruction de la ligne ferroviaire⁸⁰ passant sur le viaduc entre Blandain et Baisieux. L'ambassadeur belge est convoqué et le gouvernement belge s'excuse platement de ce malheureux incident, se chargeant de surcroît de relever et d'arrêter l'officier responsable de cet acte et de rétablir les communications. Mais entre Paris et Bruxelles, la confiance est ébranlée, la destruction du viaduc ayant révélé les dispositions prises aux frontières par l'armée belge et témoignant d'un manque flagrant de confiance envers la parole de la France.⁸¹

⁷⁵ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 108. Granville à Lumley, le 20 juillet 1870.

⁷⁶ À titre anecdotique, la Légion étrangère française fait référence dans le refrain de son chant de marche officiel, *Le Boudin*, au rappel des légionnaires belges par Léopold II afin de limiter toute implication du royaume dans le conflit :

*Tiens, voilà du boudin, voilà du boudin, voilà du boudin
Pour les Alsaciens, les Suisses et les Lorrains,
Pour les Belges, y en a plus, Pour les Belges, y en a plus,
Ce sont des tireurs au cul.
Pour les Belges, y en a plus, Pour les Belges, y en a plus,
Ce sont des tireurs au cul.*

Rien ne permet en l'état de corroborer l'existence d'un rappel des légionnaires belges par Léopold II, qui relève certainement plus de la tradition militaire que d'autre chose (la guerre de 1870 étant l'une des hypothèses émises à propos de ce vers), mais cela témoigne de la question de la neutralité belge durant le conflit.

⁷⁷ Nous pouvons également ajouter la guerre de Sécession (1861-1865) dans laquelle le Sud demanda à la France, au Royaume-Uni mais également à la Belgique de l'aider, ou du moins de le reconnaître, tandis que la Russie, elle, soutenait le Nord.

⁷⁸ PLETTINCK Léopold, *Biographie du baron Jules-Joseph d'Anethan, ministre d'État, ancien ministre de la Justice, ancien chef du cabinet de 1870, ancien président du Sénat, etc., etc., 1803-1880*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1899, pp. 225-227.

⁷⁹ *Ibid.*, pp.228-229.

⁸⁰ Il s'agit de la ligne Tournai-Lille.

⁸¹ BECHET Christophe, *Traverser la Belgique ? De l'Indépendance au Plan Schlieffen (1839-1905)*, Université de Liège, 2012, thèse en Histoire contemporaine, pp.575-576.

D'Anethan donne alors à Beyens (1816-1894)⁸² la parade à répéter au duc de Gramont. Ce dernier s'inquiétait le 8 juillet de la capacité du royaume à défendre sa neutralité, et bien « Nous aurions manqué à la parole que vous lui avez donnée en vous rendant le fidèle interprète de nos intentions si nous ne nous étions pas mis en mesure de repousser une agression de quelque côté qu'elle vienne. Les préparatifs que nous avons faits l'ont été sans exception de frontière, il n'aurait pu en être autrement sans que l'on fût en droit de nous accuser de partialité ».⁸³

Concernant la conduite de la guerre, s'il n'a directement aucune prise sur cette dernière, qui est entièrement entre les mains du Roi, il conserve une certaine influence sur les déplacements de l'armée d'Observation. En effet, guerre et politique extérieure étant étroitement liées, il écrit le 6 août au ministre de la Guerre afin de lui rappeler que, si une armée, quelle qu'elle soit, s'aventurait sur le territoire national, il serait légitime pour la Belgique de lui résister *manu militari*. Néanmoins, le chef de cabinet pense surtout que le royaume aura affaire à des bandes de fuyards égarés qu'il faudra désarmer, par la force si nécessaire, et interner, afin de ne pas faire de la Belgique une base de repli pour les troupes de l'un des belligérants.⁸⁴ Une consigne qu'il réitérera dans ses instructions audit ministre le 20 août à la suite de la bataille de Mars-la-Tour⁸⁵, où il demandera de couvrir la frontière dans la province du Luxembourg afin d'éviter toute percée de la frontière belge⁸⁶, une recommandation que le ministre rapportera à Léopold II, qui ordonnera ledit mouvement.⁸⁷

Peu après le désastre de Sedan, la menace d'une invasion se dissipa peu à peu⁸⁸ (sans jamais réellement disparaître comme nous le verrons ci-après) et la vie parlementaire belge put reprendre un cours normal, abordant des sujets divers comme la question militaire mais

⁸² Diplomate de carrière, le baron Eugène Beyens est nommé à l'ambassade belge de Paris à partir de 1853.

⁸³ ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1, A3210, n°26, lettre du 16 juillet 1870 de d'Anethan à Beyens.

⁸⁴ PLETTINCK Léopold, *op.cit.*, pp. 227-228.

⁸⁵ Également appelée bataille de Rezonville ou de Vionville, elle se déroula le 16 août 1870.

⁸⁶ D'Anethan à Guillaume, Bruxelles, le 20 août 1870, MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE ET DE L'HISTOIRE MILITAIRE DE BRUXELLES, *Fonds 1870-1871*, 93 dans BECHET Christophe, *op.cit.*, p.499.

⁸⁷ Guillaume à Léopold II, Bruxelles, le 21 août 1870, dans *ibid.*, p. 500. L'on notera que des troupes supplémentaires avaient déjà été envoyées dans le sud du pays à la demande de Léopold II comme le révèle une lettre du monarque à d'Anethan datée du 16 août. LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, pp.100-101.

⁸⁸ Léopold II put par exemple présider les cérémonies de la fête nationale qui était alors fixée au 27 septembre. ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (17). Léopold II à la Victoria, le 25 septembre 1870.

également la réforme électorale, le sujet de l'enseignement obligatoire, les rapports entre l'État et le Saint-Siège⁸⁹, etc.

Si l'action du chef de cabinet fut saluée tant par les gouvernements de Russie et du Royaume-Uni, tel ne fut pas le cas de l'opposition libérale, Frère-Orban en tête, qui ne se priva pas de tirer à boulets rouges⁹⁰ sur le gouvernement catholique, notamment concernant les dépenses supplémentaires exposées pour la défense nationale.

À ce propos, Paul Devaux répondra le 18 juillet 1870 à l'Association libérale de Bruges :

*Le ministère aurait manqué au plus sacré de ses devoirs, si, sans cette loi, il ne s'était déjà engagé pour dix, quinze, vingt millions au-delà du budget.*⁹¹

En somme, l'adage qui résume le mieux l'action du chef de cabinet Jules-Joseph d'Anethan fut que « la parole est d'argent mais le silence est d'or ». Il rendit crédible la neutralité belge et sut intervenir quand cela fut nécessaire, le temps que la menace d'une invasion française ou allemande s'estompe. Une sérénité qui tranche avec l'énergie déployée par Léopold II tout au long du conflit, comme nous allons le voir.

3 La Belgique en 1870-71 ou quand la neutralité vacille

3.1 La menace française (1851-1865)

2 décembre 1851. L'opération *Rubicon* met brutalement fin à l'expérience de la II^e République en France et porte au pouvoir absolu le prince-président Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'illustre Napoléon I^{er}, alors chef de l'État depuis 1848.

En Belgique, c'est l'inquiétude. La fuite de Louis-Philippe, beau-père de Léopold I^{er}, prive la Belgique de son principal protecteur sur le continent, et installe à ses frontières un turbulent voisin républicain, lequel ne manque pas de provoquer un séisme révolutionnaire à

⁸⁹ Profitant du départ de la garnison française pour le front, les troupes italiennes entrèrent dans Rome le 20 septembre et annexèrent ce qui restait des États pontificaux, mettant ainsi fin à la question romaine qui coûta à Napoléon III une alliance avec l'Italie. La fin du pouvoir temporel du Pape ouvrit par contre en Belgique une nouvelle question sur les rapports que devait dorénavant entretenir le royaume avec l'Italie et le Saint-Siège.

⁹⁰ Lumley soulignera ce manque de concorde de la part des Libéraux dans sa lettre du 10 août à Granville. PUBLIC RECORD OFFICE, 30 f29, 83.

⁹¹ PLETTINCK Léopold, *op.cit.*, pp.229-230.

l'échelle européenne connu sous le nom de « Printemps des peuples ». Le royaume, lui, est miraculeusement épargné, n'ayant à faire face qu'à l'affaire, sans lendemain, dite de « Risquons-tout »⁹².

Outre son caractère révolutionnaire, le nouveau régime républicain est également marqué par la nostalgie des guerres napoléoniennes et de la théorie des « frontières naturelles », selon laquelle les frontières « naturelles » de la France seraient constituées par les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, idée qui mena aux annexions des Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège à la France pendant plus de vingt ans.

Or, en cette fin d'année 1851, la France se retrouvait avec, à sa tête, tout ce qui représentait l'expansion de ses frontières, à savoir un Bonaparte, couronné dès l'année suivante empereur des Français sous le nom de Napoléon III. Les Belges eurent d'autant plus de raison de le craindre que leur royaume était désormais devenu un refuge pour les exilés et autres fauteurs de troubles de l'Empire, tel que l'écrivain Victor Hugo (1802-1885). Louis-Napoléon n'était d'ailleurs pas encore empereur qu'il demandait au gouvernement belge de suspendre la liberté de la presse⁹³, celle-ci se montrant assez critique à l'encontre de la prise de pouvoir du prince-président. Sa demande s'était soldée par un laconique *Jamais*⁹⁴ de la part du ministre belge des Affaires étrangères d'alors, Charles Vilain XIII (1803-1878). Tout au long de l'histoire du Second Empire, une part non négligeable du monde politique français, à commencer par l'empereur lui-même, réclama l'annexion de ce qu'il considérait comme « des provinces perdues assemblées artificiellement en nation » dans le but de redonner à la France « ses frontières naturelles » du temps des Gaules, de retrouver « le champ de bataille de Tolbiac et le tombeau de Charlemagne » et de « laver la honte de Waterloo »...⁹⁵

⁹² Affaire du nom de la commune belge de Risquons-Tout près de Mouscron où se sont déroulés les événements. Le 29 mars 1848, un mois après la révolution de février qui balaya la Monarchie de Juillet en France, une « légion républicaine belge », forte de deux mille hommes et armée par des révolutionnaires français, tenta d'entrer en Belgique afin d'inciter le peuple belge à se soulever contre la monarchie. Les révolutionnaires furent très vite dispersés par l'armée belge, ce qui permit à la Belgique d'échapper à la vague de soulèvements populaires qui traversait alors l'Europe.

⁹³ Le régime impérial français ne fait pas figure d'exception dans les pressions exercées sur la liberté de la presse belge : tous les États d'Ancien Régime en Europe essayèrent de la museler, en vain. Seule « reculade » de la presse belge d'alors, la loi Faider de 1852 qui réprime les offenses envers les souverains étrangers et qui sera renforcée en 1856. (VAN DEN DUNGEN Pierre, « La Belgique libérale et bourgeoise. 1846-1878 » dans DUMOULIN Michael, DUJARDIN Vincent, GERARD Emmanuel et VAN DEN WUNGAERT Mark (dir.), *Nouvelle Histoire de Belgique. 1830-1905*, v.1, Bruxelles, éditions complexes (Questions à l'histoire), 2005, p. 30.

⁹⁴ FREREJEAN Alain, *Napoléon III*, Paris, Fayard, 2017, p. 282.

⁹⁵ GRENU René, *La question belge dans la politique européenne de 1866 à 1870*, Paris, Rieder, 1931, pp. 10-12.

Tout alors devint prétexte pour tenter de justifier une éventuelle annexion, et donc invasion, notamment le renforcement de la forteresse d'Anvers en 1853 que Napoléon III voyait comme une tête de pont pour ses ennemis (ironique quand on sait que la cité scaldéenne était considérée « comme un pistolet braqué sur elle » par l'Angleterre). En 1860, la menace se précisa brutalement, la France annonçant sans coup férir l'annexion par plébiscite de Nice et de la Savoie à la suite de la signature du traité de Zurich de 1859, qui mit fin à la deuxième guerre d'indépendance italienne, Napoléon III apportant son aide au royaume de Piémont-Sardaigne, contre l'Empire d'Autriche, moyennant une « juste rétribution » gardée secrète.⁹⁶

Il s'agit d'un coup de tonnerre dans les chancelleries européennes, la France ayant annoncé en juillet 1859, par la voix de son ministre des Affaires étrangères de l'époque, Alexandre Walewski, qu'aucune annexion ne se ferait. Au Royaume-Uni, la pilule passe mal pour la reine Victoria qui écrit à Lord Russel, alors *Foreign Secretary* :

Nous avons complètement été dupés... Le retour à l'alliance anglaise, à la paix universelle, au respect des traités, à la fraternité commerciale, etc., n'était qu'un masque pour cacher à l'Europe une politique de spoliation.

Si Victoria conserve une certaine sympathie pour Louis-Napoléon en tant qu'homme, elle ne le pardonnera jamais au chef d'État Napoléon III. L'effet de ces annexions se fera sentir dix ans plus tard avec la méfiance britannique vis-à-vis de la France⁹⁷.

Il est tout de même à noter que l'épée de Damoclès que constitue une potentielle invasion française a donné au gouvernement le « moyen d'une régénération morale et civique » de la nation belge⁹⁸ et a ainsi permis non seulement la sécurisation physique du territoire, en accordant nombre de politiques sur la nécessité de fortifier le royaume, notamment via Anvers, mais également sa sécurisation politique grâce à l'émergence, sur la scène internationale, d'une nation belge unie, solidaire envers son Roi, dont la popularité ne cesse de grimper, et déterminée à lutter pour son existence⁹⁹.

⁹⁶ Pour comprendre le rapport des Belges à ces annexions, lire CHEVALIER Christophe, « Les réactions en Belgique du traité de Turin de 1860. Enjeux sécuritaires et effervescence patriotique » dans *Relations internationales*, n° 166, février 2016, pp.9-24.

⁹⁷ ARAUD Gérard, *Histoires diplomatiques. Leçons d'hier pour le monde d'aujourd'hui*, Paris, Grasset & Fasquelle (Le Livre de Poche), 2022, pp. 94-95.

⁹⁸ CHEVALIER Christophe, *op.cit.*, pp. 9-24.

⁹⁹ GRENU René, *op.cit.*, p. 21.

Cette lutte pour la nation belge, cela ne sera pourtant pas Léopold I^{er}, décédé à l'automne 1865, qui la mènera à bien. C'est à son fils, le duc de Brabant Léopold, 30 ans, qu'incombera cette tâche.

3.2 Léopold II et la lutte politique pour la défense du pays (1865-1870)

Bien qu'il n'ait reçu aucune formation militaire et n'ait vécu aucun conflit sur le sol belge, contrairement à son père, le nouveau souverain a à cœur de préserver « l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire », conformément à son serment constitutionnel.

Or, voilà près de quarante ans que le royaume est né, vivant cette période dans un sentiment de paix relative. Pour les partis, toute dépense en vue d'améliorer l'appareil militaire de la Belgique est futile, cette dernière étant de toute manière neutre et protégée par le traité de Londres de 1839 (traité des XXIV articles) qui fait des Grandes Puissances (la France, le Royaume-Uni, la Prusse, l'Autriche et la Russie) les garantes de cette neutralité. Hormis ce sentiment de sécurité garantie par le traité de Londres, il faut ajouter que, le parlement étant composé de représentants censitaires, les dépenses étaient également étroitement surveillées en raison des diverses crises économiques qui avaient ébranlé le pays tout au long du siècle. De plus, les Libéraux préféraient consacrer les crédits de guerre à l'industrie, au commerce, aux réformes sociales et voyaient en l'armée l'avatar des restrictions de libertés individuelles et de l'obéissance aveugle. Les catholiques, eux, considéraient l'armée comme un lieu de dépravation et donc un danger pour la foi de leur électorat, dont l'argent faisait également partie de leurs préoccupations. Enfin, les socialistes, qui n'étaient pas encore entrés au Parlement, jugeaient que l'armée ne reposait que sur les classes les plus pauvres de la population, le recrutement se faisant encore par tirage au sort avec possibilité de payer un remplaçant, évitant ainsi à la classe bourgeoise d'y envoyer ses fils. En somme, le Parlement était majoritairement opposé à une augmentation des frais militaires, voire antimilitariste.¹⁰⁰¹⁰¹

Le conseiller communal bruxellois Eugène Bochart nous livre un parfait exemple de cet antimilitarisme dans un livret qu'il fera publier en août 1870, intitulé *La neutralité de la*

¹⁰⁰ LUBELSKI-BERNARD Nadine, « Léopold II et la défense de la Belgique », *op.cit.*, p. 218.

¹⁰¹ Nous pouvons y ajouter l'opposition des Flamands qui voyaient dans l'armée une source de brimades linguistiques et de francisation, le parti *meetinguiste*, parti local anversoïse s'opposant à l'extension des fortifications qui étoufferaient la ville, ainsi que les milieux d'affaires qui ne faisaient que constater la non-production de richesse de l'armée. SUNOU Philippe, « Le rôle social de l'armée belge » dans JACOBS E.A. (dir.), *Actes du colloque d'Histoire militaire belge (1830-1980) (Bruxelles, 26-28 mars 1980)*, p. 370.

Belgique. Dans celui-ci, il rappelle les articles du traité de 1839 et soutient fermement que ceux-ci sont amplement suffisants pour garantir la neutralité¹⁰² de la Belgique et que les dépenses militaires réalisées jusqu'à présent n'étaient que du gaspillage.

Il écrit en conclusion :

*Si nous avons consacré tout ce que, depuis un quart de siècle, nous avons payé en trop pour nous armer contre un ennemi extérieur qui n'arrive jamais, - **plus d'un milliard depuis 1840-** nous aurions chassé de chez nous un ennemi intérieur qui s'y installe tous les jours davantage : la misère des classes ouvrières. Avec les économies raisonnables sur un budget de la guerre, que de canaux creusés, que de routes pavées, que d'écoles » établies, que de lavoirs et de bains publics érigés, que de cités ouvrières construites, que d'hospices ruraux ouverts, que de rentes de vieillesse inscrites ! **Mais au lieu d'être la jeune nation la mieux organisée du monde, la Belgique a préféré être le peuple neutre le plus fortement armé.***

[...] *Le drapeau belge planté à la frontière et gardé par un caporal et trois hommes devait suffire pour notre sécurité.*¹⁰³

Cela n'empêchera pas le duc de Brabant, devenu roi des Belges, de militer activement pour la réforme de l'armée et l'édification de forteresses destinées, si ce n'est à arrêter l'ennemi, du moins à lui faire payer cher toute tentative d'invasion¹⁰⁴. Ainsi, en 1867, il écrit à Charles Rogier (1800-1885), alors ministre des Affaires étrangères :

*Le cabinet sait à quel point tout ce qui touche à la défense nationale, à l'honneur et à la sécurité du pays me préoccupe. Bien avant de monter sur le trône, je me suis énergiquement et constamment prononcé pour l'achèvement sans délai d'Anvers, qui n'est aujourd'hui envisagé que d'un seul côté.*¹⁰⁵

¹⁰² Le « talisman de la neutralité » était un motif rassurant pour échapper aux dépenses militaires. Léopold II répondit à ses ministres sur ce sujet : « L'exemple de la France apprend ce qu'est une armée dont les effectifs et les services sont incomplets et dont la réserve n'est pas organisée. L'exemple de l'Angleterre nous montre qu'abritée par la mer, elle sait cependant la nécessité de perfectionner ses armements si elle veut éviter de déchoir comme nation ». LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, p. 111. Lettre du 7 mai 1871 aux ministres réfractaires à l'amélioration du budget militaire.

¹⁰³ ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales (Neutralité)*, vol.1, annexe I, BOCHART Eugène, *La neutralité de la Belgique*, Bruxelles, Chez tous les libraires, août 1870, p. 12.

¹⁰⁴ Une pression sur le gouvernement qui diminua avec l'entreprise africaine de Léopold II.

¹⁰⁵ CRAHAY Albert E., *Le Roi et la défense du pays de 1831 à nos jours*, Bruxelles, J.M. Collet, 1987, p. 67.

Pour Léopold II, une neutralité efficace ne peut être qu'armée. Qui plus est, il a l'intuition que le Royaume-Uni n'hésitera pas à lâcher le petit État en cas d'invasion par la Prusse ou la France¹⁰⁶. Intuition fondée puisque, à la même époque, le Royaume-Uni est davantage tourné vers son empire colonial, notamment vers les questions indiennes et canadiennes, que vers l'Europe, son opinion publique étant de surcroît opposée à toute intervention.¹⁰⁷

3.3 Les crises luxembourgeoises et des chemins de fer belges (1867/1869), la Belgique au cœur des ambitions franco-prussiennes

Le 3 juillet 1866, la Prusse écrase l'Autriche lors de la bataille de Sadowa (également appelée bataille de Königgrätz) et dissout la Confédération germanique, remplacée par la Confédération de l'Allemagne du Nord, bouleversant l'équilibre européen... sans grande réaction du Royaume-Uni. Léopold II avait pourtant demandé à sa cousine, face à la menace imminente d'une guerre austro-prussienne, d'intervenir aux côtés de la France en faveur de la Prusse. Il ne s'agissait pas ici, de la part du roi des Belges, de favoriser la France, dont il se méfie, ni de vaincre l'Autriche, dont son épouse est originaire, mais de damer le pion à Napoléon III en s'entendant avec lui sur la résolution d'un conflit que la Prusse avait de grandes chances d'emporter, et ainsi l'empêcher d'être l'unique arbitre de ce conflit.¹⁰⁸ Or, l'arbitrage prévu par l'empereur n'aura pas lieu. Aucun « pourboire » ne lui sera accordé, tandis que la Prusse doublait sa puissance.

La France, flouée de ne pas avoir reçu de compensations territoriales en échange de sa neutralité, n'obtient de Bismarck que la promesse d'un soutien si celle-ci souhaitait annexer le Grand-duché de Luxembourg, alors mis en vente par le roi des Pays-Bas, Guillaume III

¹⁰⁶ Les Britanniques ont par exemple abandonné les Danois à leur sort lors de la Guerre des Duchés de 1864 face aux Prussiens en dépit du traité de Londres de 1852. <https://www.britannica.com/event/German-Danish-War/War-and-the-final-settlement-of-the-Schleswig-Holstein-question>

¹⁰⁷ DROZ Jacques, *Histoire diplomatique de 1648 à 1919*, 3^e édition, Paris, éditions Dalloz, 1972, p. 413. Notons que Thomas H. DANIEL propose une analyse totalement opposée à celles de Jacques DROZ, le premier expliquant qu'au contraire, l'opinion publique se souciait du sort des Belges et était favorable à une intervention militaire en cas de violation de la neutralité de la Belgique, du moins après la révélation du traité de Benedetti. Lire à ce sujet DANIEL Thomas. H, *The guarantee of Belgian independence and neutrality in European diplomacy, 1830's-1930's*, Kingston, éditions D.H Thomas publishing, 1983, pp. 282-286.

¹⁰⁸ ARCHIVES DU PALAIS DE WINDSOR, lettre du roi Léopold II à Victoria, le 1^{er} avril 1866, cité par G.-H. Dumont. Dans LONGUE Matthieu, *op.cit.*, p. 242.

d'Orange-Nassau (1817-1890), voire procéder à l'annexion pure et simple de la Belgique¹⁰⁹. En août 1866, ces propositions, l'ambassadeur de France à Berlin, le comte Vincent Benedetti (1817-1900),¹¹⁰ consigne ces propositions noir sur blanc dans un document que Bismarck s'empresse de conserver précieusement (notons qu'il s'agit juste de propositions, et non d'un traité).

Ce « blanc-seing » prussien conduit en 1867 à la Question luxembourgeoise. Depuis son accession au trône, Napoléon III aspire à la révision des traités de Paris de 1814 et 1815 qui avaient ramené la France à ses frontières de 1790, lui faisant perdre de multiples territoires, comme Nice et la Savoie. Certes, il récupère ces derniers en monnayant son aide aux Piémonto-Sardes dans leur lutte contre l'Autriche, mais d'autres territoires se situent alors en Belgique, comme Bouillon, Philippeville, Mariembourg ou bien encore Dour. L'empereur, en 1867, cherche toujours à les récupérer ou à obtenir une compensation équivalente, en l'occurrence le Grand-duché de Luxembourg dont la forteresse est alors la plus puissante d'Europe et dont la situation géographique, au carrefour de plusieurs routes de grande importance, d'où son surnom de « Gibraltar du Nord »¹¹¹.

Napoléon III n'est pas le seul à vouloir acquérir ce territoire : Léopold II, comme nous l'avons vu, a d'ores et déjà entamé des démarches pour récupérer cette moitié du Luxembourg perdue en 1839. Mais alors que la France bénéficie du soutien tacite de la Prusse pour obtenir ce territoire, Bismarck fait brutalement volte-face et s'oppose à la vente de ce duché, qui faisait jusqu'alors partie de la Confédération germanique, dissoute l'année précédente. Afin de calmer les tensions, le traité de Londres de 1867 fait du Grand-Duché un État indépendant, mais sa forteresse doit être démantelée. Quant à la France, non seulement elle est humiliée par cette déconvenue diplomatique, mais elle est désormais perçue comme une nation prédatrice, désireuse de s'étendre aux dépens des petites nations, ce qui constitue précisément l'objectif poursuivi par Bismarck, qui cherche à l'isoler à l'international.

Deux ans plus tard, un nouvel incident se produit avec la crise ferroviaire franco-belge. En effet, la France entreprend de racheter les lignes de chemins de fer de la Grande Compagnie

¹⁰⁹ CRAHAY Albert E., *op.cit.*, p. 68.

¹¹⁰ Le comte Benedetti est alors ambassadeur de la France à Berlin depuis 1864.

¹¹¹ Cette politique de compensation territoriale de la France en échange de sa neutralité ou d'un service fut appelée par Bismarck la « politique des pourboires ».

du Luxembourg¹¹² ainsi que celles de la Compagnie de chemin du fer Liégeois-Limbourgeois¹¹³ au profit de la Compagnie du chemin de fer de l'Est¹¹⁴. La Belgique, estimant que cela pourrait ouvrir la porte à une ingérence économique de la France, refuse la vente (loi du 23 février 1869)¹¹⁵, ce qui débouche sur une crise entre l'Empire, la Confédération de l'Allemagne du Nord et la Grande-Bretagne, laquelle se conclut par l'abandon du projet par Napoléon III¹¹⁶.¹¹⁷ Pour l'empereur, la résistance de la « petite Belgique » démontre qu'elle jouit du soutien de la Prusse. Pour Léopold II, au contraire, la crise est le résultat d'une machination de Bismarck afin que la France annexe le royaume.¹¹⁸

3.4 Quel(s) moyen(s) pour sauvegarder la patrie ? Atouts, difficultés et résistances

Des dispositions ont été néanmoins prises pour rendre la tâche plus ardue à Napoléon III. Fin connaisseur de la Prusse et de sa pensée, Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881)¹¹⁹, ambassadeur belge à Berlin, se rendit rapidement compte que la victoire de celle-ci à Sadowa annonçait la naissance d'un nouveau géant européen, et que la Belgique se retrouverait vite écrasée entre celui-ci et la France. Alors, avec l'aide du roi des Belges, il organisa en 1867 le mariage du frère de Léopold II, le comte de Flandre Philippe (1837-1905), avec Marie de Hohenzollern-Sigmaringen (1845-1912), parente du roi de Prusse. Ainsi, au même titre que le

¹¹² Cette compagnie était alors la principale de la province de Luxembourg. Elle reliait Arlon à Bruxelles, en passant par Namur, et Arlon à Liège (changement de compagnie à Angleur, en périphérie de la Cité ardente), en passant par Marloie et desservait également Bastogne. À partir du chef-lieu luxembourgeois, il était également possible de rejoindre Longwy, en France, ou Luxembourg, au Grand-Duché.

¹¹³ Cette compagnie reliait Liège à Lier, en passant par Tongres et Hasselt et desservait également les Pays-Bas.

¹¹⁴ Elle suivait parallèlement la frontière belge en reliant Hirson à Longwy, desservant également Givet, et possédait aussi le tronçon international Luxembourg-Pepinster en passant par Gouvy, Stavelot et Spa. Son extension aux deux compagnies précédemment citées aurait rendu les Français « maitre[s] d'une voie de transit international allant de Hollande en Suisse en traversant la Belgique dans toute son étendue ». BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne » dans DE RIDDER Alfred, *Les Origines et les phases de la neutralité belge*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1927, p. 225.

¹¹⁵ Frère-Orban s'appuiera sur le mémoire d'Émile Banning intitulé *La question des chemins de fer belges du point de vue économique et politique* (1869) pour mettre en place cette loi. STENGERS Jean, *Textes inédits d'Émile Banning*, Bruxelles, Académie royale des sciences coloniales, 1955, p.28. Et COLLIN Paul-Victor, « Un grand commis d'État. Émile Banning (1836-1898) » dans *Res Publica*, n°2, 1959, p. 159.

¹¹⁶ En colère face à ces événements, Napoléon III dira : « Le gouvernement belge montre publiquement son mauvais vouloir pour la France et l'opinion publique est persuadée à tort ou à raison que la Belgique n'est si arrogante que parce qu'elle a la Prusse derrière elle. Dans ces circonstances, se montrer accommodant et reculer devant un procédé qui blesse, c'est abdiquer devant l'Europe toute influence légitime. La guerre doit-elle sortir de ce conflit ? Je n'en sais rien. Mais il faut agir comme si elle devait en sortir ». EMERSON Barbara, *op.cit.*, p. 49.

¹¹⁷ FREREJEAN Alain, *op.cit.*, pp. 281-282.

¹¹⁸ LONGUE Matthieu, *op.cit.*, pp. 246-247.

¹¹⁹ Personnage emblématique de la Révolution belge et chef de Cabinet de 1841 à 1845, il devient par la suite et jusqu'à sa mort ambassadeur du royaume à Berlin.

mariage de Louise d'Orléans (1812-1850) avec Léopold I^{er} plaça le royaume sous l'aile protectrice de la monarchie de Juillet, le mariage du comte avec cette noble prussienne devait placer la Belgique dans les bonnes grâces prussiennes.¹²⁰

Hasard de l'Histoire, Philippe avait décliné l'année précédente le trône de Roumanie... qui échoira finalement à Charles de Hohenzollern-Sigmaringen (1839-1914), son nouveau beau-frère, devenant ainsi Carol I^{er}. L'histoire ne s'arrête pas là, car l'insistance dont la France fera preuve à propos de la renonciation au trône d'Espagne de Léopold, un autre frère de Marie, tient au fait que Charles avait renoncé une première fois à la couronne roumaine avant de l'accepter en fin de compte¹²¹.

Outre l'ambition de se mettre à l'abri de la France, cette stratégie matrimoniale place le Roi des Belges en position d'intermédiaire pour quiconque souhaiterait influencer la branche catholique des Hohenzollern, ce qui va précisément se produire lors de la crise de Juillet :

Deux jours seulement après les révélations de l'*Epoca*, Léopold II reçoit des émissaires de Paris qui lui demandent, dans un souci de préserver la paix européenne, de convaincre sa belle-sœur de faire elle-même pression sur son frère pour qu'il renonce au trône d'Espagne. Cette manœuvre a lieu en secret, comme le révèle un télégramme chiffré et « très confidentiel » du 8 juillet, où le baron Beyens écrit à Jules Devaux que l'empereur des Français presse le Roi des Belges de faire renoncer le trône d'Espagne au prince de Hohenzollern, « la paix [étant à] ce prix »¹²², ce qu'il fera.

Mais pour une grande partie de la classe politique belge d'alors, ce ne sont pas les mariages de têtes couronnées qui sauveront le royaume des affres de la guerre, mais sa neutralité, imposée et garantie par les grandes puissances, et cela malgré les crises de la Question luxembourgeoise et des chemins de fer, qui manquèrent de dégénérer en guerre sur le

¹²⁰ ROELTANTS DU VIVIER François, *Un pays convoité. Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881) et la construction de la Belgique*, Wavre, éditions Mols (Faits de Societ), 2022, pp.145-150.

¹²¹ *Ibid.*, p.152. La guerre franco-allemande de 1870 rattrapera tout de même ce prince puisque, régnant sous le nom de Carol I^{er}, il entretient alors dans un bras de fer depuis 1868 avec les radicaux et les modérés de son royaume, au point de songer à abdiquer à l'automne 1870, notamment à cause de son parti pris en faveur de la Prusse lors du conflit franco-allemand dans un pays où la classe politique est majoritairement francophile. La crise se terminera avec le rappel au poste de Premier ministre de Lascăr Catargiu le 21 mars 1871. Des débuts de règne difficiles qui sont sous-entendus dans l'échange du 30 décembre entre le comte de Flandre et la reine Victoria. ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Y 163 (32s).

¹²² PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, *Archives du Cabinet de Léopold II*, Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : documents concernant la renonciation du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. 1870, dossier n°100, pièce n°4, télégramme chiffré du 8 juillet 1870 du baron Beyens à Jules Devaux.

territoire national. Frère-Orban lui-même fut témoin d'une menace de la part du prince Napoléon, dès avril 1869 :

*Votre neutralité est une chimère ; si une guerre éclate, comment pourrez-vous rester neutres, quand on aura intérêt à vous faire sortir de votre neutralité ? [...] Si nous garantissons votre indépendance, l'Angleterre ne bougera pas, parce que vous cesseriez d'être neutres. Si votre indépendance était menacée, elle agirait, je le crois ; elle y a un intérêt qu'elle n'abandonnera pas. Mais votre neutralité, c'est autre chose. Si vous parveniez néanmoins à demeurer neutres, quel serait votre profit ? Après la guerre, ce sont les petits États qui font les frais de la paix.*¹²³

Léopold II doit alors redoubler d'insistance face au Parlement dont une partie souhaite même réduire le budget de l'armée. Pour parvenir à ses fins, le souverain va, lors des élections du 14 juin 1870, imposer des conditions au choix du chef de cabinet : pas de réduction du budget de l'armée et pas de démantèlement des fortifications anversoises¹²⁴, conditions rédhibitoires qu'il impose à la faible majorité catholique qui sort des urnes et qu'il renforce en dissolvant les Chambres le 7 juillet¹²⁵.

Léopold II sait que les catholiques ne sont pas favorables à l'armée, mais ils le sont toujours davantage que les libéraux de Frère-Orban. Ainsi, les élections du 2 août débouchent sur une majorité renforcée mais impopulaire, comme le révèle une lettre adressée le 7 août par le monarque à son homologue britannique.¹²⁶ En effet, le nouveau gouvernement compte parmi ses rangs des antimilitaristes notoires comme Prosper Cornesse, à la Justice, et Victor Jacobs, d'abord aux Travaux publics puis aux Finances après la dissolution, précisément choisis en raison de leur opposition à toute hausse du budget de l'armée. Cette alliance de circonstance avec le Roi coûtera sa popularité au gouvernement, comme l'explique Léopold II à sa cousine dans une lettre datée du 7 août¹²⁷. Prosper Cornesse justifiera sa « trahison » électorale, et *de facto* celle du parti catholique, auprès de ses soutiens par le contexte géopolitique de l'époque :

¹²³ SOREL George et PRAT Michel, *op.cit.*

¹²⁴ CRAHAY Albert E., *op.cit.*, p.71.

¹²⁵ Cette victoire des Catholiques sur les Libéraux, après douze ans de domination sans partage, fut permise par les dissensions régnant au sein du parti de Frère-Orban entre doctrinaires, favorables aux *statu quo* électoral et radicaux modérés, favorables à l'élargissement du corps électoral. Il s'ensuivra une « cure d'opposition » de huit années. LONGUE Matthieu, *op.cit.*, pp.190-191.

¹²⁶ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Y. 159 (45).

¹²⁷ *Ibid.*

*J'ai mis comme condition de mon entrée dans le cabinet l'examen, à nouveau, de notre état militaire et de toutes les réductions dont il peut être susceptible. Depuis, les événements ont marché. Aujourd'hui que le canon va gronder sur nos frontières, il ne peut être question pour la Belgique de songer à affaiblir les moyens de protéger efficacement sa neutralité et de défendre son indépendance. Le patriotisme belge jetterait l'anathème à celui qui oserait mettre en avant l'idée de porter la main sur notre établissement militaire.*¹²⁸

Le renforcement de « notre établissement militaire », voilà la grande pensée¹²⁹ qui accompagnera Léopold II jusqu'à son trépas, le 17 décembre 1909. Pour le roi des Belges, les traités, même de neutralité, ne valent pas mieux que des « chiffons de papier¹³⁰ » s'ils ne peuvent être défendus. Ainsi, le souverain est depuis toujours partisan du concept de neutralité armée. Non pas qu'il estime la Belgique capable de repousser à elle seule un envahisseur tel que la France ou la Prusse, mais il faut que le royaume puisse peser dans la balance en cas de violation volontaire de son territoire dans le cadre d'un conflit limitrophe. Barbara Emerson, dans *Léopold II. Le royaume et l'empire* (1980)¹³¹, nous explique ainsi que dans l'éventualité où la Belgique se retrouverait impliquée directement dans le conflit, l'armée belge, forte théoriquement de cent mille hommes, représenterait une menace sur les flancs de son envahisseur, qui devrait mobiliser au moins autant d'hommes pour y faire face, ce qui « détruirait le rapport des forces » alors existants¹³². Et dans le cas où le territoire national serait directement envahi, il faut que les Belges puissent résister suffisamment longtemps, notamment grâce au « réduit national » que constitue Anvers, pour que les puissances signataires puissent intervenir, ce qui se vérifiera à l'été 1914.

Mais quel est l'état de l'armée belge en juillet 1870 ? À la veille du déclenchement de la guerre franco-allemande, Léopold II écrit : « Nous n'avons ni un officier, ni un soldat, ni un cheval, ni un canon de trop ». ¹³³ Cette phrase est on ne peut plus juste. L'armée belge manque d'affûts pour transporter les canons et seulement la moitié des chevaux nécessaires à leur

¹²⁸ CORNESSE Prosper, *Journal de Bruxelles*, 23 juillet 1870.

¹²⁹ Le renforcement de la défense nationale ET l'entreprise congolaise.

¹³⁰ Pour reprendre les mots du chancelier allemand Theobald von Bethmann Hollweg en août 1914.

¹³¹ EMERSON Barbara, *Léopold II. Le royaume et l'empire*, Paris/Gembloux, éditions Duculot, 1980, pp.54-55.

¹³² Sachant que l'armée française aligne au début du conflit 250 000 hommes et l'armée allemande 360 000 hommes, cela aurait augmenté les effectifs de l'armée alliée de presque un tiers. TERLINDEN Charles, « Le rôle des Rois des Belges dans la défense nationale » dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, n°20, 1959, p. 579.

¹³³ LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, p. 95.

traction est disponible¹³⁴. Il était alors prévu d'en acquérir un tiers de plus en cas de guerre (l'armée en dispose alors de 4245) mais les acheteurs français, également en prévision de la guerre, avaient déjà fait main basse sur les équidés alors en vente¹³⁵. On manque également de lits au point qu'un grand nombre d'hommes de la troupe doivent dormir à même la paille¹³⁶. Seule la nourriture ne semble pas avoir fait défaut tout au long de ce conflit.

Cette phrase montre également son désenchantement, à moins qu'il n'ait voulu préserver les apparences devant les Britanniques. En effet, dans une lettre à Granville (1815-1891)¹³⁷ du 13 juillet, il clamait que d'ici quelques jours cent mille hommes seraient sur le pied de guerre,¹³⁸ estimant les effectifs à « une force de 60 à 80 mille hommes et 20 ou 30 mille à Anvers avec 4000 canons » dans sa lettre du 15 à Victoria¹³⁹. En théorie, les chiffres qu'avance Léopold II sont bons, l'armée belge pouvant mobiliser alors près de 104 999 hommes, dont 95 374 susceptibles d'être appelés directement sous les drapeaux¹⁴⁰. Or, à la mi-juillet, seuls 72 613 sont alors « prêts » au combat (le comte de Flandre, qui est alors au camp de Beverloo, parle de 50 000 hommes dans sa lettre du 21 juillet à sa cousine¹⁴¹), 83 350 le 20 août après le rappel des réservistes¹⁴². Ce « trou » de plus de 20 000 hommes peut s'expliquer par le fait que les noms et adresses d'un grand nombre d'hommes ayant effectué leur service depuis 1860 avaient été... perdus dans les administrations militaires et communales.

À ce manque d'effectif, nous pouvons ajouter la qualité relative¹⁴³ de bon nombre d'appelés. Ici encore, la raison est simple : le système de recrutement se fait alors par tirage au sort, à raison d'un homme sur quatre cent vingt¹⁴⁴. Or, si le désigné en a les moyens, il lui est possible de se faire remplacer, parfois même par des gens n'ayant reçu aucune instruction militaire. Ainsi, sur les 95 000 hommes mobilisés, 21 000 étaient des remplaçants. C'est parmi

¹³⁴ MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE ET DE L'HISTOIRE MILITAIRE DE BRUXELLES, *Fonds Mobilisation de 1870*, série XXVII, rapport du ministre de la Guerre dans EMERSON Barbara, *op.cit.*, p. 55.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Membre du parti *whig*, qui deviendra le parti libéral britannique, Granville Georges Leveson-Gower, 2^e comte de Granville, occupe diverses fonctions politiques avant de devenir le temps de quelques semaines le secrétaire d'État aux Affaires étrangères britanniques en 1851, poste qu'il retrouvera en juillet 1870.

¹³⁸ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 83.

¹³⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 63 (99).

¹⁴⁰ MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE ET DE L'HISTOIRE MILITAIRE DE BRUXELLES, *Fonds Mobilisation de 1870*, séries III et XXVIII dans EMERSON Barbara, *op.cit.*, p. 55.

¹⁴¹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 63 (140).

¹⁴² MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE ET DE L'HISTOIRE MILITAIRE DE BRUXELLES, *Fonds Mobilisation de 1870*, série XXVII, rapport du ministre de la Guerre dans EMERSON Barbara, *op.cit.*, p. 55.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Ibid.*

ces derniers que fut relevé le plus haut taux de désertions, neuf par jour tout le temps que dura la mobilisation, soit 1622 déserteurs¹⁴⁵, à savoir quatre fois plus que pour des miliciens ordinaires selon le général Wanty¹⁴⁶.

Mais tout n'est pas noir dans le tableau de l'armée belge de l'époque. Celle-ci dispose d'un armement « égal à la Prusse¹⁴⁷ par son canon [Krupp-Wahrendorf 1861] et à la France¹⁴⁸ par son fusil [Albini-Braendlin 1867], supérieur par son fusil à la Prusse et par son canon à la France »¹⁴⁹. Le général Lebrun de l'armée française a parfaitement connaissance de cet équipement de qualité, faisant part en détails dans ses *Souvenirs militaires* de sa tournée militaire en Belgique en 1867 et de son émerveillement face à l'artillerie belge¹⁵⁰. C'est précisément cette puissance de feu qui le poussera à dissuader Napoléon III¹⁵¹ de passer par la Belgique pour échapper à l'encerclement de Sedan¹⁵².

Ainsi, nous pouvons dire que la Belgique dispose d'appuis diplomatiques solides et d'un armement redoutable, mais souffre d'une obsolescence ainsi que d'une impréparation du reste de son appareil militaire, en partie causées par le « talisman de la neutralité », pour citer Laurence van Ypersele, neutralité qui justifie le non-investissement dans l'armée et dont la jurisprudence, malgré un allié peu fiable en la personne du Royaume-Uni, saura préserver la patrie des appétits français. Mais saura-t-elle résister aux manigances du marionnettiste qu'est Bismarck, qui, pour unifier l'Allemagne, est prêt à mettre les bords de la Meuse à feu et à sang ?

¹⁴⁵ SUNOU Philippe, *op.cit.*, p. 364.

¹⁴⁶ CRAHAY Albert E., *op.cit.*, p. 78.

¹⁴⁷ Il est équivalent au canon rayé C/64 prussien, en acier et à rechargement par la culasse. Sa portée est de 3000 mètres soit un demi-kilomètre de plus que le canon français La Hitte 1858, également à fût rayé mais en bronze et se rechargeant encore par la gueule. DEVOUGE Marie-France, ANDRÉ Stéphane et PELTIER Julien, *Infographie des guerres franco-allemandes*, Paris, éditions Passés composés, 2023 pp.30-31.

¹⁴⁸ Pierre Emmanuel Chazal, alors commandant de la 4^e division, convaincra le gouvernement Rogier II de ne pas adopter immédiatement le fusil Chassepot français ou le Remington anglais, ceux-ci étant encore trop imparfaits. Il fera ainsi adopter le fusil Albini-Braendlin 1867 dont la portée de tir théorique est de 1400 mètres, soit quasiment deux cents de plus que le Chassepot français. GARSOU Jules, « Chazal et Napoléon III (1863-1870) » dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1949, p.768.

¹⁴⁹ Pour reprendre « l'heureuse expression du général Verhaegen ». GÉRARD Jo, *Léopold II. Le pharaon des Belges*, Bruxelles, J.M. Collet, 1984, p. 281.

¹⁵⁰ LEBRUN (Général), *Souvenirs militaires (1866-1870). Préliminaires de la guerre et missions en Belgique et à Vienne*, Paris, éditions E. Dentu, 1895, pp. 31-43.

¹⁵¹ Lors de sa traversée du territoire belge, en chemin vers son lieu de détention, Napoléon III se restaure à Recogne. Là lui est présentée une batterie de canons Krupp-Wahrendorff. « Voilà donc, Messieurs, ce canon qui nous a vaincus... » soupira-t-il à sa suite. JANSSENS Jacques, « Napoléon III sur le chemin de la captivité » dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} décembre 1959, p. 501.

¹⁵² HAUTECLER Georges, « Léopold II, commandant en chef de l'armée belge mobilisée en 1870 » dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, n° 24, 1965, p. 451.

4 La guerre franco-allemande de 1870-71, un jeu d'équilibriste pour le Roi et son gouvernement

4.1 « Un chiffon rouge agité devant le taureau français »¹⁵³

Du 3 au 19 juillet 1870, une nouvelle crise diplomatique éclate entre l'Empire français et la Confédération de l'Allemagne du Nord à propos de la succession du trône d'Espagne. Une succession de décisions impulsives des Français aura tôt fait de sonner le glas du régime impérial français et de poser les fondations de l'empire allemand. C'est dans ce contexte explosif que la petite Belgique devra jouer ses cartes.

Résumons les faits :

Le 3 juillet 1870, le journal espagnol *Epoca* rend par erreur publique l'annonce de la candidature du prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, apparenté au roi de Prusse. Alors que la presse et la classe politique française se déchaînent contre cette résurrection de « l'empire de Charles Quint », Napoléon III cherche à temporiser. Bien que quasi-ignorant des réelles capacités militaires de son pays, il est conscient qu'une guerre contre la Prusse ne peut déboucher que sur la victoire de celle-ci ou par une victoire française à la Pyrrhus. Il va alors se jouer un double jeu. Tandis que le duc de Gramont (1819-1880)¹⁵⁴, ministre français des Affaires étrangères, appelle également à la guerre et multiplie les bravades face à Bismarck, Napoléon III envoie le 5 juillet des émissaires à la reine Victoria de Grande-Bretagne et au roi des Belges Léopold II - dont le frère, Philippe, est marié à Marie, sœur de Léopold de Hohenzollern - afin qu'ils usent de leur influence sur la Prusse pour que cette dernière retire sa candidature, voire qu'ils interviennent comme médiateurs dans cette crise.

Le 12 juillet, les Français apprennent avec surprise que la candidature du prince Léopold est retirée. En effet, l'ambassadeur de Prusse à Paris, le baron Karl von Werther, est parvenu à convaincre le roi de Prusse Guillaume I^{er} de faire pression avec le roi des Belges et la reine du Royaume-Uni pour que Léopold de Hohenzollern s'efface, afin d'éviter une guerre. Profitant

¹⁵³ BISMARCK Otto von, *Gedanken und Erinnerungen*, vol. 2, 1^{ère} édition, Stuttgart, édition Cotta, 1898, pp.108-109.

¹⁵⁴ Le duc Agénor de Gramont succède à Napoléon Daru au poste de ministre des Affaires étrangères françaises en la fin du printemps 1870. Son anti-germanisme viscéral en l'un des responsables de la crise de juillet qui conduisit la guerre franco-allemande, là où son prédécesseur avait su avec l'empereur, un temps, l'étouffer dans l'œuf durant le mois d'avril de la même année.

des vacances de son chancelier, le roi demande dès lors à Charles-Antoine de contraindre son fils à se retirer de la course au trône espagnol, ce qu'il fait.¹⁵⁵ Il faut dire que le souverain n'a guère vu d'un bon œil que son chancelier s'improvise « faiseur de roi » dans son dos, pas plus qu'il n'a apprécié les remous causés au sein du peuple par l'annonce d'une hypothétique guerre contre la Prusse au nom de la succession d'un trône lointain. Pour le monarque, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Ainsi, au comte Vincent Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, Guillaume I^{er} déclare que « l'incident est clos » ; à son épouse, il dit que cela lui « ôte une pierre du cœur », au grand dam de Bismarck, qui songe à démissionner, et du maréchal Moltke, chef du Grand État-Major général de l'Armée prussienne, qui espérait également la guerre.

Mais alors que l'affaire aurait dû en rester là, le Parlement réclame une renonciation écrite et perpétuelle des Hohenzollern au trône d'Espagne de la part du roi de Prusse. À ce propos, la reine Sophie des Pays-Bas écrit à Napoléon III ces mots qui le hanteront jusqu'à la fin de ses jours : *C'est plus qu'un crime, c'est une faute.*¹⁵⁶

Benedetti revient alors auprès de Guillaume I^{er} mais essuie un refus poli du roi de Prusse de toute garantie écrite. Pour lui l'incident est clos. Mais sur l'insistance de Gramont, l'ambassadeur revient à la charge. Guillaume I^{er} le fait recevoir par son aide-de-camp, le prince Radziwill, qui, quand il apprend le motif du retour de Benedetti, répète les paroles de son maître : « Il n'a rien à ajouter à ce qui a déjà été déclaré ».

Le roi de Prusse, pacifique jusqu'à présent, va commettre une erreur de jugement qui mettra le feu aux poudres : le soir du 13 juillet, il transmet un télégramme relatant les événements cités précédemment à son chancelier et lui laisse le soin de le publier ou non. Bismarck tient alors son « chiffon rouge ».

Il va modifier les faits de la journée du 13 juillet afin de donner l'impression au lecteur que le roi a rabroué l'ambassadeur de France. Pire, il commet une erreur linguistique en traduisant le terme allemand d'*adjutant*, qui est un officier d'état-major, en adjutant, qui en français est un simple officier, ce qui déshonore totalement l'ambassadeur de France. Afin que le brûlot prenne bien, Bismarck s'arrange pour que la *Norddeutsche Zeitung* publie le texte en question avec une caricature de Benedetti harcelant le roi.

¹⁵⁵ FREREJEAN Alain, *op.cit.*, pp .298-299.

¹⁵⁶ *Papiers et Correspondances de la famille impériale.*

La marche à la guerre reprend, plus fort qu'auparavant. Le 15 juillet, le Corps législatif et le Sénat votent les crédits de guerre, décision qui sera par la suite sanctionnée par un Napoléon III désabusé.

Le 19 juillet, après une ultime mais vaine tentative de sauver la paix de la part de Napoléon III, qui souhaitait contacter directement Guillaume I^{er}, le Second Empire déclare la guerre à la Prusse et au reste de la Confédération de l'Allemagne du Nord.¹⁵⁷¹⁵⁸

4.2 Léopold II comme médiateur

Comme l'expliquait Jean Stengers dans l'*Action du Roi*¹⁵⁹, Léopold II n'était pas comme son père un « Nestor de l'Europe », et encore moins dans les premières années de son règne. [...] *tel n'est pas en effet le rôle d'un chef d'un petit État.*¹⁶⁰

Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne soit pas un fin analyste de la situation internationale, comme l'a montré son échange avec sa cousine à la veille de la guerre austro-prussienne ou bien sa récente venue en Grande-Bretagne. En effet, cette guerre, Léopold II la pressent depuis la crise luxembourgeoise où il a eu affaire au comte de Bismarck, ce *fou dangereux*¹⁶¹, et à l'empereur Napoléon III, ce *conspirateur*. Il se rend dès lors, à la fin du mois de mai 1870, personnellement en Angleterre pour y rencontrer le comte de Granville, secrétaire d'État aux Affaires étrangères britanniques, et le Premier ministre Gladstone (1809-1898)¹⁶² afin d'y reconfirmer le soutien des Britanniques à la Belgique. Le roi des Belges donne d'ailleurs l'impression au futur Édouard VII, alors prince de Galles *de courir en tous sens et de se tuer au travail.*¹⁶³ Si ce n'est de vagues promesses, il ne tirera rien de cette rencontre, si ce

¹⁵⁷ FREREJEAN Alain, *op.cit.*, pp. 306-309.

¹⁵⁸ La question espagnole ne sera dès lors plus évoquée. Bismarck tentera bien de rallier à sa cause le royaume ibérique mais celui-ci déclare sa neutralité le 20 juillet. Le 16 novembre 1870, les *Cortes* (assemblées) d'Espagne élisent le duc d'Aoste Amédée de Savoie, second fils du roi d'Italie Victor-Emmanuel II, comme roi des Espagnols sous le nom d'Amédée I^{er}. Le 30 décembre, trois jours avant son arrivée à Madrid, le maréchal Juan Prim, régent du royaume qui avait proposé la candidature de Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, meurt des suites d'un attentat survenu trois jours plus tôt. Concernant, le nouveau souverain, son élection ne tarde pas à plonger le pays dans la Troisième guerre carliste (1872-1876) qui finira de le mener vers l'abdication le 11 février 1873.

¹⁵⁹ STENGERS Jean, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence. Essai de typologie des modes d'action du Roi*, *op.cit.*, p.272.

¹⁶⁰ BUCKLE Georges Earle, *The Letters of Queen Victoria, Second Series*, t.3, Londres, éditions John Murray, 1926, pp.476-476. Le 27 août 1876 à la reine Victoria. Très curieux venant de la part d'un homme qui déclarera moins de dix ans plus tard « Il n'y a pas de petits pays, il n'y a que de petits esprits ».

¹⁶¹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q.1 (169). Léopold II à la reine Victoria, 10 septembre 1866.

¹⁶² Premier ministre du Royaume-Uni depuis 1868, membre du parti libéral, William Ewart Gladstone est une figure incontournable de la politique britannique de la fin du XIX^e siècle malgré une relation conflictuelle avec sa souveraine, la reine Victoria.

¹⁶³ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Add. A.17 (365). Le Prince de Galles à la princesse Louise, 22 mai 1870.

n'est qu'il sera accusé par le journal *La France* d'être allé en Angleterre pour rallier Victoria à la cause prussienne, accusations qui ne cesseront tout au long de la guerre¹⁶⁴. Pourtant, en dépit de son inexpérience, de sa rivalité avec lui et des accusations de la presse, c'est à lui que l'empereur des Français demandera le 5 juillet, de *manière pressante mais très secrète*, de sauver la paix en jouant de ses liens familiaux avec les Hohenzollern-Sigmaringen et la reine du Royaume-Uni. Dès ce jour, et jusqu'à la fin de la guerre, il réendossera le manteau de son père et fera des Affaires étrangères son domaine réservé avec celui de la Guerre.

Il convient de rappeler que Léopold II est le beau-frère de Marie de Hohenzollern-Sigmaringen, sœur du candidat prussien au trône d'Espagne et qu'il est le cousin germain de la reine Victoria du Royaume-Uni avec qui il entretient des liens étroits. Le 8 juillet, le roi des Belges adresse à Léopold une lettre, classée « très confidentielle », où il lui demande solennellement de renoncer au trône d'Espagne pour ne pas plonger l'Europe dans la guerre, ce qu'il confirme dans une missive du 10 juillet à la reine Victoria, en priant par ailleurs cette dernière de tout mettre en œuvre pour que Londres s'interpose entre Paris et Berlin.¹⁶⁵ Toujours le 8, il écrit à Granville, qu'il félicite pour son retour¹⁶⁶ au *Foreign Office*, afin de lui demander de faire tout son possible pour désamorcer la crise entre la France et la Confédération de l'Allemagne du Nord.¹⁶⁷

Mais le roi des Belges ne s'arrête pas là. Il s'empresse également d'écrire à son frère, le comte de Flandre, pour qu'il intervienne à son tour auprès de son beau-frère, mais aussi à son beau-père, le prince Charles-Antoine, pour qu'il incite son fils à renoncer à son projet, lui demandant non seulement d'invoquer la paix... mais aussi le souvenir de la tragédie mexicaine¹⁶⁸ :

¹⁶⁴ VAN VRACEM Paul., *La neutralité belge pendant la guerre franco-allemande de 1870*, Université catholique de Louvain, 1952, thèse en Histoire contemporaine.

¹⁶⁵ BUCKLE Georges Earle, *The Letters of Queen Victoria, Second Series*, t.2, Londres, éditions John Murray, 1926, pp. 25-27.

¹⁶⁶ Son prédécesseur, George Villers, 4^e comte de Clarendon (1800-1870), venait de décéder le 27 juin.

¹⁶⁷ PUBLIC RECORD OFFICE, 30 / 29, 83.

¹⁶⁸ En 1862, Maximilien de Habsbourg, frère de l'empereur d'Autriche François-Joseph, et sa femme, Charlotte, sœur de Léopold II et de Philippe, sont proposés par Napoléon III pour devenir empereur et impératrice du nouvel empire du Mexique. Mais très vite, l'expédition mexicaine, appuyée par la France et la Belgique tourne au guépier avant que l'empereur des Français n'abandonne Maximilien aux révolutionnaires mexicains. Il sera peu de temps après fusillé par ceux-ci. Sa femme, rentrée en Europe pour chercher du soutien, sombrera dans la folie et vivra recluse au château de Meyse, en Belgique, jusqu'à sa mort en 1927.

*Ajoute, je te prie, que ce qui se passe te fait songer involontairement au Mexique. Va-t-on dans la famille de sa femme s'exposer à enregistrer un jour une tragédie pareille !!!*¹⁶⁹

Le comte de Flandre est également contacté le 11 juillet par Victoria, qui lui demande d'enjoindre son beau-frère à la renonciation.¹⁷⁰ La reine ne semble pas savoir que Philippe a confirmé à son frère, dès le 9 juillet, qu'il tenterait de convaincre son beau-frère de renoncer au trône d'Espagne, sans avoir pour autant beaucoup d'espoir d'y parvenir. Selon lui, seuls Bismarck et Guillaume I^{er} ont le pouvoir d'arrêter les choses, ainsi que peut-être la souveraine britannique, de par l'influence qu'elle exerce sur sa fille aînée Victoria, dite « Vicky ». Cette dernière est en effet l'épouse du *Kronprinz*, le prince héritier de Prusse, Frédéric-Guillaume, que l'on sait plus libéral, moins rude que son père et en conflit avec Bismarck notamment à propos de la politique guerrière de l'État prussien.¹⁷¹

Les efforts de Léopold II ne passent pas inaperçus et ne sont pas sans résultats : le 12 juillet, le prince Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen renonce au trône d'Espagne au nom de son fils. Malheureusement, l'arrogance des Français fait redémarrer la marche à la guerre, ce que déplore Granville dans une lettre datée du jour même où, tout en saluant les efforts du roi des Belges pour sauver la paix, il déplore la fureur des Français et le manque d'apaisement des Prussiens, aucun des deux camps n'ayant compris, toujours selon le secrétaire du *Foreign Office*, que la paix ne pourra se faire qu'avec des concessions de part et d'autre, ce qui doit être fait au plus vite au vu de l'escalade vers laquelle la crise est en train de se diriger.¹⁷²

Le lendemain, la parution de la dépêche d'Ems termine de mettre le feu aux poudres. Malgré qu'il s'agisse d'un camouflet pour la France (rien n'indique que Léopold II ait flairé la supercherie de Bismarck), le roi des Belges renvoie une lettre à Granville où il pointe du doigt la *grande responsabilité*¹⁷³ française dans la demande d'une déclaration de renonciation venant du roi de Prusse en personne, celle du père de Léopold de Hohenzollern étant considérée comme

¹⁶⁹ VANDEWOUDE Émile., « Leopold II en de graaf van Vlandereen tegen over de oorlog van 1870 » dans *Revue belge d'histoire militaire*, 1969.

¹⁷⁰ BUCKLE Georges Earle, *op.cit.*, t.2, p.28.

¹⁷¹ « PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, *Archives du Cabinet de Léopold II*, Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : lettres du Comte de Flandre, Jules Malou et Paux Devaux à Jules Van Praet, et correspondance du Roi avec des hommes politiques britanniques. 1870, dossier n°105, pièce n°4, lettre du 9 juillet 1870 de Philippe à Léopold II.

¹⁷² PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 108.

¹⁷³ Responsabilité qu'il laissait déjà présager dans sa lettre du 10 juillet à Victoria : *Si le gouvernement et la presse françaises défient tous les matins et injurient grossièrement la Prusse, il est évident qu'ils vont tout gêner, engager l'amour propre de l'Allemagne et rendre impossible la renonciation du Prince de Hohenzollern qu'ils nous demandaient d'obtenir.*

nulle¹⁷⁴. Dans tous les cas, tout espoir de paix semble avoir quitté Léopold II, qui écrit en outre que son pays se prépare à faire respecter sa neutralité par les armes et souligne l'humeur excellente du pays à cette perspective. Enfin, même si les rapports de Beyens et Nothomb laissent présager qu'aucun des futurs belligérants ne violera la neutralité belge ou luxembourgeoise, le monarque juge nécessaire de demander au maître du *Foreign Office* d'intercéder auprès des autorités britanniques pour que le Royaume-Uni se porte garant de la neutralité de la Belgique dans ce conflit, demandes qu'il réitère à la reine Victoria le jour même.¹⁷⁵

Le moment est venu de faire une digression sur la question de la responsabilité de la France dans ce conflit. Comme dit précédemment, Léopold II la place dans le chef de la France, avis qu'il partage avec son frère. Ce dernier estime en outre que cette crise ne fut qu'un prétexte pour une guerre que l'Empire souhaitait, comme le révèle une lettre du 13 juillet entre le comte de Flandre et sa cousine britannique.¹⁷⁶ Nous pouvons éclairer ce point : si bon nombre de hauts dignitaires français souhaitaient la guerre, tels les ministres Leboeuf et Gramont, celle-ci fut avant tout une « guerre de défense provoquée », pour reprendre les termes de Josef Becker¹⁷⁷, orchestrée par Bismarck, bien que ce dernier se défende tout le reste de sa vie d'avoir voulu ce conflit... ce qui contredit ses dires du temps où il œuvrait à l'unification de l'Allemagne. Le comte de Flandre et son frère semblent en tout cas ignorer tout de la machination bismarckienne¹⁷⁸.

Quoi qu'il en soit, le rôle de médiateur du roi des Belges s'arrête là. Sa mission a-t-elle été un succès ? Oui, les pressions exercées par lui, avec le soutien de la reine Victoria, sur son frère et son beau-frère ont eu raison de la candidature au trône d'Espagne. Seul le stratagème de Bismarck et le bellicisme de la classe politique ont achevé de transformer ce qui aurait pu être un triomphe diplomatique pour la France et le roi en un conflit armé de part et d'autre du Rhin. Le 15 juillet, la France fait voter les crédits de guerre, tandis que la Belgique débute sa

¹⁷⁴ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 83.

¹⁷⁵ BUCKLE Georges Earle, *op.cit.*, t.2, pp. 30-32.

¹⁷⁶ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 63 (56).

¹⁷⁷ BECKER Josef, « Exchange: Bismarck and the franco-prussian war. The franco-prussian conflict of 1870 and Bismarck's Concept of a « Provoked Defensive War »: A response to David Wetzel » dans *Central European History*, n°41, 2008, p.102.

¹⁷⁸ Après avoir pendant certain temps nié sa volonté d'entraîner l'Allemagne dans la guerre, thèse soutenue pendant plusieurs décennies par Erich Mareks ou Hattinger, Bismarck confiera à plusieurs reprises avoir orchestré le premier conflit franco-allemand, une première fois en 1877 à Busch et une dernière fois dans ses *Pensées* alors qu'il était à la retraite. VALLOTTON Henry, *Bismarck*, Paris, Fayard (Les grandes études historiques), 1961, pp. 242-243.

mobilisation. Philippe écrira ces mots à Victoria dans une lettre du 16 juillet où il exprime tout son désarroi :

Malheureusement la renonciation de Léopold à la candidature au trône d'Espagne n'a pas empêché cette horrible guerre d'éclater. Je crois que la France cherchait un prétexte pour attaquer l'Allemagne et on a saisi le premier venu. C'est une vraie horreur que de nos jours on puisse encore se faire la guerre pour des questions de suprématie.

Il réitère ensuite la volonté du peuple belge à demeurer tranquille et prie la souveraine de veiller à sa quiétude :

*Si vous et le gouvernement anglais nous prenez sous votre protection, je crois qu'on n'osera pas nous inquiéter.*¹⁷⁹

Le 19 juillet, la guerre débutait.

4.3 La mobilisation et les garanties de neutralité

4.3.1 La mobilisation

Le 15 juillet 1870, Léopold II tint pour la première fois de l'histoire de la Belgique un Conseil de la Couronne, présidé par lui-même et rassemblant les ministres en exercice et les ministres d'État. Le but de la réunion était de savoir, au vu de l'imminence de la guerre aux frontières du royaume, s'il fallait bien reporter la dissolution et donc réaliser un gouvernement d'union nationale entre les Catholiques et l'opposition libérale ou bien la maintenir malgré le risque d'instabilité en cette période de crise. Frère-Orban ayant refusé toute coalition avec le parti catholique, le baron Jules-Joseph d'Anethan et ses collègues allaient devoir assumer seuls la responsabilité du gouvernement et maintenir les élections pour le 2 août. Ce conseil ne déboucha sur aucun vote et le roi se contenta d'écouter¹⁸⁰.

Le 15 juillet, quatre jours avant le déclenchement des hostilités, l'armée belge se mobilise, mais de manière désorganisée, faute d'un nombre suffisant d'officiers. Deux armées sont constituées : une de trente mille hommes sous les ordres du lieutenant-général Alexis-Michel Eenens (1805-1883), destinée à se retrancher dans Anvers, et une autre, dirigée par le comte de Flandre et le lieutenant-général Pierre Emmanuel Chazal (1808-1892), vouée à être

¹⁷⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 63 (91).

¹⁸⁰ LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, p. 98. Et HAAG Henri, *Le comte Charles de Broqueville. Ministre d'État et les luttes pour le pouvoir (1910-1940)*, t.1, Bruxelles, Université catholique de Louvain, 1990 pp. 210-211.

une armée d'observation. En tout, ce sont 85 000 hommes qui sont placés sous le commandement stratégique du roi des Belges, qui supervise depuis Bruxelles mais est prêt à se rendre sur le terrain si la situation s'envenime. Bien que le commandement tactique revienne à Chazal, Léopold II se permet d'intervenir par lettre, par l'intermédiaire de Jules Devaux, son chef de cabinet, pour dicter la marche à suivre au lieutenant-général, ce qui ne manque pas d'agacer ce dernier.¹⁸¹ Il faut dire que tout au long du conflit, les ministères de la Guerre et des Affaires étrangères seront mis sous la coupe du Roi :

« Dès le début de la crise, en effet, Léopold II entretient des contacts avec le ministre des Affaires étrangères et avec le ministre de la Guerre. Il se fait remettre les dépêches importantes et en révisé attentivement le texte ; il insiste pour qu'aucune instruction politique ne soit envoyée sans avoir été soumise à son approbation. *Il faut qu'il soit bien entendu*, écrit-il le 22 juillet, *que les notes au Moniteur et les circulaires, en un mot tout ce qui engage la politique du gouvernement, doivent être concertées entre nous. J'insiste de nouveau*, répète-t-il le 3 août, *pour qu'aucune instruction politique ne parte des Affaires étrangères sans m'avoir été communiquée*. Le Roi, en particulier, suit de près l'état de l'opinion étrangère et demande que nos diplomates soient mis en mesure d'agir efficacement sur la presse de leur résidence, souvent peu favorable à la Belgique, *car ce n'est pas ici qu'il faut répondre*. »¹⁸²

Pour l'instant, l'armée d'observation, qui est positionnée le long du plateau brabançon et a placé ses avant-gardes à Charleroi, à Namur et à Liège¹⁸³, attend de voir les mouvements des armées belligérantes. L'armée française a pour objectif initial¹⁸⁴ d'atteindre le Rhin et le Mans, afin de séparer la Prusse de ses alliés du Sud, et comme les troupes françaises ont la place pour manœuvrer, pour reprendre les termes de Gramont, aucune invasion n'est à craindre de leur côté. C'est plutôt de la Prusse que la menace se fait sentir. En effet, celle-ci pourrait être tentée d'entrer en Belgique¹⁸⁵, par Liège ou par l'Ardenne, pour briser l'armée française dans

¹⁸¹ CRAHAY Albert E., *op.cit.*, p.74.

¹⁸² LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, p. 99. Issu de la correspondance du baron d'Anethan.

¹⁸³ BECHET Christophe, *op.cit.*, p. 495.

¹⁸⁴ Ce plan sera rapidement abandonné...sans qu'il y en ait un de remplacement.

¹⁸⁵ Le plan de guerre allemand peut se résumer en deux grands objectifs : anéantir l'armée française, peu importe où elle se trouve, au cours d'une bataille décisive et chercher la paix à Paris. L'invasion de la Belgique ne dépendait dès lors que de la position de l'armée française : *Nous trouverons l'armée ennemie et nous la combattons [...] si l'armée ennemie pénètre en Belgique, alors nous irons la chercher là-bas ; reste-t-elle sur l'axe Metz-Thionville, alors il faut provoquer le combat décisif dès les premiers jours de la campagne*. Helmut von Moltke à l'historien Theodor von Bernhardi, printemps 1869. BERNHARDI Theodor von, *Aus dem Leben Theodor von Bernhardis. Zwischen zwei Kriegen, Tagebuchblätter aus den Jahren 1867 bis 1869*, vol.VIII, Leipzig, S. Hirzel, 1901, p.415. Dans BECHET Christophe, *op.cit.*, pp.488-489.

un mouvement tournant¹⁸⁶ et il s'agit là d'une des craintes des militaires français (toujours dans cet échange entre Gramont et Beyens, le duc déclare : *Il suffit d'un coup d'œil sur la carte pour se convaincre qu'elle [la France] a besoin d'être sûre qu'on ne pourra pas non plus passer par chez vous pour pénétrer chez elle : avez-vous la volonté et le pouvoir de défendre votre neutralité ?*¹⁸⁷). Pour parer à cette éventualité, l'armée française a disposé lors de sa mobilisation, commencée le 23 juillet, le VI^e corps d'armée dirigé par le maréchal Canrobert (1809-1895) à Châlons-sur-Marne en vue d'intervenir, au besoin, en Belgique.

4.3.2 La réassurance de la neutralité belge et l'allié britannique

Comme dit précédemment, le duc de Gramont écrit le 16 juillet au baron Eugène Beyens afin de lui demander *si la Belgique avait la volonté et le pouvoir de défendre sa neutralité* sous peine que la France doive l'y aider, sous-entendu pénétrer au sein du royaume afin d'éviter que la Prusse ne surprenne les armées françaises par le Nord. L'ambassadeur lui répondit que la Belgique respecterait strictement sa neutralité, qu'elle était pleinement en mesure de la protéger et qu'elle ne faillirait pas à son devoir.¹⁸⁸

Léopold II nous apprend, dans une lettre adressée le lendemain à Victoria, que Gramont, certainement soucieux de rassurer le Royaume-Uni, a certifié que la France ne violerait pas la neutralité belge, et qu'il pouvait, si le roi des Belges le demandait, coucher cet engagement sur papier, engagement, que les Prussiens n'ont pour leur part pas daigné fournir même si les conversations entre les ambassadeurs laissent à penser que le franchissement de la Belgique ne constitue guère une option pour les armées allemandes. Mais prudence étant mère de sûreté, le souverain déclare à sa cousine que l'armée belge, alors toujours en mobilisation, se tiendra prête à refouler quiconque foulerait son sol sans son accord et qu'il se tenait prêt, si la situation devenait gravissime, à demander au peuple belge de se soulever en masse contre l'éventuel agresseur. Les hommes du Génie sont par conséquent chargés de préparer la démolition des viaducs, voiries et hauts fourneaux aux frontières, en vue d'enrayer toute avancée, qu'elle soit française ou allemande, notamment sur la ligne de la Vesdre, comme l'explique Lumley dans un rapport du 17 juillet adressé à Granville, où il s'alarme de l'envergure des aménagements militaires des Belges. Ces travaux iront d'ailleurs jusqu'à provoquer un incident à la frontière

¹⁸⁶ RAXHON Philippe, *op.cit.*, p.109.

¹⁸⁷ BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, p.234. Et ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales (Neutralité)*, vol.1, A 3210, n°2, lettre du 8 juillet 1870 de Beyens à d'Anethan.

¹⁸⁸ BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, p. 234.

franco-belge quand un officier belge fera l'erreur de couper la ligne de chemin de fer à hauteur de Tournai, au viaduc de Blandain¹⁸⁹, ce qui sera perçu par la presse française comme un acte d'hostilité de la part de la Belgique¹⁹⁰.

Léopold II partage également le contenu de la confirmation de non-violation du territoire belge de la part de Napoléon III. Celui-ci déclare :

Monsieur Mon Frère,

Dans les circonstances graves qui se préparent, je dois déclarer formellement à Votre Majesté que mon intention d'accord avec mes devoirs internationaux est de respecter la neutralité de la Belgique. J'espère que Votre Majesté recevra les mêmes assurances du côté de la Prusse et je serais bien aise qu'elle voulût me confirmer dans l'opinion que j'ai que la Belgique fera respecter sa neutralité par tous les moyens en son pouvoir. Je renouvelle à Votre Majesté l'assurance des sentiments de haute estime et de sincère amitié avec lesquels je suis de Votre Majesté, le bon Frère,

Pour Léopold II, cette réponse prouve que les pressions britanniques fonctionnent¹⁹¹. Mais le lendemain, Jules-Joseph d'Anethan reçoit de la part de son homologue allemand¹⁹², à l'attention du roi des Belges, une confirmation¹⁹³ de non-violation de la part de la Confédération de l'Allemagne du Nord... À la différence près que celle-ci pose comme condition que l'Empire français respecte bien la neutralité belge.¹⁹⁴ Le chef de cabinet belge recevra une réitération de cette condition dans une lettre de Balan (1812-1874)¹⁹⁵, ambassadeur de la Confédération à Bruxelles, le 21 juillet.¹⁹⁶

¹⁸⁹ PUBLIC RECORD OFFICE, *F. O.*, 10/306. Lettre de Lumley à Granville du 17 juillet 1870.

¹⁹⁰ *Ibid.*, le 23 juillet 1870.

¹⁹¹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 63 (99).

¹⁹² Homologue qui n'est autre qu'Otto von Bismarck (1815-1898) qui occupe également les postes de Ministre-président du royaume de Prusse et de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

¹⁹³ Confirmation qui fut même modifiée à la demande de Nothomb pour qu'elle corresponde en tout point à celle faite par le duc de Gramont. BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, pp.236-237.

¹⁹⁴ PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, *Archives du Cabinet de Léopold II*, Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : correspondance et rapports diplomatiques concernant la neutralité et l'indépendance de la Belgique. 1870, dossier n°102, pièce n°3, lettre du 17 juillet 1870 de Bismarck à d'Anethan.

¹⁹⁵ Diplomate prussien qui participa aux négociations de paix mettant fin à la Guerre des Duchés avec le Danemark en 1864 Hermann Ludwig von Balan est nommé ambassadeur du royaume de Prusse, puis de la Confédération de l'Allemagne du Nord à partir de 1866, à Bruxelles à partir de cette date.

¹⁹⁶ PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, *Archives du Cabinet de Léopold II*, Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : correspondance et rapports diplomatiques concernant la neutralité et l'indépendance de la Belgique. 1870, dossier n°102, pièce n°4, lettre du 21 juillet 1870 de Balan à d'Anethan.

Cette réserve n'est pas propre à Bismarck mais est également présente dans la déclaration du maintien de la neutralité belge de Gramont. Pour reprendre ses mots¹⁹⁷ à ce propos :

La neutralité belge n'a pas été créée uniquement pour la sécurité et le bonheur de la Belgique, mais aussi pour notre sécurité ; elle est un rempart, vous devez le défendre [...] Si vous ne le pouviez pas, nous devrions nous joindre à vous pour la défendre.

Même son de cloche chez le ministre-président de Prusse :

Le devoir des garants est de prendre la défense du territoire dont la neutralité serait violée. La Prusse serait donc amenée, le cas échéant, à entrer en Belgique non pour méconnaître ses engagements mais comme alliée de la Belgique contre celui qui les aurait méconnus.

Pour en revenir à la France, malgré les bons sentiments affichés par l'empereur des Français, la presse française se déchaîne contre le Plat-Pays, notamment le *Journal de Paris* et le *Figaro* qui insultent les Belges d'être des *Prussiens cachés*, déclarant que l'affaire d'Espagne fut une manigance du roi des Belges et de la femme du comte de Flandre, voire que le gouvernement belge avait soutenu cette candidature¹⁹⁸. Philippe de Flandre, dans une lettre écrite depuis le camp de Beverloo à son « cher ami » Jules Van Praet¹⁹⁹, demande à son correspondant si Beyens ne pourrait pas faire cesser cela²⁰⁰ tandis que le cabinet de d'Anethan démentira ces accusations dans *Le Moniteur*²⁰¹.

Le 19 juillet, après seize jours de crise diplomatique, la guerre est déclarée. Dans une lettre du lendemain, Granville prend acte de la situation et déclare que tout ce qui pouvait être fait pour la sécurité de la Belgique a été fait et demande à l'ambassadeur britannique à

¹⁹⁷ DE LANNOY Fleury, « La neutralité belge et la guerre de 1870 » dans *Revue de Saint-Louis*, n° 1, janvier 1926, p.8.

¹⁹⁸ BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, pp.235-236.

¹⁹⁹ Personnage clé de la Révolution belge, Jules Van Praet (1806-1887) était un historien et un diplomate belge qui servit pendant de longues années de conseiller à Léopold I^{er}.

²⁰⁰ Jules Devaux fera également cette demande à l'ambassadeur belge à Paris, les journaux français accusant l'épouse du Comte de Flandre de travailler à la candidature de son frère au trône d'Espagne. Le roi lui-même est accusé par le journal *La France* d'être allé en Angleterre pour rallier Victoria à la cause prussienne. PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, *Archives du Cabinet de Léopold II*, Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : lettres du Comte de Flandre, Jules Malou et Paul Devaux à Jules Van Praet, et correspondance du Roi avec des hommes politiques britanniques. 1870, dossier n°105, pièce n°I, lettre du 18 juillet 1870 de Philippe à Jules Van Praet.

²⁰¹ Numéros des 10 et 11 juillet 1870.

Bruxelles, Lumley-Savile (1818-1896)²⁰², de conseiller au gouvernement belge de, certes, bien surveiller l'évolution du conflit, mais de mettre sa diplomatie « en veilleuse », hormis cas de force majeure, et de garder son calme en attendant que la tempête passe (« *It is probably the best policy now to remain as quiet as possible. Not to ask unnecessary questions or to make complaints unless when absolutely necessary* »).²⁰³

Si ce conseil de Granville est adressé au gouvernement belge, c'est très certainement son souverain qui est visé. Cela ne serait en effet pas la première fois que le *Foreign Office* se plaindrait de l'attitude trop « énergique » du roi des Belges. Ainsi, lors de la crise luxembourgeoise, Lord Grey, bien que favorable à la restitution du Grand-duché à la Belgique, craignait que l'impatience de Léopold II à recouvrer le Luxembourg ne complique les choses, crainte partagée par les Lords Stanley et Cowley, qui considéraient la Belgique comme un éléphant dans un magasin de porcelaine. Autre exemple, lors de la crise des chemins de fer, Lord Clarendon considérait la Belgique non seulement comme un point d'attache indésirable du Royaume-Uni dans les querelles franco-allemandes, mais également comme un État « pleurnichard », ce dernier transformant un événement anodin comme le rachat d'une compagnie de chemin de fer d'un État par un autre en affaire d'ampleur internationale²⁰⁴.

Mais en soi, qu'importe, le gouvernement de Sa Majesté est garant de la neutralité belge et le Premier ministre est favorable à la cause de la Belgique. Il est vrai que pour l'instant, nous avons pu voir que le Premier ministre britannique et son ministre des Affaires étrangères étaient favorables au petit royaume. Mais aucun écrit, ni même une promesse, n'est venu pour l'instant graver leurs bons sentiments dans le marbre²⁰⁵. Si, le traité de Londres de 1839, répondrait-on.

²⁰² Habitué des ambassades de Russie et de l'Empire ottoman, John Lumley-Savile est transféré à l'ambassade britannique de Bruxelles en 1868.

²⁰³ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 108.

²⁰⁴ EMERSON Barbara, *op.cit.*, pp.47-49.

²⁰⁵ Le roi des Belges n'est pas le seul à quémander l'aide du Royaume-Uni. À titre anecdotique, nous pouvons mentionner une lettre adressée le 4 août à Gladstone par l'économiste belge Émile Laveleye après plusieurs semaines passées en Angleterre. Il s'y étend sur les menaces que le conflit franco-allemand fait peser sur la Belgique et demande au Royaume-Uni, mais aussi aux États-Unis d'Amérique, de sauver le jeune État parlementaire pour des raisons morales et économiques : « [...] La liberté politique et commerciale de la Belgique est un intérêt américain plus encore qu'anglais. Anvers est le port de transit entre l'Amérique et l'Allemagne. Les Américains devraient surtout songer nous défendre ». Le président de l'époque, Ulysse Grant, héros de la guerre de Sécession, prendra lors de ce conflit parti pour la Prusse, en représailles de l'expédition mexicaine de Napoléon III et de son soutien tacite à la Confédération, et ce tant en limitant ses ventes d'armes à la France qu'en envoyant une mission militaire sous les ordres du lieutenant-général Philip Sheridan afin de conseiller le roi de Prusse et d'observer le conflit. Sheridan sera d'ailleurs présent lors de la reddition de l'empereur des Français à Sedan ainsi que lors des événements de la Commune. DEMOULIN Robert, « Laveleye et Gladstone » dans FLORKIN M. et HALKIN L-E, *Chronique de l'Université de Liège*, Liège, Université de Liège, 1967, pp.336-338 et NÉLIAS Thierry, *L'Humiliante Défaite. 1870. La France à l'épreuve de la guerre*, Paris, La Librairie Vuibert, 2020, pp. 13-30.

Mais bien des choses ont changé en trois décennies. Au sein même du gouvernement britannique, des voix s'opposent à une intervention dans le conflit franco-allemand, même pour protéger la Belgique. Ainsi, dans une lettre de Victoria du 24 juillet, cette dernière fait part du désaccord exprimé par le colonel Ponsonby (1825-1895)²⁰⁶ envers Lord Hartington²⁰⁷ au sujet de la remise en question de la nécessité, pour le Royaume-Uni, d'assurer la neutralité belge²⁰⁸. Cela ne serait d'ailleurs pas la première fois que les Britanniques rompent leurs engagements vis-à-vis d'un État dont ils avaient pourtant garanti l'intégrité. Le Danemark en a fait les frais six ans plus tôt. Mais comment expliquer ce désengagement de la Grande-Bretagne pour les affaires du continent ? Comme il a été expliqué dans la partie sur la neutralité, les Britanniques ont tout doucement entamé leur « splendide isolement » et se concentrent de plus en plus sur les affaires de leur empire colonial, notamment à cause des questions indienne²⁰⁹ et canadienne²¹⁰. Son opinion publique, enfin, est en outre opposée à toute intervention.

La cause belge peut néanmoins compter sur le soutien indéfectible du secrétaire de la reine, le colonel Ponsonby, qui s'exprime à sa souveraine, dans une seconde lettre du 24 juillet, en faveur d'une intervention militaire en cas d'agression de la Belgique, ou au moins d'une réponse claire et sans ambiguïté concernant la position du gouvernement britannique sur la question, la crédibilité du peuple britannique étant selon lui en jeu²¹¹. Victoria, qui a toujours soutenu son cousin, répond²¹² au colonel par l'affirmative le jour même. Selon elle, outre la question de l'honneur, un soutien à la Belgique pourrait empêcher une généralisation du conflit, l'Europe étant à couteaux tirés et dans l'attente des prochains événements.²¹³

²⁰⁶ Le colonel Henry Frederick Ponsonby était depuis le mois d'avril 1870 le secrétaire privé de la reine Victoria.

²⁰⁷ Le marquis d'Hartington, Spencer Compton Cavendish, 8^e duc de Devonshire (1833-1908). Membre du parti libéral unioniste, il fut sous-secrétaire d'État à la Guerre de 1863 à 1866 avant de devenir à partir de 1868 *Postmaster General* du Royaume-Uni.

²⁰⁸ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, E. 17 (101).

²⁰⁹ L'Inde était alors en pleine restructuration à la suite de la révolte des Cipayes de 1857, qui mena à la disparition de la pluri-centenaire Compagnie des Indes Orientales et son remplacement par le Raj britannique.

²¹⁰ La Confédération canadienne naissait trois ans plus tôt et se retrouvait au même moment dans une crise avec le peuple Métis, laquelle devait déboucher peu après sur la création de la province du Manitoba.

²¹¹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 63 (153).

²¹² ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 63 (154).

²¹³ Le Danemark et l'Autriche-Hongrie attendent les premières victoires françaises pour prendre leur revanche tandis que la Russie a d'ores et déjà déclaré qu'elle soutiendrait la Prusse en cas d'intervention des Austro-Hongrois. L'Italie, quant à elle, exige la résolution de la Question romaine, voire la rétrocession de Nice et de la Savoie, en échange de son soutien à la France.

4.3.3 Le plan Benedetti et les traités de neutralité

L'internationalisation du conflit, voilà la grande hantise de Bismarck, qui sait que l'Allemagne ne saurait l'emporter dans une guerre longue et sur plusieurs fronts. Afin d'éviter ce scénario, il parachève l'isolement de la France entamé depuis la crise luxembourgeoise en chargeant dès le 19 juillet le comte de Bernstorff (1809-1873)²¹⁴, ambassadeur prussien à Londres, de lire à Granville les projets d'annexion de la Belgique élaborés par Benedetti au lendemain de Sadowa, avant de les faire publier dans le *Times* le 25 juillet²¹⁵. Plusieurs choses sont à noter à propos de cette publication, à commencer par le fait que le ministre a volontairement falsifié la date d'écriture du traité. En effet, celui-ci fut rédigé en 1866. Or, Bismarck récrivit le projet à la date de l'année 1869 « pour en rendre l'acceptation plus voisine des derniers événements et pour accentuer l'ambition insatiable de la France »²¹⁶. Ensuite, il se garde bien de dire que cette ébauche de traité fût dictée²¹⁷ par lui-même, ce que dénoncera Jérôme Bonaparte²¹⁸, même si, comme l'explique Ponsonby le 29 juillet à Victoria²¹⁹, l'écriture était bien celle de Benedetti.²²⁰ Enfin, les monarques belge et britannique ont eu droit à la primeur de cette publication, comme en témoigne une lettre datée de la veille, Bismarck l'ayant d'abord partagée le 22 à Nothomb, ambassadeur belge à Berlin, lequel a lui-même rapporté l'information au roi des Belges avant que ce dernier ne la transmette à Victoria.²²¹ Concernant le contenu de ce traité, les cinq articles de celui-ci reconnaissent la création de la Confédération

²¹⁴ Ambassadeur à Vienne, puis au Népal, proposé au poste de ministre des Affaires étrangères de Prusse, le comte Albrecht von Bernstorff devint en 1864 ambassadeur de Prusse à Londres, d'où il aida à la négociation de la fin de la Guerre des Duchés en 1864 puis de la crise luxembourgeoise en 1867.

²¹⁵ BURGAUD Stéphanie, *Bismarck. La Démonstration*, Paris, Ellipses (Biographies & Mythes historiques), 2019, p. 149.

²¹⁶ WELSCHINGER Henri, *La guerre de 1870. Causes et responsabilités*, tome 1, 5^e édition, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1911, p. 37.

²¹⁷ Victoria écrira secrètement à Vicky le 3 août pour lui demander si oui ou non Bismarck a promis la Belgique aux Français via son ambassadeur à Paris, le comte Goltz. Une lettre qui restera sans réponse. ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Add. Mss. U. / 32 (151).

²¹⁸ Il ne s'agit pas ici de Jérôme Bonaparte, frère cadet de Napoléon I^{er} et roi de Westphalie mais de son fils, Napoléon-Jérôme (1822-1891), dit « Plon-Plon » qui joua un rôle majeur dans l'histoire politique du Second Empire.

²¹⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 64 (6).

²²⁰ Avis alors partagé par le Premier ministre Gladstone avant qu'il n'admette, sous le pseudonyme de *Scrutator* dans une brochure intitulée *Who is responsible for the War ?* qu'il publiera dès le mois de mars 1871, s'être fourvoyé sur le véritable responsable de ce conflit. Il écrit : « Ma sympathie et mon jugement étaient du côté de l'Allemagne, et je me réjouissais de tous les désastres de la France, portés à leur comble par la capitulation de Sedan [...] [Mais] je crois pouvoir prouver que, quelque imprudents et coupables qu'aient pu être l'empereur Napoléon et ses ministres, – et je n'ai aucun désir de pallier leur culpabilité –, ils n'ont été que d'aveugles marionnettes dans les adroites mains du comte de Bismarck. » PAZ Maurice. « Précisions oubliées sur les origines de la guerre de 1870 » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 21, n°1, Janvier-mars 1974, pp. 174-180.

²²¹ BUCKLE Georges Earle, *op.cit.*, t.2, pp. 45-46.

de l'Allemagne du Nord et l'agrandissement de la Prusse et acceptent une union plus étroite entre la Confédération et les États allemands du Sud.

En échange, le roi de Prusse donne son aval à une acquisition du Luxembourg par la France et, en vertu de l'article IV, « *Dans le cas où, par suite des événements actuels, Sa Majesté l'Empereur des Français croirait devoir entreprendre l'annexion de la Belgique à la France, Sa Majesté le Roi de Prusse s'y associera par son appui militaire et diplomatique.* », le tout scellé par une alliance offensive et défensive et une garantie réciproque de ses possessions.²²²

Dans tous les cas, la réception de ce traité secret est contrastée. Stéphanie Burgaud, spécialiste de la personnalité du Chancelier de fer, dans *Bismarck. La Démonstration* (2019), nous explique que la publication dans le *Times* répond d'abord à l'échec d'avoir su convaincre Granville du premier coup. Mais malgré le prestige du célèbre journal britannique, le projet de traité ne convainc pas non plus la population qui, à l'instar de Gladstone, pense qu'il s'agit d'un canular²²³. Néanmoins, si on considère ce traité comme un faux à Londres, il n'en est pas de même auprès du gouvernement belge.

Ce dernier ne fait aucune déclaration²²⁴ à la suite de ces révélations, non pas que celles-ci le laissent indifférent, bien au contraire, « mais en présence des protestations des deux gouvernements qui se rejettent l'un à l'autre la responsabilité du fait, le moment d'agir n'est pas venu »²²⁵. Pour le roi des Belges, en revanche, elles confirment ses craintes.

Jean-Baptiste Nothomb va alors trouver la parade. Sachant la France embarrassée par ces révélations et la Prusse soucieuse d'avoir le bon rôle, il va soumettre à Léopold II l'idée de proposer la signature de nouvelles garanties au Royaume-Uni, à la France et à la Prusse, où les trois s'engagent, pour une durée d'un an, à défendre la Belgique si l'un des belligérants violait sa neutralité. En outre, l'article I^{er} réaffirmerait la neutralité des Britanniques dans le conflit en cours et limiterait leur action militaire au territoire de l'État belge :

Il est clairement entendu que Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande ne s'engage pas par le présent traité à prendre part d'aucune manière aux

²²² RAYMOND Dora Neill, *British policy and opinion during the franco-prussian war*, New-York, Université de Columbia, 1921, p.90.

²²³ BURGAUD Stéphanie, *op.cit.*, p.149. Les auteurs plus anciens, notamment Banning ou de Lichtervelde, déclarent au contraire que la révélation du traité provoqua l'émotion chez nos protecteurs d'outre-Manche.

²²⁴ Contrairement à ce que préconisait Nothomb. DE LANNOY Fleury, *op.cit.*, p.10.

²²⁵ BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, p.241. Issue de la dépêche du 30 juillet 1870 du baron d'Anethan au baron Beyens.

*opérations générales de la guerre alors en cours entre la France et la Confédération de l'Allemagne du Nord, au-delà des limites du territoire belge, telles qu'elles sont définies dans le Traité entre la Belgique et les Pays-Bas du 19 avril 1839.*²²⁶

*Ces traités identiques et séparés conclus par l'Angleterre avec les deux puissances en guerre ne créent ni ne modifient les obligations résultant du traité de 1839 ; ils règlent, pour un cas déterminé, le mode pratique d'exécution de ces obligations ; ils n'infirment en rien les engagements des autres puissances garantes, et leur texte en fait foi ; ils laissent entier, pour l'avenir, le caractère obligatoire du traité antérieur avec toutes ses conséquences.*²²⁷

Cette idée de traités, Léopold II la partagera avec sa cousine qui elle-même la soumettra à ses ministres²²⁸. La rédaction de nouvelles garanties ne fait pas l'unanimité au sein de la classe politique britannique. Ainsi, le baron Edmund Hammond²²⁹ rédige le 29 juillet un memorandum où il préconise de ne pas demander aux autres puissances de réitérer leurs obligations vis-à-vis de la Belgique²³⁰, ce qui pourrait être vu comme une insulte mais aussi comme futile (une opinion qui n'est partagée ni par Gladstone ni par Granville²³¹) : si une puissance veut rompre ses engagements, aucun traité ne l'arrêtera, il faut alors que les Britanniques ne comptent que sur eux-mêmes. À la suite des révélations du *Times*, il juge néanmoins nécessaire de renforcer

²²⁶ *British and foreign state papers (1869-1870)*, v.60, Londres, éditions William Ridgway, 1876, p.978. Texte intégral en annexe, traduction de Chatgpt.

²²⁷ *Annales parlementaires*. Session extraordinaire du 16 août 1870, pp.2 et 28. BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, pp. 248-249. À titre anecdotique, en août 1914, des écrivains allemands cherchèrent à disculper l'Allemagne d'avoir violé la neutralité belge, celle-ci ayant été, selon eux, abrogée par les traités d'août 1870 qui auraient mis fin aux traités de 1839. DE RIDDER Alfred, *La violation de la neutralité belge et ses avocats*, Bruxelles, éditions Albert Dewit, 1926, p.90.

²²⁸ La paternité de Nothomb sur les traités de Londres d'août 1870 est attestée par une lettre de Jules Devaux à l'ambassadeur du 15 août 1870 où il écrit :

Je ne vous ai jamais fait encore un compliment qui vous revient. Vous êtes le premier auteur du traité anglais. C'est dans une de vos lettres que nous avons puisé l'idée de faire provoquer par l'Angleterre la double déclaration de respect pour la neutralité belge. Le traité en a été la conséquence.

L'historien Théodore Juste la réaffirme aux pages 43-44 dans ses *Souvenirs du Baron Nothomb* publiés en 1882. ROELANTS DU VIVER François, *op.cit.*, p.154.

²²⁹ Né en 1802, décédé en 1890, il fut sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office* à partir de 1854.

²³⁰ Avis partagé par Eugène Bochart, cité plus haut. Il refusa d'approuver le discours adressé par ses homologues aux Britanniques en remerciement pour l'action de leur pays dans la signature de ces traités, arguant que l'initiative du Royaume-Uni était *trop précautionneuse* et parfaitement inutile, *Le nouveau traité ne faisant que reconnaître les dispositions du traité de 1839*, Bochart citant ici Gladstone devant les Chambres le 10 août. Il n'aurait fallu, comme préconiser par le député britannique Barthelot, se contenter de réaffirmer le traité qui consacrait la neutralité de la Belgique. BOCHART Eugène, *op.cit.*, p.13. *Idem* pour le journaliste et diplomate français John Lemoine, auteur d'un article du 11 août 1870 dans le *Journal des Débats* qui considérait ces nouveaux traités comme « un protocole de plus, qui nous paraît à la fois superflu et impraticable ». ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales (Neutralité)*, vol.1, cote inconnue, n°143, LEMOINE John, *Journal des débats*, le 11 août 1870.

²³¹ RAMM A., *The political Correspondence of Mr. Gladstone and Lord Granville, 1868-1876*, vol. I, 1868-71, pp. 117-118.

l'appareil militaire de la Grande-Bretagne et de suspendre le commerce d'armes à l'encontre des belligérants, pour la simple raison que, du fait de sa proximité avec les côtes anglaises et du blocus qu'elle exerce sur les ports allemands, seule la France peut pleinement profiter de l'envoi d'armes. Si l'Allemagne souhaitait également profiter de ce commerce, elle devrait le faire via des ports néerlandais ou belges, neutres donc, ce qui compromettrait la neutralité de ces pays²³². Hammond explique en outre que si les plans d'annexion de la France sont vrais et qu'une guerre devait éclater de part et d'autre de la Manche, il serait regrettable que les armes fournies aux Français par les Britanniques se retournent contre eux²³³.

À Bruxelles, Lumley demande à Granville des instructions supplémentaires à fournir au roi des Belges. En effet, Léopold II estime que, dans l'attente d'une confirmation des traités proposés, ni lui ni la presse ne peuvent continuer à taire les projets d'annexion français. Il désire dès lors s'exprimer lors du discours du trône aux Chambres les 6 et 7 août (rappelons que la nouvelle législature catholique a émergé des élections du 2 août) afin que le royaume puisse se préparer autant qu'il le peut à la défense de sa neutralité. Néanmoins, en monarque conscient des forces et des faiblesses de son royaume, il ne souhaite pas mettre le gouvernement britannique devant le fait accompli et attend donc l'accord de celui-ci.²³⁴

Dans la nuit du 1^{er} août, Lord Granville écrit directement à Léopold II que la Grande-Bretagne prend officieusement des mesures de renforcement militaire en cas de nécessité à intervenir, tout en demandant à Lumley de le tenir au courant « sans enquête officielle » de l'état d'avancement de l'armée belge.²³⁵

Contradictions avec les propos de Stéphanie Burgaud ou simples mesures de précaution ? Si l'on se penche sur les rares documents du *War Office* concernant la Belgique à cette période, il pourrait plutôt s'agir d'une évolution. En effet, Thomas H. Daniel, dans *The guarantee of Belgian independence and neutrality in European diplomacy, 1830's-1930's* (1983), explique que le Premier ministre britannique a étudié au cours de la crise de juillet la possibilité de mettre sur le pied de guerre 20 000 hommes en vue d'intervenir au besoin en Belgique, mais que cette

²³² Comme dit précédemment, la Belgique signa un arrêté royal qui suspend le commerce d'armes en direction des belligérants. Les Pays-Bas, le Danemark, la Suisse, la Suède, l'Italie mais également l'Espagne prirent des mesures similaires tandis que le Royaume-Uni et les États-Unis continuèrent à commercer librement. BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, p.254.

²³³ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 104.

²³⁴ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 83. Léopold II prononcera son discours le 8 et ne fera aucune allusion au projet de Benedetti. PLETTINCK Léopold, *op.cit.*, pp.220-223.

²³⁵ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 108. Le 4 août 1870, Granville à Lumley.

levée n'est restée qu'à l'état de projet à la suite d'un rapport du *War Office* du 18 juillet, qui estime qu'en cas d'intervention, il serait nécessaire d'augmenter les effectifs militaires afin de ne pas affaiblir les défenses britanniques, avant de conclure que le risque d'une invasion de la Belgique est faible, ce qui n'est pas le cas du Grand-duché de Luxembourg en raison de son emplacement ferroviaire²³⁶. Luxembourg dont, rappelons-le, la neutralité est garantie... mais non contraignante. Mais tout cela, c'était avant les révélations du plan de Benedetti, ce qui pourrait expliquer ce renforcement officieux par Granville.

Il en ressort en tout cas qu'un traité de renouvellement de la neutralité belge a d'ores et déjà été envoyé à Paris et Berlin (traité que Paris est, selon les dires de Granville, susceptible d'accepter). Un refus de la part d'un des belligérants permettrait dans un premier temps d'aiguiller l'armée belge sur la marche à suivre. Afin de renforcer sa portée internationale, le traité a également été transmis aux empires russe et austro-hongrois par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs à Londres, les comtes Philippe-Ivanovitch Brunnow et Rodolphe Apponyi²³⁷. Léopold II ne peut qu'attendre et espérer la signature de ces traités ; l'idée que l'intégrité de son royaume ne tient qu'à quelques assurances et à la formule « tant que l'autre puissance belligérante la respectera » lui étant insupportable, comme il l'explique à Granville le 2 août²³⁸, d'autant plus qu'il sait dorénavant les dirigeants français et prussiens capables de tout.

Ce sentiment de méfiance à l'égard des belligérants, surtout de la France, est particulièrement bien retranscrit dans sa lettre du 4 août à Victoria²³⁹.

D'abord l'Empereur aurait prêté à Léopold II des paroles pro-françaises :

Il y a quelques mois, l'Empereur Napoléon prétendait qu'en 1867 j'aurais dit au Maréchal Niel que la Belgique marcherait avec la France. Aujourd'hui on me représente à la même époque comme ayant confié mes prétendues inquiétudes au prince Napoléon. Tout cela est un tissu de contradictions et d'inexactitudes.

Ensuite, le comte Glotz, ambassadeur de la Prusse à Paris, présentait quant à lui le ministre-président comme désireux de livrer la Belgique à la France :

²³⁶ DANIEL Thomas. H, *The guarantee of Belgian independence and neutrality in European diplomacy, 1830's-1930's*, op.cit., p.278. Et DANIEL Thomas. H « The Use of the Scheldt in British Plans for the Defence of Belgian Neutrality. 1831-1914 » dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 41, fasc. 2, 1963, pp. 451-452.

²³⁷ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 108.

²³⁸ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 83.

²³⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q. 4 (8).

Quant au comte Goltz, il se posait à Paris en ennemi de Bismarck et je sais des personnes qui prétendent que l'ambassadeur de Prusse aurait dit de son chef qu'il était fort capable d'avoir offert la Belgique.

Napoléon III se serait également posé en défenseur de l'intégrité de la Belgique lors de la crise luxembourgeoise :

Au mois de mai je retournais à Paris²⁴⁰ et je me souviens qu'ayant dîné chez le prince Napoléon, il m'a longuement assuré des sentiments de l'Empereur pour la Belgique et de sa ferme volonté de rester toujours d'accord avec l'Angleterre.

Il a d'ailleurs rencontré le roi des Belges, venu officiellement à Paris entre le 10 et le 18 avril 1867. Là, Léopold II apprend la proposition d'échanger le Grand-duché contre les régions houillères du Hainaut²⁴¹, ce qu'il refuse, apparentant cette proposition à une « traite des blancs » et réaffirmant par la même occasion que le royaume saura défendre sa neutralité.

Léopold II s'engage également à défendre la paix auprès du roi de Prusse, chez qui il se rend à l'occasion du mariage du comte de Flandre :

À Berlin, je vis le roi, je lui parlais très vivement en faveur de la paix. J'eus aussi plusieurs très longues conversations avec Bismarck et je cherchais à le persuader du danger d'attaquer la France.

Et d'obtenir la parole du souverain de ne pas porter atteinte à la Belgique ;

J'eus aussi avec le roi une conversation très satisfaisante sur les devoirs de la Prusse à notre égard et il me donna sa parole royale qu'il maintiendrait toujours la garantie que notre nationalité avait reçue de son frère le feu roi.

Tous ces éléments refont surface, contrastant avec le plan de partage élaboré par Benedetti en 1866, un an avant ces rencontres parisiennes. Pour Léopold II, la rupture est consommée avec l'empereur des Français, et il prie l'Europe de profiter de cette guerre pour remettre la France à sa place :

²⁴⁰ Visite officielle du roi des Belges du 14 mai au 3 juin à l'occasion de l'Exposition universelle.

²⁴¹ Proposition *Beust*, du ministre des Affaires étrangères austro-hongrois, le baron Frédéric-Ferdinand Beust.

L'Empereur Napoléon est un conspirateur, il trame toujours quelque chose, rentre souvent ses projets sans les oublier tout à fait et pour les mieux reprendre. De vous à moi, chère cousine, c'est l'Empereur Napoléon qui est le grand coup.

Si l'Europe tout entière ne profite pas de l'occasion actuelle pour dicter à la France ses conditions, j'ai bien peur que le jour viendra où elle regrettera amèrement mais trop tard de ne pas avoir en ce moment agi avec ensemble.

Une ligne dure que le monarque maintiendra à l'encontre de la France jusqu'à la fin de la guerre, même après la chute du régime impérial, comme le montre une lettre du 2 octobre du monarque à Victoria. Dans celle-ci, il explique qu'une note anonyme²⁴² fut retrouvée parmi les papiers de l'Empereur, révélant que ce dernier prévoyait une invasion du territoire national, invasion qui ne fut évitée que grâce aux victoires allemandes. Léopold II conclut cet échange en espérant que l'Allemagne saura mettre la France hors d'état de nuire pour un certain temps²⁴³²⁴⁴.

Dans la nuit du 5 au 6 août, après plusieurs jours de refus, les Prussiens consentent enfin à signer les nouvelles garanties de neutralité, comme l'indique Gladstone dans une lettre à Victoria. Le Premier ministre ne doute pas que les Français feront de même mais demande à ce que les canaux diplomatiques gardent le silence en attendant la suite des événements.²⁴⁵ L'on notera toutefois l'inquiétude, que l'on peut qualifier d'injustifiée, du colonel Ponsonby. En effet, dans une lettre à sa souveraine du 6 août, il exprime certes sa joie devant la confirmation des Prussiens, mais souligne néanmoins l'ambiguïté autour du rôle à jouer par l'Angleterre en cas de violation de la neutralité belge : juste défendre cet État ou entrer entièrement en guerre ?²⁴⁶ Or cette question est réglée de manière très explicite dans l'article I^{er} du traité : le Royaume-Uni n'entrera pas en guerre mais mettra tous ses moyens militaires en œuvre pour défendre les frontières du territoire belge, et rien que ses frontières.

²⁴² « Note anonyme sur l'annexion de la Belgique » dans *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, t. I, 1870, pp. 16-18.

²⁴³ Les indemnités de guerre exigées par l'Allemagne victorieuse étaient en effet censées mettre hors-jeu la France pour le reste du siècle. Or, la politique fiscale et d'endettement d'Adolphe Thiers permit à la jeune république française de rembourser l'intégralité de ses indemnités dès 1873, ce qui laissa à Bismarck le soin de faire planer la menace d'une guerre préventive sur la France dès 1875 (crise *Krieg-in-Sicht*).

²⁴⁴ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (43).

²⁴⁵ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 64 (54).

²⁴⁶ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 64 (61).

En Belgique, le soulagement²⁴⁷ est général. Le 7 août, Léopold II fait savoir à Granville qu'il approuve totalement le traité de neutralité proposé par le Royaume-Uni,²⁴⁸ qui sera ratifié par la Prusse le 9 août et par la France le 11²⁴⁹. Il est cocasse de lire qu'il approuve les termes de ce traité alors qu'il les a lui-même soufflés à la reine Victoria. Mais qu'importe, c'est une grande victoire, tant diplomatique pour le souverain, autour de qui tous les partis politiques ont fait bloc²⁵⁰, que politique pour le royaume, qui voit sa neutralité renforcée à l'échelle internationale pendant une année entière. Il remerciera le ministre Gladstone pour son engagement²⁵¹, ainsi que celui de son pays, pour la sauvegarde de la neutralité et de l'existence de la Belgique,²⁵² mais également Benjamin Disraeli, chef de l'opposition et membre du Parti conservateur, pour sa conduite aux Communes en faveur de la Belgique dans une lettre du 14

²⁴⁷ La Belgique ne baisse pas pour autant sa garde :

« Le 12 Août 1870, le gouvernement déposa des projets de loi allouant au département de la Guerre un crédit de 15.220.000 francs pour l'entretien de l'armée sur le pied de guerre, la remonte et le matériel ; un projet allouant un crédit de 2.240.000 francs pour l'exécution de travaux de défense à Anvers et à Termonde; un projet de loi allouant au département de l'Intérieur un crédit de 500.000 francs pour l'armement de la garde civique, et d'autres projets de moindre importance ayant trait à la défense et à la sûreté de l'État ». PLETTINCK Léopold, *op.cit.*, p. 224.

²⁴⁸ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 64 (73).

²⁴⁹ La Belgique ne fut néanmoins pas conviée à la négociation de ces traités « en raison des difficultés qui auraient pu naître du refus de l'un ou de l'autre belligérant de souscrire à la proposition anglaise ». BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, p.248.

²⁵⁰ Lumley rapporte à Granville dans sa lettre du 10 août la concorde qui règne entre les partis autour de la personne du monarque mais il s'étonne des prises de positions que Frère-Orban, ulcéré d'avoir été évincé du pouvoir, aurait eues en privé contre le roi des Belges, informations que Lumley dit tenir de sources confidentielles :

[...] *I regret to say that among the exceptions is no less a person than the late Premier whose language I am informed very confidentially with regard to the King is such as could scarcely be believed from one who has for so many years enjoyed the confidence of the late and of the present Sovereign of Belgium.*

PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 83.

²⁵¹ Léopold II obtient également le 11 août des explications de la part de Gladstone sur l'attitude ambiguë du gouvernement de Sa Majesté durant tout le mois de juillet. Coincé entre la réserve de Granville sur une intervention britannique et la politique des partis, le ministre britannique estimait préférable d'attendre que la situation diplomatique soit suffisamment critique pour imposer un traité remettant les compteurs à zéro pour les divers belligérants concernant la neutralité de la Belgique. BRITISH MUSEUM, *Gladstone Papers.*, Add. mss.44428, f. 23-24.

²⁵² BRITISH MUSEUM, *Gladstone Papers.*, Add. mss.44428, f. 21-22.

août²⁵³. Ce faisant, Léopold II s'appuie tant sur le gouvernement que sur l'opposition pour garantir l'indépendance de la Belgique.²⁵⁴

Ces remerciements au gouvernement britannique seront réitérés via Lumley dans une lettre qu'il adresse à Granville, dans laquelle il explique que le pays entier est soulagé de la signature du traité de défense et des victoires prussiennes²⁵⁵. Cette joie est particulièrement perceptible dans une lettre du 9 août de Sylvain van de Weyer²⁵⁶ à Victoria. Pour lui, c'est essentiellement à la Grande-Bretagne et à sa reine que revient le mérite de la signature de ces traités, laquelle, associée aux récentes victoires prussiennes de Wissembourg, Fröeschwiller et Forbach, parachève la victoire du *droit* : Il écrit ainsi

Votre Majesté daignera-t-elle me permettre de déposer ses pieds l'expression d'une patriotique et profonde reconnaissance ? Je la trace d'une main tremblante de joie et d'émotion. Les victoires de la Prusse, qui doivent avoir agité si vivement le cœur de votre Majesté, ont été accompagnées ici de la victoire du droit, dont l'Europe civilisée est redevable à la noble attitude de l'Angleterre.

*Personne mieux que moi, Madame, ne sait combien de tout temps, votre Majesté, prenant en main la cause de notre indépendance et de notre neutralité, a soutenu et encouragé ses ministres par la sagesse et la fermeté de son langage et de ses instructions.*²⁵⁷

Il serait néanmoins faux de croire qu'on se réjouit sans nuance des défaites de la France. Outre le fait que la Prusse pourrait remplacer la France comme hégémon sur le continent, on s'inquiète que les défaites successives de l'Empire ne finissent par entraîner à terme son

²⁵³ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, S. 31 (15). Bien que favorable à une politique davantage centrée sur son empire colonial, Disraeli considérait la Belgique comme faisant pleinement partie des intérêts du Royaume-Uni, lequel devait donc veiller à sa protection. Touché par les révélations du plan Benedetti, il prononcera aux Communes le discours suivant :

Ce fut un principe permanent de la politique de ce pays que l'intérêt de l'Angleterre exige que les contrées situées le long de la côte du continent, de Dunkerque et Ostende jusqu'aux îles de la mer du Nord fussent possédées par des États libres et prospères... que ces contrées n'appartinssent pas à une grande Puissance militaire qui par les conditions de son existence, doit tendre à exercer une influence prépondérante en Europe.

DE LANNOY Fleury, « La neutralité belge et la guerre de 1870 » dans *Revue de Saint-Louis*, n° 1, janvier 1926, p. 18.

²⁵⁴ Le 16 août enfin, au cours d'un discours, le chef de Cabinet informa les députés de la signature desdits traités. Le jour même, la Chambre vota à l'unanimité (moins une voix, celle du député libéral Bergé) l'adresse en réponse au discours du Trône du 8 août. PLETTINCK Léopold, *op.cit.*, p. 225.

²⁵⁵ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 83.

²⁵⁶ Sylvain van de Weyer (1802-1874) fut chef de Cabinet de la Belgique de 1845 à 1846, et participa à la conférence de Londres ainsi qu'aux signatures des traités qui s'ensuivirent. Il représenta la Belgique lors de la Crise luxembourgeoise et demeura jusqu'à sa mort un homme de confiance de la reine Victoria.

²⁵⁷ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 64 (92).

effondrement²⁵⁸ et favorisent l'apparition d'une république, ce qui pourrait plonger l'Europe dans un nouveau Printemps des peuples. Lumley, dans sa lettre du 10 août à Granville, partage ces craintes mais est optimiste concernant la Belgique. Même s'il soupçonne une agitation socialiste dans le Nord de la France²⁵⁹, il pense que la Belgique saura faire face comme elle a su le faire durant la révolution de 1848²⁶⁰.

Bien que signé, ce traité n'en reste pas moins fragile. Dès le 13 août, les premières fissures apparaissent. Granville écrit en effet à Léopold II que, même si elle a consenti à ces nouvelles garanties dans un premier temps, la France cherche dorénavant à s'y soustraire, notamment en demandant à la Russie de faire de même... ce que démentira Napoléon III, ce dernier déclarant suivre le traité même s'il ne l'apprécie guère. Le ministre confirme par la même occasion avoir demandé à l'Autriche-Hongrie d'honorer sa promesse de signer le traité²⁶¹, la condition de celle-ci étant que la Prusse et la France le fassent d'abord.²⁶²

Ces discussions autour du plan Benedetti et la signature de nouvelles garanties sur le respect de la neutralité belge ne doivent néanmoins pas faire oublier que la guerre a débuté. Tout au long de la frontière franco-allemande, des escarmouches entre éclaireurs se produisent depuis le 19 juillet. Les mouvements de ces petites unités ne manquent pas d'inquiéter le colonel Ponsonby, comme l'atteste une lettre à la reine Victoria du 27 juillet, où il rapporte la rumeur d'une violation de la frontière belge par des soldats français, ce qui pourrait entraîner des conséquences très graves, à savoir l'invasion du territoire par les troupes allemandes²⁶³. On peut s'interroger ici sur la source de ces rumeurs, l'armée française étant en fin de mobilisation²⁶⁴ et positionnée face à la frontière allemande. Le corps d'armée le plus proche de la frontière est le VI^e corps commandé par le maréchal de Canrobert, stationné à Châlons-sur-Marne, soit à plus

²⁵⁸ Le 9 août, le gouvernement libéral d'Émile Ollivier est renversé et remplacé par celui de Charles Cousin-Montauban, comte de Palikao, beaucoup plus autoritaire.

²⁵⁹ Le comte de Flandre écrivait déjà à la mi-juillet à Jules Van Praet sur l'influence que semblait avoir l'International au sein de l'armée d'observation et en pays de Liège. PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, *Archives du Cabinet de Léopold II*, Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : lettres du Comte de Flandre, Jules Malou et Paul Devaux à Jules Van Praet, et correspondance du Roi avec des hommes politiques britanniques. 1870, dossier n°105, pièce n°I, lettre du 18 juillet 1870 de Philippe à Van Praet.

²⁶⁰ Lumley fait ici référence à l'Affaire de Risquons-Tout.

²⁶¹ « La Russie [donna son adhésion mais] refusa de signer parce que le traité ne s'étendait pas à tous les petits États neutres, notamment le Danemark. Quant à l'Autriche, après d'assez longues tergiversations, elle finit par donner son adhésion explicite et formelle au but que les traités avaient en vue. Mais elle ne s'engagea pas à prêter au besoin une coopération effective à la défense de la neutralité belge ». DE LANNOY Fleury, *op.cit.*, p.18. Et BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, p.247.

²⁶² PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 108

²⁶³ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, E. 17 (108).

²⁶⁴ L'armée française est en état de se battre à partir du 31 juillet et termine sa mobilisation/concentration le 5 août.

d'une centaine de kilomètres de Bouillon et qui ne tardera pas à rejoindre l'Armée du Rhin au cours du mois d'août.

4.4 La guerre dans les provinces limitrophes

Revenons quelques jours en arrière. Le 2 août, après un peu plus de dix jours d'immobilisme dû aux mobilisations, la première bataille commence, bien que des combats d'escarmouches aient commencé dès le 19 juillet. La première d'entre elles est la « bataille » de Sarrebruck, ou plutôt l'escarmouche de Sarrebruck au vu du faible nombre de pertes de part et d'autre (moins d'une vingtaine de morts et une centaine de blessés) et de la durée du combat (à peine une heure). Cette première rencontre, qui se déroule en Allemagne dans le *Land* de Sarre (alors situé dans la province prussienne de Rhénanie), se solde par une victoire sans lendemain de l'armée française qui, si elle occupe la bourgade, ne se lance toutefois pas à la poursuite de l'ennemi faute d'une logistique suffisante et d'un plan de campagne clairement défini. Le 5 août, le général Frossard, alors en charge de cette « offensive victorieuse », fait évacuer Sarrebruck sans même avoir coupé les ponts et les télégraphes. Cette invasion conforte néanmoins les Allemands dans le sentiment qu'ils entament une guerre défensive face à l'envahisseur français (le souvenir des dévastations du Palatinat par Turenne en 1674 et 1689 est encore très présent dans les esprits). En outre, la non-poursuite de leurs troupes par les Français démontre qu'ils ne disposent d'aucun véritable plan d'offensive, ce qui laisse le champ libre au maréchal Moltke, chef des armées allemandes, qui décide de l'invasion de l'Alsace²⁶⁵.

Ces mouvements ne passent inaperçus puisque le jour même, Granville écrit à Victoria que les Prussiens se sont mis en mouvement, au grand soulagement des Belges qui craignaient qu'ils ne passent par leur territoire. Cette éventualité n'est néanmoins toujours pas écartée dans l'esprit du *Foreign Office*, comme le déplore son secrétaire devant l'obstination des Prussiens à refuser de signer le traité de neutralité vis-à-vis de la Belgique.²⁶⁶

Mais si Granville fait référence aux déplacements du 2 août, les populations locales les ressentent depuis plusieurs jours déjà. Bien qu'il s'agisse du premier combat entre régiments du conflit, des accrochages sporadiques se sont produits de part et d'autre de la frontière²⁶⁷ dès la déclaration de guerre le 19 juillet. Signes annonciateurs d'affrontements plus intenses, un exode luxembourgeois se produit vers Arlon, par crainte de voir la Confédération envahir le

²⁶⁵ PRZYBYLSKI Stéphane, *Atlas de la guerre 1870/71*, Metz, éditions des Paraiges, 2014, pp.24-25.

²⁶⁶ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 64 (35).

²⁶⁷ PRZYBYLSKI Stéphane, *op.cit.*, p.24.

Grand-duché, tandis que les lignes de chemins de fer reliant Arlon et Athus à la ville française de Longwy sont coupées.

Le gouverneur du Luxembourg, Charles Louis Vandamme (1806-1884), reçoit ses ordres du ministère de la Guerre et met dès lors en branle l'organisation militaire de sa province. Entre le 16 et le 23 août, des centaines de civils français et luxembourgeois, mais également des Français rescapés des combats, fuient devant la menace prussienne et trouvent refuge dans les villes et villages frontaliers, comme Florenville, Virton, Arlon ou encore Athus et Musson. Ces villes et villages voient d'ailleurs, sur ordre du baron Chazal, leur gendarmerie renforcée pour éviter tout vagabondage. Dans les cas les plus extrêmes, comme à Athus, une garde civique est levée. Le nombre de réfugiés va continuer à augmenter, montant jusqu'à trois mille dans la commune de Sainte-Cécile, et ce jusqu'à fin novembre.

Au niveau sanitaire également, les Belges se montrent prudents, en enterrant les morts, humains ou animaux, qui échoueraient sur le territoire national, afin d'éviter tout risque d'épidémie.

Concernant le contrôle des frontières, ordre est donné de hisser le drapeau belge sur les clochers, les maisons, voire sur des perches afin de signaler la frontière aux belligérants, ce qui n'empêchera pas la violation de celle-ci autant par les Allemands que par les Français. Ces intrusions peuvent être minimales comme importantes, comme ce fut le cas à Sugny où deux cavaliers prussiens et huit cavaliers français pénétrèrent dans le village, suivis peu après par six mille soldats français qui se dirigeaient vers Mézières. Quant aux soldats égarés, Français comme Allemands, une fois pris ils étaient systématiquement désarmés, éventuellement soignés, et reconduits à la frontière.

Dans les provinces du Hainaut et de Namur, des infrastructures sont rapidement mises en place pour accueillir blessés et soldats égarés des deux camps²⁶⁸. Presque un mois après le désastre de Sedan, des blessés continuent à affluer en Belgique, notamment le 27 septembre où un train provenant de Vireux amène vers Charleroi plusieurs centaines de blessés français, dont certains ne survivront pas à leurs blessures, malgré les soins d'urgence prodigués dans la gare. Les corps de ces soldats sont toujours inhumés dans le cimetière communal.²⁶⁹

²⁶⁸ Lire ISTASSE Cédric, « Namur durant la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Blessés, prisonniers et réfugiés aux lendemains de la bataille de Sedan » dans *Cahiers de Sambre et Meuse*, n°4, 1^{er} janvier 2013.

²⁶⁹ « Monument aux soldats français. La « Reconnaissance française » » dans *Charleroi Découverte. Histoire(s) & patrimoine de Charleroi*, date inconnue.

Quant aux Flandres, l'ancien fort Napoléon situé à Ostende, en bord de mer, est reconverti en prison afin d'y accueillir une centaine de prisonniers français²⁷⁰, tandis que Bruges accueille les Prussiens blessés.

4.5 L'armée belge en mouvement

4.5.1 Les désastres aux frontières et la tentation de la percée belge

Le 4 août, Wissembourg, village alsacien frontalier de l'Allemagne servant de dépôt à l'armée française, est le théâtre du premier grand affrontement de la guerre. La II^e division d'infanterie du général Abel Douay²⁷¹, soit 8000 hommes, y est surprise et est totalement anéantie par les 60 000 hommes de la III^e armée allemande dirigée par le *Kronprinz*. La défaite de Wissembourg²⁷² ouvre dès lors les portes de l'Alsace aux armées allemandes²⁷³. Mais les Français ne sont pas au bout de leurs peines. Deux jours plus tard, l'armée impériale est de nouveau défaite au cours de deux batailles simultanées, à Fröschwiller-Wörth²⁷⁴, où le prince Frédéric-Guillaume vainc le I^{er} corps d'armée (rejoint par la I^{ère} division Conseil-Dusmenil du VII^e corps) du maréchal Patrice de Mac-Mahon,²⁷⁵ ainsi qu'à Forbach-Spicheren, en Moselle, où le II^e corps d'armée du général Frossard tente en vain d'empêcher la percée de la I^{ère} armée allemande dirigée par le général von Steinmetz. Ces deux batailles simultanées firent perdre définitivement l'Alsace et permirent d'ouvrir une voie royale vers la Lorraine aux armées allemandes²⁷⁶.

Quand les premières nouvelles des désastres français en Alsace et en Lorraine du début du mois d'août arrivent aux oreilles du roi, ce dernier fait déplacer l'armée belge aux frontières, sur la Sambre, la Meuse et le Luxembourg, les débris de l'armée impériale refluant vers Châlons afin de se reconstituer en armée sous les ordres de Mac-Mahon pendant que le maréchal Achille Bazaine²⁷⁷ affronte les troupes allemandes autour de la ville de Metz, où il « remporte »

²⁷⁰ « Fort Napoléon (Ostende) » dans *Wikipédia. L'encyclopédie libre*, le 11 décembre 2019.

²⁷¹ La II^e division faisait partie du I^{er} corps d'armée de l'Armée du Rhin. Quant à son général, il trouvera la mort au cours des combats, victime de l'explosion d'un caisson de munitions de mitrailleuse.

²⁷² Également appelée bataille du Geiseberg (du nom du plateau local) ou de Wissembourg-Geiseberg

²⁷³ PRZYBYLSKI Stéphane, *op.cit.*, pp.32-35.

²⁷⁴ Également appelée bataille de Reichshoffen.

²⁷⁵ L'armée française, appelée « Armée du Rhin » afin de la distinguer de l'Armée de Châlons formée à la mi-août, est alors éparpillée en sept corps d'armée le long d'un front de 160 km et est dirigée par l'empereur Napoléon III en personne, secondé par le maréchal Patrice de Mac-Mahon. La veille de la bataille de Fröschwiller-Wörth, qui est une bataille de rencontre, Mac-Mahon avait ordonné le rassemblement, en vain, des I^{er}, V^e et VII^e corps d'armée afin de barrer la route aux Allemands à la suite de leur victoire à Wissembourg.

²⁷⁶ PRZYBYLSKI Stéphane, *op.cit.*, pp. 40-46/62-67.

²⁷⁷ Napoléon III lui a alors transféré depuis le 12 août le commandement de l'armée du Rhin.

successivement les batailles de Borny-Colombey²⁷⁸ le 14 août, de Mars-la-Tour le 16 et de Saint-Privat²⁷⁹ le 18. Mais alors que ces succès, s'ils avaient été exploités, auraient pu sonner le glas de l'offensive allemande, le maréchal Bazaine décide de s'enfermer dans Metz²⁸⁰, étouffant ainsi dans l'œuf le projet qui consistait alors à faire jonction avec l'armée de Châlons à Montmédy.

Mac-Mahon décide alors de quitter le 23 août le camp de Châlons pour rallier Reims et de là rejoindre Paris. Mais pressé par l'impératrice et le comte de Palikao de lever le siège de Metz, il décide à nouveau de marcher vers Montmédy. Il évite Reims, préférant passer par Rethel, afin d'y faire diversion et d'alléger la pression sur l'armée du Rhin assiégée. Or, Moltke est bien décidé à lui barrer la route et se lance à sa poursuite sur son aile droite tandis que le 17^e hussard, plus au nord, coupe la voie ferrée entre Beaumont et Montmédy. Les Français sont rattrapés dès le 28. Dans le même temps, le 26 août, les armées du *Kronprinz* et du prince de Saxe font jonction et rejoignent Châlons. De là, ils se lancent à la poursuite des Français, sur leur aile gauche. L'armée de Châlons, forte de 130 000 hommes, est en train de se faire encercler. Le 29, les journaux parisiens commettent l'imprudence de confirmer aux Allemands que Montmédy est l'objectif de Mac-Mahon et que ce dernier sera à Beaumont le 30 août.

À Beaumont, petit village ardennais cerclé de collines, le V^e corps d'armée du général de Failly a établi ses quartiers et se repose. Le général n'a pas jugé bon de lancer des missions de reconnaissance ou d'avant-poste. Aucun général ne se trouve d'ailleurs à Beaumont quand les Allemands attaquent en bombardant le bivouac français. Les colonels français prennent la relève des opérations mais ne peuvent éviter le désastre : le V^e corps est anéanti, 3000 hommes sont tués, 6000 sont en déroute, 8 mitrailleuses et 19 canons sont abandonnés sur place dans ce qui sera appelé « la Surprise de Beaumont »²⁸¹.

Mac-Mahon ordonne alors le repli vers Sedan. « Nous les avons pris au piège ! » déclare Moltke au roi de Prusse. L'étau allemand va alors se resserrer inexorablement autour de l'armée française réfugiée dans les environs de Sedan. Le 31 août s'engagent les célèbres combats de Bazeilles où les troupes de marines, les « bigors » et « marsouins » de la III^e division (dite « Division Bleue ») du général de Vassoigne (XII^e corps du général Lebrun), résistent avec

²⁷⁸ Également appelée bataille de Colombey-Nouilly.

²⁷⁹ Également appelée bataille de Gravelotte, Gravelotte/Saint-Privat ou d'Amanvillers.

²⁸⁰ Les 180 000 soldats de l'armée du Rhin se retrouvent dès lors assiégés, à partir du 20 août, par les 134 000 hommes de la II^e armée allemande commandée par le prince Frédéric-Charles de Prusse.

²⁸¹ Ou bataille de Beaumont ou de Beaumont-Mouzon.

acharnement aux troupes du I^{er} corps d'armée royal bavarois du général Ludwig von der Tann. Combats héroïques mais vains qui ne pourront empêcher l'encerclement total de la cité ardennaise le lendemain.²⁸²

Le 1^{er} septembre, Léopold II ordonne à son frère de placer l'armée, qui s'est alors disposée entre l'Entre-Sambre-et-Meuse et la Semois, de se repositionner de manière à surveiller la frontière entre Chimay et Givet. Les ordres donnés sont simples : si les forces belges rencontrent des Français qui se seraient aventurés malgré eux sur le territoire national, ceux-ci doivent être désarmés et internés, sous peine de voir les armées prussiennes entrer à leur tour en Belgique²⁸³.

À Sedan, la situation est devenue critique. Massivement regroupée dans un espace restreint, l'armée française subit un bombardement meurtrier de la part des Allemands qui dominent les plateaux alentours. Les généraux Ducrot puis Wimpffen²⁸⁴ soumettent alors l'idée à l'Empereur de forcer le passage²⁸⁵ et de traverser le Hainaut belge, dans le but soit de rejoindre Mézière, où des vivres les attendent, pour relier directement Lille, soit de suivre le plan de base et rejoindre Bazaine assiégé dans Metz²⁸⁶. Finalement, la percée vers la Belgique est abandonnée. Outre l'éventualité d'internationaliser le conflit en sa défaveur, et de s'aliéner définitivement le Royaume-Uni, l'Empereur renonce²⁸⁷ à l'idée de passer par le territoire belge, suivant ainsi les conseils du général Lebrun (1809-1889), qui sait que l'armement belge égale, voire surpasse, celui des Français. Pour le lieutenant-général Chazal, la percée à travers le territoire national aurait eu lieu si la frontière n'avait pas été aussi efficacement gardée.²⁸⁸ Le 2 septembre, l'empereur Napoléon III, *n'ayant pu mourir au milieu de ses troupes*, consent à se rendre, avec son armée.

²⁸² PRZYBYLSKI Stéphane, *op.cit.*, pp.118-127.

²⁸³ BECHET Christophe, *op.cit.*, pp.493-494.

²⁸⁴ Le maréchal de Mac-Mahon est blessé à la cuisse au début de la bataille, déléguant ainsi le commandement au général de division Auguste Ducrot... qui doit à son tour le céder au fraîchement arrivé général Emmanuel de Wimpffen, par ordre du gouvernement, entraînant ordres et contre-ordres au sein de l'armée française dans une situation alors déjà catastrophique.

²⁸⁵ Le général Margueritte, à la tête de la I^{ère} division de réserve de cavalerie, tentera vainement de rompre l'encerclement au niveau du plateau de Floing. Grièvement blessé, il mourra le 6 septembre à Beauraing, en Belgique, non sans que son héroïsme soit rapporté au lieutenant-général Chazal et à l'Empereur alors en route vers la captivité à Bouillon.

²⁸⁶ CRAHAY, *op.cit.*, p.75.

²⁸⁷ Mac-Mahon avouera dans sa confession d'enquête de l'Assemblée nationale que s'il n'avait pas été blessé à Sedan, il se serait jeté vers la Belgique pour sortir du piège que lui avait tendu Moltke, quitte à entraîner les Belges dans le conflit. JUSTE Théodore, *Léopold I^{er} et Léopold II. Rois des Belges. Leurs vies et leurs règnes*, Bruxelles, éditions Muquardt, 1878, p.375.

²⁸⁸ WOESTE Charles, *La neutralité belge. La Belgique et la France*, *op.cit.*, p.58.

Les combats de Sedan mènent à un afflux considérable de blessés des deux camps à la frontière belge, dont bon nombre finiront comme prisonniers de guerre en Belgique jusqu'à la fin du conflit. Jules Devaux avance ainsi le chiffre de 16 000 Français et Prussiens qui ont été faits prisonniers en Belgique à la suite de la bataille de Sedan²⁸⁹. Ces derniers sont bien traités, les officiers sont libérés sur parole tandis que les Prussiens égarés sont reconduits à la frontière. Le chiffre paraît énorme et diffère selon les auteurs. Jules Favre, en février 1871, avance celui de 4000 prisonniers français internés en Belgique²⁹⁰, Michael Clodfelter celui de 6300²⁹¹, 8000 pour Émile Banning²⁹² tandis qu'Albert Crahay évoque jusqu'à 14 000 prisonniers²⁹³.

Cédric Istasse dans « Namur durant la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Blessés, prisonniers et réfugiés aux lendemains de la bataille de Sedan » (2013), a cherché à expliquer ces écarts. En se basant sur les travaux de Pascal Annette et sur la presse belge, il conclut²⁹⁴ :

« Au total, au moins 4427 militaires français sont internés en Belgique²⁹⁵. Plus précisément, ce chiffre est celui des Français qui seront rapatriés dans les premiers jours de mars 1871 ; il ne tient donc pas compte de tous les hommes qui sont parvenus à s'évader (et dont le nombre, impossible à déterminer, n'est certainement pas négligeable). Pour sa part, la presse ne fournit guère de données exploitables : *Les Français sont extrêmement nombreux, mais nous ne pouvons garantir aucun chiffre. Quant aux Prussiens – qui ont aussi franchi la frontière et ont également déposé les armes, s'inclinant loyalement, comme les Français, devant la neutralité belge –, ils sont beaucoup moins nombreux.* ».²⁹⁶

²⁸⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 65 (39).

²⁹⁰ <https://guerre1870.hypotheses.org/4613> consulté le 17 novembre 2025 à 15h20.

²⁹¹ CLODFELTER Micheal, *Warfare and Armed Conflicts: A Statistical Encyclopedia of Casualty and Other Figures (1492–2015)*, 4^e édition, Jefferson, éditions McFarland & Compagny, 2017, p.187.

²⁹² BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, p.250.

²⁹³ CRAHAY, *op.cit.*, p.75.

²⁹⁴ ISTASSE Cédric, *op.cit.*, p.65.

²⁹⁵ ANNET Pascal, « L'internement des soldats français en Belgique pendant la guerre de 1870 » dans *Revue belge d'histoire militaire*, vol.28 (5), 1990, p.338.

²⁹⁶ *Indépendance*, n°246, 03.09.1870 (article également reproduit par *Moniteur*, n°247, 04.09.1870). Le lendemain, le même journal écrit : *Le nombre de soldats français qui se sont réfugiés sur le territoire belge s'élevait hier à huit ou dix mille hommes, et [...] l'on en amène encore de nouveaux. Il y a en outre mille à mille deux cents chevaux, et une grande quantité de matériel* (*Indépendance*, n°247, 04.09.1870 : article également reproduit par *Moniteur*, n°248, 05.09.1870)

Néanmoins, un nombre important de soldats français, des troupes pouvant aller jusqu'à 6000 hommes, ont réussi à rentrer en France en passant par le territoire belge sans être inquiétés²⁹⁷.

Concernant les prisonniers allemands, leur situation est ambiguë. Si le gouvernement belge a explicitement ordonné que tous les soldats étrangers foulant le sol belge soient capturés, désarmés et internés, les divers travaux et sources se concentrent exclusivement sur les soldats français, n'évoquant que çà et là la capture de soldats allemands égarés, sans jamais évoquer le moindre nombre ni le lieu précis de leur internement, à savoir Bruges ou Beverloo. Aucun convoi de prisonniers germaniques n'est d'ailleurs relevé. Cédric Istasse explique ce flou par la probabilité que les prisonniers allemands soient directement récupérés par leurs chefs via des échanges de prisonniers français²⁹⁸ et par le fait que leur faible nombre rend leur passage quasi anecdotique.²⁹⁹ Mais Christophe Bechet apporte pour sa part une autre explication : contrairement aux Français, qui sont internés, les Allemands sont tout simplement autorisés à ... partir. Pour l'historien, cela est dû à la proportion négligeable de Germaniques comparés aux milliers de soldats français ayant échoué en Belgique. Il n'empêche que ces deux poids, deux mesures, ne tardent pas à faire apparaître le petit royaume comme « le geôlier inflexible de l'Allemagne »³⁰⁰ aux yeux de la jeune république.

4.5.2 Le chemin de croix belge de l'Empereur

La nouvelle de la reddition de l'armée impériale parvient très rapidement à Bruxelles, mais pas celle de la capture de l'Empereur³⁰¹. Dans un télégramme *très confidentiel*, daté du soir du 2 septembre, Jules Devaux partage avec le lieutenant-général Chazal des instructions dans *le cas peu probable où Sa Majesté impériale se réfugierait sur notre territoire*. Premier cas de figure, si l'empereur se trouve incognito sur le territoire, Chazal ainsi que le gouvernement belge fermera les yeux et feindra de ne pas le savoir. Second cas de figure, il se

²⁹⁷ Ce fut le cas à Sugny que les Français traversèrent en masse pour rentrer en France par Pussemange. HAUTECLER Georges, « L'armée belge de 1870 face à la crise de Sedan » dans *Revue internationale d'histoire militaire*, t. 20, 1959, p.612.

²⁹⁸ ISTASSE Cédric, *op.cit.*, p.65. Et *Moniteur*, n° 342, 08.12.1870 et n° 346, 12.12.1870.

²⁹⁹ *Ibid.*, p.69. « Une seule arrivée de prisonniers à cheval de nationalité allemande est signalée par la presse. Il s'agit de trois uhlands, venant « des environs de Beauraing, où ils s'étaient égarés en faisant une patrouille ». Escortés par des chasseurs belges, ils ne font qu'un bref passage par la ville à la fin du mois de novembre. » *Ami de l'ordre*, n° 317 du 20 novembre 1870 et 320 du 23 novembre 1870.

³⁰⁰ BECHET Christophe, *op.cit.*, pp.597-598.

³⁰¹ À titre anecdotique, Napoléon III fut le dernier chef d'État français à avoir mené son armée au combat mais aussi le dernier souverain français à être capturé sur le champ de bataille, le dernier en date étant alors François I^{er} à la bataille de Pavie le 24 février 1525 face aux troupes de Charles Quint.

présente aux frontières. Dans ce cas, Chazal, s'il est à sa portée, doit se présenter à lui et se mettre à son service au nom du roi, l'empereur étant commandant de l'armée, et il devra tout faire pour lui être agréable. En revanche, s'il désire rentrer en France, le lieutenant-général devra lui faire savoir qu'en raison de leur neutralité, les Belges ne peuvent l'aider dans ce projet et il devra le persuader d'y renoncer³⁰². Nul ne sait si la présence de l'empereur des Français, en exil dans un petit pays neutre à portée des canons prussiens, aurait poussé à l'invasion du pays, mais il ne fait aucun doute que la France se serait retrouvée tiraillée entre deux pouvoirs.

L'histoire se passera autrement puisque Napoléon III sera bien capturé à Sedan mais fera malgré tout un passage en Belgique pour son transfert en Allemagne. Autorisé à choisir l'itinéraire qui devait le conduire à Wilhelmshöhe³⁰³, Napoléon III demanda à passer par la Belgique. D'un côté pour écourter le trajet en raison de ses douleurs abdominales... et de l'autre pour ne pas devoir croiser le regard de ses concitoyens. Bien que Léopold II ait écrit à la reine Victoria à propos du passage de Napoléon III à travers la Belgique³⁰⁴, c'est son secrétaire, Jules Devaux, qui se montre le plus complet sur cet épisode.

Dans une lettre au baron Beaulieu datée du 4 septembre, Devaux explique que l'empereur a voulu pénétrer sur le territoire belge avec une escorte prussienne pour être incarcéré en Allemagne³⁰⁵. Une première demande est émise de la part de l'empereur des Français au roi des Belges. Léopold II refuse. Outre la violation de la neutralité belge que cela pourrait représenter, il n'a pas apprécié le ton sur lequel cette demande a été formulée :

Forcé de traverser les États de Votre Majesté pour me rendre en Allemagne.

Le ton affirmatif et surtout impératif, qui plus est de la part d'un vaincu, exaspère Léopold II qui doit très certainement repenser aux machinations de son homologue français. Mais il finit par se raviser :

³⁰² MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE ET DE L'HISTOIRE MILITAIRE DE BRUXELLES, *Fonds d'archive « P.E.F. Chazal », Chapitre IV : mobilisation de l'armée belge en 1870*, document n°87, télégrammes n° 23-24, Jules Devaux à P.E.F. à propos de Napoléon III, le 2 septembre 1870.

³⁰³ Le château dans lequel il sera interné fut la résidence de son oncle, Jérôme Bonaparte, du temps où il était roi de Westphalie.

³⁰⁴ BUCKLE Georges Earle, *op.cit.*, t.2, pp. 56-58.

³⁰⁵ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 65 (39).

Mon premier mouvement a alors été un vif mécontentement à ce qui me paraissait une violation de notre neutralité... Les détails que j'ai successivement reçus depuis m'ont calmé ³⁰⁶

En effet, une seconde demande, émanant de Bismarck, lui parvient par la suite. Léopold II consent alors à laisser passer l'illustre prisonnier, à la seule condition qu'il soit escorté par des soldats belges. L'Empereur passe ainsi la nuit du 3 au 4 septembre à Bouillon, puis se rend à Libramont, Jemelle, Liège puis Verviers où il passe la nuit du 4 au 5 afin de repartir vers Cassel, en Allemagne. Tout au long de son trajet, il est accompagné de divers officiers et généraux français capturés, mais également du général prussien von Boyen et du lieutenant-général Chazal le temps de la traversée du territoire belge³⁰⁷. Dans le même temps, Chazal fait déployer, à titre préventif, cinquante mille hommes entre Arlon-Virton et Chimay-Beaumont pour le reste du conflit.³⁰⁸

Pour Émile Banning, « Cette catastrophe [Sedan], en écartant définitivement de la Belgique tout péril d'invasion, devint le point de départ d'une phase nouvelle de sa neutralité ; la période active succéda à la période diplomatique »³⁰⁹.

4.6 D'une menace à une autre

4.6.1 Désenchantement

Le 11 septembre, Léopold II écrit à Victoria qu'il faut se réjouir de la victoire prochaine de l'Allemagne, une victoire française ne pouvant que *compromettre à jamais le repos du monde*. Néanmoins, celle-ci [l'Allemagne] accuse désormais la Belgique de francophilie³¹⁰. En effet, l'opinion publique, devant le nombre important de réfugiés français, a pris le parti de la France³¹¹. Cela est révélateur d'une fracture entre les élites prussophiles, ou du moins

³⁰⁶ BUFFIN C., « Napoléon III, prisonnier de guerre en Belgique » dans *Le Flambeau*, 1924. Et WILMET L., « Napoléon III en Belgique » dans *Carnet de la Fourragère*, 1930.

³⁰⁷ JANSSENS Jacques, « Napoléon III sur le chemin de la captivité » dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} décembre 1959, p. 492-509.

³⁰⁸ BECHET Christophe, *op.cit.*, p.509.

³⁰⁹ BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, p.249.

³¹⁰ Alors qu'au même moment, dans son numéro du 2 septembre 1870 le journal français *La Presse* faisait part de soi-disant mouvements de l'armée d'Anvers vers le sud, le roi des Belges ayant accepté « les offres de monsieur de Werther » de participer au dépeçage de la France. Cet article eut un tel écho que le comte Gaston Errembault de Dudzele, ministre plénipotentiaire belge à Saint-Petersbourg, dut en faire part au chef de Cabinet dans une lettre du 7 septembre. ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée*, vol.1, A 9644 n°170, lettre du 7 septembre 1870 de Gaston Errembault de Dudzele à d'Anethan.

³¹¹ Dès la prise de Sedan, des Belges s'engagèrent volontairement dans les armées de la République, notamment l'armée des Vosges commandée par Giuseppe Garibaldi et rassemblant les volontaires internationaux. BOURGUINAT Nicolas et VOGT Gilles, *La guerre franco-allemande 1870. Une histoire globale*, Paris, éditions Champs (Histoire), 2020, pp.293-294.

antifrançaises, et une population francophile ou tout du moins sensible au drame vécu par leurs voisins et à l'afflux de réfugiés qui arrivent à Charleroi ou à Namur. Le *Kronprinz* prend parfaitement conscience de cet aspect du conflit en voyant l'opinion internationale prendre de plus en plus le parti de la France au fur et à mesure que cette dernière est saccagée par la Prusse. À l'annonce du début du bombardement de Paris le 27 décembre, il écrit :

*Plus cette lutte dure, le mieux c'est pour l'ennemi et le pire pour nous. L'opinion publique européenne ne peut rester inerte devant ce spectacle. Nous ne sommes plus regardés comme les innocentes victimes du mal, mais plutôt comme des vainqueurs arrogants, qui ne se contentent plus de la conquête de leur ennemi, mais cherchent à le mener à la ruine totale. Les Français n'apparaissent plus aux yeux des neutres comme menaçants et imprévisibles, mais comme un peuple au cœur héroïque qui défend ses plus chers biens contre des ennemis tout-puissants dans un combat honorable. Bismarck nous a fait grands et puissants, mais il nous a volé nos amis, les sympathies du monde et... notre conscience.*³¹²

Cette francophilie croissante dénoncée par les journaux allemands dans le chef de la Belgique semble en outre se doubler de violence envers les Allemands, des Prussiens blessés et soignés en Belgique disant avoir été maltraités, injuriés, dans le Luxembourg (la province). Ce à quoi Léopold II répondra que les provinces limitrophes sont remplies de civils français réfugiés et de blessés de Sedan, et qu'il n'y a donc rien d'étonnant à cela. Le Roi des Belges émet enfin une remarque à propos de Balan, l'ambassadeur de la Confédération à Bruxelles, qu'il considère comme une source d'ennuis potentielle :

*Le ministre de Prusse ici, M. de Balan, a son fils et son gendre à l'armée, l'inquiétude qu'il ressent le rend très impressionnable et difficile à vivre ; je m'attends à des ennuis de ce côté.*³¹³

Mais en dépit de ces signaux d'alerte, Jean-Baptiste Nothomb³¹⁴ ne comprend pas que la menace a changé. À ce sujet, il écrit à Théodore Juste (1818-1888) :

³¹² REVERCHON Antoine, *La France pouvait-elle gagner en 1870 ?* Paris, éditions Economica (Mystères de guerre), 2014, p.118.

³¹³ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 65 (90).

³¹⁴ Nothomb gardera rancune d'avoir été dupé par les Français. En envoyant le plan de Benedetti à d'Anethan, il ajoutera :

J'ai peut-être interrogé cinquante fois l'ambassadeur de France en lui disant : « J'espère que la Belgique ne participera à aucune de vos combinaisons [de compensations pour la France]. » Il m'a répondu : « Ça serait du brigandage. » Il s'est jugé lui-même.

*Nos compatriotes, dominés par les émotions du jour, oublient vite ; une presse vraiment nationale constaterait chaque jour que le seul danger que court l'indépendance de la Belgique vient de la France.*³¹⁵

Au Palais Royal, on se rend néanmoins très vite compte que la menace que représentait l'aigle français s'est muée en aigle prussien. Le 14 septembre, Jules Devaux partage à Beaulieu la réaction du roi en apprenant le renouveau des velléités d'annexion de la Prusse sur le Grand-duché de Luxembourg, velléités qu'elle avait déjà manifestées en 1867. Léopold II explique que « ce n'est pas nous, petits Belges, qui nous mettrons sur son chemin ». Il espère que le Royaume-Uni saura taper du poing sur la table pour empêcher la Prusse de détricoter son œuvre diplomatique sur le continent. Mais outre l'aspect moral de la chose, le roi des Belges craint que la prise du Luxembourg par les Allemands n'expose davantage la Belgique à la menace allemande, et que le fait que de voir les chemins de fer du Luxembourg, passant par Spa et Pepinster, tomber aux mains de ceux-ci, n'entraîne une violation du territoire à chaque passage de l'armée allemande³¹⁶, mettant à mal la neutralité du pays. Sans compter que cela donnerait un blanc-seing à Bismarck pour exiger des Pays-Bas Maastricht et Le Helder et ainsi le contrôle de la Meuse... autant d'événements où il serait fait appel à la Grande-Bretagne, plongeant l'Europe dans une interminable série de crises diplomatiques.

Et pourtant, Léopold II craint que les Britanniques ne passent cette fois l'éponge :

*Je ne me demanderai pas non plus si l'Angleterre ferait une chose digne de sa grande et noble politique traditionnelle, en prenant l'initiative du sacrifice d'une petite neutralité.*³¹⁷

4.6.2 Assauts médiatiques des Prussiens et remise en question de la neutralité belge

S'il ne s'agit pour l'instant que de menaces, les attaques de la presse allemande, elles, sont bien réelles et ne vont qu'aller en s'accroissant. Le 18 septembre, Léopold II demande à Victoria d'intervenir auprès de Vicky afin que cessent les attaques de la presse allemande sur la Belgique, invoquant le fait que les blessés allemands ont été accueillis en Belgique, que malgré

DANIEL Thomas. H, *The guarantee of Belgian independence and neutrality in European diplomacy, 1830's-1930's*, *op.cit.*, p.281. Et Nothomb à d'Anethan, le 22 juillet 1870, BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, p. 240.

³¹⁵ ROELANTS DU VIVER François, *op.cit.*, p.158.

³¹⁶ Cela n'est pas sans rappeler la crise des chemins de fer belges de 1868 entre la Belgique et la France, précisément pour les mêmes raisons.

³¹⁷ PUBLIC RECORD OFFICE, 30 /29, 83.

sa neutralité, elle a accepté de voir des ambulances allemandes transiter par son sol, les y a même aidées, et qu'elle a également proposé de soigner les blessés. Ces attaques de la presse ne résulteraient que des difficultés éprouvées par *deux* officiers prussiens pour se procurer de la nourriture en Belgique lors de la bataille de Sedan³¹⁸.

Avant d'aborder plus en profondeur la question du transit des blessés par le sol belge, attardons-nous sur les accusations dont fait l'objet la Belgique de la part de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Émile Banning, s'il s'agit bien de lui, en distingue trois :

- Les expatriés allemands vivant en France jusqu'au début de la guerre auraient subi un mauvais accueil après leur expulsion vers la Belgique ;
- Les militaires allemands blessés après Sedan auraient été la cible d'hostilités de la part de la population belge ;
- La presse belge serait antiallemande, ou du moins pro-française.

Concernant le premier chef d'accusation, Banning le réfute, soutenant que les quelques contacts entre les expatriés et la population belge n'ont pu avoir lieu que dans les gares, les trains les amenant directement à destination, le tout à moitié prix. L'historien déclare enfin que les quelques contacts entre les Allemands et les Belges furent courtois, pour ne pas dire charitables. Il fonde ses propos sur l'enquête de l'administration des chemins de fer belges, dont les résultats furent publiés le 11 septembre dans le *Moniteur belge*, ainsi que sur les déclarations des bourgmestres des grandes villes où les émigrés ont fait arrêt.³¹⁹

Quant au second chef d'accusation, il se base sur la déposition d'une petite dizaine d'officiers et sous-officiers prussiens et saxons, ainsi que sur le récit du docteur Edel, à qui on aurait non seulement réservé un mauvais accueil à Bouillon, mais à qui on aurait également refusé des soins durant leur transfert vers Libramont. Cela donna également lieu à une enquête, par l'autorité communale de Bouillon ainsi que par le juge d'instruction et le procureur du roi du tribunal de Neufchâteau. Banning ne nie pas que les soldats allemands aient pu souffrir de désagréments... dans une province où affluent des réfugiés français depuis le début de la guerre. Concernant le refus d'une aide médicale, elle peut s'expliquer par la confusion du moment. En effet, Bouillon, petite ville de province de trois mille habitants, a vu sa population tripler du

³¹⁸ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 65 (142).

³¹⁹ BANNING Émile, *L'Allemagne et la Belgique pendant et après la guerre de 1870*, Bruxelles, 1870.p. 10.

jour au lendemain avec l'arrivée de soldats français, prussiens, saxons, bavares... Une situation qui, toujours selon Banning, fut vite rétablie, les blessés des armées allemandes ayant pu être soignés, comme l'attestent, entre autres, Balan qui, rappelons-le, est l'ambassadeur de la confédération à Bruxelles, M. Werlemann, consul allemand à Liège, et les docteurs Herm, Steuffer et Rosenthal, attachés au service des ambulances allemandes. Toutes ces déclarations et enquêtes administratives sont consultables au *Moniteur belge* en date des 9, 10, 11, 13, 14, 16 et 21 septembre ainsi qu'en date des 5 et 20 octobre.³²⁰

Enfin, en ce qui concerne la dernière accusation, la réponse tient en une seule phrase : « La presse en Belgique est libre, absolument libre ». Elle ne souffre d'aucune censure ou restriction, mis à part la loi Faider de 1852. Il y a toutefois lieu de souligner que, comme le souligne Banning, la liberté de la presse a permis l'éclosion d'une pléthore de journaux, belges ou étrangers³²¹, qui constituent autant de points de vue possibles. La presse belge n'existe donc pas et les presses belges ne sont pas représentatives d'une opinion générale. Concernant les avis de ces dernières sur la politique extérieure, elles se contentent de reprendre les déclarations faites dans les presses étrangères... dont françaises, ce qui peut expliquer le caractère virulent de certains articles. Cela est dû, toujours selon Banning, à un désintérêt des Belges pour la politique extérieure, en raison de leur neutralité³²².

Pour en revenir à la question du transit des blessés, Siegfried Weiss, juriste allemand contemporain des faits, soutient que les soins apportés par les Belges aux blessés, sous couvert d'humanité, constituent une violation de la neutralité du royaume, et cela à plusieurs titres. Bismarck menace ainsi à diverses reprises la Belgique et son voisin luxembourgeois en contraignant leurs gouvernements à faire interner les soldats français qui se sont réfugiés au sein de leur territoire sous peine d'être envahis³²³, ce qui constitue une violation du droit n° 1 établi en amont du présent travail. Pire encore, un arrêté royal du 5 août fait entrer en vigueur le 7 septembre une loi interdisant tout commerce d'armes ou de munitions avec les belligérants (ce qui fait écho au mémorandum d'Hammond du 29 juillet), alors que non seulement le

³²⁰ *Ibid.*, pp.11-12.

³²¹ Des Français ont ainsi pu lancer des attaques contre l'Allemagne depuis la presse belge, ce dont se plaindra Léopold II dans ses lettres des 6 novembre et 4 décembre 1870 à Victoria.

³²² BANNING Émile, *L'Allemagne et la Belgique pendant et après la guerre de 1870*, *op.cit.*, pp.13-17.

³²³ BECHET Christophe, *op.cit.*, pp. 493-494.

commerce d'armes d'un neutre vers des belligérants n'est pas interdit, mais qu'en plus cela pénalise l'armurerie liégeoise.³²⁴

Concernant le transit des blessés, les Britanniques ne considèrent pas cela comme une violation de la neutralité mais comme une question humanitaire qui ne peut être tranchée que par les Belges eux-mêmes,³²⁵ lesquels finiront par laisser faire les Allemands, ce dont ces derniers ne vont pas se priver... avec ou sans la permission des Belges.

La question du transit des blessés par la Belgique fut pourtant tranchée dès le mois d'août. En effet, Balan avait demandé le 21 août à d'Anethan si la Prusse pouvait, pour éviter tout risque d'épidémie, faire transiter ses blessés par le sol belge. Le ministre avait alors répondu qu'il ne lui semblait « pas contraire au principe de la neutralité de permettre ce passage »³²⁶, mais qu'il lui fallait cependant « s'adresser à l'autre belligérant pour savoir si, le cas échéant, il accepterait la même offre pour les blessés français »³²⁷. En attendant une réponse de la France, qui tardait à venir, le transport fut autorisé avant que l'Empire ne refuse le 23 août cet accord qu'il considérait comme une violation de la neutralité belge³²⁸. Mais afin d'éviter tout abus de la part de contrôleurs zélés, quelques précisions furent apportées le 8 septembre :

*Le gouvernement n'ayant pas autorisé les blessés appartenant aux deux armées belligérantes à traverser la Belgique pour retourner dans leur pays, défense a été faite d'admettre ces blessés dans les convois sur nos voies ferrées. Conformément aux principes admis par les belligérants, cette défense ne s'applique pas aux blessés qui sont refoulés sur notre territoire ou qui viennent spontanément y chercher un refuge du consentement des autorités de leur pays. Ces blessés pourront en conséquence être transportés par le chemin de fer vers les endroits qui leur sont assignés pour y recevoir les soins que leur état réclame. Telle est l'interprétation qui doit être donnée aux instructions de l'administration des chemins de fer de l'État.*³²⁹

³²⁴ WOESTE Charles, *La neutralité belge. La Belgique et la France*, op.cit., p.59.

³²⁵ PUBLIC RECORD OFFICE, *F. O.*, 123/140 confidential n°47 du 23 septembre 1870 (infra, p. 204).

³²⁶ *Annales parlementaires de Belgique*..., p. 88.

³²⁷ La permission fut également demandée au Grand-duché qui accepta dès le 21 août. BECHET Christophe, op.cit., p. 590.

³²⁸ *Annales parlementaires de Belgique*, op.cit. Cela aurait en outre permis de dégager les lignes de communication de l'ennemi.

³²⁹ Avis du ministère belge des Travaux publics relatif aux chemins de fer de l'État (cité par *Moniteur*, n° 251, 08.09.1870). L'État belge, et le Roi en particulier, chercheront à soigner à nombre égal Français et Allemands, objectif illusoire devant le nombre de soldats français qui ne cessaient d'affluer des Ardennes. Alfred De Ridder

Ainsi, les blessés déjà présents en Belgique, souhaitant s'y faire soigner ou ayant été refoulés de ce côté de la frontière, pouvaient transiter par le sol belge jusqu'à leur pays natal. À propos des soins prodigués auxdits blessés, Jules Devaux nous apprend que, dès le lendemain de la bataille de Sedan, des hôpitaux privés s'ouvrent à la frontière :

*Nous organisons maintenant des hôpitaux privés (la France vient de télégraphier qu'elle n'y faisait pas obstacle). Ce sera un grand mouvement de charité qui fera encore honneur au pays.*³³⁰

Le Roi des Belges lui-même va pleinement s'y investir, avec sa famille, faisant ouvrir les portes de ses domaines ardennais d'Amerois et de Ciergnon pour qu'ils soient transformés en hôpitaux. Mais nous ne nous y trompons pas : hormis le devoir humanitaire³³¹ qui lui est imposé, il s'agit surtout de ne pas donner davantage de grain à moudre aux presses des belligérants. Pour dissiper toutes rumeurs de francophilie de la part des Belges, il va ordonner de particulièrement bien soigner les premiers blessés prussiens qui arrivent à Ciergnon et va jusqu'à exiger, afin de respecter au mieux la neutralité du pays, que les lits des Prussiens restent inoccupés s'ils ne se remplissent pas autant que ceux des Français.³³²

En somme, en outrepassant leurs droits et devoirs envers la neutralité des États et en exigeant de la Belgique, sous peine d'une invasion, qu'elle fasse désarmer et interner les soldats français tandis qu'elle ne devait que raccompagner à la frontière les soldats allemands, les autorités prussiennes ont corrompu par intimidation l'impartialité dont doit faire preuve un État neutre.

Ces violations sont d'autant plus graves que la Belgique n'a pas choisi d'être neutre, mais s'est vu imposer une neutralité perpétuelle par suite du traité de Londres de 1839, traité dont la France et la Prusse sont les signataires. Ce manque de considération envers le droit international ne sera pas sans rappeler, quatre décennies plus tard, la manière dont le *Reich* viola

expliqua par exemple que les ambulances belges soignèrent 1800 soldats français...pour seulement 150 Allemands. BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, pp.252-253.

³³⁰ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 65 (39). Jules Devaux au baron Beaulieu, le 4 septembre 1870.

³³¹ Il écrira à sa cousine le 25 septembre :

Notre hôpital de Ciergnon est tout à fait rempli de blessés allemands et français. Ils sont établis par 5 dans chaque salle. L'air est excellent à Ciergnon et j'espère que la majeure partie de ces malheureux sera sauvée. ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (17). Léopold II à Victoria le 25 septembre 1870.

Il fera fermer par la suite l'hôpital de Ciergnon à la fin du mois d'octobre à cause des pluies torrentielles qui font déborder les cours d'eau et transférera les blessés à Bruxelles. ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (128). Léopold II à Victoria, le 30 octobre 1870.

³³² BECHET Christophe, *op.cit.*, pp.594-596.

la neutralité belge en août 1914, neutralité qui n'était selon lui, pour citer son chancelier d'alors, Theobald von Bethmann Hollweg (1856-1921), qu'un « chiffon de papier ».

L'on notera aussi que la volonté d'isoler la France, clé de la victoire pour l'Allemagne, ne s'arrêtera pas là, puisque Bismarck ira jusqu'à considérer les câbles télégraphiques reliant le Royaume-Uni à la France comme de la « contrebande de guerre »³³³ et à menacer les îles britanniques de destruction. Pour WEISS, il ne fait aucun doute que la « politique ravageuse de M. Bismarck et de ses complices [l'état-major allemand]³³⁴ » au regard du droit international, que l'on peut résumer par la maxime du Chancelier de fer, *Macht geht über Recht* (« la force prime sur le droit »), ne peut conduire l'Allemagne qu'à sa perte.

Faisons remarquer malgré tout que si la Belgique est sous la menace des baïonnettes allemandes, cela ne l'a pas empêchée de rompre sa neutralité de son propre chef à certaines occasions, comme ce fut le cas du 12 au 16 décembre où plusieurs convois chargés de vivres partirent d'Arlon et franchirent la frontière pour ravitailler les troupes allemandes qui assiégeaient alors la citadelle de Montmédy, faisant ainsi basculer la Belgique d'un statut de neutre à celui de non-belligérant.³³⁵

4.6.3 Menaces allemandes et ambiguïtés britanniques

À Bruxelles, Lumley télégraphie secrètement à Granville le 22 septembre. L'ambassadeur rapporte au secrétaire du *Foreign Office* l'anxiété qui ne cesse de croître dans le chef du roi des Belges. Ce dernier craint en effet qu'après avoir réussi à faire invalider l'interdiction du 8 septembre, pour les chemins de fer belges, de transporter les blessés des deux camps, la Prusse ne s'enhardisse et ne demande à utiliser le réseau belge à des fins militaires, auquel cas un refus pourrait conduire à un affrontement belgo-prussien. En outre, l'ambiguïté de Balan continue à l'inquiéter, ce dernier soufflant le chaud et le froid auprès du gouvernement belge. Tel est également le cas de son homologue à Londres, comme l'explique Lumley, citant sa souveraine qui lui aurait fait part du caractère « dominateur » du comte Bernstorff, un mot de travers en sa présence pouvant avoir des conséquences fâcheuses.³³⁶ On peut y retrouver là les traits de Bismarck, pour ne pas dire la caricature que l'on se faisait des *Junkers*, les grands propriétaires

³³³ WEISS Siegfried, *op.cit.*, p.17.

³³⁴ *Ibid.*, p.31.

³³⁵ MOÏS Christian, « La guerre franco-prussienne (1870-71) en province de Luxembourg » dans *Cercle d'Histoire de Messancy*, date inconnue.

³³⁶ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 83.

terriens de Prusse : brutaux, instables, et tentant d'intimider leur interlocuteur en variant constamment d'humeur.

Ce caractère impulsif des Prussiens fait craindre au souverain une escalade de la crise entre le royaume et le puissant État allemand et nécessite une réponse immédiate sans en référer à Londres. Le roi des Belges, toujours au travers de l'ambassadeur britannique à Bruxelles, demande une réponse rapide afin de savoir si la Grande-Bretagne le soutiendrait dans la défense de la Belgique face à l'Allemagne car seule, Léopold II le sait, elle ne fera pas long feu.³³⁷

À propos des craintes du roi des Belges, Granville répondra à Lumley, dans un télégramme confidentiel du 23 septembre, que la politique traditionnelle de la Grande-Bretagne n'était pas de donner des assurances sur des cas hypothétiques :

I have in reply to instruct you to state to the King that it is contrary to the traditional practice of Her Majesty's Government to give assurances as to the course that they would adopt in future and hypothetical cases.

Enfin, Granville croit fermement que la Prusse ne fera rien, ayant récemment signé un traité réitérant la neutralité belge.³³⁸

Le 17 septembre 1870, quinze jours après la reddition de Sedan, les armées allemandes débutent l'encerclement de la ville de Paris et sa mise en état de siège³³⁹. Au matin du 19 septembre, toutes les communications avec l'extérieur sont coupées, à l'exception d'un câble télégraphique immergé dans la Seine qui ne sera sectionné que le 27. Cet isolement de la Ville-Lumière, qui s'est muée en véritable camp retranché, est évoqué dans une lettre du 25 septembre de Léopold II à Victoria où il affirme ne plus recevoir de nouvelles de la capitale française. Pour le roi des Belges, plus aucun espoir de victoire ne peut rationnellement subsister en France face à l'« habileté des manœuvres allemandes » pour laquelle il éprouve une certaine admiration³⁴⁰.

³³⁷ *Ibid.*

³³⁸ PUBLIC RECORD OFFICE, *F. O.*, 123/140 confidential n°47 du 23 septembre 1870 (infra, p. 204).

³³⁹ Sa défense est organisée par le général Louis Jules Trochu, qui est nommé président du gouvernement de la Défense nationale. À partir du 27 décembre la ville de Paris subit un bombardement de la part des Allemands, qui cherchent à entamer le moral de la population et de la garnison résistante. Considéré comme un acte terroriste à l'international, ainsi que par le *Kronprinz*, il fait écho au bombardement criminel de Bruxelles par les troupes de Louis XIV en 1695...ainsi qu'à ceux qui seront perpétrés durant les deux conflits mondiaux (celui de Reims en 1914 pour ne citer que le plus connu).

³⁴⁰ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (17).

Il ne saurait être plus proche de la vérité, dès lors que Jules Favre, nouveau ministre des Affaires étrangères, a entamé dès le 19 septembre des tractations secrètes avec Bismarck au château de Ferrières, à Ferrières-en-Brie. L'objet de ces discussions n'est autre que l'établissement d'un armistice en vue de mettre une fin à la guerre, devenue caduque pour le nouveau gouvernement républicain, celle-ci ayant été déclenchée par l'empereur Napoléon III désormais déchu. Le Prussien accepte... mais n'exige rien de moins, comme condition non négociable à tout traité de paix, que la reddition de Phalsbourg, Toul et Strasbourg, alors assiégées, l'occupation du Mont-Valérien (l'un des forts constitutifs de la ceinture fortifiée de Paris) ... et la cession de l'Alsace et d'une partie de la Moselle, dont la forteresse de Metz, la plus grande d'Europe, qui est alors toujours assiégée. Devant des conditions aussi draconiennes, Favre refuse, relançant la guerre.³⁴¹

Si ce n'est pas la guerre en Belgique, celle-ci n'a jamais été aussi proche. Le 25 septembre, Léopold II alarme Granville, par l'intermédiaire de Lumley, sur les violations répétées des militaires allemands vis-à-vis de la neutralité belge. En effet, bien que les Allemands aient été avertis que l'utilisation des chemins de fer belges représentait une violation de la neutralité belge, ils continuent à les utiliser pour faire transiter leurs blessés en Prusse.

The Prussian Government, His Majesty said, began by asking whether such a transit would be considered a breach of our neutrality we stated that it would be so, and in spite of our original protest and this statement, they have conveyed all the German wounded that could travel through Belgium to Prussia.

Plus grave encore, l'ambassadeur de la Confédération à Bruxelles a justifié le passage des blessés allemands, malgré le droit et la politique, au nom de l'humanité, mais également que s'opposer à cela pourrait affecter très sérieusement les relations futures de l'Allemagne avec la Belgique :

*[...] if obstacles were thrown in the way of the passage of the wounded through Belgium it might affect very seriously the future relations of Germany with Belgium.*³⁴²

La menace est ici à peine voilée et fait craindre à Lumley que les Belges ne paniquent et n'agissent sans s'être concertés avec le gouvernement britannique, d'autant plus que *le*

³⁴¹ PRZYBYLSKI Stéphane, *op.cit.*, pp.138-139/142-146.

³⁴² PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 83. Bien que la France en soit plus en état d'exiger quoi que ce soit, pareille faveur lui fut accordée, volontairement cette fois-ci. Des trains de blessés purent ainsi partir de Maubeuge, Valenciennes et Quiévrain. BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne », *op.cit.*, p.252.

Foreign Office ne semble pas prendre au sérieux la menace allemande qui plane sur le Plat Pays. C'est également le sentiment de plusieurs membres de la classe politique britannique, tels que G.J. Goschens³⁴³ qui, le 25 septembre, écrit à Victoria que la réponse de Granville à propos des craintes de Léopold II est trop froide, distante, et affaiblit à l'international la position de fermeté de la Grande-Bretagne³⁴⁴, avis partagé par le colonel Ponsonby le 26 septembre³⁴⁵. Le secrétaire fera d'ailleurs part directement de ses critiques le jour même au maître du *Foreign Office* en lui disant que ses propos affaiblissent la parole de l'Angleterre et de la Reine³⁴⁶. Granville lui répondra deux jours plus tard et maintiendra sa position. Même s'il admet que l'affaire des chemins de fer si peu de temps après la signature du traité est intolérable, il rappelle que les demandes répétées d'assurances sont avant tout celles du roi des Belges, qui est irresponsable, et non de son gouvernement, et qu'il devrait, pardonnez la familiarité, « la mettre en veilleuse », comme conseillé dans la lettre du 20 juillet à Lumley, et attendre que la crise passe.³⁴⁷

Ponsonby continuera à défendre les Belges, alors toujours dans la tourmente avec les accusations de maltraitance à l'encontre des soldats allemands, déplorant que les ambassadeurs de la Prusse se montrent de plus en plus irritants en plus d'être menaçants, qu'il s'agisse de Balan à Bruxelles ou de Bernstorff à Londres :

*Prussia seems scarcely more fortunate in being represented by M. de Balan at Brussels, than she is in London by Count Bernstorff who has succeeded in irritating many calm people by the dictatorial tone of his despatch upon « benevolent Neutrality ».*³⁴⁸

Néanmoins, Ponsonby concèdera le 30 septembre à Granville que l'insistance de la Belgique ne joue pas en sa faveur, même si sa nervosité est tout à fait compréhensible, notamment en raison de l'attitude des Prussiens envers les Belges et les Britanniques qui est de plus en plus détestable.³⁴⁹

Durant le mois d'octobre, les attaques de la presse prussienne sur la Belgique s'affinent, comme le révèle une lettre du 15 octobre entre Jules Devaux et le baron Beaulieu. En effet, Devaux se montre inquiet à propos des rumeurs de francophilie, voire de francité des Belges,

³⁴³ G. J. Goschen est un homme politique britannique, président du *poor Law board* dans le premier gouvernement Gladstone en 1868, qui deviendra premier lord de l'Amirauté en mars 1871.

³⁴⁴ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (13).

³⁴⁵ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (18).

³⁴⁶ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (20).

³⁴⁷ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (25).

³⁴⁸ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (26).

³⁴⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (29). Le 29 septembre à Victoria.

que fait courir le journal prussien, piloté par Bismarck, *Die Norddeutsche Zeitung*. Ce dernier explique en effet que les Belges seraient des « Français cachés » puisqu'ils ont élu comme roi, le 3 février 1831, Louis d'Orléans, duc de Nemours et fils du roi des Français Louis-Philippe, ne choisissant par la suite Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha qu'à la suite du renoncement des Orléans.

De surcroît, Devaux répète également que le roi de Prusse et son chancelier sont de plus en plus irrités par l'attitude de la Belgique et du Royaume-Uni, notamment à cause de la liberté de leur presse, ce qui n'est pas sans raviver auprès du chef de cabinet de Léopold II les menaces proférées par le *Junker* à l'encontre du royaume.

[...] dès 1864 il déclarait à un de ses amis qui me l'a redit bien des fois que la Belgique était un amas d'éléments démocratiques dangereux pour le reste de l'Europe et qu'elle devait disparaître.

Mais Devaux garde la tête froide. À défaut d'accéder à la demande de Balan³⁵⁰ de museler la presse, il décide de temporiser en faisant publier dans la presse belge des articles en faveur de l'Allemagne. Mais il sent que la situation devient intenable.

Fait curieux, malgré les événements et les déclarations de Bismarck, il ne croit pas à une restauration impériale de l'Allemagne, ce qui serait une catastrophe pour la Belgique³⁵¹. L'avenir lui donnera tort.

Le 28 octobre 1870, après presque septante jours de siège et ne voyant aucune armée de renfort arriver, le maréchal Bazaine consent à livrer Metz à l'ennemi, ainsi que ses 150 000 hommes et leur matériel. Cette reddition met fin à l'espoir bonapartiste d'une restauration impériale grâce à l'armée du Rhin et prive la république de sa dernière armée professionnelle, permettant en outre à l'ennemi de renforcer le siège de Paris ainsi que le reste du front. La reddition de la cité mosellane marque la conclusion du grand mouvement d'encerclement des forces françaises entamé par Moltke à la mi-août et qui a débouché sur la capture de presque

³⁵⁰ Le 8 octobre, Balan avait porté sa plainte au cabinet des Affaires étrangères, plainte qui ne fit en aucun cas fléchir Jules d'Anethan. WAMPACH Gaspard, *Le Luxembourg neutre : étude d'histoire diplomatique et de droit international public*, Université de Paris, 1900, thèse de doctorat en Histoire diplomatique et de droit international public, p.280.

³⁵¹ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 83.

300 000 hommes et de leur équipement, chiffre qui ne sera surpassé que septante ans plus tard lors de la bataille de France³⁵².

La nouvelle de la reddition de l'armée du Rhin parvient rapidement à Bruxelles, ce que partage Léopold II à sa cousine le 30 octobre. Le roi des Belges espère également que cette capitulation permettra à l'Allemagne d'avoir les mains libres non seulement pour imposer la paix à Paris, mais aussi pour qu'elle « fasse maintenant ce que l'on a négligé de faire en 1815 par une sorte de fausse philanthropie contre laquelle mon Père s'élevait toujours chaque fois qu'il m'en parlait ». Il fait ici certainement allusion au démembrement de la France, ou du moins à sa complète humiliation. La France doit en tout cas s'avouer vaincue. Il est intéressant de lire que Léopold II s'empare dès le début du narratif de la trahison de Sedan et de Metz, pourtant l'apanage des républicains français :

*Aujourd'hui encore les illusions des Français sont telles qu'ils ne croient pas à leurs défaites. À Sedan, à Metz, ils ont été trahis !*³⁵³

Il continue à espérer que la paix soit bientôt conclue et déplore que les Français veuillent continuer la lutte sans réelles armées, causant des morts inutiles pour la gloire de quelques dirigeants. Il écrit cela certainement par humanisme mais également, et il en fait le constat à Victoria, car la position de la Belgique en tant que neutre est de plus en plus difficile³⁵⁴. Le royaume est en effet accusé par les deux camps d'aider l'autre. De plus, sa population est traversée par un courant de sympathie pro-français dû à la présence de réfugiés français³⁵⁵, et sa presse peut se montrer acerbe envers la Prusse comme il le déplore à l'encontre de l'*Étoile belge*, journal de son oncle, le duc d'Aumale, qui a adopté une position ultra-française et antiallemande. Il demandera d'ailleurs à van de Meyer de faire des remontrances au duc³⁵⁶. Concernant les réfugiés, outre la sympathie pro-française qu'ils inspirent à la population belge,

³⁵² PRZYBYLSKI Stéphane, *op.cit.*, pp.157-158. Ironie de l'histoire, les Allemands réalisèrent en mai-juin 1940 la capture d'un million de soldats français...en effectuant une percée au niveau de Sedan. Quelques semaines plus tard disparaissait la III^e République, faisant de la cité ardennaise son berceau et son tombeau à sept décennies d'écart.

³⁵³ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (128).

³⁵⁴ Un avis qui sera repris par le comte de Flandre dans une lettre du 30 décembre à Victoria où il présente la difficulté d'être neutre et de plaire à la fois à Versailles, Q-G de l'armée allemande, à Berlin, à Paris, siège du gouvernement de la défense nationale, et à Bordeaux, où s'est réfugiée la délégation dirigée par Léon Gambetta, auparavant à Tours, et ayant pour mission de briser le siège de la capitale. ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Y 163 (32s).

³⁵⁵ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (46). Le 3 octobre, Léopold II à Victoria.

³⁵⁶ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (128).

le roi des Belges craint qu'ils ne soient un cheval de Troie afin d'amener la Belgique à prendre parti pour la république, ce qui est sous-entendu dans une lettre du 6 novembre à Victoria :

... Ici, chère Cousine, nous n'avons rien de neuf, beaucoup d'étrangers continuent à se réfugier sur notre territoire et parmi ces étrangers il y en a auxquels nous préférerions ne pas donner l'hospitalité ! ...

Peut-être parle-t-il ici d'agitateurs bonapartistes et autres jusqu'au-boutistes français³⁵⁷. Le problème des réfugiés français constituera une épine dans le pied de la Belgique jusqu'à la fin de la guerre, certains d'entre eux se servant de la liberté de la presse belge pour invectiver l'Allemagne au grand regret de Léopold II qui ne souhaite pas donner davantage de raisons à Bismarck de menacer la Belgique :

*Les publications de journaux antiallemands faites chez nous par des Français et la conduite des prisonniers de cette nation dont la garde nous incombe nous causent beaucoup d'embarras. Tous nos efforts tendent à maintenir nos bonnes relations avec l'Allemagne.*³⁵⁸

Parallèlement, d'autres souhaitent faire du royaume « leur arsenal » dans leur guerre contre l'Allemagne, ce qui serait également le souhait de la Délégation de Tours³⁵⁹ qui s'est réfugiée depuis le 9 décembre à Bordeaux³⁶⁰ :

En revanche les Français se plaignent très fort de la Belgique, ils se conduisent très mal ici, si on les laissait faire le pays deviendrait leur arsenal. Nous empêchons leurs manigances et tripotages comme c'est notre devoir et de là la grande colère à Bordeaux.

Le roi des Belges voit son espoir de paix concrétisé le 22 octobre, quand Granville l'informe qu'une proposition d'armistice a été envoyée par le Royaume-Uni à la France et à la Prusse afin de permettre la tenue, en France, d'élections en vue de la formation d'une Assemblée constituante légitime. La Prusse est également invitée à faire preuve de modération dans les conditions d'armistice. Cette proposition, pourtant appuyée par la Russie, l'Italie et l'Autriche-Hongrie³⁶¹, restera malheureusement lettre morte face à un Bismarck

³⁵⁷ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Y. 159 (46).

³⁵⁸ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (9), le 4 décembre 1870, Léopold II à Victoria.

³⁵⁹ À partir du 9 septembre, quelques jours avant l'encerclement de Paris, une partie du gouvernement français s'installe à Tours et prend le nom de « Délégation de Tours » avec pour mission préparer les provinces à la poursuite de la lutte. Elle est rejointe le 9 octobre par Léon Gambetta, parti deux jours plus tôt de Paris en ballon, et qui incarne rapidement le parti de la guerre à outrance.

³⁶⁰ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (14). Le 15 janvier 1871, Léopold II à Victoria.

³⁶¹ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 108.

souhaitant absolument l'Alsace-Moselle et un gouvernement français bien décidé à ne céder *ni un pouce de [leur] territoire ni une pierre de [leurs] forteresses*.

Le 11 décembre, le Grand-duché est de nouveau la cible de Bismarck. Le ministre-président considère en effet la neutralité luxembourgeoise comme nulle car, dès lors qu'elle a été, selon lui, violée par les Français sans avoir opposé la moindre résistance, l'Allemagne peut également y circuler à sa guise³⁶². Menaces « en l'air » qui ne se concrétiseront pas mais qui renforcent la crainte de Léopold II de voir le bafouement des traités³⁶³ devenir la norme des puissants face aux États plus petits³⁶⁴, de même que la brutalisation des neutres, visant ici tant la France que l'Allemagne.³⁶⁵

Tout cela est la répétition de l'éternelle fable du loup et de l'agneau. L'agneau, c'est la Turquie, le Danemark, le Luxembourg, la Belgique, la Hollande, la Suisse selon l'appétit du loup.

Écrira-t-il à sa cousine la veille de Noël.³⁶⁶ Il espère en tout cas que les Hohenzollern sauront tempérer leur ministre.

Bien que non tenu de faire respecter la neutralité luxembourgeoise, le *Foreign Office* ne s'en désintéresse pas pour autant et se tient au courant des positions de Bismarck non seulement via Auguste Loftus, ambassadeur du Royaume-Uni auprès de la Confédération de l'Allemagne du Nord, mais également par l'intermédiaire d'Odo Russel qui, certes, n'était que le représentant officieux de Sa Majesté au Vatican jusqu'en août 1870, mais qui est un proche de Bismarck et de la cour prussienne³⁶⁷, ce qui lui a permis d'être introduit au sein du quartier-général de l'Armée allemande à Versailles en tant qu'envoyé spécial du gouvernement britannique à partir du mois de novembre. C'est ainsi, comme l'explique Granville dans une

³⁶² Bismarck en informa tous les signataires du traité de 1867 par une note circulaire datée du 3 décembre 1870 à Versailles, Parl. Papers, 1871, LXXI, c. 246, p. 1.

³⁶³ À titre d'exemple : profitant que l'attention internationale se porte sur la France, la Russie décide de violer le traité Paris de 1856 qui avait entériné la guerre de Crimée en rebâtissant sa flotte en mer Noire, ce dont se félicite pourtant Léopold II dans sa lettre du 4 décembre. En Italie, ce qui restait des États pontificaux, dont Rome, étaient annexés par le royaume d'Italie dès le 20 septembre.

³⁶⁴ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 67 (88).

³⁶⁵ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (10). Le 18 décembre, Léopold II à Victoria.

³⁶⁶ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 67 (119).

³⁶⁷ Il sera d'ailleurs nommé ambassadeur à Berlin le 16 octobre 1871.

lettre du 27 décembre à Ponsonby, qu'il a été mis au courant des velléités d'annexion de Bismarck sur le Luxembourg à partir du 18 décembre.³⁶⁸

Dans cette lettre, Russel fait d'ailleurs part d'une étrange proposition émanant de Bismarck. Il aurait soumis l'idée... de mettre Léopold II sur le trône de France³⁶⁹ :

Later when talking of Thiers's mission, he [Bismarck] told me that Thiers had through a third person offered to make peace and cede Alsace and Lorraine in exchange for Belgium by giving France to King Leopold, — and that King Leopold was most favorably disposed to the scheme but that it would not suit Germany to strengthen France again, after all the sacrifices made to weaken her.

Cette proposition de Bismarck peut rendre perplexe tant elle paraît curieuse, pour ne pas dire grotesque. Or, si l'on s'en réfère aux *Souvenirs intimes de Guillaume I^{er}*, rédigés par Louis Schneider, intime du monarque, et révisés et annotés par ledit souverain, la proposition visait bien à placer Léopold II à la tête de la France (la république, bien que proclamée, n'en était pas encore le régime officiel, elle n'était que provisoire) ou moins à redessiner la frontière rhénane au profit de la Belgique.³⁷⁰

Cette affirmation, selon —laquelle Adolphe Thiers aurait soumis l'idée d'installer Léopold II sur le trône de France, et relayée par le chancelier von Bismarck en personne, est battue en brèche par l'historien français Henri Welschinger dans le premier tome de son diptyque *La Guerre de 1870. Causes et responsabilité* (1911), au chapitre VIII, *La journée de Sedan et ses suites*. L'information lui aurait en fait été rapportée par M. de Kusserow, secrétaire de la légation allemande à Londres en 1870, qui l'aurait apprise le 14 août 1870 de M. Betzold, le secrétaire privé de M. de Rothschild, qui lui-même la tiendrait d'une discussion que son maître aurait eue avec Adolphe Thiers le lendemain de la défaite de Frœschwiller-Wœrth (le 7 août donc) et dont la thématique aurait porté sur les remaniements territoriaux aux termes de la guerre et la future gouvernance de la France sous le sceptre de l'ambitieux Léopold II.

Ce « téléphone arabe » est trop long pour que l'information soit réellement fiable. Nous pouvons noter que celle-ci parvint malgré tout à Napoléon III, alors captif au château de

³⁶⁸ KNAPLUND Paul, (éd.), « Letters from the Berlin Embassy. Selections from the Private Correspondence of British Representatives at Berlin and Foreign Secretary Lord Granville » dans *Annual Report of the American Historical Association for the year 1942*, vol. II, p. 35.

³⁶⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 67 (120)

³⁷⁰ SCHNEIDER Louis, *L'Empereur Guillaume. Souvenirs intimes revus et annotés par l'Empereur sur le manuscrit original*, t.2, Paris, éditions Berger-Levrault, 1888, pp. 286-301.

Wilhelmshöhe à Cassel. Malgré ses souffrances abdominales, celui-ci trouva la force de s'amuser de cette nouvelle qu'il trouva lui-même sans doute ridicule.³⁷¹

4.6.4 Vers la fin de la guerre

Le 15 janvier, Léopold II écrit à Victoria. Il est soulagé de la tournure prise par les événements. En effet, après plusieurs mois de campagne médiatique de diabolisation, Bismarck et l'Allemagne rendent enfin honneur à la Belgique, tandis que l'opinion britannique souhaite un renforcement de l'armée du Royaume-Uni. Concernant ce revirement brutal, débuté peu avant le 30 décembre³⁷², de la presse allemande et de Bismarck à propos de la Belgique qui aurait magnifiquement assuré son devoir de neutralité³⁷³, Jules Devaux ne peut l'expliquer.³⁷⁴

Seule « ombre » au tableau, l'Armée du Nord³⁷⁵. Créée le 18 novembre afin de défendre les départements du Nord coupés du reste de la France et de faire pression sur le siège de Paris, l'Armée du Nord, dirigée par le général Louis Faidherbe, affronte depuis le 23 décembre le VIII^e corps de la I^{ère} armée allemande commandée par les généraux August von Goeben et Hans von Manteuffel. Les belligérants se livrent d'abord un combat indécis à l'Hallue le 23 décembre avant que les Français n'arrachent aux Allemands l'un de leurs derniers, et rares, succès à Bapaume le 3 janvier. Faidherbe espère encore à cette date faire lever le siège de Péronne, assiégée depuis le 28 décembre, afin de menacer l'ennemi qui continue à assiéger la capitale.

³⁷¹ Plus d'informations sur cette proposition en annexe de ce travail.

³⁷² Révélé par le comte de Flandre dans un échange avec sa cousine :

La presse allemande a du reste reconnu que nous ne méritions pas autant d'injures qu'on nous a dites.

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Y 163 (32s). Le 30 décembre 1870, Philippe à Victoria.

Banning expose également les excuses des journaux allemands :

« Au surplus, il nous faut constater, en quittant ce chapitre, que l'Allemagne a loyalement réparé son erreur. Le docteur Edel s'est fait un devoir de retirer ses accusations ; des journaux allemands qui avaient vivement attaqué la Belgique sur la foi de rapports exagérés ou précipités, comme la *Kölnische Zeitung* et l'*Aachener Zeitung*, n'ont pas seulement rectifié leurs assertions antérieures, mais ont publié des articles pour notre défense ; d'autres encore se sont plu à enregistrer les efforts de la charité belge et ses sacrifices en faveur des victimes de la guerre. Il ne reste donc rien de toute cette polémique, et l'on peut considérer l'incident comme vidé à notre complète décharge ». BANNING Émile, *L'Allemagne et la Belgique pendant et après la guerre de 1870*, op.cit., pp.12-13.

³⁷³ En France, dans le *Peuple français* ou dans le *Journal officiel du soir*, on salue également « la sagesse du roi Léopold II » qui, malgré les « tentatives du gouvernement d'entraîner à ses côtés le gouvernement belge », sut tenir à l'écart du conflit la Belgique dont la « partialité contre [la France] aurait été funeste ». ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales (Neutralité)*, vol.1, A 9210, n°66, lettre du 23 juillet 1870 de Beyens à d'Anethan.

³⁷⁴ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (17). Jules Devaux au baron Beaulieu, le 15 janvier 1871.

³⁷⁵ Léopold II fera remarquer dans sa lettre du 15 janvier à Victoria que son oncle François d'Orléans, prince de Joinville, serait dans l'armée de Faidherbe, ce qui était effectivement le cas, le prince s'étant engagé sous un nom d'emprunt après le refus du gouvernement national de voir un prince français combattre dans ses rangs. Une fois reconnu, il sera renvoyé en Grande-Bretagne. En revanche, il semble affirmer que son cousin, Robert d'Orléans, duc de Chartres, combattrait dans l'Armée du Nord. Or s'il combattit bien dans l'Armée de la Loire, où il fut décoré, en tant que chef d'escadron sous le pseudonyme de Robert le Fort, rien ne prouve qu'il rejoignit son oncle dans le Nord.

Toutefois, ne disposant pas d'assez d'hommes, et ces derniers étant épuisés par le climat hivernal, il doit renoncer à cet objectif, ce qui entraîne la chute de Péronne le 10 janvier³⁷⁶. Côté belge, ces mouvements ne passent pas inaperçus et, tout comme en Ardenne au mois d'août, le roi fait masser ses troupes à la frontière flamande du royaume³⁷⁷.

4.7 L'armistice et la démobilisation de l'armée belge

Malgré son récent échec à Péronne, Faiderbe se risque à une ultime tentative pour desserrer l'étau autour de Paris : vaincre les Prussiens à Saint-Quentin. Malheureusement pour les Français, cet affrontement se solde par une nouvelle et dernière défaite le 19 janvier, mettant définitivement hors-jeu l'Armée du Nord, et avec elle le dernier espoir de libérer Paris après les défaites du Mans et d'Héricourt, les 12 et 17 janvier, scellant le sort de la seconde Armée de la Loire et de l'Armée de l'Est³⁷⁸. L'échec de la seconde grande sortie à Buzenval le 19 achèvera tout espoir de briser le siège de la capitale.

L'échec de Faiderbe est rapporté à Victoria par Léopold II dans une lettre du 22 janvier. Pour le roi des Belges, la fin de la guerre est imminente. Celle-ci n'a d'ailleurs pas eu d'incidence négative sur l'économie belge, comme il l'explique à sa cousine :

*[...] nos industries sont pour la plupart très prospères ; et notre commerce est immense. À Anvers et à Ostende, c'est à peine s'il est possible de décharger toutes les marchandises qui arrivent...*³⁷⁹

Il ressort de ce qui précède que les effets de la crise économique - ou crise du textile - de 1867, consécutive à la guerre de Sécession qui a bouleversé le marché du coton et donc les industries textiles, semblent commencer à s'estomper, non sans avoir engendré d'importants mouvements sociaux,³⁸⁰ et que l'épisode de panique financière observé au début du conflit s'est apaisé.³⁸¹

³⁷⁶ PRZYBYLSKI Stéphane, *op.cit.*, pp.224-235.

³⁷⁷ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (14).

³⁷⁸ PRZYBYLSKI Stéphane, *op.cit.*, pp.193-197/236-238/256. Elles sont respectivement commandées par les généraux Alfred Chanzy et Charles Bourbaki.

³⁷⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Y. 159 (48).

³⁸⁰ DANIEL Jean-Marc, « 1857, 1867, années de crise économique » dans BRANDA Pierre et ANCEAU Éric (dir.), *Napoléon III et l'économie*, Paris, CNRS Éditions, 2024, pp.349-358. Et PIRENNE Henri, *Histoire de Belgique. Des origines à nos jours*, v.4, Bruxelles, éditions La Renaissance du Livre, 1931, p.130.

³⁸¹ Au cours du mois de juillet 1870, l'éphémère ministre des Finances, Pierre Tack, fit transférer à Anvers l'encaisse de la Banque Nationale. Or, alors qu'il avait ordonné que ce transfert ait lieu de nuit, la Banque le réalisa

Le 18 janvier 1871, 170 ans après la proclamation de Frédéric I^{er} de Hohenzollern comme roi *en* Prusse, les princes allemands menés par Bismarck élèvent à la dignité impériale le roi de Prusse Guillaume I^{er}, posant la fondation de l'Empire allemand³⁸², ou II^e *Reich*³⁸³, dans la galerie des Glaces du château de Versailles, bien que l'existence de l'Empire allemand soit effective depuis le 1^{er} janvier, sa Constitution provisoire ayant été publiée la veille.

Dix jours plus tard, épuisée, démoralisée, ne possédant plus aucun moyen de poursuivre la lutte et voyant Paris arriver à court de vivres³⁸⁴, la France, par la main de son ministre Jules Favre, consent, après cinq jours de négociations, à signer un armistice avec l'Empire allemand, le 28 janvier 1871, même si des combats continueront dans le Doubs jusqu'au 2 février³⁸⁵. Cette signature fait cesser le siège de Paris³⁸⁶ tandis que le gouvernement se donne trois semaines pour conclure des préliminaires de paix. Le lendemain de la signature de l'armistice, Léopold II exprime à Victoria toute sa joie quant à l'issue de cette guerre³⁸⁷.

Le roi des Belges espère néanmoins que cela ne débouchera pas sur une restauration impériale en France, des rumeurs se propageant en ce sens depuis le mois de décembre.

en plein jour et pris « diverses mesures dont le résultat fut de jeter la perturbation dans le commerce. » Pour Léopold Plettinck, ces actes « eurent un caractère évident d'opposition et de parti pris contre le ministère catholique ». Le ministre Tack dut se justifier de ces perturbations le 25 août 1870 et maintint que ce transfert avait été un acte prudent, sage et nécessaire. PLETTINCK Léopold, *op.cit.*, pp. 230-231. Parallèlement à ce transfert, Léopold II écrivit le 28 juillet à Gladstone afin de garantir les finances de l'État belge par l'obtention d'un prêt d'un million de livres sterling, démarche qu'effectua également la France auprès de la Banque d'Angleterre. Il est intéressant de noter que cette demande de prêt semble secrète, comme le sous-entend une lettre adressée le lendemain par Gladstone au Gouverneur de la Banque d'Angleterre, Robert William Crawford (1813-1889), dans laquelle le Premier ministre soutient la demande du Roi des Belges, tout en demandant au Gouverneur de la maintenir secrète (*You will of course please to keep back the King's name. The circumstances out of which his inquiry arises are without doubt well known in the City.*) PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, *Archives du Cabinet de Léopold II*, Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : lettres du Comte de Flandre, Jules Malou et Paux Devaux à Jules Van Praet, et correspondance du Roi avec des hommes politiques britanniques. 1870, n°10, 28 juillet 1870. Et BRITISH MUSEUM, *Gladstone Papers.*, Add. mss.44427, f. 239-240, 243-245.

³⁸² Afin de contenter à la fois les réactionnaires comme Guillaume I^{er}, qui souhaitaient le titre d'« Empereur d'Allemagne », et les libéraux qui souhaitaient le titre d'« Empereur des Allemands », Bismarck opta pour le titre d'« Empereur allemand ».

³⁸³ À noter que l'appellation de « II^e Reich » n'était pas en vigueur en 1871. Elle ne sera popularisée qu'en 1923 dans l'ouvrage *Das dritte Reich* de l'écrivain nationaliste et proche du N.S.D.A.P., Arthur Moeller van den Bruck, qui inventa également la notion de « III^e Reich », faisant de celui-ci la continuité de l'Empire wilhelmien disparu en 1918 et du Saint-Empire romain germanique (le I^{er} Reich) abrogé en 1806.

³⁸⁴ Il ne restait assez de vivres que pour dix jours quand débutèrent les négociations d'armistice le 23 janvier. REVERCHON Antoine, *op.cit.*, p.109.

³⁸⁵ Il s'agit des combats opposant l'Armée de l'Est du général Bourbaki, malencontreusement oublié des conditions d'armistice, et du XIV^e corps du général von Werder. Ce dernier poursuit alors les Français qui cherchent alors à rejoindre la Suisse dans l'espoir d'y être internés. Le 2 février, un ultime combat d'arrière-garde à la Cluse-et-Mijoux permet aux 88 000 hommes de l'Armée de l'Est de trouver refuge chez les Helvètes.

³⁸⁶ Le 26 mars 1871, presque deux mois après l'armistice, ordre est donné au commandant Louis-Casimir Teyssier de se rendre après avoir tenu le siège de Bitche pendant 230 jours. Mais contrairement à Belfort, qui s'était rendue le 18 février, la résistance opiniâtre de Bitche l'empêchera de devenir une ville allemande.

³⁸⁷ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (18).

Léopold II fait une première fois part de celles-ci à sa cousine le 4 décembre : les Allemands auraient souhaité remettre en place Napoléon III en compensant la future perte de l'Alsace-Lorraine par une modification de la frontière franco-belge en faveur de la France. Tout cela sera toutefois démenti par les journaux allemands³⁸⁸. Et une seconde fois le 1^{er} janvier 1871, où il évoque des intrigues de bonapartistes qui offriraient les petits États en échange de la restauration impériale.³⁸⁹ Mais si le roi des Belges craint un retour des Bonaparte sur le trône de France, il ne croit pas que cela fasse partie des objectifs de la future Allemagne³⁹⁰.

Dans les faits, l'option d'une restauration impériale avait été sérieusement étudiée par Bismarck avant que l'empereur, toujours prisonnier à Wilhelmshöhe, ne refuse de rentrer en France « dans les fourgons de l'étranger », ce qui avait coûté à Louis XVIII sa popularité cinquante-cinq ans plus tôt.

Le 8 février, les élections législatives portent comme chef du pouvoir exécutif Adolphe Thiers, ce que confirmera l'Assemblée huit jours plus tard. Le résultat électoral satisfait le roi des Belges, Certes, Thiers est l'un des responsables de la chute de son grand-père maternel, Louis-Philippe d'Orléans, mais il s'oppose aussi depuis toujours à Napoléon III. Concernant la nature républicaine du régime, celle-ci n'est pas encore fixée³⁹¹ et la majorité monarchiste de l'Assemblée laisse de grandes chances à une Troisième Restauration³⁹². Hormis le résultat électoral en France, Léopold II approuve auprès de Victoria son discours sur la nécessité d'améliorer la défense des îles britanniques, le monarque n'en pensant pas moins concernant celle du territoire belge.³⁹³

Le 26 février sont signés les préliminaires de paix, lesquels seront approuvés le 3 mars par l'Assemblée, alors toujours à Bordeaux. Mais Léopold II ordonne la démobilisation de

³⁸⁸ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (9)

³⁸⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (11).

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ La république ne sera définitivement adoptée qu'à partir du 30 janvier 1875 avec le vote de l'amendement Wallon qui fixe la nature républicaine du régime suivi des « Lois constitutionnelles » des 24 et 25 février et du 16 juillet 1875 sur le fonctionnement de cette III^e République.

³⁹² Dominée par une Assemblée et un Sénat tous deux à majorité monarchistes, la France, elle-même présidée par un monarchiste légitimiste en la personne du maréchal Patrice de Mac-Mahon, était en bonne voie pour redevenir une monarchie, les branches rivales des Bourbons et des Orléans s'étant mis d'accord pour placer sur le trône le petit-fils de Charles X, Henri, comte de Chambord et duc de Bordeaux, dit « Henri V ». Mais le projet finit par être abandonné à la mi-octobre 1873 à la suite de l'affaire dite « du drapeau ». L'adoption des lois constitutionnelles de 1875, la déroute législative des monarchistes en 1877 suivie de la défaite sénatoriale de 1879 termina d'achever politiquement le rêve du retour du roi en France.

³⁹³ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (19). Léopold II à Victoria le 12 février 1871.

l'armée belge dès la signature des préliminaires³⁹⁴. Le 3 mars, le monarque écrit à Victoria qu'il n'a pas encore repris contact avec le nouvel empereur allemand, attendant la réaction du Royaume-Uni, mais qu'il a d'ores et déjà adressé ses félicitations à la *Kaiserin*³⁹⁵. Suivant les conseils de sa cousine, il décidera neuf jours plus tard de ne pas féliciter le *Kaiser* tout de suite (certainement dans un souci de neutralité) et préférera attendre son retour à Berlin le 16 mars pour le faire³⁹⁶.

Ce contact du roi des Belges avec le *Kaiser* à partir du 16 mars est contredit par la *Deutsche Rundschau* qui publie en 1888 des extraits du journal de l'éphémère³⁹⁷ empereur Frédéric III (1831-1888), contenant une lettre adressée le 28 décembre par Léopold II à Guillaume I^{er}, dans laquelle le roi des Belges, félicité par Bismarck pour son rôle dans la neutralité de son pays, saluerait l'Allemagne naissante. Pour Charles Woeste, cette lettre ne serait qu'un faux destiné à remettre en doute la neutralité du roi durant le conflit. Il justifie ses propos en relevant dans ladite lettre des erreurs chronologiques, comme celle de s'adresser à Guillaume I^{er} en sa qualité d'Empereur allemand alors que le *Reich* n'est proclamé que le 18 janvier.³⁹⁸

Or, cette « erreur chronologique » ne constitue pas un cas isolé. Le ministre Granville, par exemple, dans sa lettre au colonel Ponsonby du 27 décembre 1870,³⁹⁹ fait référence à la reine de Prusse, Augusta de Saxe-Weimar-Eisenach (1811-1890), en sa qualité d'impératrice (*I doubt the Empress having anything to do with the Intrigue*). Le contexte de cette phrase est le « projet » de nomination de Léopold II sur le trône de France. Granville explique alors à Ponsonby que la reine de Prusse ne peut être associée à ce projet de Bismarck, elle et lui se détestant (il ne peut donc pas s'agir ici de l'impératrice Eugénie de Montijo alors en exil en Angleterre). Nous pouvons aussi citer le cas de Jules Devaux dans sa lettre du 15 janvier 1871 au baron Beaulieu⁴⁰⁰ dans laquelle il mentionne le roi de Prusse par son titre d'empereur (*Il nous est arrivé depuis lors deux dépêches de Bismarck adressées à Thile et communiquées ici*).

³⁹⁴ Plusieurs dates se concurrencent concernant la démobilisation de l'armée belge. Léopold II déclare dans sa lettre du 3 mars à Victoria qu'elle a commencé le 26 février, l'arrêté royal l'ordonnant est daté du 3 mars et le *Moniteur* le publie le 4 en déclarant qu'il prendra effet à dater du 5.

³⁹⁵ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (22).

³⁹⁶ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (23).

³⁹⁷ Il ne fut empereur allemand qu'à peine trois mois (99 jours pour être précis) avant qu'un cancer du larynx ne l'emporte, laissant sa place à son fils, le futur Guillaume II. 1888 est dès lors appelée en Allemagne, « l'année des trois empereurs ».

³⁹⁸ WOESTE Charles, *La neutralité belge. La Belgique et la France, op.cit.*, pp. 61-63.

³⁹⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 67 (120)

⁴⁰⁰ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (17).

L'une répond à nos félicitations sur le titre d'Empereur, elle est on ne peut plus aimable.) avant de continuer à le mentionner par son titre de roi.

Concernant cette dernière lettre, rappelons que, bien que l'Empire ne soit proclamé que le 18 janvier, son existence légale débute dès le 1^{er} janvier, sa Constitution étant entrée en vigueur la veille⁴⁰¹. Sachant cela, il n'y a rien d'étonnant qu'un personnage aussi connecté aux cours d'Europe que Jules Devaux soit au courant à l'avance de l'imminence de la naissance de l'Empire allemand (ironique venant de quelqu'un qui, s'adressant au même Beaulieu très exactement quatre mois plus tôt, ne croyait pas à la renaissance d'un empire germanique). En ce qui concerne la lettre de Granville, l'argument est le même. En tant que ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, il devait être très certainement au courant de l'avènement de l'Empire allemand.

Woeste explique que Léopold II y aurait salué l'Allemagne naissante et que cela remettrait en question la neutralité du souverain. Nous avons consulté au cours de ce travail des dizaines de lettres où Léopold II exprime, dans un cadre privé, son aversion envers Napoléon III et son souhait de voir la Prusse triompher sans que cela ne remette en doute la neutralité du roi et de la Belgique. Il ne serait dès lors guère étonnant que le roi des Belges ait pu, toujours dans un cadre privé, réitérer ses propos à Guillaume I^{er}. On pourrait répondre que cela semble incohérent par rapport à la campagne de presse menée contre la Belgique, mais n'oublions pas que la lettre daterait du 28 décembre. À peine deux semaines plus tard, Bismarck faisait l'éloge de la neutralité belge. Il ne serait pas surprenant, sauf preuve contraire, que le chancelier et le roi des Belges se soient contactés durant ce laps de temps.

Le seul élément allant dans le sens d'un faux repose sur cette question : pourquoi Léopold II affirme-t-il à Victoria qu'il ne prendra contact avec le Kaiser qu'à son retour à Berlin le 16 mars ?

La lettre de Léopold II du 3 mars nous révèle également une autre facette de cette fin de conflit : le retour des prisonniers. Plus de 500 000 Français⁴⁰² peuvent enfin retourner chez eux après presque dix mois de captivité pour les combattants de la première heure. En Belgique, ils

⁴⁰¹ JOUANJAN Olivier, « Éléments d'histoire constitutionnelle de l'Allemagne moderne », dans JOUANJAN Olivier (dir.), *Figures de l'État de droit : le Rechtsstaat dans l'histoire intellectuelle et constitutionnelle de l'Allemagne*, 1^{ère} édition, vol.1, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg (Collections de l'Université Robert Schuman / Institut de recherches Carré de Malberg), 2001, p. 401.

⁴⁰² Plus de 18 000, en écrasante majorité en Allemagne, décéderont durant leur internement. ROTH François, *op.cit.*, p.503.

sont au moins 4000. Leur libération est actée par l'article VI des préliminaires de paix du 26 février mais ils ne peuvent rentrer en France que par leurs propres moyens, les rapatriements de masse organisés par les gouvernements français et allemands ne commençant qu'avec la convention de Ferrières du 11 mars. Les retours, rendus d'autant plus nécessaires par le soulèvement de la Commune, seront néanmoins suspendus par Bismarck du 24 avril au 10 mai afin d'inciter Thiers à signer au plus vite le traité de Francfort. Ils se termineront le 16 août 1871 pour les prisonniers de l'armée régulière⁴⁰³.

4.8 Le Roi et la Commune

Bien que politiquement monarchiste, la France demeure en l'instant une république, régime honni par Léopold II qui ne croit pas en sa pérennité, comme on peut le déduire de sa lettre du 2 avril à Victoria :

La république de 1848 [ayant] été bien misérable et celle de 1870-1871 le sera encore davantage. ⁴⁰⁴

Misérable, cela dépend de l'avis de chacun. Il n'empêche qu'au moment où le roi des Belges écrit ces lignes, la république est en prise avec l'insurrection de la Commune de Paris. En effet, scandalisés par la capitulation de Paris ainsi que par les conditions de l'armistice, les Parisiens se soulèvent et proclament le 18 mars « la Commune », chassant le gouvernement à Versailles et relançant vers la Belgique un nouveau flot de réfugiés.

Dans une seconde lettre le 23 avril⁴⁰⁵, Léopold II déplore en outre que la rédaction du traité de Francfort piétine, les Français semblant oublier que ce sont eux les vaincus. Cela serait oublier que, comme le roi des Belges l'indique lui-même, les Fédérés (péjorativement appelés « Communards » par le gouvernement de Versailles) donnent du fil à retordre aux « Versaillais »⁴⁰⁶ (péjorativement appelés ainsi par les Fédérés), et que les Allemands font payer cher à Thiers le retour des soldats nécessaires pour mater cette insurrection. Cette dernière ne fait que gonfler l'afflux de réfugiés en Belgique qui, selon le roi, arrive à saturation. Craignant

⁴⁰³ ROTH François, *op.cit.*, pp.502-503. Certains prisonniers dit « classés de droit commun » à savoir des civils ayant pris les armes contre l'envahisseur, à l'instar des francs-tireurs, ne retourneront chez eux qu'à la fin juillet 1872.

⁴⁰⁴ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (24).

⁴⁰⁵ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (25).

⁴⁰⁶ À titre anecdotique, les Français eurent le soutien des pompiers d'Anderlecht qui arrivèrent en renfort avec leurs pompes à eaux, parmi les plus perfectionnées de l'époque, afin d'éteindre les incendies qui se déclenchèrent tout le long de la Semaine sanglante. GÉRARD Jo, *op.cit.*, p.54. et <https://erasmushouse.museum/les-objets-insolites-n11/> consulté le 13 novembre 2025 à 19h26.

que cette nouvelle vague de réfugiés ne contienne des éléments révolutionnaires⁴⁰⁷, D'Anethan décide de remédier à la situation en demandant au chef de la Sûreté belge, Alexis Hody, de rétablir le « cordon sanitaire » qui avait été mis en place en vue de « protéger » le pays au lendemain du coup d'État du 2 décembre 1851, dans le but d'empêcher à terme « l'invasion du sol de la Belgique ». Le gouvernement belge rétablit ainsi le système des permis de séjour provisoires et enjoint aux réfugiés de ne pas s'occuper de politique sous peine d'expulsion (116 pour la seule année 1871), tout en isolant les plus « inquiétants » en province, loin de la capitale⁴⁰⁸.

Victor Hugo répondra le 27 mai au ministre dans une lettre ouverte publiée dans *L'Indépendance belge* :

*Je proteste contre la déclaration du gouvernement belge relative aux vaincus de Paris. [...] Cet asile, que le gouvernement belge refuse aux vaincus, je l'offre. Où ? À Bruxelles, place des Barricades, n° 4.*⁴⁰⁹

Léopold II signera dès le 30 mai, deux jours après l'écrasement de la Commune, l'arrêté stipulant à *sieur Hugo de quitter immédiatement le royaume, avec défense d'y rentrer à l'avenir...* L'écrivain quittera alors la Belgique pour le Luxembourg, sans que cela n'empêche 1500 Fédérés de trouver refuge en Belgique (majoritairement à Bruxelles) dans les mois qui suivirent⁴¹⁰.

Les événements de la Commune conduiront par ailleurs les deux gouvernements à poursuivre les négociations de paix à l'abri des insurgés, qui plus est en terrain neutre, à savoir au sein de la capitale de la Belgique. La conférence visant à fixer les modalités du paiement des indemnités de guerre de la France à l'Allemagne ainsi que le nouveau tracé de la frontière est ainsi organisée à Bruxelles du 28 mars au 24 avril, avant que Thiers ne demande à Bismarck de

⁴⁰⁷ « [...] le gouvernement du roi se préoccupe sérieusement des mesures à prendre pour que les insurgés contraints de fuir Paris, ne viennent se réfugier en Belgique, où ils apporteraient des éléments de troubles » lettre du 15 avril 1871 de Jules-Joseph d'Anethan à l'ambassadeur belge à Paris. <https://www.commune1871.org/la-commune-de-paris/parimoine/des-lieux-de-la-commune/815-belgique-terre-d-asile#nb5>, consulté le 11 novembre 2025 à 14h57.

⁴⁰⁸ KEUNINGS Luc, *Polices secrètes et secrets de police au XIX^e siècle*, Bruxelles, éditions Historia Bruxellae, 2006.

⁴⁰⁹ CLERCKX Kriss, *Sur les pas de Victor Hugo*, Bruxelles, éditions Racine, 2012.

⁴¹⁰ DUPUIS Quentin, « Génétique de l'exil des communards à Bruxelles (1871-1880) » dans *Migrance*, n° 35, 2010.

conclure la paix en face à face afin de régler la question de la Commune au plus vite. Les négociations sont dès lors transférées à Francfort et le traité de paix est signé le 10 mai⁴¹¹.

5 Le « miracle de 1870 » se renouvellera-t-il ? Les leçons de la guerre franco-allemande pour le Roi et la Belgique (1871-1881)

« Le roi a le devoir, comme tout chef d'armée, de veiller en temps de paix à la conservation et au bon état des forces à la tête desquelles il à se mettre à la tête en temps de guerre ». ⁴¹²

Le 26 février 1871, à la suite de la signature des préliminaires de paix entre les deux belligérants, l'armée belge est démobilisée. Si une grande partie de la classe politique belge cherche la cause du « miracle de 1870 » dans la neutralité du royaume, Léopold II, sait quant à lui que cet acte ne se renouvellera pas une seconde fois⁴¹³. Pour citer Louis de Lichtervelde dans son *Léopold II* (1926) :

« Les leçons de la guerre ont été mal comprises en Belgique, et peu d'hommes d'État se rendent compte que le militarisme prussien victorieux impose de se prémunir contre le règne de la force qui commence ». ⁴¹⁴

⁴¹¹ https://www.mediterranee-antique.fr/Auteurs/Fichiers/GHI/Hanotaux/F_Cont/T1/FC1_05.htm. Traité de Francfort où la Belgique obtiendra, avec les autres Grandes Puissances, une clause de la nation la plus favorisée dans ses échanges commerciaux avec la France.

⁴¹² Note du Roi du 23 mars 1882 ; *Léopold II-Frère-Orban*, t. II, p.1004. Et CRAHAY Albert E., *op.cit.*, p. 76

⁴¹³ Dans une lettre du 7 mai 1871 adressée aux ministres réfractaires à l'amélioration de l'appareil militaire, Léopold II écrit :

« Je défie qui que ce soit de contester que les cinq points [les faiblesses décelées par le général Guillaume] ne signalent les défectuosité réelles et dangereuses et je défie, en outre, que l'on trouve un officier qui nie que, si l'armée au lieu de se borner à un service de surveillance, avait dû agir, elle n'eût été exposée aux plus graves dangers et aux plus pénibles humiliations. » LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, p. 111.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p.106. Et CRAHAY Albert E., *op.cit.*, p.76.

5.1.1 La question militaire (1870-1873), un bras de fer entre Léopold II et Charles Woeste

Dès le 2 novembre 1870, Léopold II avait enjoint le gouvernement à nommer une commission⁴¹⁵, composée de libéraux militaristes⁴¹⁶, chargée d'examiner le moyen « de réorganiser la garde civique et de la mettre mieux à même de remplir plus complètement le but national de son institution ». Celle-ci qui fut suivie, à partir du 18 avril 1871, d'une seconde, composée pour moitié de militaires et de sénateurs et députés favorables à l'accroissement du budget de l'armée. Cette seconde commission faisait suite au rapport du général Guillaume, qui présentait les diverses lacunes et dysfonctionnements auxquels l'armée fut confrontée dès sa mobilisation le 15 juillet 1870, à savoir :

- *la situation déplorable des effectifs ;*
- *le déchet résultant du fait que le contingent disponible est inférieur à celui fixé par la loi ;*
- *la disproportion entre l'importance relative de notre artillerie et celles des armées étrangères ;*
- *l'état incomplet de notre intendance ;*
- *l'absence du train des équipages, qui n'a jamais existé sérieusement en Belgique.*

Le général Guillaume y ajoute également *le peu de solidité des 4^e et 5^e bataillons des régiments d'infanterie formés de réservistes.*⁴¹⁷

La commission eut donc pour mission *d'examiner toutes les questions se rattachant à notre organisation militaire*⁴¹⁸ et forma une sous-commission qui proposa diverses réformes :

- *armée de cent quatre mille hommes ;*
- *réserve de trente-sept mille hommes, prise dans les vieux soldats, non compris cinq mille hommes de troupes de dépôt ;*
- *suppression du remplacement.*⁴¹⁹

⁴¹⁵ La quatrième depuis 1831.

⁴¹⁶ Comme le général Bruno Renard (1804-1879), prédécesseur direct du ministre Guillaume et partisan de la nation en arme, qui fut nommé inspecteur général des gardes civiques le 24 octobre. Il sera rappelé au ministère de la guerre en 1878, peu de temps avant son décès.

⁴¹⁷ CRAHAY Albert E., *op.cit.*, p.76.

⁴¹⁸ WOESTE Charles, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique*, *op.cit.*, p.102.

⁴¹⁹ *Ibid.*, p.117.

A minima, il fallait maintenir un contingent annuel de douze mille hommes et la mise en place d'un volontariat d'un an et du service personnel.⁴²⁰

Parallèlement à ces commissions, le Parlement entama dès le 15 novembre un débat sur l'enseignement obligatoire, à la suite d'une proposition du député Funck favorable à son établissement. Pour lui et ses partisans, les succès, puis la victoire finale de l'Allemagne sur la France ne résultaient pas uniquement de sa supériorité numérique ou technique, mais aussi de la qualité de l'instruction de ses soldats, une opinion d'ailleurs assez répandue dans la France vaincue⁴²¹. Néanmoins, dans un discours du 17 février 1871, d'Anethan enterre cette proposition de loi, arguant que rendre l'enseignement obligatoire serait soustraire les enfants à l'autorité naturelle de leur père.⁴²²

Concernant la substitution du système de remplacement, le général Guillaume était partisan du service personnel, avis partagé par Jules-Joseph d'Anethan qui voyait dans la simple suppression du remplacement un compromis : on mettait fin à ce système socialement inégalitaire sans pour autant élargir les effectifs de l'armée⁴²³. Néanmoins, le Roi, prenant pour modèle les récentes réformes militaires adoptées par l'Assemblée nationale en France⁴²⁴, était favorable au service militaire obligatoire et général⁴²⁵. Une mesure hautement impopulaire, ce dont avait parfaitement conscience Léopold II. À son chef de cabinet, il écrit le 9 mai 1871 :

Je suis résolu à tout plutôt que de gouverner dans des conditions qui mettent en péril la sécurité nationale. [...] Vous me parlez de ma popularité, elle n'est pas en question ici. [...] Entre ma popularité et mon devoir, je n'hésite pas. [...] Une popularité que j'achèterais en trompant le pays sur ses vrais intérêts pèserait sur ma conscience d'un poids que je ne veux pas porter. Qui oserait soutenir, au sortir de la crise que nous traversons, que mon père, qui a risqué

⁴²⁰ LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, p.106.

⁴²¹ NERET Nathan, *L'impact de la guerre franco-prussienne sur l'enseignement secondaire de 1870 à nos jours*, Université de Franche-Comté, 2022, mémoire en Histoire contemporaine.

⁴²² PLETTINCK Léopold, *op.cit.*, pp.245-246.

⁴²³ WOESTE Charles, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique*, *op.cit.*, p.105.

⁴²⁴ Lire la lettre du 8 août 1871 au baron d'Anethan en annexe. LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, p.116.

⁴²⁵ La réussite du modèle allemand en la matière était dorénavant incontestable : *Voyez-vous, nous vivons maintenant un moment très intéressant. La question de savoir ce qui était préférable, armée instruite ou milice, est résolue dans la pratique. Pour nous chasser de France, les Français ont cherché à utiliser toutes les ressources du système de la milice ; nous restons les vainqueurs ; maintenant, tous les États vont nous emprunter le service militaire obligatoire.* Le feld-maréchal Helmuth von Moltke au prince Kraft zu Hohenlohe-Ingelfingen, le 18 novembre 1870, à la suite des tentatives infructueuses de la jeune et inexpérimentée armée de la Loire de faire lever le siège de Paris. ROTH François, *op.cit.*, p. 284.

*plus d'une fois sa popularité, a eu tort, ainsi que les cabinets qui l'ont aidé, d'insister sans relâche pour doter la Belgique d'un État défensif.*⁴²⁶

Cet échange révèle que l'ombre du premier roi des Belges pèse lourdement sur les épaules de son fils, qui considère non ces mesures non seulement comme nécessaires à la sécurité de la Belgique...

*[...] Un état militaire n'est efficace que s'il est complet, et tant que nous n'aurons pas réglé une bonne fois le nôtre, le pays ne sera pas définitivement assis. Les nations qui n'assurent pas la défense de la patrie vont à leur perte.*⁴²⁷

... mais également comme une perpétuation de l'œuvre de son père :

*Rappelez-vous que la constante préoccupation de mon père a été de constituer la force matérielle et morale de la Belgique.*⁴²⁸

Et comme un devoir vis-à-vis des puissances garantes de l'indépendance du royaume :

*J'espère que dans quatre ans [cinquante ans d'indépendance] la Belgique pourra montrer aux puissances garantes qu'elle n'a rien négligé pour remplir les devoirs de la neutralité.*⁴²⁹

Néanmoins, ces commissions ne tardèrent pas à susciter la désapprobation des antimilitaristes⁴³⁰, à commencer par Charles Woeste,⁴³¹ pour qui les futures réformes militaires ne devaient que corriger les défaillances de l'appareil militaire belge, non les accroître. Outre ce programme, c'est la composition desdites commissions qui suscita le plus l'incompréhension, comme l'explique Woeste dans ses mémoires :

Comment les avait-il composées de façon à rendre les propositions les plus extrêmes possibles ? Je l'ignore ; mais s'il [le gouvernement] se résigna, ce fut probablement pour ne pas provoquer la retraite du général Guillaume ou peut-être des difficultés avec le Roi : tant il

⁴²⁶ LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, p.114. Et CRAHAY Albert E. *op.cit.*, p.81.

⁴²⁷ *Ibid.*, pp.271-272. Avertissement public de Léopold II, le 5 septembre 1881, à Gand.

⁴²⁸ Léopold II à Mons en mai 1877. CRAHAY Albert E. *op.cit.*, p.82.

⁴²⁹ Léopold II à une délégation de la Chambre le 14 janvier 1876. *Ibid.*, pp.81-82.

⁴³⁰ Au sein du parti Catholique, il s'agit des ultramontains (les catholiques conservateurs), dont fait partie Charles Woeste. LONGUE Matthieu, *op.cit.*, p.184.

⁴³¹ Pour reprendre Jo Gérard dans *Léopold II. Le Pharaon des Belges*, « Charles Woeste était de cette génération qui, contrairement à Charles Rogier, n'avait pas vécue la domination étrangère ou vue l'indépendance du pays à deux doigts d'être balayée faute d'une bonne armée ».

*est vrai que M. d'Anethan et ses collègues civils s'étaient trompés en ne désignant pas eux-mêmes le titulaire du département de la Guerre !*⁴³²

Le roi des Belges se justifiera auprès de Woeste au cours d'un tête-à-tête houleux avec l'antimilitariste, dont la teneur peut se résumer à cette phrase de Léopold II :

*Il faut faire des choses désagréables dans la vie ; quand vous allez à confesse, vous faites, n'est-ce pas ? une chose désagréable ; vous la faites néanmoins ; eh bien, je vous propose aussi une chose désagréable, mais elle est nécessaire.*⁴³³

D'Anethan étant mis en minorité au sein de son propre parti, parti qui tolère de moins en moins les immixtions du roi dans les affaires politiques et qui s'oppose à lui par presse interposée, Léopold II se résout à liquider le Cabinet. L'occasion se présente avec la nomination du gouverneur du Limbourg, Pierre de Decker. Impliqué dans le scandale de l'affaire Langrand, soutenu par les libéraux et la pression populaire, Léopold II exige la démission du gouvernement, ce qui fut chose faite en décembre 1871.⁴³⁴⁴³⁵

Néanmoins, le monarque doit recomposer un nouveau gouvernement catholique à partir de la majorité, le gouvernement Malou I qui, malgré ces commissions militaristes, refusera l'augmentation du contingent ou le service personnel. Le général Guillaume présenta alors sa démission du poste de ministre de la Guerre le 10 décembre 1872. Il fut remplacé le 25 mars 1873 par le général Séraphin Thiebauld, lequel était favorable à un compromis :

Il s'agissait de résoudre les défaillances de la mobilisation de 1870 et d'améliorer le système de remplacement en proposant la création de conseils de révision, le remplacement par l'État, la prolongation jusqu'à trente mois de la durée du service des fantassins et la suppression de la disposition en vertu de laquelle on décomptait les engagés volontaires du contingent lorsque leur numéro les appelait au service.⁴³⁶

⁴³² WOESTE Charles, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique*, *op.cit.*, p.103.

⁴³³ *Ibid.*, pp.104-105.

⁴³⁴ LONGUE Matthieu, *op.cit.*, p.185.

⁴³⁵ Bien que dans son droit, selon l'article 65 de la Constitution (aujourd'hui 96, « Le Roi nomme et révoque les ministres »), cet acte, de par sa raison, fut considéré comme un « caprice royal », un *brutalisme constitutionnel* pour reprendre le terme de Steven Levitsky et Daniel Ziblatt dans leur livre *Comment meurent les démocraties* (2018) et qu'ils opposent à celui de *retenue constitutionnelle* qui enjoint à un usage raisonné et raisonnable des pouvoirs constitutionnels et du respect de l'esprit de la Constitution. LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, pp.123-124.

⁴³⁶ *Ibid.*, p.119.

Mais sous la pression de Woeste et des parlementaires, le gouvernement renonça à décompter du contingent les engagés volontaires et à augmenter la durée du service de l'infanterie de ligne ; des garanties furent accordées au double point de vue de la composition du conseil de révision et de l'organisation du remplacement par l'État, de manière à ne pas rendre celui-ci inabordable. Ainsi, le contingent fut bien unifié, mais une partie notable des rappels fut supprimée.⁴³⁷

Cette ultime volonté de réforme, mutilée, enterra la question militaire, essentiellement sur le service personnel, jusqu'en 1886, hormis une brève altercation en 1878 entre Woeste et le général Goethals, toujours sur le système de remplacement, sans que cela ait de suite⁴³⁸. Toutefois, afin de contenter le souverain, plusieurs mesures furent entreprises pour assurer la sécurité du pays :

- Le rachat par l'État de plusieurs compagnies de chemins de fer, comme la « Société générale d'exploitation de chemins de fer » et la « Grande Compagnie du Luxembourg » en 1873, qui faisait suite à la loi adoptée durant la crise des chemins de fer de 1869 sur la vente de ceux-ci à des étrangers⁴³⁹.
- Un budget de 2 millions de francs afin de permettre la construction de fortifications sur les deux Nèthes et un autre de 6 millions pour le développement du parc d'artillerie.⁴⁴⁰

Enfin, une prise en charge directement par le ministère de la Guerre (cela relevait jusqu'alors de la responsabilité de la commune) de l'entretien de la caserne des Annonciades, à Bruxelles, en raison de son état de délabrement constaté dans un rapport établi en janvier 1872 par une commission pour l'entretien des casernes.⁴⁴¹

5.1.2 De l'ambition de moderniser l'armée à l'édification de la « ceinture de fer » meusienne

Léopold II ne pouvait se contenter de cette demi-loi des milices de 1873 et de ces quelques millions. Le reste de son règne fut dès lors consacré, outre à la question coloniale qui l'habitait depuis toujours, au renforcement de l'appareil militaire belge, à commencer par

⁴³⁷ Loi sur la milice du 18 septembre 1873.

⁴³⁸ LICHTERVELDE Louis de, *op.cit.*, pp.119-121.

⁴³⁹ LAMALLE Ulysse, *Histoire des chemins de fer Belges*, Bruxelles, Office de Publicité, 1953, p.283.

⁴⁴⁰ BARTELOUS Jean, *Nos premiers ministres de Léopold I^{er} à Albert I^{er} (1831-1934)*, Bruxelles, éditions J.M. Collet, 1983, p. 161.

⁴⁴¹ CRAHAY Albert E. *op.cit.*, p.95.

l'augmentation des effectifs de l'armée belge. Cela devait obligatoirement passer par plusieurs étapes :

- L'accroissement du contingent national, devenu nécessaire en raison de l'accroissement des armées voisines. Pour citer le vicomte Terlinden :

« Si en 1870 l'armée belge avait été suffisante pour détruire le rapport des forces entre les 386 000 hommes que l'Allemagne mobilisa au début des opérations et les 343 000 hommes que mit en ligne la France, 100 000 Belges étaient devenus incapables de tenir le même rôle entre les millions d'hommes que le service généralisé mettait à disposition des deux grandes puissances rivales ». ⁴⁴²

En 1914, l'armée belge comptera dans les faits 117 000 hommes, à peine plus que ce qu'il y avait été mobilisé quatre décennies plus tôt. Français et Allemands avaient entretemps triplé leurs effectifs, ce qui signifie que suivant les mêmes proportions le royaume eût dû aligner au moins 285 000 hommes ⁴⁴³.

- La constitution d'une réserve nationale. ⁴⁴⁴
- La suppression du tirage au sort et du remplacement par l'établissement *a minima* d'un service personnel. ⁴⁴⁵

Ce dernier point est non seulement essentiel pour la levée d'une armée proportionnelle à celle de ses voisins, mais également afin de balayer l'inégalité sociale que représente le remplacement et en raison de la fonction fédératrice que peut avoir l'armée en mélangeant les diverses classes sociales constituant la Belgique ⁴⁴⁶.

Autant de mesures qui exigeaient un accroissement du budget de l'armée, l'effort militaire de la Belgique étant alors le plus faible d'Europe : 8 francs par habitant contre 19 en France et 22 au Royaume-Uni. ⁴⁴⁷ Cela était sans compter le coût de la modernisation de l'équipement, notamment en s'inspirant des innovations des pays voisins, comme l'Allemagne

⁴⁴² TERLINDEN Charles, « Le rôle des Rois des Belges dans la défense nationale » dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, n°20, 1959, p.581.

⁴⁴³ GÉRARD Jo, *op.cit.*, p.282 et CROKAERT Paul, *op.cit.*, p.22.

⁴⁴⁴ Il faudra attendre 1937, presque trois décennies après la mort de Léopold II, pour que soit mise en place une réserve nationale (loi sur la milice du 15 février 1937).

⁴⁴⁵ Le 14 décembre 1909, trois jours avant sa mort, Léopold II signe la loi instituant le service obligatoire « d'un fils par famille ». Quatre ans plus tard, Albert I^{er} rend le service militaire obligatoire pour tous (« Loi Broqueville » du 30 août 1913).

⁴⁴⁶ CRAHAY Albert E., *op.cit.*, p.77.

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p.79.

qui, quelques mois après le traité de Francfort, mettait au point et adoptait le fusil Mauser Gewehr 71 à cartouches métalliques⁴⁴⁸ (et non plus en papier).

La bourgeoisie refusant de donner ses fils à la nation dans le cadre d'un service militaire universel, la dernière ambition du monarque fut de ceindre la Belgique d'une ligne de forts sur la Meuse⁴⁴⁹ et de terminer le camp retranché d'Anvers⁴⁵⁰, la « sueur épargnant le sang », pour reprendre la maxime de Vauban. La finition et l'amélioration des fortifications de la cité scaldéenne étaient devenues d'autant plus importantes qu'en 1874 se tint à Bruxelles, à l'initiative du tsar de Russie, une conférence sur les lois et coutumes de la guerre, au cours de laquelle fut abordée la légalité des bombardements urbains. Cette stratégie ayant fait ses preuves, selon l'Allemagne, lors des sièges de Strasbourg et de Paris, elle souhaitait pouvoir continuer cette pratique sur les villes fortifiées. La conséquence de cette « évolution » de la pratique militaire⁴⁵¹ fut donc la nécessité d'élargir les ceintures de forts afin d'épargner les centres urbains⁴⁵². Mais outre l'aspect urbain de l'édification de ces forteresses, il s'agissait de sanctuariser la Meuse avant que Séré de Rivières, général et ingénieur français, ne termine la fortification des nouvelles frontières orientales de la république française. En effet, une fois celles-ci terminées, le Luxembourg et la Belgique deviendraient pour l'Allemagne de nouvelles voies royales pour l'invasion de la France, au même titre que le relief des Vosges, les marais lorrains et la détention des forts de Metz empêchaient la jeune république de s'élancer directement vers le Rhin.⁴⁵³

Émile Banning va plus loin dans l'argumentation en faveur de la fortification de la Belgique. Non seulement la stratégie militaire allemande, qui repose sur une mobilisation et concentration rapide censée amener à une victoire tout aussi fulgurante sur la France, nécessite de prendre l'itinéraire le plus court, à savoir les vallées de la Meuse et de l'Oise, mais également

⁴⁴⁸ À savoir que le fusil américain Spencer 1860 utilise depuis dix ans des cartouches métalliques.

⁴⁴⁹ *Il faut fermer ces portes et en tirer le verrou* comme dira le ministre Auguste Beernaert au sujet des forts de la Meuse. BALACE Francis, *op.cit.*, p.137. Cette conception de la défense de la Belgique n'est néanmoins pas partagée par tous les militaires. Chazal, par exemple, est partisan d'une concentration des défenses autour d'Anvers, arguant qu'on ne pouvait prédire de quel côté de la frontière surgirait l'ennemi et que la position centrale d'Anvers conférait un avantage aux défenseurs. Au contraire, Renard et Brialmont considère qu'une défense plus active directement aux frontières entraverait considérablement la marche de l'envahisseur, permettant aux garants d'agir plus efficacement. CRAHAY Albert E., *op.cit.*, p.87.

⁴⁵⁰ LUBELSKI-BERNARD Nadine, « Léopold II et la défense de la Belgique », *op.cit.*, p.222.

⁴⁵¹ Une « évolution » à laquelle il faut rajouter l'expérience acquise lors des sièges de Metz, Belfort et Bitche qui démontrèrent qu'une place forte pouvaient être imprenable, voire totalement à l'abri des bombardements, si elle était solidement ceinturée de fortins. ROTH François, *op.cit.*, p. 449.

⁴⁵² CRAHAY Albert E., *op.cit.*, pp. 92-93.

⁴⁵³ BALACE Francis, *op.cit.*, pp.136-137.

parce que les systèmes bismarckiens d'alliances vont finir par se dissoudre, consumés par leurs propres contradictions (oppositions entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie et la Russie, ambitions vers l'Est de l'Allemagne, etc.) et conduiront à l'érection d'une Europe séparée en deux blocs rivaux et à l'obsolescence du modèle actuel de neutralité. Albert Crahay résume cette prédication de Banning, trente ans avant les faits, en ces mots dans son livre, *Le Roi et la défense du pays* (1987) :

« La neutralité était justifiée dans une Europe de grandes puissances se faisant équilibre, comme de 1815 à 1870. La neutralité nous avait été imposée parce que c'était l'intérêt des grands que d'empêcher que l'un d'eux ne rompe l'équilibre en s'emparant de la Belgique. Mais le système de la neutralité est ébranlé à partir du moment où nos garants s'opposent en deux blocs ».⁴⁵⁴

Pour accomplir cette vaste entreprise de modernisation de l'armée et de fortifications du pays, Léopold II s'appuie sur l'un de ses plus fidèles collaborateurs, le général-major Henri-Alexis Brialmont, l'un des « Trois Mousquetaires du Roi »⁴⁵⁵ comme le surnomme alors la presse belge⁴⁵⁶. Lieutenant-colonel de l'armée belge et directeur des opérations militaires au département de la guerre, il devient chef d'état-major de l'armée d'Anvers au moment où éclate la guerre franco-allemande et est alors déjà considéré comme une référence en matière de poliorcétique⁴⁵⁷, tenant compte des récents progrès de l'artillerie⁴⁵⁸ et réalisant des voyages à l'étranger pour parfaire ses connaissances en matière de fortifications. En 1872, il fonde la revue *La Belgique Militaire* afin de promouvoir ses idées en matière de défense nationale. Il est par la suite promu en 1874 général-major et est nommé directeur des fortifications à Anvers avant de devenir l'année suivante inspecteur-général du Corps du Génie et des fortifications. Il aura ainsi pour tâche, lors de la décennie qui suivra, de fortifier les positions de Namur et de Liège, un projet qui obtiendra l'aval des ministres de la Guerre successifs, notamment du général Jean-Baptiste Liagre, qui succéda au général Renard comme ministre de la Guerre en 1879 sous le gouvernement Frère-Orban II. Toutefois, à l'instar du général Guillaume, il dut démissionner

⁴⁵⁴ CRAHAY Albert E., *op.cit.*, p.89.

⁴⁵⁵ Les deux autres étaient l'archiviste et historien Émile Banning, qui aida le monarque sur la question coloniale et justifia les desseins de Brialmont par le péril germanique, ainsi qu'Auguste Lambermont, diplomate qui aida également sur la thématique congolaise et contribua aux questions commerciales, notamment via le rachat du péage de l'Escaut aux Néerlandais.

⁴⁵⁶ DAYEZ-BURGEON Pascal, *Les secrets de la Belgique*, Paris, éditions Perrin, 2013, pp.83-100.

⁴⁵⁷ Au même titre que Raymond Adolphe Séré de Rivières était surnommé le « Vauban du XIX^e siècle », Brialmont sera appelé le « Vauban belge ».

⁴⁵⁸ Il fut un des rares à défendre l'abandon du système de fort hérité de Vauban, qui n'était selon lui plus adapté face aux canons rayés introduits en 1859.

un an plus tard pour avoir voulu devancer le gouvernement, pourtant favorable, mais qui n'avait pas encore délibéré, sur la mise en place du nouveau système défensif de la Meuse promu par Brialmont. Le gouvernement refusa de se voir forcer la main. Il enterra temporairement⁴⁵⁹ le projet et Liagre dut démissionner⁴⁶⁰. « De tous les périls dont nous sommes actuellement environnés, il n'est peut-être pas de plus grave que cette conviction universellement répandue que la Belgique ne veut pas se défendre »⁴⁶¹, écrira Émile Banning à cette nouvelle. Nouvelle d'autant plus grave que la presse britannique confirmait la politique isolationniste du Royaume-Uni, laissant les Belges *chercher leur principal appui en eux-mêmes*.⁴⁶²

Outre ses considérations en matière de défense du territoire, Brialmont soutient l'idée d'un commandement militaire unitaire et monarchique. Il écrit ainsi, en 1882, dans son ouvrage *Situation militaire de la Belgique. Travaux de défense de la Meuse* :

« Nous savons qu'en maintes circonstances on a cherché à contester au Roi, qui d'après la Constitution est commandant en chef de l'armée, le droit de s'occuper directement et personnellement de l'instrument qu'il est appelé à diriger en temps de guerre.

Ceux qui poussent jusque-là les scrupules et le formalisme constitutionnels oublient que ce ne sont pas les ministres qui arrêteront et contresigneront les plans de campagne du Roi, qui seront responsables des défaites de l'armée ou qui recueilleront l'honneur de ses victoires. La responsabilité ministérielle dans ce cas est nulle ou fictive, celle du souverain, réelle et entière.

L'intervention directe et constante de la Couronne dans les affaires militaires est donc indispensable pour maintenir la stabilité des principes et la fixité des règles, comme pour favoriser l'esprit d'initiative, assurer le progrès, soustraire l'armée aux funestes effets de l'instabilité des fonctions ministérielles, aux caprices et, parfois même, à l'incapacité de ceux qui exercent ces fonctions.

⁴⁵⁹ Outre un désaccord ministériel, l'une des raisons de la mise au placard de ce projet est l'état des finances du royaume. En effet, depuis 1873, le monde traverse ce qui sera appelé « la Grande Déflation », une période de ralentissement économique débutant avec le *Krach* boursier de Vienne de 1873 et s'étalant jusqu'en 1896, à laquelle s'ajoute le *Krach* frumentaire de 1879, dû à l'importation massive de céréales étrangères, qui touche durement les campagnes belges. DUMONT Georges-Henri, *La vie quotidienne en Belgique sous Léopold II (1865-1909)*, Paris, éditions Hachette, 1974, pp.83-93.

⁴⁶⁰ BALACE Francis, *op.cit.*, pp.222-223.

⁴⁶¹ BANNING Émile, *Considérations politique sur la défense de la Meuse*, Bruxelles, éditions Historicus, 1918.

⁴⁶² CROKAERT Paul, *Brialmont*, Bruxelles, éditions A. Lesigne, 1925.

Les théoriciens qui voudraient tenir le souverain sous la tutelle du ministre de la Guerre, oublient que sa situation par rapport à l'armée est toute différente de sa situation par rapport à la magistrature, à l'enseignement et à l'administration ». ⁴⁶³

Nous pouvons joindre à ces mesures d'après-guerre la volonté d'homogénéiser l'armée au niveau linguistique. Née avec la loi du 17 août 1873, qui permet aux Belges d'être jugés en flamand à Bruxelles et en Flandre, la reconnaissance de la langue flamande va se faire grâce à une série de lois élargissant ses droits. Ainsi, une circulaire du ministère de la Guerre de 1879, quoique très peu appliquée dans les faits, stipule que les officiers maîtrisant le flamand devront dispenser les cours d'instructions théoriques à leurs subordonnés dans leur langue maternelle. ⁴⁶⁴

5.1.3 L'Alerte de 1875

La mise en place de ces mesures se justifiait alors d'autant plus que le spectre de la guerre planait de nouveau de part et d'autre de la Meuse. Le 13 mars 1875, la France fait voter la loi dite des cadres et des effectifs qui gonfle considérablement ses effectifs militaires. Devant ce réarmement rapide de la France, moins de cinq ans après l'humiliation de la guerre franco-allemande, Bismarck élabore le projet d'une guerre préventive afin d'écraser la jeune république avant qu'elle ne devienne un ennemi trop puissant. Mais avant d'entrer dans un nouveau conflit, le chancelier doit savoir s'il peut toujours compter sur l'allié russe avec qui vient d'être conclue « l'alliance des trois Empereurs », mais également sur l'influence développée par l'Allemagne sur les États voisins de la république française, à savoir l'Espagne, l'Italie et la Belgique, afin de voir si le « cordon sanitaire » antirépublicain est toujours aussi solide ⁴⁶⁵.

Concernant l'influence allemande en Belgique, Bismarck doit faire face à deux obstacles : la presse belge, dont la liberté de parole l'insupporte, et l'épiscopat du royaume qui, s'appuyant sur ladite liberté de la presse, a d'ores et déjà affiché son soutien aux catholiques allemands avec qui le chancelier est en lutte ⁴⁶⁶. Tout comme en 1870, il demande au

⁴⁶³ BRIALMONT Henri-Alexis, *Situation militaire de la Belgique. Travaux de défense de la Meuse*, Bruxelles, éditions Muquardt, 1882- pp. 98-99.

⁴⁶⁴ LONGUE Matthieu, *op.cit.*, p. 257.

⁴⁶⁵ BURGAUD Stéphanie, *op.cit.*, p. 212. Et STONE James, *The War Scare of 1875. Bismarck and Europe in the Mid-1870s*, Stuttgart, éditions Franz Steiner Verlag Wiesbaden GmbH, 2010.

⁴⁶⁶ Il s'agit du *Kulturkampf* ou « Combat pour la civilisation », une période d'anticléricalisme où Bismarck va chercher, pendant presque deux décennies, à placer l'Église catholique, très présente dans le sud de l'Allemagne, en Alsace et dans les provinces polonaises, sous le contrôle de l'État.

gouvernement belge de prendre des mesures répressives contre la presse, et notamment contre celle des catholiques, ce que le gouvernement refuse.

Parallèlement à ses attaques contre la presse, Bismarck tente d'attirer le royaume dans le camp de l'Allemagne dans le cadre de ce qui sera appelé la crise *Krieg-in-Sicht* (« Guerre en vue ») ou « l'Alerte de 1875 ». Le 9 avril 1875, la *Berliner Post* publie un article sous le titre de *Ist der Krieg-in-sicht ?* (« La guerre est-elle en vue ? »). L'article y soutient l'idée qu'une ligue catholique se forme contre l'Allemagne et que le réarmement de la France ne peut avoir que pour but de prendre sa revanche afin de consacrer sa restauration monarchique par une victoire.⁴⁶⁷ Cet article, commandité⁴⁶⁸ par Bismarck, vise non seulement à justifier une guerre préventive contre la France, mais également à sonder l'attitude des autres puissances européennes. Ainsi, vis-à-vis de la Belgique, il déclare à Nothomb et à Léopold II que l'augmentation significative des effectifs militaires français n'est pas supportable, non seulement sur le long terme mais également dans le cadre d'une guerre de longue durée. L'idée sous-entendue ici est alors que la nation française est sur le point non seulement de déclencher les hostilités, mais aussi de *se procurer une trouée* par la Belgique afin de frapper au plus vite le cœur de l'Empire allemand. Si le petit royaume est incapable de faire face efficacement à cette menace, voire pire, devient suspect envers l'Allemagne, l'armée du *Kaiser* n'aura d'autre choix que de garantir elle-même la neutralité belge⁴⁶⁹.

Mais cette fois-ci, Bismarck ne peut compter sur la neutralité des grandes puissances. Les menaces proférées contre la Belgique ont tôt fait de rallier le Royaume-Uni dans le camp de la France, qui ne fléchit pas face aux injonctions du chancelier allemand. La Russie, quant à elle, se joint également à la jeune république, non seulement à l'appel des Belges mais également parce qu'elle craint qu'une nouvelle défaite française ne bouleverse l'équilibre des puissances en Europe. En outre, l'importante population germanique dans les pays baltes fait craindre à l'empire des Tsars d'être le prochain au menu des ambitions allemandes⁴⁷⁰. Ainsi, cinq semaines après le début de la crise, l'Allemagne recule et se découvre une double faiblesse : l'impossibilité de tenir sur une guerre sur deux fronts, qui plus est face à une

⁴⁶⁷ BURGAUD Stéphanie, *op.cit.*, p. 216.

⁴⁶⁸ BURGAUD Stéphanie, « Bismarck et la « républicanisation » de la France » dans ALLORANT Pierre, BADIER Walter et GARRIGUES Jean (Dir.), *Les dix décisives. 1869-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, pp. 384-395.

⁴⁶⁹ DEMOULIN Robert, « La Belgique et la crise internationale de 1875 » dans BRAIVE Gaston et LORY Jacques (dir.), *L'Église et l'État à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Mgr Aloïs Simon*, Bruxelles, Presses universitaires de Saint-Louis Bruxelles, 1975, pp. 149-176.

⁴⁷⁰ BURGAUD Stéphanie, *Bismarck. La démesure*, *op.cit.*, pp.211-219.

coalition de grandes puissances comprenant la revanche de France, l'immense Empire russe et la puissance navale qu'est le Royaume-Uni (ce que Bismarck appellera « le cauchemar des coalitions »). En Belgique, l'alerte de 1875 devait clôturer pour plus de trois décennies la turbulente période ouverte par la succession du trône d'Espagne.

6 Conclusion

Si, pour les Français, l'an 1870 fut, à juste titre, surnommé *a posteriori* « L'Année terrible »⁴⁷¹, il fut aussi celui du « miracle » pour le jeune État belge et son monarque. Au vu de la situation géographique du royaume par rapport aux mouvements de troupes des belligérants, de l'hostilité exprimée, explicitement ou implicitement, par ceux-ci à l'encontre de la Belgique et de l'apathie dont fait preuve l'Europe à l'égard de ce conflit de part et d'autre du Rhin, l'on est en droit de se poser la question du maintien de la neutralité du Plat Pays. A-t-il seulement été menacé ? Et si oui, Léopold II peut-il prétendre, comme son neveu quarante ans plus tard, au titre de (discret) protecteur du peuple belge ? Ou a-t-il seulement planté les graines de la future résistance de ce dernier lors de l'invasion de 1914 ?

Pour répondre à ces multiples questions, qui constituent le cœur de notre problématique, nous devons d'abord revenir sur certains points évoqués au cours de ce mémoire, à savoir la situation diplomatique et militaire de la Belgique, sa situation politique ainsi que les « soutiens » et « adversaires » qui furent les siens sur le plan international.

Depuis son indépendance en 1830, le royaume de Belgique a pu jouir d'une certaine tranquillité : son existence était assurée par les Grandes Puissances via les traités de 1831 et 1839 en échange de la neutralité perpétuelle du jeune État dans les affaires européennes étrangères, tandis que son statut de monarchie constitutionnelle et parlementaire lui évitait l'ostracisme dans une Europe encore conservatrice, tout en contentant les aspirations libérales de sa population. Néanmoins, son statut d'État neutre limite sa marge de manœuvre dans les Affaires étrangères en l'empêchant, par exemple, de contracter des alliances, comme le montre la pièce n° 38 du volume 1 de la *Correspondance politique reliée* sur la « Guerre de 1870 », où Nothomb, depuis Berlin, dans une lettre datée du 4 août, explique avoir dû dissiper un malentendu sur une hypothétique alliance avec le royaume des Pays-Bas, l'indépendance de la Belgique se trouvant ainsi à la merci de la bonne (ou mauvaise) volonté de ses garants. De cette

⁴⁷¹ En référence au titre du recueil de poèmes que Victor Hugo publia en 1872 sur la défaite que venait d'essuyer la France un an plus tôt.

ambiguïté va découler l'idée que la neutralité ne peut être efficace que dans la mesure où elle est assurée par la force des armes du neutre.

L'armée belge deviendra dès lors un enjeu politique, soumis aux aléas du jeu parlementaire. Elle trouvera néanmoins son champion en la personne du duc de Brabant, puis roi des Belges, Léopold II, qui en est le commandant en chef, fonction dont la portée reste sujette à débat, celle-ci étant écartelée entre les actuels articles 106 et 167 de la Constitution, le premier subordonnant l'action du roi au contreseing ministériel, et le second lui attribuant le commandement des forces armées. Si, pour une partie de la classe politique, Frère-Orban en tête⁴⁷², le pouvoir militaire du roi ne diffère pas des autres et est soumis au contreseing ministériel, il n'en va pas de même pour le monarque et les militaires. Ainsi, dans *La situation militaire de la Belgique. Travaux de défense de la Meuse* (1882), Brialmont considère que le commandement est par essence unique et appartient donc exclusivement au Roi. Outre cet aspect de la question militaire, le souverain conserve une grande influence sur la formation du gouvernement, notamment via le choix du ministre de la Guerre. Cela lui permet d'instaurer un bras de fer avec la classe politique et de faire avancer la cause militaire, suffisamment pour doter l'armée d'un matériel performant, comme le canon Wahrendorff et le fusil Albini, mais pas assez pour pallier les nombreuses lacunes découlant du manque de réserve et des systèmes de levée par tirage au sort et de remplacement.

En juillet 1870, la situation diplomatique de la Belgique est devenue fragile : si elle n'a plus à souffrir de l'hostilité du royaume des Pays-Bas et a pour voisin un État inoffensif, le Grand-Duché du Luxembourg, qu'elle espère récupérer un jour, elle doit malgré tout faire face à la rivalité qui oppose depuis 1866 la Confédération de l'Allemagne du Nord et le Second Empire français. Tous deux revendiquent en effet le Plat pays et le territoire grand-ducal comme relevant de leur sphère d'influence et cherchent à museler les aspirations libérales qui en émanent. Concernant ses alliés, le royaume espère que les Puissances garantes de sa neutralité sauront la protéger de tous ses ennemis. Or, ceux-ci s'opposent, soit entre eux, comme la Prusse et la France, sont affaiblis, comme l'Autriche-Hongrie, se réservent le droit d'intervenir ou non, comme la Russie, ou tendent à l'isolationnisme, comme le Royaume-Uni. Dans le même temps,

⁴⁷² Rappelons sa lettre au roi du 14 avril 1882 à la suite de la publication de la thèse de Brialmont : *À notre avis, il y a là une interprétation [celle d'une prérogative royale des affaires militaires] très malheureuse qui ne devrait pas être encouragée. C'est toutefois à ce général [Brialmont] que la direction des affaires devrait être remise, si Votre Majesté pensait qu'il y a lieu de faire décider la question du pays. Nous ne saurions conseiller pareille tentative.* PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, Archives du Cabinet de Léopold II, *Correspondance avec Walthère Frère-Orban, ministre des Affaires étrangères. 1878-1884*, dossier n°1273, pièce n°115, lettre du 14 avril 1882 de Frère-Orban à Léopold II.

la multiplication des crises (crises « luxembourgeoise » en 1867 et des chemins de fer belges en 1869) menace chaque jour de dégénérer en un conflit ouvert entre les puissances françaises et prussiennes, où les États du Benelux serviraient de butin et de lot de consolation pour le vainqueur et le vaincu.

Diverses actions sont dès lors engagées afin de parer à cette éventualité : l'adoption, par la Belgique, du fusil « à clapet » Albini-Braendlin dès 1867 et du canon rayé Krupp-Wahrendorff en 1861, afin d'égaliser l'armement de ses voisins, ainsi que l'organisation par Léopold II et Nothomb d'un mariage entre le comte de Flandre et Marie de Hohenzollern-Sigmaringen afin de se rapprocher de la Prusse.

Par ailleurs, Léopold II sort grandi de la crise ministérielle qui éclate au début du mois de juillet 1870, alors que la marche à la guerre a commencé de l'autre côté de la frontière. Ayant réussi à obtenir du nouveau gouvernement d'Anethan de ne pas nuire au budget de l'armée mais également d'achever les fortifications d'Anvers déjà entreprises, il dissout les Chambres afin de renforcer la majorité catholique, prenant ainsi un risque considérable, les libéraux se refusant à rejoindre un gouvernement d'union nationale. À cette occasion, le roi tient également le 15 juillet le premier Conseil de la couronne. Le 2 août, une majorité catholique renforcée sort des urnes, garantissant une armée en état de défendre le pays le temps que la guerre passe et permettant de mettre entre parenthèses la vieille idée, largement répandue au sein de la classe politique belge, selon laquelle la véritable défense de la Belgique réside dans sa neutralité garantie par le puissant voisin britannique, rendant le renforcement de l'appareil militaire futile.

Renforcé au Parlement, Léopold II peut assurer la sécurité du royaume en se fondant sur deux outils : une diplomatie soutenue de sa part et une démonstration de force de l'autre, en plaçant directement sous sa tutelle les ministères de la Guerre et des Affaires étrangères, comme le montre le comte de Lichtervelde dans son *Léopold II*, où il expose la correspondance du ministre des Affaires étrangères. La lettre du 5 juillet de Napoléon III à Léopold II et celle du 10 juillet adressée par ce dernier à Victoria⁴⁷³, révèlent que le roi des Belges est tout d'abord intervenu au titre de médiateur entre Napoléon III et les Hohenzollern-Sigmaringen afin de faire renoncer les Allemands au trône d'Espagne, n'hésitant pas à faire appel à sa puissante cousine,

⁴⁷³ BUCKLE Georges Earle, *op.cit.*, t.2, pp. 25-27.

la reine Victoria⁴⁷⁴, ainsi qu'à son frère le comte de Flandre⁴⁷⁵ et au beau-père de ce dernier⁴⁷⁶, pour l'aider dans cette entreprise. Après l'échec des négociations entre Français et Prussiens, il parvient à arracher aux deux gouvernements le respect de la neutralité belge, tout en maintenant un contact quasi quotidien avec le gouvernement britannique afin de s'assurer de son rôle de garant, avec pour conséquence la signature des traités des 9 et 11 août réitérant la neutralité belge et la protection des Britanniques⁴⁷⁷. Ces initiatives énergiques du roi des Belges ne manquent pas d'irriter par moment ses correspondants, comme le sous-entend Granville dans sa lettre du 26 septembre à Ponsonby, dans laquelle il rappelle l'irresponsabilité du souverain. Elles sont heureusement contrebalancées par une communication prudente et réfléchie de d'Anethan qui, dans sa « circulaire du 21 juillet 1870 envoyée à tous les agents diplomatiques », se contente de déclarer aux nations européennes que la Belgique accomplira son devoir dans cette crise, notamment en faisant masser à ses frontières son armée, placée sous le commandement de son roi. Outre dissuader toute incursion sur le territoire belge, les soldats auront pour mission d'arrêter, de désarmer et d'interner tous les militaires des États belligérants se trouvant sur son sol, lesquels ne manqueront pas d'affluer à la suite des diverses batailles aux frontières.

Après la défaite impériale à Sedan, la guerre entra dans « une phase nouvelle », pour citer Banning dans sa brochure « La guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne » (1870). À la menace militaire française s'était substituée la menace diplomatique allemande qui tolérât de moins en moins la liberté dont jouissait la presse belge. Une part non négligeable de cette dernière se montrait en effet de plus en plus critique vis-à-vis de la guerre menée par l'État prussien en France, tel l'influent journal *L'Indépendance belge* dont le directeur, Léon Bérardi, était qualifié par Frère-Orban de « Français archi-français, républicain archi-républicain »⁴⁷⁸ et *L'Étoile belge*, dont le propriétaire n'était autre que le prince Henri d'Orléans, duc d'Aumale, dont « l'attitude ultra-française et antiallemande » ne manqua pas de contrarier Léopold II, qui envoya Van de Weyer lui faire part de ses remontrances⁴⁷⁹. À cela se mêla la question du transit

⁴⁷⁴ *Ibid.*

⁴⁷⁵ « PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, *Archives du Cabinet de Léopold II*, Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : lettres du Comte de Flandre, Jules Malou et Paul Devaux à Jules Van Praet, et correspondance du Roi avec des hommes politiques britanniques. 1870, dossier n°105, pièce n°4, lettre du 9 juillet 1870 de Philippe à Léopold II.

⁴⁷⁶ VANDEWOUDE Émile., « Leopold II en de graaf van Vlandereen tegen over de oorlog van 1870 » dans *Revue belge d'histoire militaire*, 1969.

⁴⁷⁷ *British and foreign state papers* v.60 (1869-1870), pp.977-978.

⁴⁷⁸ ROTH François, *op.cit.*, p.312.

⁴⁷⁹ ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (128). Lettre du 30 octobre 1870 de Léopold II à Victoria.

des blessés. Tout d'abord interdit dans un souci de neutralité⁴⁸⁰, il fut autorisé à contrecœur à la fin septembre, les Prussiens s'étant passé de l'accord des Belges et le cabinet d'Anethan ne souhaitant pas provoquer « de très graves répercussions sur les relations futures entre l'Allemagne et la Belgique ». ⁴⁸¹ Ce ne fut pas chose facile, tant Bismarck, de concert avec la presse allemande, multiplia les critiques à l'encontre de l'État belge tout au long de l'automne, allant jusqu'à menacer directement d'envahir son voisin luxembourgeois.

Mais dès la nouvelle année 1871, à l'approche de la défaite finale de la France, la situation diplomatique entre la Belgique et la Prusse changea brusquement. De base arrière de la France révolutionnaire, la Belgique et son roi se muèrent pour la presse prussienne en modèles de neutralité⁴⁸².

Le 3 mars 1871, l'armée belge put être démobilisée, malgré l'épisode de la Commune, marquant la fin de cette épreuve pour le royaume.

Nous pouvons dès lors répondre à la première partie de notre problématique, « *Comment l'action diplomatique du roi Léopold II et de son gouvernement a-t-elle sauvegardé la neutralité belge devant la guerre de 1870* ». Léopold II a personnellement joué un grand rôle dans la réussite diplomatique belge lors de la guerre de 1870, que cela soit en obtenant des garanties écrites du respect de la neutralité belge, en soufflant l'idée des traités de neutralité ou en veillant aux soins des blessés des deux belligérants. Il serait néanmoins inexact de penser qu'il ait été personnellement neutre dans ce conflit, comme en témoigne sa lettre du 11 septembre à la reine Victoria, dans laquelle il déclare explicitement souhaiter la défaite de la France, tout comme il serait erroné de croire que la sauvegarde du territoire belge reposait totalement sur la diplomatie royale qu'il entretenait. Non, il convient de prendre également en considération le sang-froid de la classe politique belge et du gouvernement face aux invectives de Bismarck, ainsi que l'esprit de compromis, si cher aux Belges, dont ils ont su faire preuve. tant sur la question de la presse, en faisant publier des articles favorables à la Prusse plutôt que museler celle-ci, qu'en ce qui concerne le transit des blessés, qui est finalement autorisé. Enfin, pour reprendre l'avis du lieutenant-général Chazal, l'attitude vigilante adoptée par l'armée belge, malgré ses

⁴⁸⁰ Avis du ministère belge des Travaux publics relatif aux chemins de fer de l'État (cité par *Moniteur*, n° 251, 08.09.1870).

⁴⁸¹ PUBLIC RECORD OFFICE, 30/29, 83. Lettre du 25 septembre 1870 de Savile Lumley à Lord Granville.

⁴⁸² ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q 4 (17). Jules Devaux au baron Beaulieu, le 15 janvier 1871.

nombreuses scories, ainsi que l'absence d'intérêt militaire à violer la neutralité belge⁴⁸³, due ici au bon sens de l'armée française malgré la situation critique de Sedan, ont terminé de mettre le royaume à l'abri d'une invasion.

Néanmoins, comme nous l'avons dit précédemment, les lacunes de l'armée belge sont apparues au grand jour et il n'était pas certain que les conditions citées, qui ont permis le « Miracle de 1870 », se renouvelleraient. À partir de là, nous pouvons répondre à la dernière partie de notre problématique, « *comment cette expérience a-t-elle influencé la défense du pays en prévision du prochain conflit ?* »

À ce sujet, le premier conflit franco-allemand confirme l'opinion du roi des Belges sur la nécessité de donner à la Belgique les moyens militaires d'assurer sa neutralité. *A contrario*, il conforte cette neutralité dans son rôle de « talisman » protecteur de la Belgique pour la classe politique belge, qui demeure largement antimilitariste, Charles Woeste ou Frère-Orban en étant de bons exemples.

À défaut d'être mise au niveau de celles de ses puissants voisins, l'armée belge voit une partie de ses travers corrigés, mais aucune réforme n'est entreprise vers le service militaire obligatoire, système qui est pourtant sorti vainqueur, pour citer le feld-maréchal Moltke⁴⁸⁴, du duel qui l'opposait au système de milices, et qui est devenu indispensable face à la massification des armées voisines. Jusqu'au crépuscule du Roi-Bâisseur, la Belgique conservera son système de tirage au sort et de remplacement, faisant d'elle l'un des derniers pays d'Europe à l'utiliser. Ce blocage va dès lors pousser Léopold II et son entourage, dont Émile Banning et Alexis Brialmont, à opter pour une autre solution, plus économe « du sang de la bourgeoisie », la fortification de la Meuse et d'Anvers, laquelle doit permettre, à défaut de stopper l'envahisseur, d'enrayer sa marche suffisamment longtemps pour que les garants puissent accourir.

⁴⁸³ Rappelons ici les paroles de Gramont à Beyens à ce sujet : *Ce n'est pas la place qui nous manque [...] Mais il suffit d'un coup d'œil sur la carte pour se convaincre qu'elle [la France] a besoin d'être sûre qu'on ne pourra pas non plus passer par chez vous pour pénétrer chez elle : avez-vous la volonté et le pouvoir de défendre votre neutralité ?* Et de Moltke à Theodor von Bernhardt : *Nous trouverons l'armée ennemie et nous la combattons [...] si l'armée ennemie pénètre en Belgique, alors nous irons la chercher là-bas ; reste-t-elle sur l'axe Metz-Thionville, alors il faut provoquer le combat décisif dès les premiers jours de la campagne.* BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne » dans DE RIDDER Alfred, *Les Origines et les phases de la neutralité belge*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1927, p.234. et BERNHARDI Theodor von, *Aus dem Leben Theodor von Bernhardtis. Zwischen zwei Kriegen, Tagebuchblätter aus den Jahren 1867 bis 1869*, vol.VIII, Leipzig, S. Hirzel, 1901, p.415.

⁴⁸⁴ ROTH François, *op.cit.*, p.284.

Enfin, dernier aspect de cette expérience, celui du commandement. Au cours de la mobilisation, Léopold II prit le commandement de l'armée belge depuis Bruxelles, ce qui eut pour effet d'exaspérer⁴⁸⁵ le commandement « tactique », c'est-à-dire sur place, à savoir Chazal, tout en alimentant le flou sur les responsabilités décisionnelles : le roi était-il responsable des décisions militaires, ou cela incombait-il officiellement à d'Anethan et son cabinet ? Une ambiguïté qui devait se maintenir jusqu'en 1940 avec les conséquences que l'on sait sur la monarchie.

Bien d'autres pistes auraient pu être étudiées dans le cadre de ce travail. Nous aurions pu, par exemple, consacrer un chapitre à la situation du Grand-duché de Luxembourg qui, comme on l'a vu, a fait l'objet de pressions considérables de la part de Bismarck, voire élargir la problématique à tout le Benelux. En effet, les Pays-Bas ont également été impliqués dans la politique des pourboires de Napoléon III et Bismarck et ont cherché à se rapprocher de leurs anciens sujets afin de parer à toute invasion, comme en attestent les archives des Affaires étrangères belges. Concernant ces thèmes, la lecture de la thèse de doctorat réalisée par Gaspard Wampach en 1900, intitulée *Le Luxembourg neutre : étude d'histoire diplomatique et de droit international public*, ainsi que des rapports et correspondances dédiés aux Pays-Bas contenus dans le second « Dossier individuel » sur la guerre de 1870-71 aux archives des Affaires étrangères, constituent un bon point de départ. Par ailleurs, il aurait pu être intéressant de comparer les actions gouvernementale et royale de la Belgique avec celles d'autres États neutres eux aussi directement menacés, comme la Suisse, ou dans l'expectative, comme le Danemark. Pour cela, c'est vers la thèse de doctorat de Gilles Vogt, émise en 2018 à l'université de Strasbourg, intitulée *Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871) ? Diplomatie et dynamiques d'opinions dans les États de Suisse, de Belgique et du Danemark* qu'il serait pertinent de se tourner.

L'utilisation plus large d'autres sources telles que des articles de la presse de l'époque ou de la correspondance des hommes politiques belges aurait également pu ouvrir la porte à de nouvelles perspectives, comme une vision plus « partisane » du conflit selon le point de vue du Parti libéral de Frère-Orban, qui, pour rappel, s'est opposé à l'idée d'un gouvernement d'union nationale, ou celui des socialistes, bien qu'ils ne constituent pas encore un parti.

⁴⁸⁵ *Qu'on ne se trouble pas à Bruxelles, qu'on ne jette pas le désordre dans l'armée par des précipitations intempestives et des demandes inexécutables et qui fait croire qu'on ne sait pas le premier mot de la manière de diriger une armée.* Chazal à Jules Devaux dans HAUTECLERC Georges, « Léopold II commandant en chef de l'armée belge mobilisée en 1870 » dans *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, n°24, 1965, pp. 444-445.

Aujourd'hui oubliée dans le Plat Pays, la guerre de 1870 fut pourtant un moment fondateur pour le royaume, tant pour son souverain et sa Défense, à qui elle permit de se préparer au prochain conflit européen, que pour son rapport aux relations internationales, avec la sacralisation de la neutralité. Un épisode de l'histoire belge qui donna aux générations qui suivirent, jusqu'à aujourd'hui, l'occasion de méditer sur la maxime énoncée par Végèce voilà plus de quinze siècles : *Si vis pacem, para bellum*.⁴⁸⁶

⁴⁸⁶ La phrase complète, tirée du Livre III d'*Epitoma institutorum rei militari* (« Traité de la chose militaire ») est *Igitur qui desiderat pacem, praeparet bellum*, « Ainsi, celui qui désire la paix devrait préparer la guerre. »

7 Bibliographie

7.1 Sources

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1, A 3210, n°2, lettre du 8 juillet 1870 de Beyens à d'Anethan.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1, n°12, lettre du 12 juillet 1870 de Beaulieu à d'Anethan. Voir également l'annexe B dans ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1, A3210, n°29, lettre du 16 juillet 1870 de d'Anethan à Beyens.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1, A 9210, n°66, lettre du 23 juillet 1870 de Beyens à d'Anethan.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1, A 3210, n° 101, lettre du 4 août 1870 de Nothomb à d'Anethan.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1, cote inconnue, n°143, LEMOINNE John, *Journal des débats*, le 11 août 1870.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1, A 9644, n°170, lettre du 7 septembre 1870 de Gaston Errebault de Dudzeele à d'Anethan.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BELGES, *Correspondance politique reliée. Questions spéciales*, vol.1, annexe I, BOCHART Eugène, *La neutralité de la Belgique*, Bruxelles, Chez tous les libraires, août 1870.

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Add. A.17 (365).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, E. 17 (101), (108).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 63 (56), (91), (99), (140), (153-154).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 64 (6), (35), (54), (61), (73), (92).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 65 (39), (90), (142).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 66 (13), (17-18), (20), (25-26), (29), (43), (46), (128).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, I. 67 (88), (119-120).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, S. 31 (15).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q.1 (169).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Q. 4 (8), (10-11), (14), (17-19), (22-25).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Add. Mss. U. / 32 (151).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Y. 159 (45-48).

ARCHIVES ROYALES DE WINDSOR, Y. 163 (32-32s).

BRITISH MUSEUM, *Gladstone Papers.*, Add. mss.44427, f. 239-245.

BRITISH MUSEUM, *Gladstone Papers.*, Add. mss.44428, f. 21-24.

BUCKLE Georges Earle, *The Letters of Queen Victoria. Second Series*, t.2, Londres, éditions John Murray, 1926, pp.25-28/30-32/45-46/56-58.

BUCKLE Georges Earle, *The Letters of Queen Victoria. Second Series*, t.3, Londres, éditions John Murray, 1926, pp.475-476.

LEBRUN (Général), *Souvenirs militaires (1866-1870). Préliminaires de la guerre et missions en Belgique et à Vienne*, Paris, éditions E. Dentu, 1895, pp.31-43.

MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE ET DE L'HISTOIRE MILITAIRE DE BRUXELLES, *Fonds d'archive « P.E.F Chazal », Chapitre IV : mobilisation de l'armée belge en 1870*, document n°87, télégrammes n° 23-24, Jules Devaux à P.E.F à propos de Napoléon III, le 2 septembre 1870.

« Note anonyme sur l'annexion de la Belgique » dans *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, t. I, 1870, pp. 16-18.

PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, Archives du Cabinet de Léopold II, *Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : documents concernant la renonciation du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne*, dossier n°100, pièce n°4, télégramme chiffré du 8 juillet 1870 du baron Beyens à Jules Devaux.

PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, Archives du Cabinet de Léopold II, *Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : correspondance et rapports diplomatiques concernant la neutralité et l'indépendance de la Belgique*, dossier n°102, pièces n°3 et 4, lettres du 17 juillet 1870 de Bismarck à d'Anethan et du 21 juillet 1870 de Balan à d'Anethan.

PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, Archives du Cabinet de Léopold II, *Affaires anciennes. Guerre franco-allemande de 1870 : lettres du Comte de Flandre, Jules Malou et Paux Devaux à Jules Van Praet, et correspondance du Roi avec des hommes politiques britanniques*, dossier n°105, pièces n°4, I et inconnue, lettres du 9 juillet 1870 de Philippe à Léopold II, du 18 juillet 1870 de Philippe à Van Praet et du 28 juillet 1870 de Jules Malou à d'Anethan.

PALAIS ROYAL DE BRUXELLES, Archives du Cabinet de Léopold II, *Correspondance avec Walthère Frère-Orban, ministre des Affaires étrangères. 1878-1884*, dossier n°1273, pièce n°115, lettre du 14 avril 1882 de Frère-Orban à Léopold II.

Parl. Papers, 1871, LXXI, c. 246, p. 1.

PUBLIC RECORD OFFICE, 30 / 29, 83,104 et 108.

PUBLIC RECORD OFFICE, *F. O.*, 10/306. Lettres de Lumley à Granville des 17 et 23 juillet 1870.

PUBLIC RECORD OFFICE, *F. O.*, 123/140 confidential n°47 du 23 septembre 1870

RAMM A., *The political Correspondence of Mr. Gladstone and Lord Granville, 1868-1876*, t.1, 1868-71, pp. 117-118.

SCHNEIDER Louis, *L'Empereur Guillaume. Souvenirs intimes revus et annotés par l'Empereur sur le manuscrit original*, t.2, Paris, éditions Berger-Levrault, 1888, pp. 286 et 301.

WOESTE Charles, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique*, t.1, Bruxelles, éditions Albert Dewit, 1927, pp.101-103.

7.2 Travaux-sources

BANNING Émile, *L'Allemagne et la Belgique pendant et après la guerre de 1870*, Bruxelles, 1870.

https://books.google.be/books?id=ZuZNAAAACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

BANNING Émile, « la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne » dans DE RIDDER Alfred, *Les Origines et les phases de la neutralité belge*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1927, pp. 232-257.

BOIS A, « La Belgique pendant la guerre franco-allemande (1870-1871) » dans *Revue de Belgique*, 1892.

CORNESSE Prosper, *Journal de Bruxelles*, 23 juillet 1870.

DE HAULEVILLE P, « La guerre actuelle et la neutralité belge », *Revue générale*, juillet 1870, pp. 86-98.

JUSTE Théodore, *Napoléon III et la Belgique. Le traité secret d'après des documents nouveaux*, Bruxelles, éditions Charles Muquardt, 1870, pp.17-18/52-54/58-63.

JUSTE Théodore, *M. de Bismarck et Napoléon III à propos des provinces belges et rhénanes*, Bruxelles, éditions Charles Muquardt, 1871.

MURET Pierre, « L'histoire diplomatique de la guerre de 1870 d'après un ouvrage récent » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 17, n°1, 1912, pp. 12-26.

PLETTINCK Léopold, *Biographie du baron Jules-Joseph d'Anethan, ministre d'État, ancien ministre de la Justice, ancien chef du cabinet de 1870, ancien président*

du Sénat, etc., etc., 1803-1880, Bruxelles, Société belge de librairie, 1899, pp. 217-246.

SOREL Albert, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, tome 1, Paris, éditions Plon et C^{ie}, 1875.

SOREL Albert, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, tome 2, Paris, éditions Plon et C^{ie}, 1875.

VAN NECK Léon, *1870-71 illustré : campagne franco-allemande spécialement au point de vue de la Belgique*, Bruxelles, éditions Oscar Lamberty, 1907.

WAMPACH Gaspard, *Le Luxembourg neutre : étude d'histoire diplomatique et de droit international public*, Université de Paris, 1900, thèse de doctorat en Histoire diplomatique et de droit international public, pp.237-322.

WEISS Siegfried, *La guerre de 1870 et la neutralité de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, de la Suisse, l'Autriche, l'Italie et l'Angleterre*, Bruxelles, éditions CH. et A. Vanderauwera, 1871.

WELSCHINGER Henri, *La guerre de 1870. Causes et responsabilités*, tome 1, 5^e édition, Paris, éditions Plon-Nourrit et Cie, 1911.

WELSCHINGER Henri, *La guerre de 1870. Causes et responsabilités*, tome 2, Paris, éditions Plon-Nourrit et Cie, 1910.

WOESTE Charles, *La neutralité belge. La Belgique et la France*, Bruxelles, société belge de librairie, 1891, pp. 55-64.

7.3 Travaux

ANNET Pascal, « L'internement des soldats français en Belgique pendant la guerre de 1870 » dans *Revue belge d'histoire militaire*, vol.28 (5), 1990, pp.337-350.

ASCHERSON Neal, *The King incorporated. Leopold II in the Age of Trusts*, Londres, éditions George Allen & Unwin LTD, 1963, pp.77-84.

BADEL Laurence (dir.), *Histoire et relations internationales : Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle et la naissance d'une discipline universitaire*, Paris, éditions De La Sorbonne (Internationale), 2020.

BALTEAU Bernard, « La Belgique, neutre, barrière ou voie de traverse ? » dans *ULiège*, 14 juin 2012.

https://www.reflexions.uliege.be/cms/c_44336/fr/la-belgique-neutre-barriere-ou-voie-de-traverse?part=3, consulté le 31/05/2024 à 16h56.

BECHET Christophe, *Traverser la Belgique ? De l'Indépendance au Plan Schlieffen (1839-1905)*, Université de Liège, 2012, thèse en Histoire contemporaine, pp.479-605.

BECHET Christophe, « Les Perceurs de Sedan. Violations de frontières et réactions belges durant la guerre de 1870-1871 » dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, 2016. (XLVI, 2)

BECHET Christophe, « Le dispositif d'interruption des chemins de fer belges pendant la guerre de 1870-1871 » dans *ULiège*, 2009.

https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/69115/1/Melanges_Balace_2009.pdf, consulté le 23/04/2024 à 13h12.

BECHET Christophe, « La Meuse comme « Barrière » ? Regards croisés sur une frontière stratégique entre la France et l'Allemagne (1870-1914) » dans *Revue belge de philologie et d'Histoire*, tome 91, fasc.4, 2013, pp.1155-1186.

BILTERYST Damien, *Philippe Comte de Flandre. Frère de Léopold II*, Bruxelles, éditions Racine Lannoo, 2014, pp.191-208.

BOURGUINAT Nicolas et VOGT Gilles, *La guerre franco-allemande de 1870. Une histoire globale*, Paris, éditions Flammarion (Champs histoire), 2020.

BOULAT Guillaume, *France et Belgique dans la politique des compensations à l'époque de Napoléon III*, Université de Bretagne occidentale, 2002, mémoire en Histoire contemporaine.

BUFFIN Camille, « Napoléon III, prisonnier de guerre en Belgique » dans *Le Flambeau*, 1924.

BRULEY Yves, *La diplomatie du Sphinx. Napoléon III et sa politique internationale*, Paris, CLD Éditions, 2015.

- BRULEY Yves, « Histoire de la diplomatie et des relations internationales au XIX^e siècle » dans *Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études. Résumé des conférences et travaux*, t.148, 2017, pp.271-276.
- BRUNEL Nicolas, *La Belgique pendant le conflit franco-prussien de 1870-1871. Situation politique du pays : la mobilisation de l'armée et de sa 5^e division mobile*, Université catholique de Louvain, 2007, mémoire en Histoire contemporaine.
- CASIER Micheline, « Mémorial aux soldats français tombés durant la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Cimetière de Bruxelles. Evere » dans *BE-monumen*, 27 juin 2020.
- CHEVALIER Christophe, « Les réactions en Belgique du traité de Turin de 1860. Enjeux sécuritaires et effervescence patriotique » dans *Relations internationales*, n°166, février 2016, pp. 9-24.
<https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2016-2-page-9.htm>, consulté le 15/05/2024 à 13h54.
- CHEVALIER Christophe, « Des étrangers indésirables ? Les proscrits du Second Empire en Belgique (1851-1870) » dans *Annales de l'Est*, vol.22, no.3, 2019, pp.199-215.
- CHEVALIER Christophe, « Un pays sans politique étrangère ? Les questions de sécurité nationale en Belgique au XIX^e siècle » dans *BVNG/ABHC*, date inconnue.
- CRAHAY Albert E., *Le Roi et la défense du pays de 1831 à nos jours*, Bruxelles, éditions J.M. Collet, 1987, pp.65-98.
- DANIEL Thomas. H, *The guarantee of Belgian independence and neutrality in European diplomacy, 1830's-1930's*, Kingston, éditions D.H Thomas publishing, 1983, pp.275-323.
- DEMOULIN Robert, « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 » dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t.122, 1957, pp.127-238.
https://www.persee.fr/doc/bcrh_0001-415x_1957_num_122_1_1550, consulté le 23/04/2024 à 13h01.
- DEMOULIN Robert, *Notes d'histoire diplomatique contemporaine 1814-1871*, Liège, éditions Gothier, 1956.

- DEMOULIN Robert, « Laveleye et Gladstone » dans FLORKIN M. et HALKIN L-E, *Chronique de l'Université de Liège*, Liège, Université de Liège, 1967, pp.335-339.
- DENIZEAU Aurélien, « 1870. La disparition d'un monde » dans *La marche de l'Histoire*, hors-série n°23, juillet 2020, pp.26-27.
- DE PETERFALVY Doring et FRANCE Marie, *Aperçu sur l'opinion en Belgique lors de la guerre franco-allemande de 1870-1871*, Université catholique de Louvain, 1966, mémoire en Histoire contemporaine.
- DHONDT Frederik, « La neutralité permanente de la Belgique et l'histoire du droit international. Quelques jalons pour la recherche » dans *Cahiers du Centre de Recherche en Histoire du Droit, des Institutions et de la Société*, vol.41, 2018.
- DRAPER Mario, *L'armée et la société belges de l'Indépendance à la Grande Guerre*, Londres, Palgrave Macmillan, 2018.
- DROZ Jacques, *Histoire diplomatique de 1648 à 1919*, 3^e éditions, Paris, éditions Dalloz, 2005.
- DUCHESNE Albert, *Le prince Philippe de Belgique, comte de Flandre (1837-1905)*, Académie royale des Sciences d'Outre-mer, 16 mai 1972, mémoire en Histoire contemporaine.
- DUCHESNE Albert, « L'armée et la politique militaire belge entre 1871 et 1920 » dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t.39, fasc.2, 1961, pp.391-430.
https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1961_num_39_2_2363, consulté le 23/05/2024 à 18h54.
- DUMONT Georges-Henri, *La vie quotidienne en Belgique sous le règne de Léopold II (1865-1909)*, Paris, éditions Hachette, 1974.
- DUMONT Georges-Henri, *Léopold II. Pensées et réflexions*, Bruxelles, Legrain, 1982.
- DUROSELLE Jean-Baptiste et FREYMOND Jacques, *Relations internationales*, 1974-....
- EMERSON Barbara, *Léopold II. Le royaume et l'empire*, Paris/Gembloux, éditions Duculot, 1980.
- « Fort Napoléon (Ostende) » dans *Wikipédia. L'encyclopédie libre*, le 11 décembre 2019.
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Fort_Napol%C3%A9on_\(Ostende\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fort_Napol%C3%A9on_(Ostende)), consulté le 31/05/2024 à 16h34.

FREREJEAN Alain, *Napoléon III*, Paris, éditions Fayard, 2017, pp.275-282.

FURST Benjamin et MELTZ Renaud, « Une guerre sous le regard de l'Europe et du monde. « Hier tout allemands, nous voici tout français » : une opinion publique internationale au secours de la France vaincue ? » dans DUPONT Alexandre, VOGT Gilles et BOURGUINAT Nicolas (éd.) *La guerre de 1870, conflit européen, conflit global*, actes du colloque de Strasbourg, Paris, éditions du Bourg, 6 et 7 février 2020, pp.25-51.

GÉRARD Jo, *Léopold II. Le pharaon des Belges*, Bruxelles, éditions J.M. Collet, 1984, pp.27-54.

GRENU René, *La question belge dans la politique européenne de 1866 à 1870*, Paris, éditions Rieder, 1931.

HAUTECLER G, « L'armée belge de 1870 face à la crise de Sedan » dans *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, XX, 1959.

HILDEBRAND Klaus, *No Intervention. Die Pax Britannica Und Preussen 1865/66-1869/70: Eine Untersuchung Zur Englischen Weltpolitik*, Oldenbourg, éditions de Gruyter, 1997.

HUISMAN Michel, « Juillet 1870 » dans *Le Flambeau*, n°1, 15 janvier 1932, pp.20-34.

ISTASSE Cédric, « Namur durant la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Blessés, prisonniers et réfugiés au lendemain de la bataille de Sedan » dans *Cahiers de Sambre et Meuse*, n°4, 1^{er} janvier 2013.

JANSSENS Jacques, « Napoléon III sur le chemin de la captivité » dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} décembre 1959, pp.492-509.

JASPAR Henri, « L'Opinion belge et les relations entre la Belgique et l'Allemagne » dans *Politique étrangère*, n°3, 1936, pp.5-19.

Jean-Léo, *Napoléon III et la Belgique*, Paris, éditions Gallimard (Les racines de l'histoire), 2003.

LANGENDORF Jean-Jacques, *Histoire de la Neutralité. Une perspective*, éditions Infolio (Testimonia, Gollion), 2007, pp.86-87.

LANNOY Fleury, « La neutralité belge et la guerre de 1870 » dans *Revue catholique des idées et des faits*, 30 octobre 1925, pp.8-11.

LAUNAY Jacques, *Histoire de la diplomatie secrète : 1789-1914*, Genève, éditions Edito-service, 1973.

LICHTERVELDE Louis de, *Léopold II*, Louvain, éditions Rex, date inconnue.

LONGUE Matthieu, *Léopold II. Une vie à pas de géant*, Paris, éditions Gallimard (Les racines de l'histoire), 2007, pp.235-262.

LUBELSKI-BERNARD Nadine, « Léopold II et la défense de la Belgique », dans JACOBS E.A. (dir.), *Actes du colloque d'Histoire militaire belge (1830-1980)*, Bruxelles, Musée royal de l'Armée, 26-28 mars 1980, pp.217-228.

MEHRKENS Heidi, « L'occupation militaire de 1870-1871 vue par les Anglais » dans CRÉPIN Anne, CHANET Jean-François, WINDLER Christian (dir.), *Le temps des hommes doubles. Les arrangements face à l'occupation, de la Révolution à la guerre de 1870*, Rennes, éditions Presses universitaires de Rennes, 2013, pp.85-103.

Ministère des Affaires étrangères françaises, *Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871. Recueil de documents*, tome 27, Paris, éditions Henri Charles-Lavauzelle, 1930.

Ministère des Affaires étrangères françaises, *Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871. Recueil de documents*, tome 28, Paris, éditions Henri Charles-Lavauzelle, 1931.

Ministère des Affaires étrangères françaises, *Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871. Recueil de documents*, tome 29, Paris, éditions Henri Charles-Lavauzelle, 1932.

MOÏS Christian, « La guerre franco-prussienne (1870-71) en province de Luxembourg » dans *Cercle d'Histoire de Messancy*, date inconnue.

<https://messancy-histoire.be/dossiers/commune-et-doyenne/la-guerre-franco-prussienne-1870-71-en-province-de-luxembourg>, consulté le 23/05/2024 à 19h04.

« Monument aux Soldats français. La « Reconnaissance française » » dans *Charleroi Découverte. Histoire(s) & patrimoine de Charleroi*, date inconnue.

<https://www.charleroidecouverte.be/pages/index.php?id=516#:~:text=La%20guerre%20se%20poursuit%20n%C3%A9anmoins,champ%20de%20bataille%20de%20Sedan>, consulté le 30/05/2024 à 1h10.

MÛELENAERE Nel de, « Une bataille difficile. Campagne pour la militarisation de la Belgique. 1870-1914 » dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, 2012. (XLII, 4)

<https://www.journalbelgianhistory.be/en/journal/belgisch-tijdschrift-voor-nieuwste-geschiedenis-xlii20124/uphill-battle-campaigning>, consulté le 23/04/2024 à 13h15.

MURET Pierre, « L'histoire diplomatique de la guerre de 1870 d'après un ouvrage récent » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 17, n°1, 1912, pp.12-26.

PALO Michael. F, *Neutrality as a policy choice for small/weak democracies. Learning from the belgian experience*, Leiden/Boston, éditions Brill/Nijhoff, 2019, pp.24-30.

PIRENNE Henri, *Histoire de Belgique. Des origines à nos jours*, v.4, Bruxelles, éditions La Renaissance du Livre, 1931, pp.127-139.

PRZYBYLSKI Stéphane, *Atlas de la guerre 1870/71*, Metz, éditions des Paraiges, 2014, pp.118-127.

RAXHON Philippe, « Léopold II, un roi déterminé face à la guerre franco-allemande de 1870 » dans DUJARDIN Vincent, ROSOUX Valérie et DE WILDE Tanguy (dir.), *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, éditions Racine, 2009, pp.105-125.

RENOUVIN Pierre et DUROSELLE Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, 2^e édition, Paris, éditions Librairie Armand Colin, 1964.

RENOUVIN Pierre, *Histoire diplomatique de 1870 à 1914*, Paris, éditions du Centre de doc. Universitaire, 1943.

ROELANTS DU VIVIER François, *Un pays convoité. Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881) et la construction de la Belgique*, Wavre, éditions Mols (Faits de Societ), 2022, pp.145-159.

ROTH François, *La guerre de 1870*, Paris, éditions Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2011.

SOREL Albert, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, tome 1, Paris, éditions Plon et C^{ie}, 1875.

SOREL Albert, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, tome 2, Paris, éditions Plon et C^{ie}, 1875.

SOREL Georges et PRAT Michel, « La neutralité belge en théorie et en réalité (1921) » dans *Mil neuf cents. Revue d'Histoire intellectuelle*, n°23, janvier 2005, pp.183-203.

- SOUTOU Georges-Henri, *L'Europe de 1815 à nos jours*, 2^{ème} éditions, Paris, Presses Universitaires de France (Nouvelle Clio), 2009.
- STENGERS Jean, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence. Essai de typologie des modes d'action du Roi*, Bruxelles, éditions Duculot, 1992, pp.259-273.
- STENGERS Jean, « Le cas de la Belgique » dans *Opinion publique et politique extérieur en Europe. 1870-1915*, 1981, pp.29-47.
- TERLINDEN C, « Le rôle des Rois des Belges dans la défense nationale » dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, n°20, 1959, pp.574-590.
- TOURNÈS Ludovic, « Laurence Badel (dir.), Histoire et relations internationales : Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle et la naissance d'une discipline universitaire » dans *Revue d'Histoire des sciences humaines*, vol.40, 2022, pp. 283-285.
- VANDEWOUEDE Émile, « Leopold II en de graaf van Vlandereen tegen over de oorlog van 1870 » dans *Revue belge d'histoire militaire*, 1969.
- VAN NECK Léon, *1870-71 illustré : campagne franco-allemande spécialement au point de vue de la Belgique*, Bruxelles, éditions Oscar Lamberty, 1907.
- VAN VRACEM Paul, *La neutralité belge pendant la guerre franco-allemande de 1870*, Université catholique de Louvain, 1952, thèse en Histoire contemporaine.
- VERNEUIL Christophe, « La Belgique et l'ordre européen au XIX^e siècle » dans *Relations internationales*, n°90, été 1997, pp.165-183.
<https://www.jstor.org/stable/45345132>, consulté le 23/05/2024 à 19h47.
- VERNEUIL Christophe, *La Belgique entre la France et l'Allemagne de 1830 à 1914 : diplomatie et stratégie*, Université Paris 4, 1996, thèse en Histoire contemporaine.
- VOGT Gilles, *Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871) ? Diplomatie et dynamiques d'opinions dans les États de Suisse, de Belgique et du Danemark*, Université de Strasbourg, 2018, thèse de doctorat en Histoire contemporaine.
- WAMPACH Gaspard, *Le Luxembourg neutre : étude d'histoire diplomatique et de droit international public*, Université de Paris, 1900, thèse de doctorat en Histoire diplomatique et de droit international public, pp.237-322.

WILMET L., « Napoléon III en Belgique » dans *Carnet de la Fourragère*, 1930.

WILDE D'ESTMAEL Tanguy de, « La politique étrangère de la Belgique. Fondements et évolution » dans *Outre-Terre. Revue européenne de géopolitique*, n°40, 2014, pp. 277-293.

Annexes

Annexe 1. Le roi des Belges sur le trône de France ?

Extrait singulier de l'historien français Henri Welschinger dans le premier tome de son diptyque *La Guerre de 1870. Causes et responsabilité* (1911), au chapitre VIII, *La journée de Sedan et ses suites* :

Au lendemain de Sedan, la question était nettement posée la Prusse voulait l'Alsace et la Lorraine. Le *Times*, son porte-parole, le disait nettement et trouvait même que c'était là des conditions modérées. Si l'on se réfère aux *Souvenirs intimes de Guillaume I^{er}* révisés par l'empereur allemand lui-même, on voit que les instructions adoptées au quartier général prussien portaient en toutes lettres : « La Prusse ne recherchera aucune extension de territoire. Cependant, on enlèvera à la France l'Alsace et toutes les parties de la Lorraine où l'on parle allemand, mais pour les donner à la Bavière et au grand-duché de Bade. » Schneider, le rédacteur de ces *Souvenirs*, ajoutait : « Depuis le moment où notre armée eut investi Paris, personne ne conserva plus de doutes sur l'incorporation de l'Alsace et de la Lorraine. Bade devait recevoir l'Alsace ; la Bavière devait recevoir la Lorraine, ou bien l'on ferait de l'Alsace-Lorraine, du Luxembourg et de la Belgique un État neutre et le roi des Belges deviendrait roi de France¹ ». À cette époque, Bismarck affirmait à lord Russell venu à Versailles que Thiers avait proposé de mettre le roi Léopold I^{er}² sur le trône de France. Le chancelier ne reculait devant aucune audace, fût-elle mensongère ! D'où venait ce bruit ridicule ? D'un conseiller de la légation allemande à Londres qui le tenait d'un secrétaire de M. de Rothschild.

Les *Annales de l'Empire allemand*, au mois de février 1907, et citées par l'*Indépendance belge*, ont publié, sous la signature de M. de Poschinger, des extraits de lettres émanant de M. de Kusserow, secrétaire de la légation allemande à Londres en 1870, ayant trait à cette singulière combinaison. C'est au cours d'un entretien intime de l'éminent homme d'État français avec M. de Rothschild, de Vienne, entretien qui eut lieu à Paris, le lendemain de la bataille de Wœrth, que l'idée aurait été émise par Thiers, et M. de Kusserow en aurait eu connaissance le 14 août, par M. Betzold, le secrétaire privé de M. de Rothschild.

¹ *Souvenirs de l'empereur Guillaume I^{er}*, t.II, p. 286 et 301.

² Certainement une faute de frappe ou d'inattention.

Voici cet entretien :

« - Si l'empereur est battu, aurait dit Thiers, il est perdu. S'il savait encore gagner une grande bataille, la populace qui, aujourd'hui, le renie, se tournerait à nouveau vers lui ; mais, malheureusement, les chances d'un succès durable pour les armes françaises sont minimales.

« -Alors quoi ?

« -Alors, nous aurons d'abord pendant quelques semaines ou quelques mois la République, puis, plus tard, nous nous donnerons un nouveau roi. Il y a d'abord les d'Orléans, mais qui sait s'il n'existe pas un moyen de trouver à la fois un roi et une compensation territoriale pour contrebalancer les conditions que nous imposera l'Allemagne victorieuse ?

« -En un mot, aurait-il ajouté, nous pourrions faire de Léopold II notre roi. Mais quelle serait, dans ce cas, l'attitude de la Prusse et de l'Angleterre ?

« -L'une et l'autre seraient satisfaites, d'autant plus qu'elles verraient d'un mauvais œil l'instauration de la République en France. Et alors la Prusse serait dédommée avec l'Alsace et autre chose (Betzold croit que Thiers entendait par là la Hollande), et l'Angleterre verrait, dans la personne de Léopold II et dans toute cette combinaison, la meilleure garantie pour une paix durable, qui l'intéresse avant tout. Quant à ce prince, bien qu'il soit entièrement Belge, il est aussi très ambitieux, et il lui en coûtera peu de se laisser faire. »

D'après Kusserow, Betzold avait la même opinion. Il avait été jadis, pendant trois mois, compagnon de voyage de Léopold, alors prince, aux Indes, et le connaissait parfaitement. Le prince aurait alors examiné d'un œil très attentif les colonies hollandaises et ne se serait laissé convaincre que difficilement qu'un petit pays comme la Belgique n'était pas en mesure de garder, indéfiniment, des possessions transatlantiques.

Kusserow continue : « D'après ceci, même le parti orléaniste aurait éventuellement abandonné la famille d'Orléans en échange d'une compensation territoriale, d'autant plus que des personnes clairvoyantes à Paris commençaient déjà à faire le deuil de l'Alsace et de plus. »

« Dans l'hypothèse qu'une Allemagne victorieuse, ajoute Poschinger, ne consentirait pas à une annexion de la Belgique à la France, si la Hollande s'était, au moyen d'une union solide avec l'Allemagne, retirée de la sphère d'influence française, Kusserow pouvait supposer que le fait d'apprendre à temps que pareille combinaison existait dans le cerveau d'un homme, aussi

influent que Thiers, était de nature à intéresser notre chef, et il adressa sa lettre au secrétaire de légation von Keudell, qui se trouvait alors au quartier général prussien. »

Il faut que le secrétaire de Kusserow ait été bien naïf pour croire à de telles affirmations. La proposition de Thiers relative au choix de Léopold comme roi des Français est aussi vraie que l'abandon de l'Alsace et d'autres provinces par « des personnes clairvoyantes à Paris ». Il n'en est pas moins étonnant que Bismarck ait cru devoir à un moment donné se faire l'écho d'une fable aussi ridicule. Elle arriva jusqu'à Wilhelmshöhe et Napoléon III, faisant semblant d'y croire, dit à ses officiers : « Puisque M. Thiers trouve qu'il n'y a pas en France assez de prétendants, j'en sais un qui sera plus sérieux que le roi Léopold. » Le général Vaubert de Genlis demanda alors de qui l'empereur voulait parler. « De M. de Bismarck, répondit Napoléon. Car s'il était roi de France, avec sa manière d'arrondir son pays, je gage que dans dix ans il aurait amené à la France la Prusse tout entière. » Cette saillie fut répétée à Bismarck qui naturellement la trouva détestable.³

Annexe 2. Traité du respect de la neutralité belge.

(Un document similaire fut envoyé à la France et à la Prusse)

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, et Sa Majesté l'Empereur des Français,

Désireux, en ce moment où il convient d'affirmer solennellement leur ferme résolution de maintenir **l'indépendance et la neutralité de la Belgique**, telles qu'elles sont prévues par **l'Article VII du Traité signé à Londres le 19 avril 1839**, entre la Belgique et les Pays-Bas —

Lequel article a été déclaré par le **Traité quintuple de 1839** avoir la même force et valeur que s'il était inséré textuellement dans ledit traité quintuple —

Leurs dites Majestés ont décidé de conclure entre elles un **traité distinct**, qui, **sans altérer ni invalider** les conditions du traité quintuple, sera **subsidaire et accessoire** à celui-ci.

En conséquence, Leurs Majestés ont nommé leurs Plénipotentiaires respectifs à cet effet, à savoir :

³ WELSCHINGER Henri, *La guerre de 1870. Causes et responsabilités*, tome 1, 5^e édition, Paris, éditions Plon-Nourrit et Cie, 1911, pp.329-332.

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, etc.,

Et Sa Majesté l'Empereur des Français, etc.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article I^{er}.

Sa Majesté l'Empereur des Français ayant déclaré que, **nonobstant les hostilités dans lesquelles la France est actuellement engagée avec la Confédération de l'Allemagne du Nord**, il est fermement résolu à **respecter la neutralité de la Belgique** aussi longtemps que celle-ci sera respectée par la Confédération de l'Allemagne du Nord ;

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, de son côté, déclare que, **si durant lesdites hostilités les armées de la Confédération de l'Allemagne du Nord violaient cette neutralité**, elle serait prête à **coopérer avec Sa Majesté l'Empereur des Français pour défendre la Belgique**, dans les conditions qui seraient mutuellement convenues, en employant à cette fin ses forces navales et militaires dans la mesure qui serait jugée nécessaire, en union avec les forces impériales françaises et à maintenir, en collaboration avec Sa Majesté Impériale, à ce moment-là et par la suite, l'indépendance et la neutralité de la Belgique

Il est clairement entendu que **Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande** ne s'engage pas par le présent traité à **prendre part d'aucune manière aux opérations générales de la guerre** alors en cours entre la France et la Confédération de l'Allemagne du Nord, au-delà des **limites du territoire belge**, telles qu'elles sont définies dans le Traité entre la Belgique et les Pays-Bas du 19 avril 1839.

Article II.

Sa Majesté l'Empereur des Français consent par les présentes, dans le cas prévu à l'article précédent, à coopérer avec Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, en employant ses forces navales et militaires aux fins mentionnées ci-dessus, et, le cas échéant, à se concerter avec Sa Majesté sur les mesures à prendre, séparément ou conjointement, afin d'assurer la neutralité et l'indépendance de la Belgique.

Article III.

Le présent traité restera obligatoire pour les Hautes Parties contractantes pendant toute la durée de la guerre actuelle entre la France et la Confédération de l'Allemagne du Nord, et pendant douze mois après la ratification de tout traité de paix conclu entre ces deux puissances.

À l'expiration de ce délai, l'indépendance et la neutralité de la Belgique continueront d'être garanties, pour autant qu'il s'agira des Hautes Parties contractantes, comme elles le sont en vertu de l'article I^{er} du Traité quintuple du 19 avril 1839.⁴

Annexe 3. Lettre du 8 août 1871 de Léopold II au baron Jules-Joseph d'Anethan

Ostende, le 8 août 1871.

Mon cher Ministre,

Le cabinet ne doit pas laisser sans réponse les articles de la Patrie de Bruges. Il faut chercher, comme vous me l'avez dit souvent, à éclairer le pays et à empêcher qu'on ne l'égare. Il est certain que nous devons passer par la suppression du remplacement. Je devrai demander cela au cabinet ainsi que de combler les lacunes signalées dans le rapport du ministre de la Guerre.

Nous avons ici le système de recrutement français ; nous avons jusqu'en 1870 le droit de le croire excellent. On sait depuis un an par une expérience qui heureusement ne s'est pas faite à nos dépens, ce qu'il vaut. Vous devrez pourvoir à cette situation qui n'est pas de notre fait, tout comme il a été pourvu au remplacement des anciens fusils par les nouveaux, ce qui a coûté 8 millions, et des anciens canons par les canons rayés, ce qui a coûté 14 millions.

Croyez-moi, mon cher Ministre, ne laissez pas vos amis semer votre route d'obstacles de leur création ; ce serait aussi mauvais pour le pays que pour le parti conservateur. Ci-joint quelques lignes que vous jugerez, je pense, comme moi, pouvoir servir à faire un petit article dans le Journal de Bruxelles.

Je vous serre bien affectueusement la main.

LÉOPOLD

⁴ *British and foreign state papers*, v.60 (1869-1870), pp. 977-978.

